

2020

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020
et rapport financier annuel

Sommaire

1.

Présentation du groupe

1.1	Le mot du Président	6
1.2	Historique de Peugeot Invest	8
1.3	Positionnement stratégique	10
1.4	Gouvernance de Peugeot Invest au 31 mars 2021	16
1.5	Stratégie ESG	18
1.6	Peugeot Invest en 2020	28
1.7	Chiffres-clés	31
1.8	Organigramme des participations	32
1.9	Actif net réévalué	33
1.10	L'action Peugeot Invest	35
1.11	Présentation des actifs	36

2.

Gouvernement d'entreprise

2.1	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	65
2.2	Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2020	74
2.3	Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités	76
2.4	Présidence du Conseil et Direction générale	82
2.5	Obligations déclaratives relatives aux mandataires sociaux	83
2.6	Information sur les conventions visées à l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce	84
2.7	Mise en œuvre de la règle «appliquer ou expliquer» du Code Afep-Medef	84
2.8	Extrait des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise	85
2.9	Règlement intérieur de Peugeot Invest et Charte de déontologie boursière	86
2.10	Politique et éléments de rémunération des mandataires sociaux RFA	95
2.11	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise	115

3.

Informations sur le capital et la société

3.1	Peugeot Invest et ses actionnaires	118
3.2	Renseignements sur la société	123

4.

Activités et résultat de l'exercice

4.1	Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice 2020	126
4.2	Analyse des résultats et de la situation financière	129
4.3	Facteurs de risques – Gestion des risques et assurances RFA	131
4.4	Événements postérieurs à la clôture	142
4.5	Tendances et perspectives	143
4.6	Autres informations sur l'activité	143

5.

États financiers

5.1	Comptes consolidés RFA	148
5.2	Comptes sociaux RFA	204

6.

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 mai 2021

6.1	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	236
6.2	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital	238
6.3	Participation aux Assemblées générales	240
6.4	Propositions de résolutions à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 mai 2021	240

7.

Informations des actionnaires

7.1	Informations des actionnaires	248
7.2	Responsable du Document d'enregistrement universel	248
7.3	Responsable du contrôle des comptes	248
7.4	Table de concordance du Document d'enregistrement universel	249
7.5	Table de concordance du rapport financier annuel	251

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2020



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 8 avril 2021 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au Règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du Règlement (UE) n° 2017/1129, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes, pour l'exercice 2019, tels que présentés aux pages 131 à 187 du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 9 avril 2020 sous le numéro D.20-0274 ;
- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes, pour l'exercice 2018, tels que présentés aux pages 127 à 185 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2019 sous le numéro D.19-0317.

Des exemplaires du Document d'enregistrement universel sont disponibles auprès de la société Peugeot Invest, 66, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, sur le site Internet de la société Peugeot Invest, (www.peugeot-invest.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

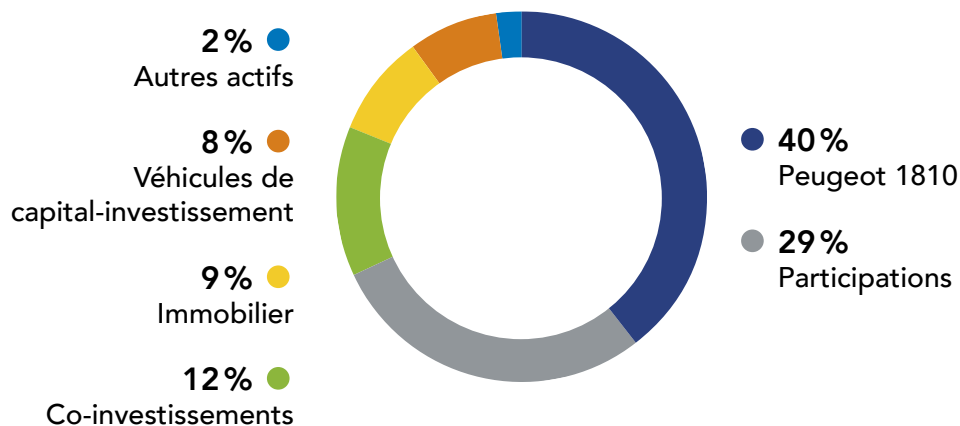
LE PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL EST UNE REPRODUCTION DE LA VERSION OFFICIELLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ÉTABLIE AU FORMAT XHTML ET DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS.

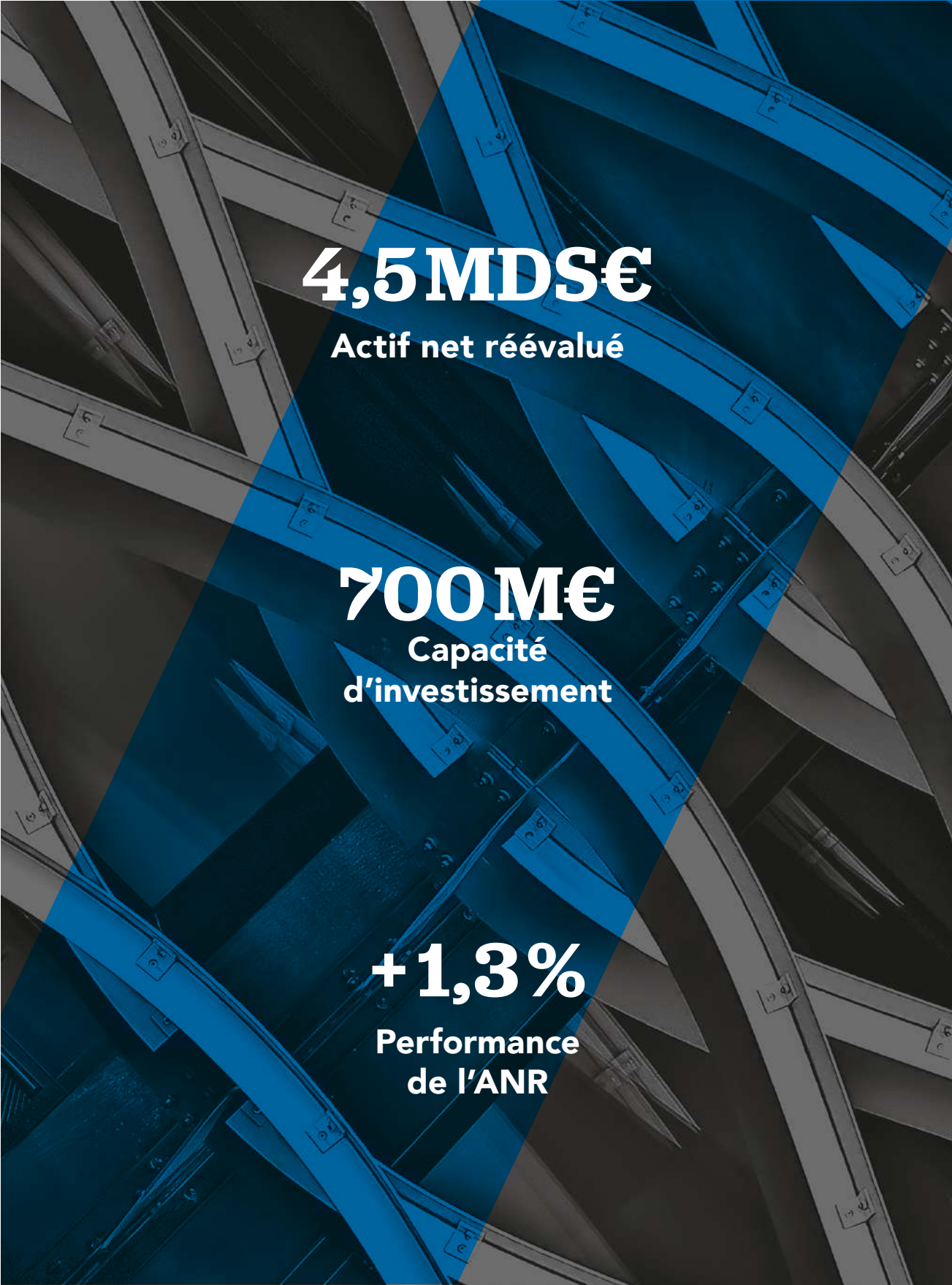
PROFIL

Peugeot Invest est une société d'investissement de long terme, cotée et détenue majoritairement par les Établissements Peugeot Frères.

Via sa filiale Peugeot 1810, elle est l'un des principaux actionnaires de Stellantis. Elle mène également une stratégie active de diversification depuis plus de vingt ans, par des prises de participations minoritaires, des engagements dans des véhicules de capital-investissement, des co-investissements et des investissements dans l'immobilier.

Répartition des actifs au 31 décembre 2020





4,5 MDS€

Actif net réévalué

700 M€

Capacité
d'investissement

+1,3%

Performance
de l'ANR





1

Présentation du groupe

1.1	Le mot du Président	6
1.2	Historique de Peugeot Invest	8
1.3	Positionnement stratégique de Peugeot Invest	10
1.4	Gouvernance de Peugeot Invest au 31 mars 2021	16
1.5	Stratégie ESG	18
1.6	Peugeot Invest en 2020	28
1.7	Chiffres-clés	31
1.8	Organigramme des participations	32
1.9	Actif net réévalué	33
1.10	L'action Peugeot Invest	35
1.11	Présentation des actifs	36



Le mot du Président



En ce début d'année 2021, FFP a été renommée Peugeot Invest, suite à l'approbation de nos actionnaires le 31 mars 2020. Ce changement de nom reflète davantage le lien entre notre histoire familiale et notre activité d'investissement, et renforce la légitimité acquise par FFP auprès de ses différentes participations depuis de nombreuses années.

L'année 2020 a bien sûr été marquée par la crise sanitaire, et je me félicite que notre personnel ait pu la traverser sans conséquences, tout en maintenant une pleine activité grâce au télétravail. Tout comme nos participations, nous avons souhaité soutenir les associations et les organismes qui ont lutté contre la Covid-19 et ses conséquences notamment sociales. Je voudrais citer le travail remarquable du fonds Immunov, des Restos du cœur et des Œuvres de Saint-Jean que nous avons particulièrement soutenus cette année.

Janvier 2021 a marqué un moment historique pour l'histoire industrielle de Peugeot Invest avec la constitution de Stellantis, le nouveau groupe automobile issu de la fusion de Groupe PSA et de Fiat Chrysler Automobiles. Peugeot Invest et son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères ont soutenu ce rapprochement depuis le début du projet. Je suis confiant dans la capacité de Peugeot Invest à accompagner efficacement et durablement Stellantis à l'avenir à côté d'EXOR, l'autre investisseur familial de long terme. Avec cette opération, notre participation historique change d'échelle, tant dans sa dimension géographique que dans sa taille face à la concurrence mondiale et aux enjeux de bouleversements du secteur.

Nous nous y sommes préparés, d'une part *via* l'opération avec Établissements Peugeot Frères de regroupement de nos actions Peugeot SA dans une entité dédiée en 2020 récemment renommée Peugeot 1810, et d'autre part par notre renforcement bien positionné au mois de mars 2020 de 2 % complémentaires au capital de Peugeot SA avant la fusion.

Par ailleurs, je me félicite de la résilience de nos sociétés et de nos autres investissements dans ce contexte éprouvant. Ils ont su s'organiser, s'adapter et faire face aux défis posés par la santé de leurs salariés, à la fermeture des sites de production, aux confinements successifs et à la réduction drastique des échanges mondiaux. Peugeot Invest a poursuivi sa démarche de diversification géographique et sectorielle en effectuant de nouveaux investissements à l'étranger, dans l'immobilier et dans des secteurs en forte croissance. Malgré la crise et la détention de deux participations dans le secteur aéronautique, grâce à la qualité d'ensemble de nos investissements, notre Actif net réévalué au 31 décembre 2020 est resté stable par rapport à 2019.

La gouvernance de Peugeot Invest a évolué en 2020, toujours dans la continuité. Les fonctions de président et de directeur général ont été séparées en juin, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef. Je suis ainsi devenu président du Conseil d'administration et de son Comité des investissements, et Bertrand Finet a pris la Direction générale de la société. Par ailleurs, notre Conseil d'administration a accueilli trois nouveaux administrateurs, tous membres de la nouvelle génération de la famille Peugeot, et accueillera deux nouveaux administrateurs en 2021 dont un indépendant.

L'année 2021 a bien démarré, avec la réalisation d'un investissement minoritaire au capital d'International SOS, le leader mondial de l'assistance médicale et de la sécurité des salariés.

Compte tenu de ces résultats, permis par la constitution ces vingt dernières années d'un patrimoine solide et résilient, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 12 mai 2021 un dividende de 2,35 € par action, en croissance de 9 % par rapport à 2019.



Robert PEUGEOT

1.1

1.2 Historique de Peugeot Invest

Peugeot Invest a été créée en 1929. Elle est devenue l'actionnaire de référence du groupe PSA en 1966 et a été cotée en Bourse en 1989. Depuis 2003, elle mène une politique de diversification active tout en restant un des principaux actionnaires du groupe automobile Stellantis.

1810

Naissance dans le Doubs d'une activité industrielle de mécanique par les frères Peugeot.

1929

Création de la société **Foncière, Financière et de Participations - FFP**.

1997

Peugeot Invest investit dans la **Société du Louvre - Groupe du Louvre**.

2002

Peugeot Invest entre au capital de **groupe Taittinger** et achète 5 % du capital de **LISI**.

2007

Peugeot Invest entre au capital de la société holding du groupe **ONET** et se renforce dans **Zodiac Aerospace** et dans **IDI**.

2008

Peugeot Invest entre au capital de **DKSH** et participe à la création de **IDI Emerging Markets** pour renforcer sa présence dans les marchés émergents.



1966

Peugeot Invest devient le principal actionnaire de **Peugeot SA**.

1989

Cotation à la Bourse de Nancy.

1996

Peugeot Invest devient actionnaire de **Compagnie Industrielle de Delle (CID)**, premier actionnaire de **LISI**.

2004

Peugeot Invest investit dans **SEB**, **Linedata Services** et **Fomento de Construcciones y Contratas (FCC)**.

2005

Peugeot Invest cède ses participations dans la **Société du Louvre** et le **groupe Taittinger**.

2006

Peugeot Invest participe au consortium de reprise du réseau autoroutier **Sanef**, devient actionnaire de **Zodiac Aerospace** et de **IDI**, apporte son immeuble de Charenton à **Immobilière Dassault** et acquiert **Château Guiraud**.

2009

Peugeot Invest participe au refinancement de **Peugeot SA**.

2010

Peugeot Invest cède sa participation dans **FCC** et ajuste ses positions dans **Zodiac Aerospace** et **SEB**.

2011

Peugeot Invest entre au capital d'**ORPEA** et de **LT Participations**, actionnaire de référence d'**Ipsos**.

2012

Peugeot Invest souscrit à l'augmentation de capital de **Peugeot SA**. Peugeot Invest cède 35 % de sa participation dans **DKSH** et l'essentiel de ses titres **Linedata Services**.

2015

Peugeot Invest s'engage dans **Total Eren**. Peugeot Invest organise sa sortie partielle du capital d'**ONET** et monétise les bons de souscription d'actions **Peugeot SA**.

2016

Peugeot Invest entre au capital de **Tikehau Capital** et de **Tikehau Capital Advisors**. Peugeot Invest investit dans des projets immobiliers aux États-Unis (ELV) et à Paris (Tour Marchand). Peugeot Invest s'engage à investir aux côtés de **JAB Holding**.

2019

Peugeot Invest soutient le projet de fusion de **Groupe PSA** avec FCA. Peugeot Invest cède sa participation dans **DKSH** et investit dans **SIGNA Prime Selection**, doublant son exposition à l'immobilier. Peugeot Invest entre au capital d'**Acteon** et investit de nouveau aux côtés de **JAB Holding**. Peugeot Invest réalise deux co-investissements (**The Lian**, **Transact**) et réinvestit dans **Tikehau Capital Advisors**, **Lineage** et **Asmodee**. Peugeot Invest investit dans l'immeuble **Grand Angle**, à Saint Denis.



2013

Peugeot Invest cède le solde de ses titres **Linedata**. Peugeot Invest s'associe à Louis Dreyfus Armateurs pour l'exploitation de vraquiers (**LDAP**).

2014

Peugeot Invest signe un accord régissant l'entrée au capital du groupe **Peugeot SA** de Dongfeng Motor et de l'État français, et souscrit à l'augmentation de capital. Peugeot Invest investit dans le groupe **CIEL** ainsi que dans **IHS**.

2017

Peugeot Invest acquiert 5,5 % du capital de **SPIE**, cède ses participations dans **Sanef**, **ONET** et **Ipsos** et réalise cinq co-investissements (**JAB Holding**, **Lineage**, **AmaWaterways**, **Entoria**, **Capsa**). Peugeot Invest soutient le **Groupe PSA** pour l'acquisition d'Opel/Vauxhall.

2018

Peugeot Invest apporte ses actions **Zodiac Aerospace** à **Safran** dans le cadre d'une OPE et cède 0,85 % du capital d'**ORPEA**. Peugeot Invest réalise de nouveaux co-investissements aux côtés de **JAB Holding** et **ArchiMed**, et dans **Big Bottling Company** et **Asmodee**.

2020

Peugeot Invest acquiert 2 % du capital de **Groupe PSA** et réaffirme son soutien à la fusion avec FCA. La société cède 1 % de **SEB** et conclut une vente à terme de 1,1 M d'actions **Safran**. Peugeot Invest réalise trois nouveaux co-investissements (**LivSpace**, **Jianke**, **Polyplus**), cède la première tranche de son investissement dans **Lineage** et reçoit les produits de cession de titres **KDP** par **JAB Holding** et de **Roompot** par **PAI Partners**. Peugeot Invest continue d'asseoir sa stratégie immobilière en investissant dans le projet bas-carbone **Arboretum**, dans **Colonies** ainsi qu'auprès d'**ELV**.

1.3 Positionnement stratégique de Peugeot Invest

S'INVESTIR À VOS CÔTÉS POUR UNE CROISSANCE DURABLE

Le modèle de Peugeot Invest

Peugeot Invest est une société d'investissement cotée détenue majoritairement par la société Établissements Peugeot Frères. La mission de Peugeot Invest est de créer de la valeur grâce au développement de ses participations avec une approche d'investisseur minoritaire de long terme.

Le cœur de métier de la société est la prise de participations directe dans des sociétés cotées ou non présentant un potentiel de croissance avéré. Son identité s'est construite à partir des valeurs de la famille Peugeot, de son expérience industrielle et entrepreneuriale.

Via sa filiale Peugeot 1810, Peugeot Invest est l'un des principaux actionnaires du groupe automobile Stellantis. Au-delà de cette participation historique, Peugeot Invest, s'appuyant sur son expérience industrielle, a développé une stratégie de diversification de ses actifs et a gagné au fil des ans une légitimité à travers ses choix d'investissement, qui conjuguent qualité d'origination des dossiers, impact stratégique et création de valeur. C'est aujourd'hui un investisseur professionnel ayant accompagné avec succès une vingtaine de sociétés dans la durée depuis 2003.

Le business model de Peugeot Invest repose sur cinq axes.

UN ADN SPÉCIFIQUE

Peugeot Invest est issue du groupe familial Peugeot, qui développe un patrimoine industriel depuis plus de deux cents ans. Ceci permet à Peugeot Invest d'accompagner des projets d'entreprise en se positionnant comme un partenaire actif dans la durée. Ces fondamentaux nourrissent les valeurs de la société d'investissement, orientent ses choix stratégiques et ses décisions.

Peugeot Invest évolue ainsi dans le milieu de l'investissement tout en capitalisant sur l'histoire entrepreneuriale de la famille Peugeot.

UN INVESTISSEUR MINORITAIRE ACTIF

Peugeot Invest investit en fonds propres dans ses participations. Ceci induit une discipline financière et une vigilance constante dans la sélection et le suivi des participations. En tant qu'actionnaire minoritaire, le Groupe se positionne en accompagnement du management dans le respect des règles de gouvernance. La société joue un rôle actif dans les conseils et les comités. Elle participe à l'élaboration des orientations stratégiques, prête une attention particulière au développement du management, à l'application des règles de bonne gouvernance et apporte son expertise lors d'opérations structurantes.

UN PARTENAIRE SOLIDE ET DE LONG TERME

Pour Peugeot Invest, être investisseur de long terme, c'est accompagner de manière active et constante les entreprises dans leur croissance. L'engagement fait partie de l'ADN de Peugeot Invest. Chaque décision d'investissement est prise avec une approche de long terme, sans contrainte a priori de rotation des capitaux investis. Peugeot Invest est un actionnaire stable, avec une durée de détention moyenne des sociétés en portefeuille de plus de 10 ans.

UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT COHÉRENTE DANS LA DURÉE

Doté d'un actionnaire majoritaire stable à son capital, Peugeot Invest est en mesure de mettre en œuvre une stratégie s'inscrivant dans la continuité. En outre, le dialogue avec les autres actionnaires et les équipes managériales et la capacité de comprendre les enjeux de secteurs variés font de Peugeot Invest un actionnaire de qualité.

UN ACTIONNAIRE RESPONSABLE

Peugeot Invest a la conviction que la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est une source d'opportunités, un vecteur d'efficacité et de performance de son portefeuille. Actionnaire engagé, Peugeot Invest incite ses participations directes et indirectes à progresser dans le domaine de la gouvernance, du social/sociétal et de l'environnement.



Atouts concurrentiels

Peugeot Invest intervient sur un marché compétitif avec une concurrence croissante : investisseurs institutionnels, fonds de capital-investissement, groupes familiaux, groupes industriels, fonds de pension internationaux. Cette concurrence entre des acteurs aux objectifs et modes d'interventions variés est amplifiée par une intermédiation (banques d'affaires, cabinets de fusions-acquisitions) accrue sur la plupart des segments de marché.

Peugeot Invest bénéficie d'une identité et d'une image fortes au sein de son écosystème à travers les caractéristiques suivantes :

VALEURS

- Loyauté
- Qualité de la relation humaine
- Ouverture d'esprit
- Discretion

Peugeot Invest se définit avant tout par rapport à ce qu'elle apporte à ses participations en termes de perspectives à long terme, de compétences, de réseaux et de capital. La société revendique sa capacité à créer un lien fort avec ses participations et sa volonté d'aider les équipes de management à développer leurs sociétés.

APPROCHE

- Prudence
- Discipline financière
- Professionnalisme
- Pragmatisme
- Respect de la gouvernance

Peugeot Invest accompagne des entreprises en croissance avec une dimension internationale. La société d'investissement a su s'imposer dans son environnement grâce à une gestion prudente et avisée de son portefeuille, des processus de décision courts et des équipes expérimentées.

VALEUR AJOUTÉE

- Force de conviction et capacité de compréhension auprès des autres actionnaires
- Soutien aux décisions du management
- Connaissance des enjeux industriels

Peugeot Invest a su tirer profit de l'image et de l'expérience du groupe familial Peugeot. Elle bénéficie aujourd'hui d'un portefeuille de qualité fondé sur des actifs diversifiés. Ce positionnement a produit des résultats concluants en créant de l'ordre de 2,3 Mds€ de valeur sur les dix-sept dernières années.

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS ENGAGÉS ET PROACTIFS

En dix-sept ans, Peugeot Invest a fait la preuve de sa capacité à créer de la valeur et s'est développée en recrutant et en formant une équipe de professionnels expérimentés en France et au Royaume-Uni. Les membres de l'équipe ont des profils variés et complémentaires. Cette diversité permet à Peugeot Invest de capitaliser sur l'ensemble des expériences et expertises selon les classes d'actifs et de poursuivre sa stratégie d'investissement.

L'agilité et la réactivité des équipes, conjuguées à une vision et des valeurs partagées font de Peugeot Invest un partenaire reconnu dans le monde de l'investissement.

Stratégie d'investissement

Avec 4,5 Mds€ d'actifs net fin 2020, Peugeot Invest détient des participations directes et indirectes dans de nombreux secteurs d'activité tels que l'industrie, les services aux entreprises, les services à la personne ou encore les biens de consommation.

Peugeot Invest, avec son actionnaire majoritaire les Établissements Peugeot Frères, est un actionnaire historique du groupe Stellantis et en est toujours l'un des principaux actionnaires, au travers de leur filiale Peugeot 1810. Peugeot Invest a diversifié son patrimoine en déployant une stratégie d'investissement basée sur quatre types d'actifs, dont les caractéristiques recherchées sont les suivantes :

Peugeot 1810 ⁽¹⁾

Actif historique de Peugeot Invest

Peugeot 1810 est l'un des actionnaires principaux du groupe automobile Stellantis, issu de la fusion du groupe PSA, fondé par la famille Peugeot, et du groupe Fiat Chrysler Automobiles.

Peugeot 1810 est également actionnaire de Faurecia, l'un des dix premiers équipementiers automobiles mondiaux.

Participations

Investissements de 50 à 250 M€ en fonds propres pour un minimum de 5 % du capital

Principaux critères d'investissement

(pour le coté ou le non-coté) :

- des sociétés en croissance, de taille significative et souvent leaders dans leur secteur ;
- qui opèrent sur des marchés en croissance ou de niche ou encore avec un potentiel de consolidation ;
- situées en Europe avec une forte exposition ou une stratégie de croissance à l'international ;
- dont les activités et les cycles économiques sont décorrélés les uns des autres ;
- avec des équipes managériales expérimentées en phase avec la vision de Peugeot Invest ;
- dotées de mécanismes de gouvernance équilibrés qui permettent à Peugeot Invest de jouer pleinement son rôle d'actionnaire ;
- qui ont pris des engagements ESG/RSE ;
- où une liquidité à terme est organisée.

Participations cotées

LISI, SEB, ORPEA, SPIE, Safran, Tikehau Capital, CIEL.

Participations non cotées

Tikehau Capital Advisors, Château Guiraud, LDAP, Total Eren, Acteon.

Véhicules de capital-investissement

Engagements de 10 à 25 M€

Fonds recherchés

- LBO, capital-croissance technologique, fonds d'impact.
- Engagements ESG.

Zones géographiques

États-Unis, Europe, Asie et pays émergents.

Exemples

Advent, PAI Partners, Keensight, Warburg Pincus, Valor, DB AG, Everstone.

Co-investissements

Investissements à partir de 10 M€ en fonds propres

- Investissements aux côtés des fonds de capital-investissement ou d'autres partenaires.
- Investissements « plateforme ».

Exemples

IHS, JAB Holding, ArchiMed, Lineage, Jianke, Asmodee.

Immobilier

- Actifs diversifiés.
- Opérations de développement ou dites « value-add ».
- Investissements en direct, en co-investissement et *via* des fonds.

Participations directes

SIGNA Prime Selection, Immobilière Dassault, FFP-Les Grésillons.

Fonds immobiliers

White Stone VII, TREO, Icawood.

Co-investissements

ELV, Lapillus II, Arboretum, Colonies.

(1) Filiale détenue à 76,5 % par Peugeot Invest et 23,5 % par son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères.



DES INVESTISSEMENTS EN PHASE AVEC L'HISTOIRE ET LES VALEURS FAMILIALES

Les investissements réalisés s'alignent sur la philosophie et les valeurs familiales à travers :

- la compréhension des enjeux, du métier, de la stratégie et du jeu concurrentiel des participations héritée de l'expérience industrielle et entrepreneuriale de la famille Peugeot;
- des investissements qui ont du « sens » : accélérer la croissance des entreprises, financer une acquisition transformante, participer à la création de leaders mondiaux, stabiliser le capital de la société, soutenir des fonds de capital-investissement à impact social ou environnemental;
- la gestion des risques pour assurer une performance sur le long terme, notamment à ses actionnaires;
- une durée de détention longue avec la volonté d'accompagner les participations. La majorité de nos participations sont détenues depuis plus de dix ans;
- un accent mis en particulier sur la décorrélation entre les secteurs afin de diversifier au maximum nos actifs.

UNE POLITIQUE D'EXCLUSION

Peugeot Invest a défini une politique d'exclusion sectorielle dans le cadre de ses activités d'investissement. Cette politique indissociable des engagements ESG et de ses valeurs vise à exclure les secteurs ou entreprises répondant aux critères suivants :

- les secteurs qui seraient en contradiction avec la charte Investisseur responsable de Peugeot Invest : jeux d'argent, producteurs de tabac, pornographie;
- les entreprises opérant dans un secteur sur lequel Peugeot Invest est déjà exposée;
- des entreprises qui seraient concurrentes d'une de ses participations.

1.3

Tirer profit des macrotendances

Peugeot Invest se focalise sur des entreprises qui opèrent sur des marchés ou tendances à forte croissance ce qui réduit son exposition aux risques.

CROISSANCE DES CLASSES MOYENNES DANS LES PAYS ÉMERGENTS

Le développement des classes moyennes dans les pays émergents devrait constituer le socle de la croissance mondiale dans les années à venir. Dans trente ans, la population africaine aura doublé pour atteindre 2,5 milliards d'individus. L'Asie totalisera 5,3 milliards d'habitants et l'Amérique latine quelque 785 millions. D'ici à 2050, le PIB par habitant devrait être multiplié par quatre en Inde, par trois en Afrique du Sud, en Indonésie ou en Chine, et par deux au Nigeria, au Brésil ou encore en Russie. Cette impulsion provoquée par la partie la plus dynamique des populations et qui s'appuie sur la diffusion du progrès technique devrait soutenir l'activité, la consommation, l'accès aux soins et à l'éducation de la population mondiale.

Participations liées à cette tendance :
SEB, Safran, IHS, LivSpace.

VEILLISSEMENT DE LA POPULATION/ CROISSANCE DES DÉPENSES DE SANTÉ

Entre 2000 et 2050, la proportion de la population mondiale de plus de 60 ans devrait doubler pour passer d'environ 11 à 22 %. Cette entrée dans la société du « grand âge » va nécessiter une augmentation de la prise en charge des personnes âgées et la mise en place de nouveaux services en phase avec l'évolution de la société et les progrès scientifiques. L'amélioration des niveaux de vie continue d'augmenter les espérances de vie et de favoriser la recherche médicale et l'accès aux soins, ce qui devrait soutenir la croissance des montants dédiés aux frais de santé dans les prochaines années.

Participations liées à cette tendance :
ORPEA, ArchiMed, Acteon, Polyplus, Jianke.

EXTERNALISATION DES SERVICES AUX ENTREPRISES

L'externalisation est une pratique répandue dans les entreprises. Le recentrage sur le « core business », la réduction des coûts, la recherche d'efficacité ou l'acquisition d'un savoir-faire spécifique font partie des raisons qui conduisent les entreprises à sous-traiter une fonction ou une partie de leur activité à un partenaire.

Participations liées à cette tendance :
SPIE, Transact, Lineage.

DIGITALISATION DE L'ÉCONOMIE

L'innovation technologique est nécessaire pour relever les grands défis comme le vieillissement des économies ou le changement climatique, tandis que de nouvelles solutions permettent aussi de s'adapter aux nouveaux usages des consommateurs. Ce contexte a créé un terrain propice à l'innovation disruptive et l'investissement thématique. Cette évolution s'annonce durable, car elle permet aux différents acteurs de rester compétitifs dans un monde où les usages évoluent extrêmement rapidement.

Participations liées à cette tendance :
LivSpace, Jianke, The Lian, Transact.

TRANSITION CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Phénomène accentué par une réelle prise de conscience et la pression des parties prenantes, la transition est devenue un enjeu central pour les acteurs économiques. Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ont une incidence financière importante sur la valeur à court et à long terme de l'organisation. La prise de conscience de tous les publics, notamment les consommateurs et les régulateurs, pousse les entreprises à innover pour apporter des solutions au changement climatique, investir dans l'efficacité énergétique ou la protection des ressources.

Participations liées à cette tendance :
Total Eren, SPIE, Arboretum, fonds d'impact, Icawood.



1.4 Gouvernance de Peugeot Invest au 31 mars 2021

Administrateurs membres de la famille Peugeot



Robert Peugeot

Président et président du Comité des investissements et des participations



Jean-Philippe Peugeot

Vice-Président



Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni

Vice-Présidente



Xavier Peugeot

Administrateur



Christian Peugeot

Administrateur



Armand Peugeot

Administrateur



Sophie Banzet-Berets

Administratrice



Édouard Peugeot

Administrateur



Pascaline de Dreuzy

Administratrice

Administrateurs indépendants



Luce Gendry

Présidente du Comité
financier et d'audit



Dominique Netter

Présidente du Comité de
la gouvernance, des nominations
et des rémunérations



Anne Lange

Administratrice



Marie-Françoise Walbaum

Administratrice



Thibault de Tersant

Administrateur

Censeur



Georges Chodron de Courcel

Censeur

Chiffres-clés du Conseil

au 31 mars 2021

36%



50%



97%



Nombre de réunions
du Conseil en 2020

14

1.4

1.5 Stratégie ESG

“

Nous sommes fiers d'être un investisseur responsable qui, à travers ses valeurs et ses actions, contribue à une croissance durable de l'économie.

”



Portée par une culture industrielle forte et des valeurs d'entrepreneurs, la famille Peugeot a toujours naturellement considéré qu'elle avait une responsabilité allant au-delà de sa seule activité économique. L'innovation et la contribution aux transformations de la société habitent la famille depuis plus de deux siècles.

Nous puisons dans cette histoire notre engagement qui nous conduit aujourd'hui, chez Peugeot Invest, à être un investisseur conscient de ses responsabilités et souhaitant avoir un impact à long terme sur l'économie. La traduction de cette ambition dans notre métier d'investisseur passe par l'intégration des thématiques Environnement, Social et Gouvernance (ESG) qui sont à la fois un critère d'excellence pour notre entreprise, une approche d'investissement différenciante et une façon d'avoir un rôle actif dans l'accompagnement des sociétés du portefeuille.

Nous sommes convaincus que l'ESG constitue une source d'opportunités, un vecteur d'efficacité, et surtout contribue à la performance de nos investissements.

L'histoire de notre positionnement ESG

Notre positionnement sur les questions ESG ne date pas d'aujourd'hui. Depuis plusieurs années, nous avons engagé une réflexion et des actions dans ce domaine, nos publications en ont rendu compte régulièrement. Dès 2016, nous avons rédigé notre Charte investisseur responsable. Nous n'avons eu de cesse de renforcer nos pratiques et, depuis 2019, l'ESG est un des critères d'attribution des actions de performance.

Notre fonctionnement collaboratif nous a conduit à faire de cette volonté un véritable projet d'entreprise, allant plus loin que ce que nous avons déjà réalisé, nous conduisant à formaliser certaines pratiques, à en initier de nouvelles et à accroître la transparence de nos actions et engagements. Nous considérons qu'il est désormais important de partager nos réalisations et notre vision du sujet avec l'ensemble de nos parties prenantes.

Nous avons donc initié un projet en trois étapes pour atteindre ces objectifs :

- une analyse des pratiques ESG d'une dizaine de sociétés d'investissement, en France et à l'international ;
- la conduite d'une trentaine d'entretiens, couvrant l'ensemble de nos fonctions en interne, y compris les membres de notre Comité exécutif et de notre Conseil d'administration, mais aussi diverses parties prenantes externes, dont plusieurs agences de notation extra-financière et investisseurs ;
- la réalisation d'un atelier collectif d'idéation et d'innovation, impliquant la majeure partie de notre équipe.

Les contributions ont été fortes et constructives, et ces travaux nous ont conforté dans la volonté de renforcer et de structurer notre approche ESG. Ces travaux nous ont permis de construire avec nos équipes une feuille de route ESG dont les différents éléments et engagements sont présentés au sein de ce document et que nous suivrons en interne à l'aide d'un plan d'action dédié.

Cette section a pour but de présenter de façon structurée notre vision, nos réalisations et nos engagements dans une feuille de route ESG 2023. Nous rendrons compte annuellement de l'avancement de notre démarche.

UN SOCLE DE VALEURS

Des pratiques chez Peugeot Invest alignées sur des critères d'exigence élevés

- une gouvernance exemplaire
- une conduite éthique
- un sens de l'humain
- une empreinte environnementale maîtrisée
- une contribution positive à la société civile
- une communication transparente

Une philosophie d'investissement active et responsable

- une approche ancrée dans notre ADN
- une intégration systématique de l'ESG
- un accompagnement de la transformation responsable de nos actifs

AU SERVICE D'UNE CROISSANCE DURABLE

Des valeurs qui guident nos actions

Peugeot Invest est une société d'investissement cotée, détenue majoritairement par la société Établissements Peugeot Frères, dont le cœur de métier est l'« investissement minoritaire de long terme ».

Notre identité s'est construite autour de trois principales valeurs qui définissent notre culture d'entreprise. Elles éclairent notre façon de faire notre métier et guident chacune de nos actions.

- **Des valeurs familiales**, héritées de la famille Peugeot, qui s'expriment notamment à travers des règles de gouvernance exigeantes et partagées avec nos participations.
- **Une expérience industrielle et entrepreneuriale**, qui nous permet de comprendre les enjeux économiques et stratégiques des sociétés dans lesquelles nous investissons et nous positionne en tant que partenaire actif dans la durée, en particulier en accompagnant des projets entrepreneuriaux.
- **Un investisseur financier professionnel** qui met son expérience et ses compétences financières et techniques au service d'une création de valeur à long terme.

Une approche engagée et cohérente au service d'une croissance durable de l'économie

Nos valeurs, qui inspirent cet engagement, constituent la base de notre approche. Elles viennent aussi bien nourrir nos actions en tant qu'entreprise, que notre philosophie en tant qu'investisseur.

C'est ainsi que nous mettons en œuvre, au niveau de Peugeot Invest, des pratiques alignées sur des critères d'exigence élevés, en particulier dans les domaines de la gouvernance et de l'éthique, mais aussi sur les plans social, environnemental et sociétal.

Notre ADN familial et engagé guide également notre philosophie d'investissement, du processus de sélection jusqu'à l'accompagnement et le suivi de nos participations. Il nous pousse à agir de façon volontaire et responsable tout au long du cycle d'investissement.

C'est bien l'ensemble de ces éléments, cohérents entre eux et pilotés avec exigence, qui nous permettront d'atteindre notre ambition d'être une entreprise contribuant à une croissance durable de l'économie.

Des pratiques chez Peugeot Invest alignées sur des critères d'exigence élevés

UNE GOUVERNANCE EXEMPLAIRE

Une gouvernance clairement structurée et aux pratiques transparentes est indispensable à la bonne conduite de nos activités et constitue la base de toute démarche ESG solide.

C'est pourquoi nous nous attachons à mettre en place une gouvernance exemplaire en appliquant les meilleures pratiques de place, c'est-à-dire, pour la France, celles du Code Afep-Medef. Les règles relatives au fonctionnement de notre Conseil d'administration et de ses comités sont fixées par la loi, les statuts, notre Règlement intérieur ainsi que par notre Charte de déontologie boursière.

Nous avons mis en place une gouvernance duale, dont le principal organe est notre Conseil d'administration, organe collégial qui représente l'ensemble de nos actionnaires. Il est responsable d'arrêter, sur proposition de la Direction générale, les orientations stratégiques de la société. Il joue également un rôle important dans nos opérations d'investissements en définissant l'enveloppe allouée à la Direction générale et en prenant des décisions sur tous les projets dépassant cette enveloppe. Enfin, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Conformément aux attentes du Code Afep-Medef, nous veillons à ce que la proportion des administrateurs indépendants que comporte le Conseil soit d'au moins un tiers (Peugeot Invest est une société contrôlée) et que les femmes et les hommes y soient représentés de façon équilibrée.

En complément, notre Conseil d'administration dispose de trois comités permanents :

- le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations ;
- le Comité des investissements et des participations ;
- le Comité financier et d'audit.

Pour le pilotage de sa stratégie, Peugeot Invest s'appuie sur son Comité exécutif, composé des membres les plus expérimentés de notre direction.

Pour toujours plus de transparence, nous présentons tous les détails relatifs au fonctionnement et à la composition de nos organes de gouvernance sur notre site Internet et dans notre Document d'enregistrement universel.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2023

- Renforcement du pouvoir du Conseil d'administration sur les sujets d'ESG.
- Inscription de l'ESG à l'ordre du jour du Conseil au moins une fois par an.

NOS ACTIONS MENÉES EN 2020

- ✓ Le Comité des investissements et des participations assiste le Conseil dans la prise en compte et le suivi de l'ESG dans la stratégie et l'activité de Peugeot Invest.
- ✓ Adhésion à la Charte diversité de France-Invest en vue de favoriser la parité femmes-hommes dans le capital-investissement et les entreprises accompagnées.

UNE CONDUITE ÉTHIQUE

En tant que société d'investissement familiale, garantir l'intégrité de nos pratiques est indispensable pour maintenir la confiance de nos partenaires d'affaire et, de façon plus large, la réputation dont nous jouissons dans la société civile.

La Direction juridique et la Direction financière sont en charge d'assurer une conduite éthique de l'ensemble de nos collaborateurs. Elles agissent sous le contrôle direct du Comité exécutif, avec un suivi de la part du Conseil d'administration et de son Comité financier et d'audit.

De plus, nous procédons régulièrement à une revue des risques qui pourraient impacter nos actifs. Cette revue, menée à travers une cartographie rédigée par un cabinet extérieur, intègre notamment les risques de fraude majeure et de délit d'initié dont les mesures de gestion et de contrôle sont présentées au sein de notre Document d'enregistrement universel.

D'autre part, l'ensemble de nos collaborateurs et de nos administrateurs adhèrent à notre Charte de déontologie boursière visant à les sensibiliser aux règles applicables en la matière. En complément, notre procédure interne de traitement de l'information privilégiée instaure différentes obligations, notamment sur la tenue des listes d'initiés.

De même, nous avons également formalisé un manuel de procédures et d'organisation administrative et comptable, régulièrement mis à jour et à la disposition de nos collaborateurs, comprenant les mesures relatives à la gestion des risques de fraude.

Enfin, nous mettons à la disposition de notre personnel un Code de bonne conduite et de conseils d'utilisation du poste informatique pour la protection des intérêts de l'entreprise et dans le respect des droits des utilisateurs.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2023

- Formalisation d'une Charte éthique relative à nos engagements en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.
- Formation des collaborateurs aux enjeux d'éthique adaptée à leur niveau d'exposition aux risques.
- Sélection de fournisseurs et sous-traitants sur la base de critères ESG rigoureux.

UN SENS DE L'HUMAIN

Nos équipes sont au cœur de la réussite de Peugeot Invest et c'est pourquoi nous mettons leur développement, leur bien-être et la diversité au cœur de notre politique de ressources humaines.

Peugeot Invest est un groupe à taille humaine caractérisé par un état d'esprit entrepreneurial et une forte proximité au sein des équipes. Cette structure réduite nous permet de garantir souplesse et régularité dans nos échanges. Ceci se traduit par une gestion rapprochée des ressources humaines, sous la responsabilité directe du Comité exécutif, permettant de s'adapter aux besoins de chacun de nos collaborateurs.

Nous veillons à ce que nos talents puissent se développer et acquérir de nouvelles compétences tout au long de leur carrière. C'est pourquoi nous organisons des entretiens annuels avec chacun d'entre eux afin de faire le bilan de l'année écoulée et de prendre en compte leurs attentes en matière de développement professionnel. En plus de ces échanges, nous proposons systématiquement des formations à tout collaborateur le souhaitant. En termes de rémunération, nous faisons en sorte d'être attractif pour tous nos salariés. Par ailleurs, l'ensemble de nos collaborateurs et mandataires sociaux bénéficient d'un accord d'intéressement sous forme de Plan d'épargne d'entreprise (PEE) et de Plan d'épargne retraite collectif (Perco). Dans un souci de transparence, nous présentons tous les détails relatifs au fonctionnement de ces accords au sein de notre Document d'enregistrement universel.

Une des priorités de notre politique sociale concerne les questions de bien-être et de respect de l'équilibre vie privée-vie professionnelle au sein de nos équipes. Dans un souhait d'amélioration continue, nous organisons tous les ans une consultation anonyme, dont les principaux constats sont discutés avec le Comité exécutif de Peugeot Invest durant notre séminaire annuel. Cela nous a permis, entre autres, de mettre en place une charte de télétravail.

Conformément à la réglementation en vigueur, Peugeot Invest dispose de deux délégués du personnel, qui participent à l'élaboration et à la signature d'accords collectifs. D'autre part, nous proposons à nos collaborateurs jeunes parents de les accompagner dans leur recherche de place en crèche afin de leur faciliter ces démarches que nous savons complexes.

Enfin, nous veillons au respect de la diversité et de l'égalité des chances au sein de Peugeot Invest. En application de l'article L. 22-10-36 du Code de commerce, la société respecte, au titre de ses recrutements, les principes de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité, et, plus largement, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2023

- Structuration et adaptation régulière d'une politique de formation et de gestion de carrières ambitieuse.
- Formalisation de nos engagements en matière de diversité, d'absence de discrimination et d'égalité femmes-hommes.
- Formalisation de notre approche en matière de qualité de vie et de santé au travail.
- Mise en place de mesures d'identification et de suivi de stress au travail.

NOS ACTIONS MENÉES EN 2020

- ✓ Recrutement d'une directrice des Ressources humaines à temps partagé en charge de structurer la politique de formation et de gestion des carrières.
- ✓ Insertion systématique d'une clause de non-discrimination dans les contrats avec nos prestataires en matière de recrutement.
- ✓ Détermination des thématiques de développement RH prioritaires : développement personnel des carrières, qualité de vie au travail et organisation.
- ✓ Nouveau support d'entretien annuel : permet notamment le recueil des besoins en formation, pour l'élaboration à compter de l'exercice 2021 d'un plan de développement des compétences.

UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE MAÎTRISÉE

En tant que société d'investissement à taille humaine, notre impact environnemental direct reste limité. Bien que nos activités de bureau ne représentent pas un enjeu majeur en matière de consommation et de préservation des ressources, nous nous appliquons le même niveau d'exigence que sur les autres sujets ESG. Nous avons donc initié, en interne, une démarche allant dans le sens de la transition écologique et visant à maîtriser nos principaux impacts.

Nous avons d'abord engagé une réflexion sur la gestion de nos déchets : papiers-cartons, plastiques, métaux, verre, dosettes de café, etc. Dans ce domaine, nous avons noué divers partenariats avec nos prestataires externes (Greenwishes, Shred-it et Nespresso) afin d'assurer le tri, la collecte et le recyclage de nos principaux déchets.

Cherchant également à réduire nos consommations de plastique, nous utilisons désormais des bouteilles rechargeables en verre et des gourdes ainsi qu'une machine à café en grains au sein de nos bureaux.

Nous sommes conscients que nos déplacements, qu'ils soient professionnels ou domicile-travail, constituent la part la plus importante de notre impact environnemental. C'est pourquoi ce sujet est une de nos premières priorités de la partie environnementale de notre feuille de route.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2023

- Réalisation d'un bilan carbone et d'un audit énergétique de Peugeot Invest.
- Formalisation d'une Charte environnementale.
- Mise en œuvre d'initiative pour réduire l'impact de nos déplacements.
- Développement du tri sélectif, et définition d'une stratégie « 0 plastique » pour Peugeot Invest.

NOS ACTIONS MENÉES EN 2020

- ✓ Mise en place du télétravail.
- ✓ Conversion en cours de la flotte automobile vers l'hybride et l'électrique.

UNE CONTRIBUTION POSITIVE À LA SOCIÉTÉ CIVILE

Depuis toujours, nos valeurs familiales intègrent la compréhension de notre responsabilité sociétale. Nous souhaitons porter un projet qui soit à la fois aligné avec nos valeurs, fédérateur pour nos équipes et qui contribue positivement à la société civile.

Ce projet, à la fois porté par la famille Peugeot, les Établissements Peugeot Frères et Peugeot Invest, se matérialise par diverses actions, telles que la création d'un Fonds de dotation en lien avec la formation et la biodiversité ou le soutien à l'orchestre Démos de Bourgogne-Franche-Comté.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2023

- Cartographie des attentes de nos collaborateurs en matière d'engagement sociétal (fonds d'impact, dons, mécénat) au regard d'un diagnostic précis de l'existant.
- Formalisation d'une politique sociétale en lien avec nos valeurs, et mise en place des actions nécessaires à son déploiement.

NOS ACTIONS MENÉES EN 2020

- ✓ Sondage auprès des collaborateurs sur leurs souhaits pour répondre aux enjeux socio-économiques liés à la crise de la Covid-19.
- ✓ Soutien en conséquence aux Restos du cœur, à l'Association des Œuvres de Saint-Jean et au Fonds Immunov.

UNE COMMUNICATION TRANSPARENTE

Bien que nos valeurs nous poussent à une forme de discrétion dans notre communication, nous souhaitons agir avec transparence vis-à-vis de nos parties prenantes.

Peugeot Invest est une société cotée qui remplit ses obligations en matière de transparence et qui communique régulièrement au travers de ses communiqués, des *roadshows* et de son Assemblée générale annuelle sur son activité, ses investissements ainsi que ses indicateurs de performance auprès de tous ses actionnaires et prêteurs.

En 2018, nous avons nommé une responsable communication au sein de nos équipes. Les sujets ESG sont intégrés à nos divers supports de communication, notre site Internet et notre Document d'enregistrement universel depuis 2016. À l'avenir nous rendrons compte de la mise en œuvre de notre feuille de route ESG annuellement. Nous rendons également publiques nos principales politiques, telles que notre Charte de déontologie boursière ou notre Charte investisseur responsable.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2023

- Maintien d'une communication transparente sur nos pratiques ESG à travers l'ensemble de nos supports de communication.

NOS ACTIONS MENÉES EN 2020

- ✓ Réalisation et diffusion d'un document fondateur, formalisant et rendant accessible notre politique ESG.
- ✓ Remise à l'ensemble des collaborateurs de la politique ESG de l'entreprise afin de les sensibiliser et en faire de véritables parties prenantes.
- ✓ Intégration systématique de la politique ESG dans nos supports de communication (banques, investisseurs, agences de notation, etc.).

Une philosophie d'investissement active et responsable

UNE APPROCHE ANCRÉE DANS NOTRE ADN

L'ambition de Peugeot Invest, en tant qu'investisseur minoritaire actif et actionnaire responsable de long terme, est de contribuer à une croissance durable de l'économie. Nous accompagnons nos participations dans une stratégie de création de valeur associant développement économique, progrès sociétal et maîtrise de l'impact environnemental.

Notre philosophie d'investissement se veut à la fois engagée et cohérente avec nos valeurs familiales, se caractérisant par :

- une compréhension des enjeux de nos participations, nourrie par l'expérience industrielle et entrepreneuriale de la famille Peugeot;
- des investissements qui ont du « sens » : accélération de la croissance des entreprises, financement d'une acquisition transformante, création de leaders mondiaux, soutien à des fonds de capital-investissement à impact social ou environnemental;
- une gestion des risques, intégrant pleinement les questions ESG, visant à assurer une performance sur le long terme;
- une durée de détention longue avec la volonté d'accompagner nos participations, la majorité d'entre eux étant détenus depuis plus de 10 ans.

Afin de faire vivre cette philosophie, nous nous appuyons sur une organisation transversale et applicable à l'ensemble de nos investissements directs, indirects, immobiliers et co-investissements.

En 2017, nous avons mis en place un Comité de pilotage ESG, réunissant des représentants de toutes les fonctions de l'entreprise (Direction générale, Direction juridique, Direction des investissements, Direction financière et communication), ayant pour objectif de coordonner la stratégie d'investissement responsable de Peugeot Invest et de veiller à l'intégration des critères ESG de manière homogène à l'ensemble de nos participations. En 2020, il a été décidé que le Comité de direction reprenait l'ensemble des attributions du Comité de pilotage, et qu'une fois par trimestre le Comité de direction faisait un point formel sur la mise en œuvre de notre stratégie ESG.

En 2016, nous avons rédigé une Charte investisseur responsable, disponible sur le site internet de Peugeot Invest, qui constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les pratiques et les actions quotidiennes de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants, dans le respect de la réglementation en vigueur et des meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique. Elle définit également notre politique d'exclusion regroupant les secteurs ou entreprises qui seraient engagés dans des activités controversées : jeux d'argent, producteurs de tabac, pornographie.

Par ailleurs, la rémunération variable à long terme de nos équipes et des dirigeants (à travers notre Plan d'actions de performance) comporte des objectifs de performance liés à l'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement. Par ce mécanisme, nous veillons à ce que nos équipes prennent en compte ces éléments dans leurs analyses et les intègrent systématiquement dans les décisions d'investissement.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2023

- Mise à jour de notre Charte investisseur responsable.
- Analyse des cibles d'investissement au regard des valeurs de Peugeot Invest.
- Revue régulière de nos critères d'exclusion.
- Identification et intégration des Objectifs de Développement Durable dans notre stratégie d'investissement responsable.
- Suivi de la feuille de route ESG.
- Analyse ESG dans chacune de nos stratégies d'investissement et point formel et régulier de notre stratégie ESG en réunion d'équipe.
- Suivi de la stratégie d'investissement à impact.
- Évolution des critères ESG dans le plan d'attribution d'actions de performance.

NOS ACTIONS MENÉES EN 2020

- ✓ Suivi de la mise en œuvre de la feuille de route et compte rendu au Conseil d'administration.
- ✓ Décision d'attribuer au Comité de direction le suivi de notre stratégie ESG et les sujets ESG du portefeuille d'investissement et point formel tous les trimestres.

UNE INTÉGRATION SYSTÉMATIQUE DE L'ESG

Notre philosophie d'investisseur responsable se traduit de façon concrète par l'intégration de l'ESG dans l'ensemble de nos stratégies d'investissement. Afin de rendre cette intégration systématique, elle est placée directement sous la responsabilité des équipes et sous le contrôle du Comité de direction.

En 2018, par exemple, nous avons réalisé un audit détaillé visant à identifier et à analyser les pratiques en matière d'éthique et de conformité des sociétés composant notre portefeuille.

PARTICIPATIONS COTÉES ET NON COTÉES

En phase d'acquisition, nos équipes réalisent systématiquement des due diligences ESG pour analyser les facteurs extra-financiers au même titre que les données financières. Pour cela, nous pondérons la prise en compte des critères sociaux et environnementaux selon la matérialité et les risques qu'ils représentent pour l'entreprise cible.

Par ailleurs, nous portons une attention particulière aux sujets de gouvernance. En effet, l'analyse de la qualité de la gouvernance est au cœur de toutes nos décisions d'investissement. Ainsi, en phase d'acquisition, nous nous assurons que nos cibles puissent garantir des règles strictes de gouvernance organisant les pouvoirs et contre-pouvoirs de manière transparente et équilibrée.

Les résultats de nos due diligences ESG sont systématiquement incorporés dans les mémorandums d'investissement, puis transmis au Comité des investissements et des participations afin d'éclairer son avis concernant l'entreprise cible.

En phase de détention, nous veillons à ce que nos participations aient identifié et intégré leurs enjeux ESG, ainsi que mis en place une démarche de gestion des risques extra-financiers.

Au niveau de Peugeot Invest, une revue globale des pratiques ESG de nos participations sera effectuée tous les trimestres à compter de 2021 en Comité de direction.

CO-INVESTISSEMENTS, ENGAGEMENTS DANS DES FONDS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT ET IMMOBILIER

En phase de due diligence sur les fonds de capital-investissement, nous envoyons aux sociétés de gestion notre questionnaire ESG afin d'étudier leur stratégie d'investissement responsable et de nous assurer de leur niveau de maturité en la matière. Ainsi, une société de gestion dont la philosophie d'investissement ne serait pas alignée avec nos valeurs et notre approche d'investisseur responsable ne fera pas l'objet d'un engagement de notre part. Pour les co-investissements et les investissements immobiliers, le processus est le même que pour les participations cotées et non cotées.

FOCUS : INVESTISSEMENTS À IMPACT

En tant qu'investisseur responsable, Peugeot Invest est investi depuis 2015 dans plusieurs fonds d'impact qui conjuguent un impact positif sur la société et sur l'environnement à une performance financière durable.

Nous avons ainsi noué des partenariats solides et de long terme avec trois sociétés de gestion : Alter Equity, Amboise Partners et Impact Partners.

Au moment de la souscription, nous intégrons une clause spécifique ESG dans la documentation juridique, notamment sous la forme de *side letters* (lettres d'engagement). Ce mécanisme nous permet de garantir l'application du même niveau d'exigence en matière d'investissement responsable que celui pratiqué au sein de Peugeot Invest.

Durant la vie du fonds, nous suivons la performance annuelle à travers le questionnaire ESG que nous faisons parvenir aux sociétés de gestion. Dans ce cadre, nous les encourageons fortement à continuellement intégrer les critères ESG dans leur activité interne ainsi qu'au niveau de leur portefeuille.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2023

- Suivi et revue périodique de la grille d'évaluation ESG de nos cibles et durant la vie de l'investissement.
- Prise en compte des notations extra-financières dans l'investissement dans des actifs cotés.
- Consécration de l'ESG comme critère d'investissement à part entière, notamment par la prise en compte de la taxonomie européenne.
- Réalisation annuelle d'une analyse de maturité ESG de notre portefeuille actuel.
- Définition d'un jeu d'indicateurs d'impact afin de suivre la performance de nos participations.

NOS ACTIONS MENÉES EN 2020

- ✓ Revue de la grille d'évaluation ESG de nos cibles d'investissement.
- ✓ Prise en compte des notations extra-financières lors de l'analyse de cibles d'investissement cotées.
- ✓ Conduite d'analyses ESG systématiques et pertinentes dans toutes nos stratégies d'investissement.
- ✓ Renforcement de notre engagement en faveur des fonds d'impact : réinvestissements dans les fonds d'impact Alpha Diamant IV et Impact Croissance IV et conclusion d'un partenariat avec Astanor.
- ✓ Investissement dans le projet de campus bas-carbone Arboretum.

UN ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSFORMATION RESPONSABLE DE NOS PARTICIPATIONS

Chez Peugeot Invest, nous savons qu'accompagner nos participations sur le long terme nécessite d'être capable de se positionner en tant que partenaire de leur transformation responsable, garante de la meilleure création de valeur.

Au sein de nos équipes, les administrateurs représentant Peugeot Invest au sein des conseils de nos participations jouent un rôle clé. C'est pourquoi nous avons formalisé une Charte des droits et devoirs de l'administrateur Peugeot Invest qui définit le cadre de leurs missions.

Bien qu'étant actionnaire minoritaire, nous nous assurons que Peugeot Invest soit systématiquement représenté au sein des organes de gouvernance des participations *via* des mandats d'administrateurs ou de membres du Conseil de surveillance. Grâce à ce rôle actif dans les conseils et comités, nous pouvons participer à l'élaboration des orientations stratégiques, prêter une attention particulière aux enjeux ESG et faire appliquer des règles de bonne gouvernance au sein de nos participations.

D'autre part, en tant qu'investisseur de long terme, Peugeot Invest s'engage à accompagner les participations dans la durée. Chaque décision d'investissement est prise dans une perspective durable sans contrainte de rotation des capitaux investis. Actuellement, la durée de détention moyenne des sociétés en portefeuille est de plus de 10 ans et nous ne sommes pas dans une logique spéculative. Par conséquent, nous inscrivons nos engagements dans la durée, avec l'objectif de révéler le potentiel de création de valeur de chaque participation.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2023

- Fourniture aux administrateurs de nos participations de moyens d'être en pointe sur les sujets ESG.
- Intégration des sujets ESG dans notre Charte des droits et devoirs de l'administrateur Peugeot Invest.
- Mise en œuvre d'une politique active ESG, en veillant à ce qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour des Conseils d'administration au moins une fois par an.

NOS ACTIONS MENÉES EN 2020

- ✓ Les représentants de Peugeot Invest aux Conseils des participations s'assurent que les problématiques ESG figurent à l'ordre du jour et sont traitées lors des Conseils des participations.

L'ESG en pratique chez Peugeot Invest

L'ÉQUIPE

Au 31 décembre 2020, l'effectif total de la société est de 32 personnes — dont 1 alternant, soit 18 hommes et 14 femmes. 87,5 % des effectifs exercent leur activité au siège social et 12,5 % au sein de la filiale de Peugeot Invest au Royaume-Uni.

Au cours de l'exercice 2020, il y a eu 6 embauches et 1 départ (alternant).

La fourchette d'âge au 31 décembre 2020 est de 28 à 70 ans. La moyenne d'âge à la même date est de 44 ans. Le taux de féminisation atteint 47 % pour les cadres et 44 % pour l'effectif total. 35 % des employés ont plus de 50 ans.

À l'exception du directeur général, tous les employés sont titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée. Il n'y a pas de main-d'œuvre intérimaire, ni de salarié à temps partiel au 31 décembre 2020. La société est soumise à la réglementation des 35 heures par semaine, étant néanmoins observé que 94 % de son effectif est constitué de cadres.

En application de l'article L.22-10-36 du Code de commerce, la société respecte, au titre de ses recrutements, les principes de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité, et plus largement les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Les salariés ont bénéficié de 246 heures de formation principalement dans les domaines des langues étrangères et de la certification aux fonctions d'administrateurs de la société, pour un budget total de 16 260 €.

100 % des employés bénéficient d'un entretien individuel d'évaluation annuel.

ORGANISATION DU TRAVAIL

La société n'a pas été confrontée à des problèmes d'absentéisme de son personnel au cours de l'exercice 2020.

La société n'a pas eu à déplorer d'accident de travail au cours de l'exercice 2020.

Dans un souhait d'amélioration continue de la qualité de vie au travail et de la performance collective de ses salariés, Peugeot Invest et Établissements Peugeot Frères ont mis en place une Charte du télétravail en 2018, permettant d'encadrer cette forme d'organisation du travail dans le respect des dispositions législatives et conventionnelles applicables.

Les autres rubriques visées par le décret n° 2002-221 du 20 février 2002, pris en application de l'article L. 225-201-1 du Code de commerce, à savoir les conditions d'hygiène et de sécurité, la formation, l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés, les œuvres sociales et la sous-traitance ne donnent pas lieu à commentaire en raison de l'activité spécifique de la société et de son effectif limité.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

La masse salariale au 31 décembre 2020 s'établit à 5082809€ (contre 4423827€ en 2019) et les charges sociales à 3522860€ (contre 2964497€ au 31 décembre 2019).

Les salariés et mandataires sociaux bénéficient d'un accord d'intéressement. Au titre de cet accord, 256 508 € ont été versés en 2020. Chaque salarié peut verser, à son gré, tout ou partie de son intéressement sur un Plan d'épargne d'entreprise (PEE) et/ou sur un Plan d'épargne retraite collectif (Perco) géré par un organisme financier extérieur. Le règlement de ce Perco a fait l'objet d'un avenant en 2015 suite à la loi 2015-990 dite « loi Macron », notamment en ce qui concerne le forfait social.

Peugeot Invest et Établissements Peugeot Frères, réunies en une unité économique et sociale, ont procédé le 4 février 2016 à l'élection d'un délégué du personnel titulaire, et un suppléant, permettant à Peugeot Invest de signer des accords collectifs. Le 5 décembre 2019, les salariés d'Établissements Peugeot Frères et de Peugeot Invest ont élu deux membres titulaires du Comité social et économique, ainsi que deux membres suppléants.

ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET MÉCÉNAT

Le montant total des dons versés par Peugeot Invest en 2020 s'élève à 440 000 €.

Les dons principaux effectués par Établissements Peugeot Frères et Peugeot Invest visaient à soutenir différentes initiatives de recherche contre la Covid-19 (fonds Immunov) et de soutien aux populations touchées par les effets de la crise sanitaire (Restos du Cœur, Œuvres de Saint-Jean).

Peugeot Invest soutient également l'association d'utilité publique Démon, un projet de démocratisation culturelle s'adressant à des enfants issus de quartiers ou de zones rurales insuffisamment dotés en institutions culturelles. Depuis 2010, Démon s'attache à favoriser l'accès à la musique classique par la pratique instrumentale en orchestre. Peugeot Invest s'est plus particulièrement engagée à soutenir l'orchestre des enfants de Bourgogne Franche-Comté pendant trois ans.

ENVIRONNEMENT

En raison de l'activité de holding industrielle et financière de Peugeot Invest, l'application des dispositions de l'article L.22-10-36 du Code de commerce relatives aux informations environnementales et sociétales est écartée faute de pertinence dans le cadre du fonctionnement interne de la société. Toutefois, les problématiques environnementales et sociétales sont adressées par Peugeot Invest dans le cadre de sa politique d'investissement au travers de la prise en compte progressive des facteurs ESG.

Établissements Peugeot Frères et Peugeot Invest organisent le tri, la collecte et le recyclage des déchets papier, carton, plastique, métaux, verre et capsules de café avec différentes entreprises dont Nespresso, Greenwishes et Shred-it. D'autre part, une politique de limitation des déchets a été mise en place, incluant notamment l'équipement des bureaux d'une fontaine à eau filtrant l'eau de ville, de bouteilles en verre dans les salles de réunion et de gourdes distribuées à tous les employés, ainsi que d'une machine à café à grains. Ces initiatives ont pour objectif de supprimer l'utilisation de bouteilles d'eau en plastique et de réduire l'utilisation de capsules de café en aluminium.

Établissements Peugeot Frères et Peugeot Invest portent également une attention toute particulière à la consommation électrique effectuée dans les bureaux du groupe familial. En 2020, cette consommation s'est élevée à 131 621 KWh pour Établissements Peugeot Frères et Peugeot Invest, tous bureaux confondus, soit une réduction de l'ordre de 3 % par rapport à 2019.

1.6 Peugeot Invest en 2020



L'année 2020 vue par Bertrand Finet, directeur général de Peugeot Invest

Que s'est-il passé chez Peugeot Invest en 2020 ?

Bertrand Finet : L'année 2020 a été une année très active pour notre groupe, dans la continuité de la stratégie de Peugeot Invest, et ce malgré la crise sanitaire que nous connaissons tous et qui se poursuit encore aujourd'hui. Au-delà du projet structurant de fusion entre PSA et FCA commenté par Robert Peugeot, nous avons continué à saisir de bonnes opportunités, comme de nouveaux co-investissements mais aussi des événements de liquidité.

Notre stratégie d'investissements diversifiés en termes de secteur et de géographie a continué à être mise en œuvre par nos équipes dans des activités qui sont épargnées par la crise actuelle, comme la santé et le digital.

Peugeot Invest a fait preuve de son agilité dans un environnement de marché très volatil. Nous avons notamment mis en place un *equity swap* qui nous a permis de racheter 2 % du capital de Groupe PSA au creux de la crise, ce qui s'est traduit par une création de valeur de 177 M€ au 31 décembre 2020 pour Peugeot 1810. Nous avons d'autre part cédé 20 % de notre participation dans SEB en juillet et annoncé la cession à terme d'un tiers de notre participation dans Safran. Ces deux opérations ont généré des TRI à deux chiffres sur des périodes de détention longues. Nous restons investis et parties prenantes à la gouvernance des deux sociétés.

En 2020, Peugeot Invest a également continué à préparer l'avenir en réalisant plus de 90 M€ de nouveaux co-investissements (Livspace, Lineage, Jianke, JAB, Polyplus) sur trois continents (Amérique, Europe et Asie) et dans des industries porteuses (santé, digital, logistique). Nous avons également poursuivi notre stratégie immobilière en suivant les tendances immobilières à long terme du *coliving* (Colonies) et des constructions bas-carbone (Arboretum).

Ces investissements ont notamment été financés par une rotation de notre portefeuille de co-investissements, extériorisant des performances élevées comme la cession de Roompot avec PAI Partners. Nous nous sommes également engagés dans de nouveaux fonds de capital-investissement pour plus de 100 M€. Ces opérations illustrent bien la stratégie de diversification sectorielle et géographique que Peugeot Invest poursuit depuis plusieurs années. Nous sommes déterminés à la poursuivre, persuadés qu'elle nous permettra de traverser cette période le mieux possible.

Quel a été l'impact de la crise sanitaire sur votre activité et les résultats de Peugeot Invest ?

B.F. : La diminution des échanges au niveau mondial, mais aussi régional et local a eu un impact très clair sur nos participations et investissements. La situation du secteur aéronautique a en particulier fortement impacté l'Actif net réévalué cette année, Peugeot Invest ayant deux participations dans ce secteur. Néanmoins, les principales participations de Peugeot Invest se sont adaptées, protégeant la génération de trésorerie et évitant toute crise de liquidité. Nos co-investissements ont par ailleurs prouvé leur qualité et leur robustesse. Les fonds de capital-investissement dans lesquels nous sommes engagés ont aussi des sous-jacents solides, en particulier les fonds de capital-croissance qui continuent à bien performer et la moitié du portefeuille exposée aux secteurs santé et technologique dont la croissance et les valorisations se sont plutôt accélérées pendant la crise. Enfin, l'immobilier reste solide : avec des emplacements prime et des locataires de qualité que ce soit avec Immobilière Dassault dans le quartier central des affaires à Paris ou dans les grandes villes allemandes et autrichiennes avec SIGNA Prime Selection.

Les résultats 2020 ont été impactés par la crise, mais nous avons maintenu le niveau de notre Actif net réévalué, qui ressort à près de 4,5 Mds€ au 31 décembre 2020, soit une performance de +1,3 % sur l'année. Le résultat net consolidé, part du groupe de 2020 s'établit à 134 M€, en croissance de 2,2 % sur un an : la baisse ou la suppression des dividendes de la plupart de nos participations constatée au 1^{er} semestre 2020 a été compensée au 2nd semestre par la performance de l'*equity swap* sur les 2 % du capital de PSA.

“
Nos participations et investissements ont prouvé leur qualité et leur robustesse.
”

Qu'en est-il de la situation financière ?

B.F. : La situation financière de Peugeot Invest est saine et solide, et nous poursuivons notre politique de gestion raisonnable de notre endettement financier. L'endettement net s'élève à 1 023 M€ au 31 décembre 2020, contre 763 M€ au 31 décembre 2019. En septembre 2020, nous avons émis notre première obligation américaine sous forme d'un placement privé de type « US PP » à échéance 10 ans pour 150 M€, afin de renforcer notre liquidité et d'envisager de nouveaux investissements, tout en maintenant un niveau d'endettement mesuré.

Quels sont les leviers qui vous permettront de vous développer dans les années à venir ?

B.F. : Je dirais que notre capacité d'origination d'investissements porteurs de croissance durable a peu été impactée par la crise et continuera à être un levier de croissance important dans les prochaines années. L'équilibre favorable entre les risques et les opportunités de croissance, le maintien d'une décorrélation entre nos actifs, grâce à une diversification rigoureuse, et la richesse de notre réseau devraient également contribuer à un développement durable de Peugeot Invest. Il faut également retenir la qualité de notre équipe, aux profils complémentaires et qui continue de s'élargir, avec notamment un recrutement à Londres et deux autres à Paris en 2020 dans l'équipe d'investissement et la promotion de Sébastien Coquard, notre directeur des investissements et des relations investisseurs, au titre de managing director. Enfin, je crois fermement que la feuille de route ESG que nous avons mise en place début 2020 pour trois ans sera un guide dans la poursuite de nos investissements. Je suis persuadé que nous disposons de tous les atouts humains et financiers pour continuer notre trajectoire de croissance dans les prochaines années.

Comment s'annonce 2021 ?

B.F. : L'année 2021 a démarré très activement. Après la création de Stellantis en janvier 2021, nous avons commencé l'année en annonçant un nouvel investissement significatif, dans International SOS. Cette société d'assistance médicale et de sécurité, d'accès aux soins et d'intervention en cas d'urgence pour les entreprises internationales et les organisations gouvernementales est leader mondial et dispose d'un savoir-faire qui répond aux préoccupations croissantes des entreprises et des gouvernements en matière de santé et de sécurité au travail. Cet investissement confirme notre souhait d'investir dans le secteur de la santé. Enfin, profitant d'un rebond du titre Safran en mars 2021, nous avons poursuivi notre désinvestissement partiel initié en novembre 2020.

FAITS MARQUANTS

Renforcement de la participation de Peugeot Invest dans Groupe PSA

Peugeot 1810, filiale de Peugeot Invest et de son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères, a acquis 2% supplémentaires du capital de Peugeot SA pour un montant de 228 M€, en amont de la fusion PSA-FCA, qui a donné naissance à Stellantis.

90M€ de nouveaux co-investissements, notamment dans le secteur de la santé et en Asie

Cession partielle de la participation dans SEB

Accompagnant SEB depuis 2004, Peugeot Invest a cédé 1,0% du capital en juillet 2020 pour un retour de près de 5x sur les titres cédés. Elle conserve 4,0% du capital et demeure un actionnaire significatif de SEB et administrateur de la société.



Cession partielle de la participation dans Safran

Après avoir soutenu la fusion de Zodiac Aerospace avec Safran en 2018 pour former un leader mondial de l'aéronautique, Peugeot Invest a cédé à terme 1/3 de sa participation dans Safran en novembre 2020. La transaction a été réalisée au 1^{er} semestre 2021.

156M€ de produits de cession liés aux co-investissements

Cession de Roompot, cession partielle de Lineage, distributions de JAB Holding suite à des cessions de titres KDP.

Poursuite de la stratégie immobilière



Engagements dans 10 nouveaux fonds de capital-investissement pour un total de 106M€

Engagement de 25M€ dans Arboretum

En juin 2020, Peugeot Invest a investi dans un projet de campus bas-carbone de 126 000 m² de bureaux en région parisienne.

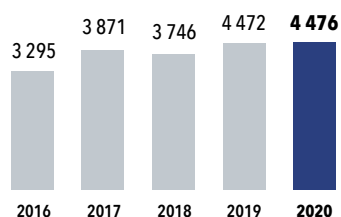
Émission obligataire américaine (USPP)

Peugeot Invest a procédé en septembre 2020 au placement de sa première émission obligataire aux États-Unis d'un montant total de 150M€ à échéance 10 ans.

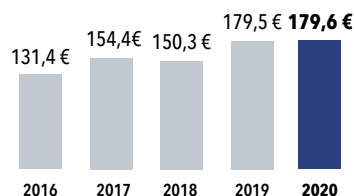
1.7 Chiffres-clés

Valeurs des actifs⁽¹⁾ (en millions d'euros)

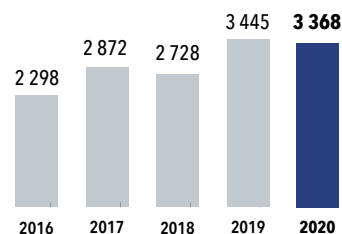
Actif net réévalué



Actif net réévalué par action



Actif brut réévalué des investissements (hors Peugeot 1810⁽²⁾)



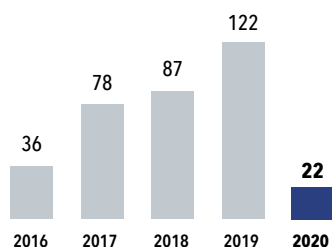
Comptes consolidés

(en millions d'euros)

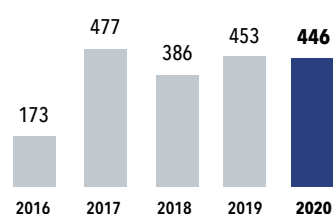
	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat net (part du groupe)	149,8	221,8	114,9	131,4	134,1
Résultat net par action	6,0 €	8,9 €	4,6 €	5,3 €	5,4 €
Résultat global (part du groupe)	181,8	513,3	111,0	671,3	112,0
Capitaux propres part du groupe	3 070,1	3 508,9	3 569,6	4 188,5	4 327,9
Situation nette par action après affectation	120,6 €	139,8 €	142,2 €	167,0 €	172,2 €

Principaux flux financiers (en millions d'euros)

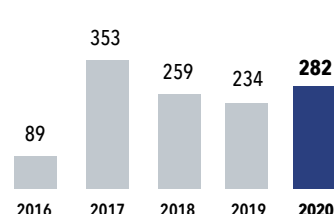
Dividendes reçus (par Peugeot Invest et ses filiales à 100 %)



Investissements en titres de participation et fonds de capital-investissement

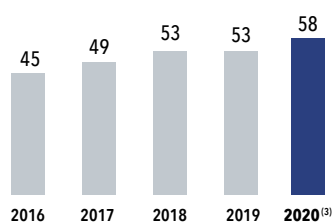


Cessions et remboursements de fonds de capital-investissement

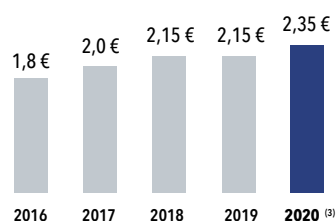


Dividendes

Dividende distribué (en millions d'euros)



Dividende net par action



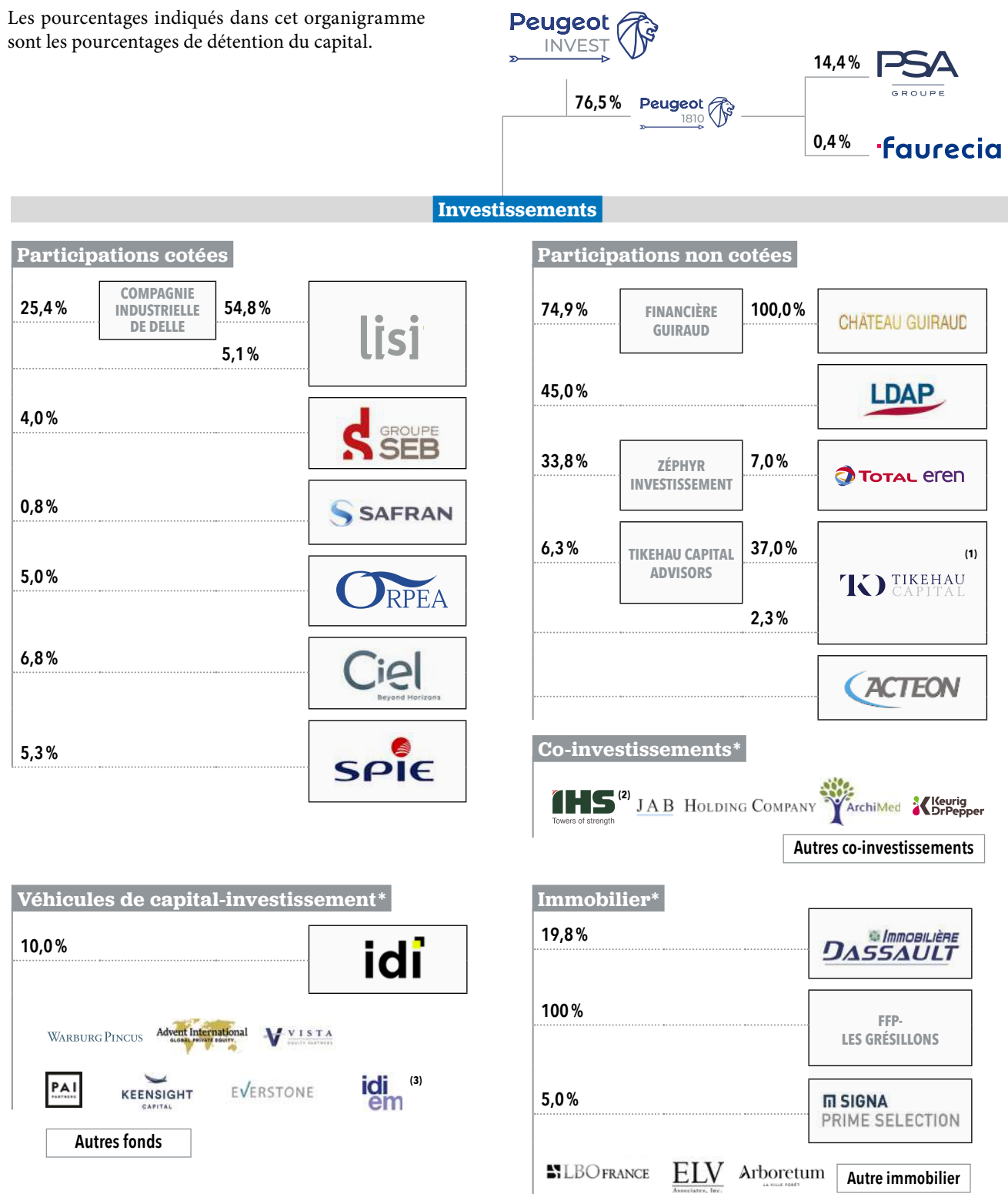
(1) Le détail de la valorisation des actifs au 31 décembre 2020 est présenté en section 1.9 Actif net réévalué.

(2) L'historique de l'Actif brut réévalué des Investissements a été modifié suite au changement de présentation intervenu cette année. En effet, les titres Faurecia présentés dans l'Actif brut réévalué des Investissements ont été transférés dans Peugeot 1810 suite au regroupement des titres PSA et Faurecia dans cette société.

(3) Proposition à l'Assemblée générale du 12 mai 2021.

1.8 Organigramme des participations au 31 décembre 2020

Les pourcentages indiqués dans cet organigramme sont les pourcentages de détention du capital.



* Les engagements dans des fonds et co-investissements pris avant 2012 sont chez Peugeot Invest. Depuis, ils sont pris par Peugeot Invest Assets ou Peugeot Invest UK Ltd, filiales directement ou indirectement à 100% de Peugeot Invest.

(1) La participation de Peugeot Invest Assets dans Tikehau Capital est incluse dans les participations cotées de l'Actif net réévalué.

(2) Peugeot Invest Assets a investi dans IHS, d'une part, via ECP IHS, structure gérée par le fonds panafricain ECP, et, d'autre part, via la société ATT, détenue majoritairement par Wendel.

(3) IDI Emerging Markets regroupe IDI Emerging Markets SA, composé de deux compartiments dans lesquels Peugeot Invest Assets détient des pourcentages du capital différents, et IDI Emerging Markets Partners – Fund III, son troisième véhicule d'investissement.

1.9 Actif net réévalué

En M€	Méthode valorisation	Rapprochement comptes consolidés	% de détention	Valorisation	% Actif brut réévalué
Groupe PSA	cours de Bourse	R		2 203	39 %
Faurecia	cours de Bourse	R		16	0 %
PEUGEOT 1810 (A)			76,5 %	2 219	40 %
LISI	cours de Bourse	NR	5,1 %	55	1 %
CID (Lisi)	ANR holding de contrôle	NR	25,4 %	153	3 %
SEB	cours de Bourse	R	4,0 %	301	5 %
Safran	cours de Bourse	R	0,8 %	376	7 %
ORPEA	cours de Bourse	R	5,0 %	351	6 %
CIEL group	cours de Bourse	R	6,8 %	9	0 %
Tikehau Capital	cours de Bourse	R	2,3 %	80	1 %
SPIE	cours de Bourse	R	5,3 %	151	3 %
Participations non cotées	valeur de marché	NR		147	3 %
Participations (i)				1 625	29 %
Fonds de capital-investissement	VL ajustée	NR		424	8 %
IDI	cours de Bourse	R	10,0 %	31	1 %
Véhicules de capital-investissement (ii)				455	8 %
KDP	cours de Bourse	NR		114	2 %
Co-investissements non cotés	expertise externe /valeur de marché	NR		585	10 %
Co-investissements (iii)	valeur de marché /VL ajustée	NR		699	13 %
Immobilière Dassault	cours de Bourse	R	19,8 %	79	1 %
Actifs immobiliers non cotés	expertise externe /valeur de marché	NR		414	7 %
Immobilier (iv)				493	9 %
Autres actifs & passifs financiers	cours de Bourse/VL	NR		8	0 %
Trésorerie		R		88	2 %
Autres actifs (v)				96	2 %
ACTIF BRUT RÉÉVALUÉ INVESTISSEMENTS (i)+(ii)+(iii)+(iv)+(v) = (B)				3 368	60 %
ACTIF BRUT RÉÉVALUÉ = (A) + (B)				5 587	100 %
ENDETTEMENT (C)		R		1 111	
ACTIF NET RÉÉVALUÉ = (A) + (B) - (C)				4 476	
soit par action				179,6 €	

Rapprochement avec les comptes consolidés

R) Ces valorisations se retrouvent en lecture directe dans les comptes consolidés de Peugeot Invest : notes 16.1 pour les participations, 20.1 pour la trésorerie et 22.1 pour l'endettement obligataire, bancaire et les intérêts courus. La somme de l'ensemble des lignes rapprochées directement des comptes consolidés représente 66 % de l'ABR.

NR) Ces valorisations ne se retrouvent pas en lecture directe dans les comptes consolidés de Peugeot Invest en raison essentiellement du fait que ces sociétés suivent les règles de consolidation (*cf.* périmètre de consolidation note 3 des comptes consolidés). Ces participations non rapprochées en lecture directe représentent 34 % de l'ABR.

Méthodes de valorisation

L'Actif net réévalué (ANR) est la somme de la valeur de marché des titres de Peugeot 1810 (A) et de l'Actif brut réévalué des Investissements (B), déduction faite des dettes financières (C). Les titres Peugeot 1810 qui par transparence comprennent les titres de Groupe PSA et de Faurecia sont valorisés au cours de Bourse de fin de période. L'Actif brut réévalué des Investissements correspond, à une date donnée, à une valorisation de marché des autres actifs détenus par Peugeot Invest. Il ne comprend pas de passif fiscal découlant d'une imposition sur les plus-values. En fonction des participations, plusieurs méthodes de valorisations sont utilisées.

Cours de Bourse de fin de période des actifs cotés : les participations Groupe PSA, SEB, Safran, ORPEA, CIEL, Tikehau Capital, SPIE, IDI et Immobilière Dassault sont valorisées au cours de Bourse de fin de période.

Actif net réévalué des holdings intermédiaires non cotées : la valorisation de CID est calculée par transparence en retenant le cours de Bourse de fin de période de LISI, et sans tenir compte de prime de contrôle ou de décote.

Valeur de marché : les actifs non cotés et les co-investissements sont valorisés soit en actualisant des flux de trésorerie futurs, soit en appliquant différentes méthodes de multiples, notamment des multiples de marché, de tran-

sactions ou ceux existant, le cas échéant, dans les accords d'actionnaires. À défaut et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, le coût historique est retenu comme valorisation, sauf dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure bilantielle, liquidité, etc.) se seraient significativement dégradées (cf. Note 1.7 des comptes consolidés).

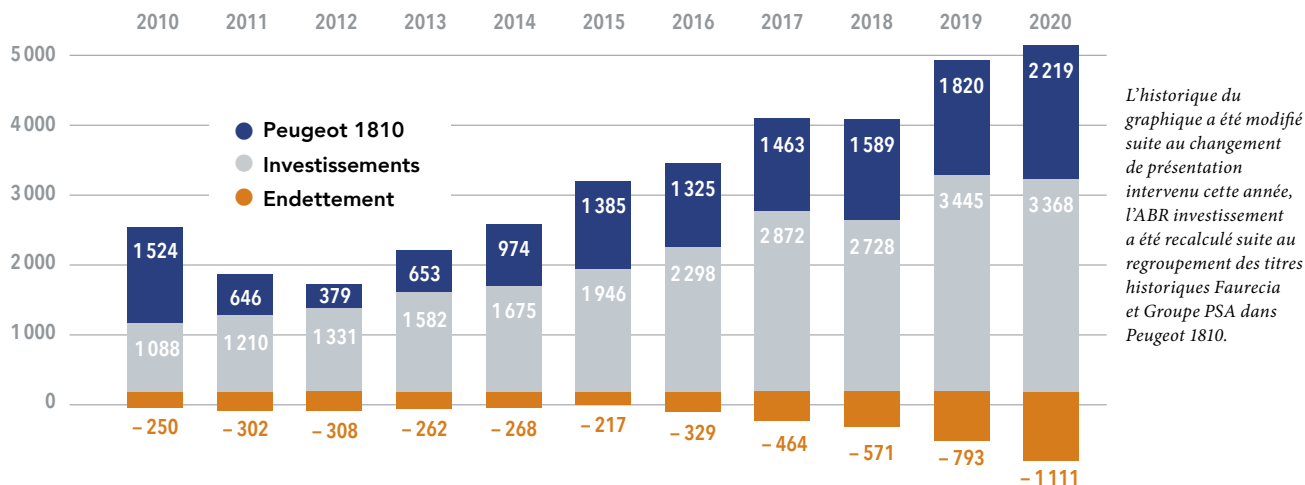
Valeurs liquidatives : les fonds de capital-investissement et certains co-investissements sont valorisés au moyen des valeurs liquidatives arrêtées ou estimées par les sociétés de gestion des fonds de capital-investissement, corrigées, le cas échéant, des appels de fonds ou remboursements effectués entre l'arrêté de cette valeur et la date de publication de l'Actif brut réévalué des Investissements. La majorité de ces fonds de capital-investissement suivent pour leur valorisation les règles de l'International Private Equity & Venture Capital Valuation Board. Les OPCVM figurant en TIAP ou en trésorerie sont également valorisés au moyen des dernières valeurs liquidatives reçues.

Valeur d'expertise : FFP-Les Grésillons est valorisée grâce à une valeur d'expertise réalisée une fois par an.

Coût historique : les titres détenus en autocontrôle par Peugeot Invest sont valorisés au coût historique.

L'endettement est la somme des dettes financières de Peugeot Invest évaluées à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus et de la valeur temps des instruments dérivés sur actifs.

Évolution de l'ANR (en millions d'euros)

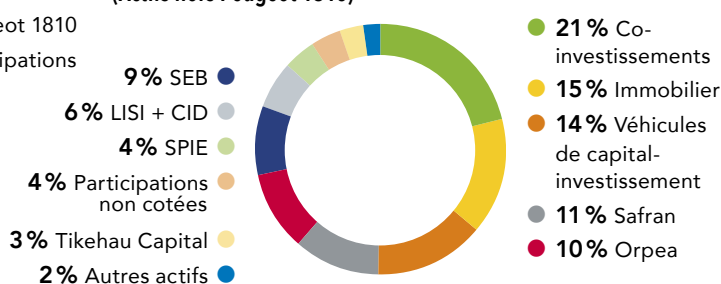


Répartition des actifs (12-2020)



Répartition des Investissements (12-2020)

(Actifs hors Peugeot 1810)

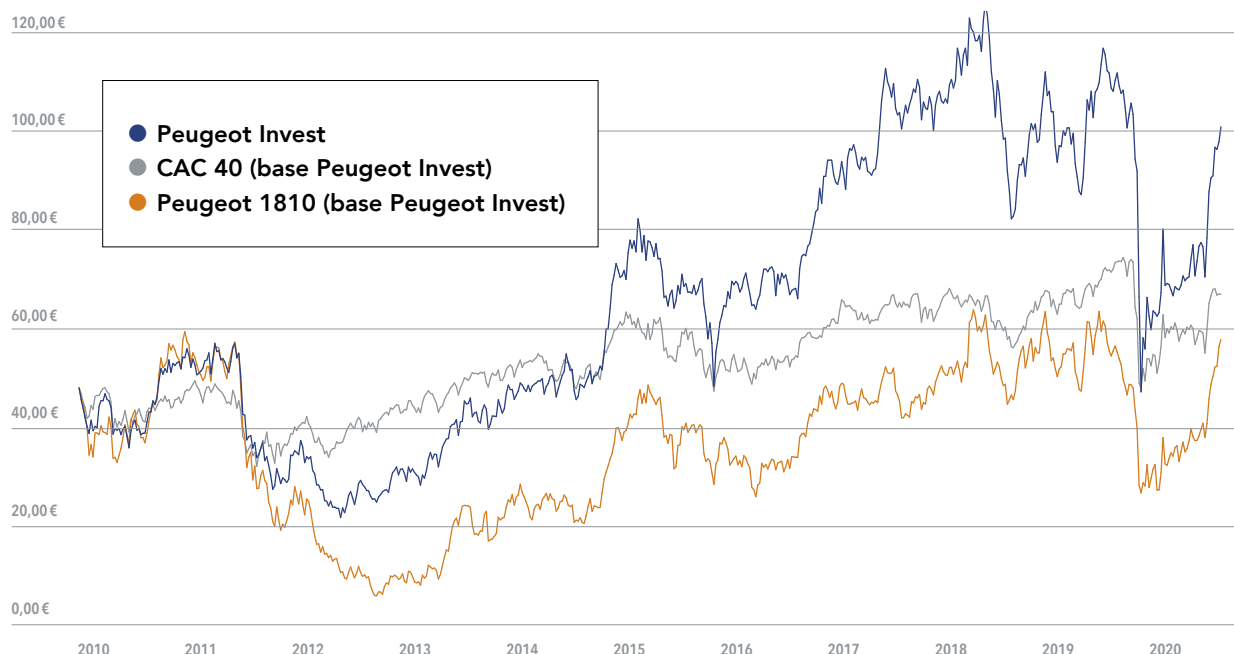


La participation Ciel n'apparaît pas dans le graphique car elle représente moins de 0,2% de l'ABR.

1.10 L'action Peugeot Invest

Évolution boursière depuis 2010

COURS DE BOURSE DE GROUPE PSA ET DU CAC 40 REBASÉS SUR CELUI DE PEUGEOT INVEST (BASE : 01/01/2010)



(en euros)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Au 31 décembre	68,0	72,3	100,3	80,2	104	94,6
Plus haut	80,0	72,8	107,1	119,4	110,8	105,0
Plus bas	48,4	48,0	71,7	78,0	78,8	43,7
Volume journalier moyen	6 495	5 126	7 947	6 134	7 051	6 890
Nombre d'actions	25 157 273	25 072 589	25 072 589	24 922 589	24 922 589	24 922 589
Capitalisation boursière	1 710 694 564	1 811 494 555	2 514 780 677	1 998 791 638	2 591 949 256	2 357 676 919

Fiche signalétique

Marché
Eurolist compartiment A
Place de cotation
Euronext Paris
Secteur
Société de portefeuille

Code Mnémonique
PEUG
Code ISIN
FR0000064784
Service actionnaires titres
nominatifs
CACEIS

Nombre total
d'actions

24 922 589

1.11 Présentation des actifs

PEUGEOT 1810

GROUPE PSA



Activité

Groupe PSA est le deuxième constructeur automobile européen. Son développement repose sur six marques (Peugeot, Citroën, DS, Opel, Vauxhall et Free2Move), au rayonnement et aux personnalités distinctes, dans le cadre de stratégies internationales coordonnées et d'un plan produit cohérent. Ses activités s'étendent également au financement automobile avec Banque PSA Finance et à l'équipement automobile avec Faurecia.

Le 16 janvier 2021, le groupe Stellantis a été créé suite à la fusion de Groupe PSA et de Fiat Chrysler Automobiles. Stellantis dispose de positions fortes en Europe et en Amérique du Nord, et bénéficie des fortes complémentarités technologiques et de gamme des produits des deux groupes dont elle est issue.

En 2020

En 2020, FCA a réalisé un chiffre d'affaires de 86,7 Mds€ et un EBIT ajusté de 3,7 Mds€ soit une marge de 4,3 %. Groupe PSA (hors Faurecia) a réalisé un chiffre d'affaires de 47,7 Mds€ et un EBIT ajusté de 3,4 Mds€ soit une marge de 7,1 %. Sur une base pro-forma, le chiffre d'affaires du groupe Stellantis s'élève ainsi à 134,4 Mds€ avec une rentabilité opérationnelle de 5,3 %. Compte tenu de la forte génération de cash-flow historique des groupes PSA et FCA, la position de trésorerie nette pro-forma de Stellantis était de 17,8 Mds€ en fin d'année 2020.

En 2021, le groupe a donné les indications de marché suivantes par zone géographique : Amérique du Nord + 8 %, Amérique du Sud + 20 %, Europe + 10 %, Chine + 5 %, Afrique et Moyen-Orient + 3 % et Asie + 3 %. Par ailleurs, le management a donné une guidance de marge comprise entre 5,5 et 7,5 %.

Conformément aux accords signés dans le cadre de la fusion, Stellantis distribuera à ses actionnaires les actions Faurecia qu'elle détient après approbation lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2021. Le paiement d'un dividende exceptionnel de 1 Md€ (soit 0,32€ par action) sera soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 15 avril 2021.

Le montant des synergies estimé par le management a été revu à la hausse et serait désormais de 5,5 Mds€ (vs 3,7 Mds€ auparavant).

L'investissement de Peugeot 1810

La famille Peugeot est à l'origine du groupe automobile PSA. Peugeot Invest a notamment participé aux augmentations de capital en 2012 et 2014 et a activement participé aux négociations menant à la réalisation de la fusion avec FCA.

Conformément aux accords signés dans le cadre de la fusion avec FCA, Peugeot 1810 a fait l'acquisition de 2,0 % du capital de PSA en 2020 lors du dénouement d'une opération d'*equity swap*.

Au 31 décembre 2020, Peugeot 1810, filiale détenue à 76,5 % par Peugeot Invest et à 23,5 % par Établissements Peugeot Frères, détient 14,4 % du capital de PSA et 19,3 % des droits de vote.

Au 16 janvier 2021, jour de la réalisation de la fusion entre Groupe PSA et FCA, Peugeot 1810 détient 7,2 % du capital et 7,2 % des droits de vote de Stellantis.

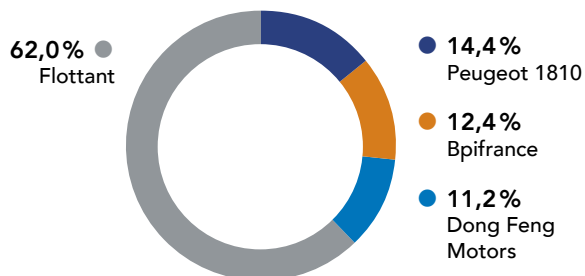
M. Robert Peugeot est vice-président du Conseil d'administration de Stellantis et membre du Comité de rémunération.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la fusion avec FCA, les actionnaires de référence des groupes PSA et FCA (Exor, Peugeot 1810, Bpifrance et DongFeng Motors) se sont engagés à ne pas céder d'actions Stellantis pendant une durée de 3 ans à partir de la réalisation de la fusion (soit jusqu'au 16 janvier 2024). Par ailleurs, les actionnaires de référence des groupes PSA et FCA ont aussi pris l'engagement de ne pas accroître leur participation dans Stellantis pendant une durée de 7 ans à partir de la réalisation de la fusion (soit jusqu'au 16 janvier 2028). Par exception, Peugeot 1810 pourra faire l'acquisition de 1,5 % du capital de Stellantis auprès de Dong Feng Motors ou de Bpifrance ou sur le marché pour toute action que Bpifrance vendrait à une autre contrepartie.

La valorisation des titres, dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2020.

ACTIONNARIAT

(31/12/2020)



17,8 Mds€

position de trésorerie nette pro-forma de Stellantis

www.stellantis.com

PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)

		2019	2020
PSA (hors Faurecia)	Chiffre d'affaires	58 993	47 657
	Rt opérationnel courant	5 097	3 370
	Marge	8,6 %	7,1 %
FCA	Chiffre d'affaires	108 187	86 766
	Rt opérationnel courant	6 668	3 742
	Marge	6,2 %	4,3 %
Stellantis pro-forma	Chiffre d'affaires		134 423
	Rt opérationnel courant		7 112
	Marge		5,3 %
	Dividende (en € par action)		0,32 ⁽¹⁾
	Position financière nette		17 826

STELLANTIS

Le groupe Stellantis a été créé le 16 janvier 2021, suite à la fusion de Groupe PSA et de Fiat Chrysler Automobiles. Stellantis dispose de positions fortes en Europe et en Amérique du Nord, et bénéficie des fortes complémentarités technologiques et de gamme des produits des deux groupes dont elle est issue. Avec des activités industrielles dans 30 pays et une présence commerciale sur plus de 130 marchés et forte des 14 marques qu'elle développe, Stellantis offre une gamme complète de véhicules, allant du luxe aux véhicules grand public et aux utilitaires légers, ainsi que des marques spécialisées dans la mobilité, la finance et les pièces et services.



FIAT



Alfa Romeo



Jeep



(1) Proposé à l'Assemblée générale.

FAURECIA

Activité

Faurecia est un équipementier automobile Français de premier rang. Le groupe développe, fabrique et commercialise des équipements de première monte destinés aux constructeurs automobiles. À la suite de l'acquisition de Clarion en mars 2019, le groupe est organisé en quatre unités opérationnelles : Clean Mobility, Seating, Interiors et Clarion Electronics. La société compte parmi ses principaux clients des constructeurs automobiles comme Volkswagen, Ford, Stellantis ou Renault-Nissan.

En 2020

En 2020, le chiffre d'affaires du groupe atteint 14,7 Mds€, en baisse de -20 % à périmètre et taux de change constants par rapport à l'exercice précédent. La société a été fortement pénalisée par la baisse de la production automobile mondiale de 17 % liée à la crise sanitaire.

Le résultat opérationnel du groupe s'élève à 406 M€, en baisse de 68 % par rapport à 2019. La marge opérationnelle s'établit à 2,8 %, soit une baisse de -4,4 points. Le cash-flow net est stable à +6 M€. La dette financière nette s'élève à 3,1 Mds€ au 31 décembre 2020, contre 2,5 Mds€ au 31 décembre 2019. Le versement d'un dividende de 1 € par action sera soumis au vote de la prochaine Assemblée générale.

Au début de l'année 2021, le groupe a confirmé ses objectifs 2022 et présenté ses ambitions pour 2025 et vise à cet horizon un chiffre d'affaires supérieur à 24,5 Mds€ et une marge opérationnelle supérieure à 8 %.

14,7 Mds€
Chiffre d'affaires

406 M€
Résultat opérationnel

Année d'investissement

2012

% de détention

0,4 %

faurecia

www.faurecia.com

L'investissement de Peugeot 1810

Au 31 décembre 2020, Peugeot 1810, filiale détenue à 76,5 % par Peugeot Invest et à 23,5 % par Établissements Peugeot Frères, détient 0,37 % du capital de Faurecia.

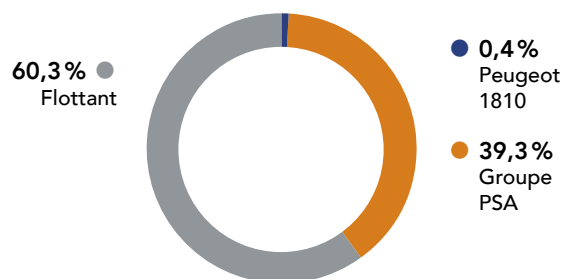
Conformément aux termes de l'opération de rapprochement entre PSA et FCA, Stellantis distribuera les actions Faurecia qu'elle détient après approbation par ses actionnaires lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2021. À la suite de quoi, Peugeot 1810 détiendra une participation directe de 3,14 % au capital de Faurecia.

La valorisation des titres dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2020.

M. Robert Peugeot siège au Conseil d'administration du Groupe Faurecia et est également membre du Comité des rémunérations.

ACTIONNARIAT

(31/12/2020)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2019	2020
Chiffre d'affaires	17 768	14 654
Résultat opérationnel	1 283	406
Marge	7,2 %	2,8 %
Résultat net part du groupe	590	-379
Dividende (en € par action)	0	1
Fonds propres	4 135	3 396
Dette financière nette	2 524	3 128

LISI

Activité

Le groupe LISI est un des leaders mondiaux des fixations et des composants d'assemblage pour l'aéronautique et pour l'automobile, et, depuis 2007, un acteur dans le médical. LISI est l'acronyme de LInk Solutions for Industry.

En 2020

En 2020, le chiffre d'affaires de LISI AEROSPACE (54 % des ventes du groupe) a connu une baisse de - 31 % ⁽¹⁾ et s'élève à 663 M€. La division a souffert de la chute du trafic aérien suite aux restrictions de vol liées à la crise sanitaire. Les segments non commerciaux (affaires, militaires et hélicoptères) ne sont pas parvenus à compenser la baisse du segment de l'aviation commerciale. Cette baisse est amplifiée par un effet périmètre et un effet change défavorables. L'activité aéronautique reste le premier contributeur du résultat opérationnel courant.

LISI AUTOMOTIVE (37 % des ventes du groupe) a été confrontée à la chute de la production automobile mondiale au 2^e trimestre 2020. Ses ventes se sont contractées et la baisse de son chiffre d'affaires a été amplifiée par la cession de deux activités non stratégiques. Malgré une reprise des marchés mondiaux au 4^e trimestre et un retour à la croissance organique, le chiffre d'affaires de la division s'établit à 451 M€ (- 20 %) ⁽¹⁾.

LISI MEDICAL (9 % des ventes du groupe) publie un chiffre d'affaires de 116 M€, en baisse de - 19 %.

Au total, le chiffre d'affaires de LISI s'élève à 1 230 M€, en baisse de - 29 %. La marge opérationnelle courante s'établit à 3,4 % du chiffre d'affaires (en diminution de - 5,6 points). Le groupe dégage un *free cash-flow* record de 109 M€. La structure financière de la société est renforcée et la dette nette à fin 2020 s'établit à 221 M€, en recul par rapport à 2019.

1,2Md€
Chiffre d'affaires 2020

L'investissement de Peugeot Invest

La famille Peugeot est actionnaire de la Compagnie industrielle de Delle (CID), premier actionnaire de LISI, depuis 1977. En 1996, Peugeot Invest a reçu, par voie d'apport d'une autre société du groupe familial Peugeot, la participation de 25 % dans CID.

En 2002, Peugeot Invest a pris une participation directe de 5 % du capital de LISI.

Au 31 décembre 2020, le groupe Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100 % par Peugeot Invest) détient directement et indirectement 19 % de LISI.

% de détention

19,0%

(5 % directement et 14 % indirectement via la participation de 25 % dans CID)

lisi

www.lisi-group.com

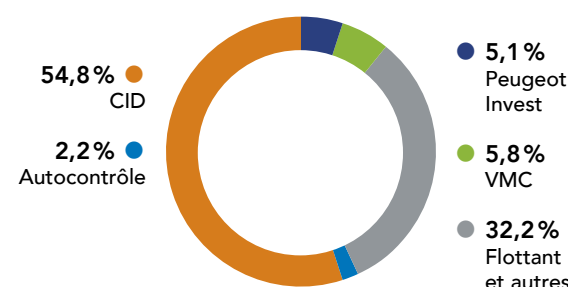
Peugeot Invest Assets est partie à un pacte, signé avec les principaux actionnaires de CID, qui organise la liquidité des titres CID.

La valorisation de la participation dans l'Actif net réévalué est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2020. LISI et CID sont consolidées par mise en équivalence.

MM. Christian Peugeot, Thierry Peugeot et Xavier Peugeot sont administrateurs de CID. Peugeot Invest Assets, représentée par M. Christian Peugeot, est administrateur de LISI et membre du Comité stratégique. CID, représentée par M. Thierry Peugeot, est administrateur de LISI et membre du Comité des rémunérations et du Comité des nominations. Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni est administrateur de LISI et présidente du Comité des nominations.

ACTIONNARIAT

(31/12/2020)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2019	2020
Chiffre d'affaires	1 730	1 230
Variation	5,1 %	- 28,9 %
Résultat d'exploitation	155	42
Marge	9,0 %	3,4 %
Résultat net	70	- 37
Marge nette	4,0 %	n.s.
Dividende (en € par action)	0	0,14 ⁽²⁾
Fonds propres	1 021	990
Endettement net	332	221

(1) À périmètre et taux de change constants.

(2) Proposé à l'Assemblée générale.

SAFRAN

Activité

Safran est un leader mondial de l'aéronautique dont la principale activité est le développement de moteurs à destination de l'aviation civile. Le groupe est également présent dans les domaines des équipements aéronautiques, de l'espace et de la défense. Sur tous ces marchés, Safran occupe des positions de premier plan.

En 2020

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires ajusté du groupe Safran s'établit à 16,5 Mds€. Sur une base organique, le chiffre d'affaires diminue de 32,5 % par rapport à 2019. Le résultat opérationnel courant ajusté ressort à 1,7 Mds€ (10,2 % du chiffre d'affaires), en baisse de -55,9 %. La génération de cash-flow libre s'élève à 1,1 Md€ et la dette nette est de 2,8 Mds€ au 31 décembre 2020.

Le business model de Safran a été fortement impacté par la chute du trafic aérien et la diminution de la demande au sein de toutes les divisions du groupe. Ainsi, le résultat opérationnel de Safran est en baisse, en dépit des mesures de réduction de coûts importantes. La production de turboréacteurs à destination de l'aviation civile a été touchée par la crise sanitaire qui a perturbé les chaînes logistiques. Par ailleurs, Safran a continué d'être pénalisé par les cadences de production réduites du Boeing 737 MAX. Enfin, l'arrêt temporaire du trafic aérien et les restrictions de vols ont impacté les activités de maintenance de Safran (moteurs, freins, trains d'atterrissage, etc.). Toutefois, les commandes et intentions d'achat de LEAP restent solides et le carnet de commandes s'élève à 9 600 moteurs. À plus long terme, la pertinence du modèle d'affaires de Safran n'est pas remise en cause et le cycle de croissance structurelle devrait se réenclencher une fois que la crise sanitaire sera maîtrisée.

L'investissement de Peugeot Invest

Depuis 2006, Peugeot Invest détenait plus de 5 % du capital de Zodiac Aerospace et était l'un de ses principaux actionnaires. Après avoir accompagné le développement du groupe pendant douze ans, Peugeot Invest a soutenu le rapprochement de Zodiac Aerospace et Safran.

Ainsi, en février 2018, Peugeot Invest a apporté l'intégralité de ses actions Zodiac Aerospace à l'offre publique d'échange initiée par Safran et effectué un réinvestissement de 31 M€. Les titres issus de l'offre publique étaient des actions de préférence sans liquidité jusqu'en février 2021, date à laquelle elles ont été converties en actions ordinaires.

En novembre 2020, Peugeot Invest a figé la valeur d'un tiers de sa participation dans Safran, soit 1 100 000 actions

Année d'investissement
2018

Montant total investi
267 M€

% de détention
0,8 %⁽¹⁾



www.safran-group.com

dans le cadre d'un contrat de cession à terme à échéance mars 2021. À l'issue du dénouement de cette opération, Peugeot Invest ne détient plus que 0,5 % du capital de la société.

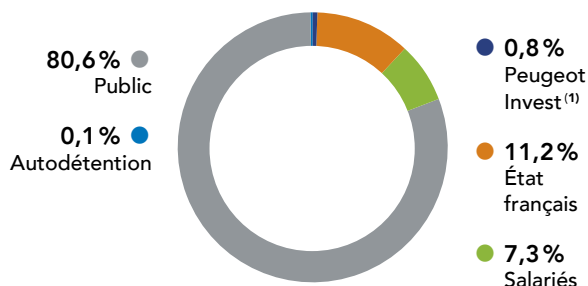
F&P, une joint-venture à 50/50 constituée par Peugeot Invest et le Fonds stratégique de participations, est administrateur de Safran et représentée au Conseil d'administration par M. Robert Peugeot, son président. F&P, représentée par M. Robert Peugeot, est également membre du Comité d'audit et des risques de Safran.

9600 intentions d'achat

du moteur LEAP

ACTIONNARIAT

(31/12/2020)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros, données ajustées)	2019	2020
Chiffre d'affaires	24 640	16 498
Variation	17,1 %	-33,0 %
Résultat opérationnel courant	3 820	1 686
Marge	15,5 %	10,2 %
Résultat net part du groupe	2 665	844
Marge nette	10,8 %	5,1 %
Dividende (en € par action)	0	0,43 ⁽²⁾
Fonds propres	12 748	12 750
Endettement net	4 114	2 792

(1) À l'issue du dénouement du contrat de cession à terme à échéance mars 2021, Peugeot Invest ne détenait plus que 0,5 % du capital de la société.

(2) Proposé à l'Assemblée générale.

Activité

Le groupe SEB est le leader mondial du petit équipement domestique. Présent sur les marchés du petit électroménager, des articles culinaires, et des machines à café professionnelles, il dispose d'un profil équilibré en matière de produits (électriques culinaire, soin de la maison, du linge et de la personne, articles culinaires et café professionnel), de marques (Krups, Moulinex, Rowenta, Tefal, Supor, WMF, etc.), d'implantations géographiques et de circuits de distribution (le e-commerce représente environ 35 % des ventes). Le groupe produit environ deux tiers des articles vendus grâce à un dispositif industriel mondial de 40 sites, et commercialise ses produits dans plus de 150 pays (la Chine est son premier marché), avec une exposition importante (45 %) aux pays émergents.

En 2020

Face à la pandémie mondiale, le groupe SEB s'est montré résilient en 2020 et a généré un chiffre d'affaires de 6,9 Mds€, en baisse de -5,6 % par rapport à l'exercice précédent et de -3,8 % à taux de change et périmètre constants. L'activité Grand Public a terminé l'exercice quasiment à l'équilibre à taux de change et périmètre constants (-0,5 %) grâce à la bonne tenue de la consommation des ménages et un essor rapide des ventes en ligne. Les ventes en Professionnel (essentiellement les machines à café professionnelles) ont été impactées (-28 % sur l'année) par l'activité fortement restreinte dans le secteur de l'hôtellerie-restauration depuis le 2^e trimestre.

Le résultat opérationnel d'activité s'est élevé à 605 M€, contre 740 M€ en 2019. La génération de trésorerie d'exploitation est de 752 M€ (367 M€ en 2019). La dette financière nette s'élève à 1 518 M€ (dont 339 M€ de dette IFRS 16), soit 1,8x l'EBITDA ajusté.

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest a investi 80 M€ pour acquérir 5,0 % du groupe SEB au 1^{er} semestre 2004.

Le 27 juillet 2020, après seize ans au capital de la société, Peugeot Invest a cédé 500 000 titres SEB, soit environ 1,0 % du capital de la société pour un montant de 69 M€.

Au 31 décembre 2020, Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100 % par Peugeot Invest) détient 4,0 % du capital du groupe.

La valorisation de la participation dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2020.

Année d'investissement

2004

Montant total investi

80 M€

% de détention

4,0 %



www.groupeseb.com

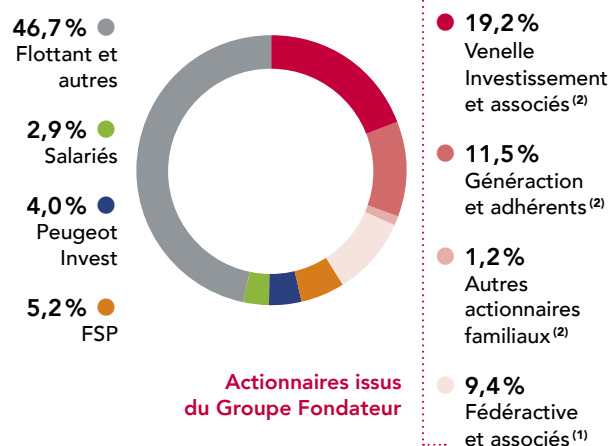
Peugeot Invest Assets, représentée par M. Bertrand Finet, est administrateur de SEB et membre du Comité gouvernance et rémunérations.

+ 3,6 %

croissance organique au 2nd semestre 2020

ACTIONNARIAT

(31/12/2020)



PRINCIPAUX CHIFFRES⁽³⁾

(en millions d'euros)	2019	2020
Chiffre d'affaires	7 354	6 940
Variation	8,0 %	(5,6) %
Résultat opérationnel d'activité	740	605
Marge	10,1 %	8,7 %
Résultat net part du groupe	380	301
Marge nette	5,2 %	4,3 %
Dividende (en € par action)	1,43	2,14 ⁽⁴⁾
Fonds propres	2 628	2 735
Endettement net	1 997	1 518

(1) Actionnaires issus du Groupe fondateur.

(2) Actionnaires issus du Groupe fondateur poursuivant l'action de concert initiale (pacte du 27 février 2019) : 31,9 %.

(3) Chiffres incluant l'impact de la norme IFRS16. L'impact de la norme sur l'endettement net est de 339 M€ en 2020.

(4) Proposé à l'Assemblée générale à la date de publication du Document d'enregistrement universel de Peugeot Invest.

Le groupe a également procédé à l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix actions anciennes (droit détaché le 1^{er} mars 2021). Les actions nouvelles auront droit au dividende sur l'exercice 2020 versé en 2021.

ORPEA

Activité

Le groupe ORPEA est un leader européen de la prise en charge globale de la dépendance à travers des maisons de retraite, des cliniques de soins de suite et de réadaptation et des cliniques de psychiatrie, ainsi que des activités autour du maintien à domicile (résidences services, accueil de jour, services et soins à domicile, hôpital de jour et hôpital de nuit). Créée par le Dr Marian en 1989, la société a été introduite en Bourse en 2002. ORPEA compte 1 114 établissements et 111 801 lits (dont 25 403 lits en développement) dans 23 pays et emploie 68 000 personnes.

En 2020

L'année 2020 a été inédite par l'ampleur et la durée de la pandémie, face à laquelle ORPEA a démontré sa capacité d'adaptation et de résilience.

ORPEA a poursuivi son développement, avec l'ajout de 8 769 lits sur l'ensemble du réseau et s'est implantée en Irlande avec deux acquisitions (+ 961 lits). La part des lits en opération hors de France atteint 62 % en 2020 (contre 41 % en 2014), avec des créations d'établissements dans toutes les zones géographiques. Le réservoir de croissance des lits en construction a crû de + 21 %, dont 86 % à l'international.

Le chiffre d'affaires 2020 s'établit à 3 922 M€, en progression de + 4,9 %, tiré par des acquisitions en France et en Irlande, et stable en organique. L'EBITDAR s'élève à 963 M€, avec une marge de 24,6 % du chiffre d'affaires, en régression de - 170 bps par rapport à 2019 suite à des surcoûts liés à la Covid-19, estimés à 101 M€ net des compensations. Hors Covid-19, la marge d'EBITDAR aurait progressé. ORPEA détient 47 % de son patrimoine immobilier, qui est valorisé à 6,8 Mds€ au 31 décembre 2020 (hors actifs en cours de cession). Pour 2021, la société vise un chiffre d'affaires supérieur à 4 155 M€, en hausse d'au moins 6,0 %.

25 403 lits
en développement

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest est entrée au capital d'ORPEA en juillet 2011 en rachetant une partie des actions du fondateur et en achetant des titres sur le marché. Peugeot Invest s'est renforcée à l'occasion de l'augmentation de capital de 203 M€ en 2011.

Année d'investissement

2011

Montant total investi

115 M€

% de détention

5,0 %



www.orpea.com

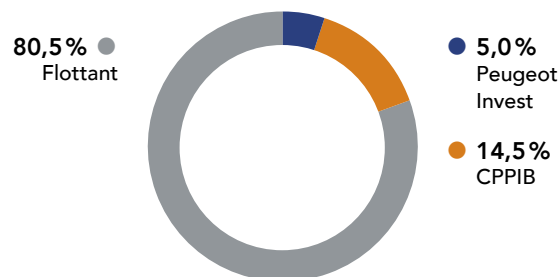
Le 26 juillet 2018, après onze ans au capital de la société, Peugeot Invest a cédé 550 000 titres, soit environ 0,85 % du capital pour 63,8 M€.

Au 31 décembre 2020, Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100 % par Peugeot Invest) détient 5,0 % du capital du groupe. La valorisation de la participation dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2020.

Peugeot Invest Assets, représentée par M. Thierry Mabillet de Poncheville, est membre du Conseil d'administration d'ORPEA et du Comité d'audit, et président du Comité des nominations et rémunérations.

ACTIONNARIAT

(31/12/2020)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros
et hors IFRS 16)

	2019	2020
Chiffre d'affaires	3 740	3 922
Variation	9,4 %	4,9 %
Résultat opérationnel courant	453	370
Marge	12,1 %	9,4 %
Résultat net part du groupe	246	174
Marge nette	6,6 %	4,4 %
Dividende (en € par action)	0,0	0,9 ⁽¹⁾
Fonds propres part du groupe	3 014	3 374
Endettement net⁽²⁾	5 535	6 103
Dette nette immobilière⁽²⁾	4 705	5 310
Valeur des actifs immobiliers⁽²⁾	6 022	6 806

(1) Proposé à l'Assemblée générale à la date de publication du Document d'enregistrement universel de Peugeot Invest.

(2) Hors incidence des actifs détenus en vue de la vente, hors engagements locatifs liés à la norme IFRS 16 (2 986 M€ en 2020) et droits d'utilisation des actifs (2 817 M€ en 2020).

Activité

SPIE est le leader européen indépendant des services multitechniques dans les domaines de l'énergie et des communications. Avec 45 500 collaborateurs dans le monde et une forte présence locale, le groupe accompagne ses clients dans la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'installations économes en énergie et respectueuses de l'environnement.

Suite à l'acquisition de SAG, fin 2016, SPIE réalise 37 % de son chiffre d'affaires en France et 36 % en Allemagne et Europe centrale.

En 2020

Malgré la crise sanitaire et après avoir enregistré une contraction organique de la production de -9,0 % au 1^{er} semestre, due aux confinements stricts adoptés dans certains pays du groupe, SPIE a bénéficié d'une forte dynamique de reprise sur la seconde partie de l'année, avec une contraction organique très limitée au 2nd semestre (-1,4 %). La production consolidée du groupe s'est ainsi établie à 6 642 M€ en 2020, en baisse de -4,7 % par rapport à 2019, incluant une contraction organique de -5,0 %, une contribution des acquisitions à hauteur de 1,3 %, un effet de change de -0,1 % et un impact des cessions réalisées en 2020 de -0,9 %. Le résultat d'exploitation du groupe a lui aussi été résilient et s'est élevé à 339 M€, soit une marge de 5,1 % contre 6,0 % en 2019.

2020 a en outre été marquée par une baisse de la dette nette et du levier financier du groupe, grâce à une forte génération de trésorerie opérationnelle. Le cash-flow libre s'est élevé à 323 M€, bénéficiant notamment d'une nette amélioration du besoin en fonds de roulement. Fin 2020, l'endettement net⁽¹⁾ s'élevait à 927 M€ (soit un levier financier⁽¹⁾ de 2,4 x contre 2,7 x à fin 2019), en baisse de 324 M€.

41%

Part verte dans la production 2020 de SPIE selon la taxonomie européenne des activités durables

323 M€

Cash-flow libre en 2020

Année d'investissement

2017

Montant total investi

201 M€

% de détention

5,3 %



www.spie.com

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest est entrée au capital de SPIE au 4^e trimestre 2017 et a investi 201 M€ au total, pour acquérir 5,5 % du capital de la société.

Au 31 décembre 2020, Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100 % par Peugeot Invest) détient 5,3 % du capital du groupe.

La valorisation de la participation dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2020.

Peugeot Invest Assets, représentée par M. Bertrand Finet, est membre du Conseil d'administration de SPIE et membre du Comité des nominations et rémunérations ainsi que du Comité d'audit.

ACTIONNARIAT

(31/12/2020)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2019	2020
Production	6 927	6 642
Variation	3,8 %	-4,7 % (3)
Résultat d'exploitation	419	339
Marge	6,0 %	5,1 %
Résultat net part du groupe	151	53
Marge nette	2,2 %	0,8 %
Dividende (en € par action)	0,17	0,44 (4)
Fonds propres	1 454	1 534
Endettement net (1)	1 251	927

(1) Hors impact de la norme IFRS 16.

(2) Position de CDPQ au 5 février 2021.

(3) Sur la base des chiffres 2019 retraités pour tenir compte de la contribution de l'activité de maintenance globale d'installations en milieu scolaire de SPIE UK. Ayant précédemment fait l'objet d'un processus de cession, elle était présentée comme activité abandonnée, conformément à la norme IFRS 5. Dans le cadre de la réorganisation de SPIE UK, ce processus a été interrompu et l'activité, avec un portefeuille de services réaligné, a été réintégrée au périmètre des activités poursuivies.

(4) Proposé à l'Assemblée générale à la date de publication du Document d'enregistrement universel de Peugeot Invest.

CIEL

Activité

Le groupe CIEL est un conglomérat familial, coté à l'île Maurice et présent également en Asie et en Afrique. Depuis ses débuts dans l'industrie sucrière, en 1912, le groupe s'est diversifié dans le textile, l'hôtellerie, la santé et la finance, et compte actuellement 35 000 employés. Le groupe est coté sur l'Official Market of the Stock Exchange of Mauritius depuis janvier 2014.

En 2020

L'Actif net réévalué par action est en légère baisse sur l'année 2020 et le portefeuille d'investissements s'élève à 14 492 MMUR au 31 décembre 2020.

L'investissement de Peugeot Invest

En 2014, Peugeot Invest a souscrit à l'augmentation de capital réservée du groupe CIEL pour 16 M€, correspondant à 7,6 % de la société. L'augmentation de capital avait vocation à financer le développement du groupe dans l'océan Indien et en Afrique.

Au 31 décembre 2020, le groupe Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100 % par Peugeot Invest) détient 6,8 % du capital.

Peugeot Invest Assets est partie à un pacte d'actionnaires.

La valorisation de la participation dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2020.

M. Sébastien Coquard est membre du Conseil d'administration de CIEL et de son Comité d'investissement.

Année d'investissement

2014

Montant total investi

16 M€

% de détention

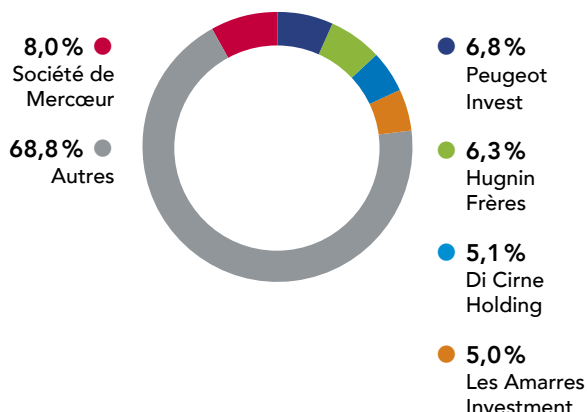
6,8 %



www.cielgroup.com

ACTIONNARIAT⁽¹⁾

(30/06/2020)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions de MUR)

	2019	2020
Chiffre d'affaires	24 206	21 923
Résultat d'exploitation	3 443	3 292
Marge	14,2 %	15,0 %
Résultat net part du groupe	(860)	(1 672)
Marge nette	-3,6 %	-7,6 %
Dividende (en MUR par action)	0,21	0,08
Fonds propres	22 131	18 536
Endettement net	15 522	16 908

(1) Répartition des actions ordinaires au 30 juin 2020 (hors autocontrôle).

TIKEHAU CAPITAL

Activité

Fondé en 2004 par MM. Antoine Flamarion et Mathieu Chabran, Tikehau Capital est un groupe de gestion d'actifs alternatifs et d'investissement présent sur quatre divisions : dette privée, actifs réels (immobilier et infrastructure), capital-investissement et *capital market strategies*. Le groupe emploie plus de 594 personnes à travers 12 bureaux (Paris, Londres, Amsterdam, Bruxelles, Luxembourg, Madrid, Milan, Francfort, New York, Séoul, Singapour et Tokyo).

Tikehau Capital Advisors (TCA) est la société faîtière du groupe Tikehau Capital et détient 100 % du gérant-commandité de Tikehau Capital SCA, le véhicule d'investissement coté. Peugeot Invest est actionnaire des deux entités.

En 2020

Le groupe a continué de faire croître son activité de gestion d'actifs à un rythme soutenu tout en améliorant significativement sa rentabilité. Les actifs sous gestion ont atteint 28,5 Mds€ au 31 décembre 2020, en croissance de +11 % sur un an. L'activité de gestion d'actifs, dont le montant sous gestion atteint 27,4 Mds€, a affiché un résultat opérationnel de 76 M€, en hausse de +31 %, pour une marge de 37,3 % (contre 33,5 % en 2019). Le portefeuille d'investissements a généré 134 M€ de revenus réalisés. Le résultat net part du groupe est de -207 M€ (dont 287 M€ de pertes liées à des instruments dérivés de couvertures mis en place pendant l'année).

Les fonds propres du groupe s'élèvent à 2,8 Mds€ à fin 2020 et le groupe a engagé 2,6 Mds€ dans ses propres stratégies. Fin 2020, le groupe dispose de 845 M€ de trésorerie brute face à un endettement financier de 1 Md€. Le groupe a confirmé ses objectifs 2022. Il vise plus de 35 Mds€ d'actifs sous gestion pour des *Fee Related Earnings*⁽¹⁾ supérieurs à 100 M€ à cet horizon.

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest a investi 73 M€ en 2016, puis 26 M€ en 2017, principalement dans le cadre d'augmentations de capital et à la fois au niveau de Tikehau Capital Advisors et de Tikehau Capital. Elle a investi 25 M€ dans Tikehau Capital Advisors en 2019.

Peugeot Invest (*via* sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100 % par Peugeot Invest) est partie à un pacte d'actionnaires au sein de Tikehau Capital Advisors.

Au 31 décembre 2020, le groupe Peugeot Invest (*via* sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100 % par Peugeot Invest) détient 6,3 % du capital de Tikehau Capital Advisors et 2,3 % du capital de Tikehau Capital.

Années d'investissement

2016, 2017, 2019

Montant total investi

124 M€

TIKEHAU CAPITAL

www.tikehaucapital.com

La valorisation de la participation dans Tikehau Capital Advisors dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe Peugeot Invest.

La valorisation de la participation dans Tikehau Capital dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2020.

M. Robert Peugeot est membre du Conseil d'administration et président du Comité de gouvernance de Tikehau Capital Advisors.

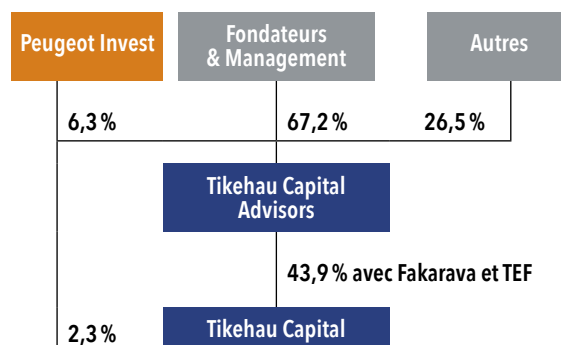
28,5 Mds€

d'actifs sous gestion en 2020 (+11 %)

4,2 Mds€ de collecte en 2020

ACTIONNARIAT

(31/12/2020)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)	2019	2020
Valeur des actifs sous gestion (Mds€)	25,8	28,5
Résultat des activités de gestion d'actifs	58,5	76,4
Marge	33,5 %	37,3 %
Résultat net, part du groupe	178,7	-206,6
Dividende (en € par action)	0,5	0,5 ⁽²⁾

(1) Résultat opérationnel de l'activité de gestion d'actifs hors commissions de performance et d'intéressement à la surperformance.

(2) Proposé à l'Assemblée générale à la date de publication du Document d'enregistrement universel de Peugeot Invest.

ACTEON

Activité

Acteon est une medtech française spécialisée dans la conception et la fabrication de dispositifs dentaires et médicaux de haute technologie. La société est positionnée sur le segment des équipements à ultrasons, où elle a des positions de leader, et sur le segment de l'imagerie. Acteon est un acteur global avec une présence dans plus de 100 pays à travers le monde.

En 2020

Malgré la crise, Acteon a continué à innover avec le lancement de nouveaux produits, tels que BLISS (nouvelle génération d'instruments manuels), Expasyl Exact (ouverture sulculaire) et X-mind prime CEPH (nouveau système d'imagerie).

Michael Rynerson a rejoint Acteon en tant que CEO le 1^{er} juin 2020.

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest, *via* sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100 % par Peugeot Invest, a investi 15 M€ en juin 2019 dans le rachat d'Acteon mené par Dentressangle Mid & Large Cap.

La valorisation de la participation Acteon dans l'Actif net réévalué a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe Peugeot Invest.

Peugeot Invest Assets, représentée par M. Guillaume Falguière, est membre du Comité de surveillance d'Acteon.

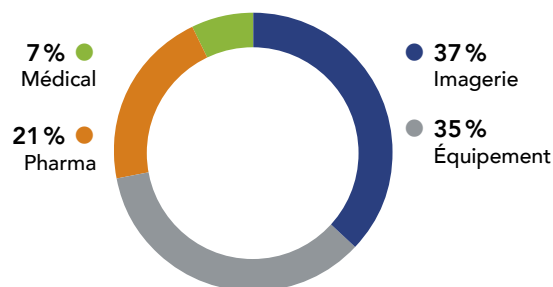
Année d'investissement
2019

Montant total investi
15 M€



www.acteongroup.com

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



TOTAL EREN

Activité

Total Eren est un producteur indépendant d'électricité qui développe, finance, construit et exploite des centrales d'énergies renouvelables à l'international. Aux côtés de partenaires locaux, la société se positionne sur des marchés à fort potentiel, dans des régions disposant d'importantes ressources éoliennes ou solaires, et faisant face à des besoins énergétiques croissants, notamment en Europe orientale, en Asie centrale et du sud, en Asie-Pacifique, en Amérique latine et en Afrique.

Elle dispose d'un ensemble d'actifs diversifiés (éolien, solaire et hydraulique) en exploitation ou en construction représentant une capacité brute de plus de 3,4 GW à fin 2020.

Fondée en 2012, la société est contrôlée par ses fondateurs David Corchia et Pâris Mouratoglou.

En décembre 2017, Total a acquis une participation indirecte de 23 % dans Total Eren (aujourd'hui portée à 30 % de manière directe et indirecte). L'accord entre Total et Total Eren prévoit que Total pourra prendre le contrôle de la société à l'issue d'une période de 5 ans.

En 2020

Malgré la crise de la Covid-19, Total Eren a poursuivi le développement actif de ses projets en 2020, notamment en Amérique du Sud, avec la mise en service d'une centrale éolienne de 50 MWc (mégawatts-crête) en Argentine et le lancement de la construction de 160 MWc bruts de projets éoliens au Brésil. Total Eren dispose ainsi d'un portefeuille de près de 700 MWc bruts en exploitation ou en construction dans la région.

Cette même année, Total Eren a continué à étendre ses activités en Asie avec le gain de 3 projets solaires en Inde pour une capacité brute totale de 1 350 MWc et en entrant aux Philippines avec 2 projets solaires pour un total de 135 MWc.

Année d'investissement

2015

Montant total investi

28 M€

% de détention

2,4 %



www.total-eren.com

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest, via sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100 % par Peugeot Invest, a participé en octobre 2015 à la levée de fonds de 195 M€ de Total Eren pour 28 M€. La première tranche (14 M€) a été souscrite en 2015, et la seconde tranche (14 M€) en mai 2017.

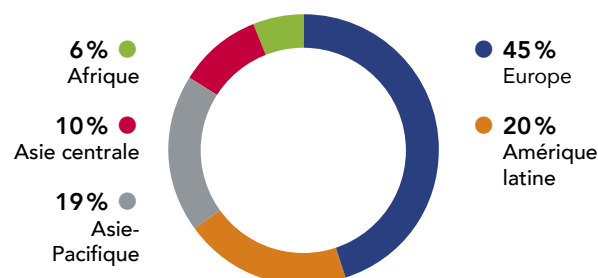
Peugeot Invest Assets est partie à un pacte d'actionnaires. L'investissement de Peugeot Invest Assets est réalisé via une joint-venture avec Tikehau Capital, Zéphyr Investissement, actionnaire à 7,0 % de Total Eren. Zéphyr Investissement est détenue à hauteur de 33,8 % par Peugeot Invest et à 66,2 % par Tikehau Capital.

La valorisation de la participation Total Eren dans l'Actif net réévalué a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe Peugeot Invest. Zéphyr Investissement est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés.

Peugeot Invest Assets, représentée par Mme Marie Ahmadzadeh, est censeur du Conseil d'administration de Total Eren.

RÉPARTITION DE LA CAPACITÉ NETTE ⁽¹⁾

(31/12/2020)



(1) La capacité (en exploitation ou en construction) nette correspond à la quote-part détenue par Total Eren dans chaque projet.

CHÂTEAU GUIRAUD

Activité

Château Guiraud est un sauternes, 1^{er} Grand Cru classé 1855. La propriété compte 128 hectares, dont 103 hectares de vignes. La production, variable suivant les millésimes, est en moyenne de 300 000 bouteilles réparties entre du 1^{er} Cru et du 2^e Cru de Sauternes et du vin blanc sec (le « G » de Guiraud). Peugeot Invest et ses partenaires visent un haut niveau de qualité et développent une dynamique commerciale, en particulier à l'international, afin d'asseoir la réputation d'excellence du vin de Château Guiraud auprès des grands amateurs internationaux. Château Guiraud s'est associé à Nicolas Lascombes pour ouvrir un restaurant dans les dépendances du château. La Chapelle de Guiraud a donc ouvert début 2018.

En 2020

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires a reculé à 2,1 M€ en 2020, contre 2,8 M€ en 2019 soit une baisse de -27%. Cette baisse s'explique en partie par l'absence quasi totale de récolte sur les deux derniers exercices (épisode de gel en 2017, suivi d'un épisode de grêle en 2018), ce qui a fortement impacté les campagnes de primeurs 2018 et 2019 dont les ventes sont partiellement comptabilisées sur l'exercice 2020. Les ventes 1^{er} Cru, ont par ailleurs été impactées par la surtaxe de 25 % mise en place aux États-Unis. Enfin, même si les ventes de blanc sec ont bien

Année d'investissement

2006

% de détention

74,9%

CHÂTEAU GUIRAUD

www.chateauguiraud.com

résisté cette année, celles de sauternes en livrables ont été fortement touchées par la crise sanitaire.

L'investissement de Peugeot Invest

L'acquisition de Château Guiraud s'est faite avec des partenaires spécialistes du secteur. Ils ont ensemble créé la société Financière Guiraud SAS qui, en juillet 2006, a acquis 100 % des parts de la SCA Château Guiraud.

Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100 %) détient 74,9 % de Financière Guiraud SAS.

La valorisation de Financière Guiraud SAS dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe Peugeot Invest. Financière Guiraud SAS est consolidée par intégration globale dans les comptes de Peugeot Invest.

Peugeot Invest Assets, représentée par M. Robert Peugeot, est président de Financière Guiraud SAS et membre de son Conseil de surveillance.

LDAP

Activité

Peugeot Invest s'est associée avec le groupe familial Louis Dreyfus Armateurs (LDA) pour créer la société LDAP. LDA est un armateur français présent depuis plus de 160 ans dans le transport maritime de vrac sec et la prestation de services industriels maritimes. La société LDAP a fait l'acquisition de cinq vraquiers *handy-size* neufs, de modèle B-Delta 40 innovant et peu consommateur en carburant. Les navires ont été livrés majoritairement au cours du 2nd semestre de l'année 2015. La gestion de cette flotte est confiée à LDA, qui en assure l'armement et l'exploitation commerciale.

L'investissement de Peugeot Invest

Au 31 décembre 2020, le groupe Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100 % par Peugeot Invest) détient 45 % du capital de LDAP.

Peugeot Invest a investi 24 M\$ dans le capital de LDAP.

Année d'investissement

2013

Montant total investi

24 M\$

% de détention

45%

LDAP

www.lda.fr

La valorisation de LDAP dans l'Actif net réévalué a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe Peugeot Invest. LDAP est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés.

Peugeot Invest Assets, représentée par M. Bertrand Finet et Mme Sophie Vernier-Reiffers, est membre du Comité exécutif de LDAP.

IHS

Activité

Fondé en 2001, IHS est l'un des plus grands propriétaires, gestionnaire et opérateurs indépendants de tours télécoms dans le monde et un leader dans la zone EMEA en nombre de tours. Le groupe construit, loue et gère des tours de télécommunications pour son compte propre et pour le compte de tiers. IHS accompagne les opérateurs de téléphonie mobile leaders dans chacun de ses marchés et est très bien positionné pour bénéficier de la forte croissance des besoins d'infrastructures en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine.

En 2020

IHS gère aujourd'hui un parc de près de 28 000 tours. Initialement centrée sur le Nigeria, IHS s'est développée par croissance externe et opère aujourd'hui également au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Zambie, au Rwanda. En 2019, la société continue son expansion en dehors du continent africain, avec la finalisation de l'acquisition du portefeuille de 1 600 tours de Zain au Koweït, et l'acquisition de Cell Site Solutions (CSS) au Brésil, qui est également présent en Colombie et au Pérou (2 300 tours). Ces deux transactions ont été finalisées en février 2020.

Années d'investissement
2013, 2014, 2016
Montant total investi
78 M\$



www.ihstowers.com

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest a investi 78 M\$ dans IHS au cours de quatre augmentations de capital. Après un premier investissement de 5 M\$ en 2013 aux côtés du fonds Emerging Capital Partners (ECP), Peugeot Invest a réinvesti 10 M\$ début 2014, puis de nouveau 60 M\$ en novembre 2014, dont 50 M\$ aux côtés de Wendel, le principal actionnaire, qui contrôle aujourd'hui 21,4 % des droits de vote d'IHS.

1,4 Md\$
Chiffre d'affaires 2020

JAB

Activité

JAB Holding est un groupe détenu majoritairement par la famille Reimann, qui investit à long terme dans des leaders du secteur des biens de consommation disposant de marques fortes (produits de grande consommation, boissons et alimentation, cosmétiques, produits et services à destination des animaux de compagnie).

En l'espace de quelques années le groupe est devenu, à travers une série d'acquisitions, le 2^e acteur mondial du café (JDE Peet's), le 3^e groupe de boissons non alcoolisées aux États-Unis (Keurig Dr Pepper) et a créé une plateforme de restaurants et cafés regroupant plus de 4 500 points de consommation aux États-Unis et en Europe, autour d'enseignes emblématiques (Panera, Pret A Manger, etc.). Depuis 2019, JAB Holding est également actif sur le marché des animaux de compagnie avec les acquisitions de Compassion First et National Veterinary Association, devenant ainsi le deuxième acteur nord-américain du secteur.

En 2020

En 2020, JAB Holding et ses filiales ont connu certains développements opérationnels notables, poursuivi plusieurs opérations de croissance externe et effectué l'introduction en Bourse de JDE Peet's.

D'un point de vue opérationnel, et malgré l'impact de la crise sanitaire sur les différentes activités du groupe, la résilience des plateformes a démontré la pertinence d'une stratégie de diversification des actifs sous-jacents.

L'introduction en Bourse de JDE Peet's sur le marché boursier d'Amsterdam (Euronext) a été l'événement marquant du 1^{er} semestre. Cette introduction en Bourse s'est finalisée le 31 mai 2020 et était composée d'une tranche primaire de 805 M€ et d'une tranche secondaire de 1,8 Md€, valorisant la société à près de 16 Mds€. Le cours de l'action a fini l'année en hausse de +17 % démontrant l'attractivité de la société, malgré un flottant encore limité qui lui a été peu favorable.

Années d'investissement
2017, 2018, 2019, 2020

Montant total engagé
450 M\$

JAB
HOLDING COMPANY

www.jabholco.com

28 Mds\$

*de chiffre d'affaires combiné sur les filiales
auxquelles est exposée Peugeot Invest*

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest s'est engagée à co-investir 50 M\$ aux côtés de JAB Holding en décembre 2016, puis de nouveau 150 M\$ en décembre 2017, afin d'accompagner sa stratégie de croissance dans le secteur des biens de consommation. En 2018, Peugeot Invest a investi 130 M\$ additionnels pour continuer à soutenir la stratégie d'expansion du groupe dans le segment des boissons, dans le cadre de l'acquisition de Dr Pepper Snapple Group. En 2019, Peugeot Invest s'est engagée à hauteur de 100 M\$ pour continuer à accompagner les prochains développements du groupe dans le secteur des animaux de compagnie.

En 2020, Peugeot Invest a réaffirmé une nouvelle fois son soutien à JAB Holding, en se renforçant à hauteur de 20 M\$ dans la plateforme de restauration. Au 31 décembre 2020, cet engagement n'a pas été appelé.

KEURIG DR PEPPER

Activité

Né de la fusion en 2018 entre le torréfacteur Keurig Green Mountain et Dr Pepper Snapple Group, KDP est le troisième plus important groupe de boissons non alcoolisées en Amérique du Nord. Le groupe emploie près de 27 000 personnes sur tout le territoire et est organisé autour de deux grands métiers : la production et la vente de boissons rafraîchissantes non alcoolisées ainsi que la torréfaction et la vente de café, principalement pour une consommation à domicile. Les marques emblématiques du groupe sont le Dr Pepper, le Canada Dry, le 7up ainsi que le café Keurig et Green Mountain.

En 2020

En 2020, KDP a su prouver une nouvelle fois sa résilience et son agilité en s'appuyant sur la force et la flexibilité de son réseau de distribution direct. Le groupe enregistre des gains de parts de marché sur plus de 90 % de son portefeuille de boissons rafraîchissantes ainsi qu'une augmentation significative de la consommation de café tirée par l'accroissement du télétravail en Amérique du Nord. Le groupe a également pu pénétrer des catégories dans lesquelles il n'était pas encore présent grâce à de nouveaux partenariats (Polar Seltzer, Don't Quit!).

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest a investi à plusieurs reprises dans Acorn, actionnaire de référence du groupe KDP, au travers de différents fonds de co-investissements gérés par JAB Holding. En 2020, Acorn Holdings a distribué une partie de ses titres détenus dans KDP à ses investisseurs tout en restant l'actionnaire de référence du groupe. Peugeot Invest a ainsi reçu des actions KDP en direct, en partie soumis à plusieurs engagements de conservation des titres (*lock-up agreements*).

Années d'engagement
2017, 2018
% de détention
0,3%



www.keurigdrpepper.com

12Mds\$
Chiffre d'affaires

> 125 marques
en portefeuille

1.11

ARCHIMED

Activité

ArchiMed est une société d'investissement indépendante basée à Lyon et New York, créée en 2014 par l'équipe sectorielle Santé de 3i, qui intervient comme partenaire stratégique et financier des entreprises européennes et américaines des industries de la santé.

ArchiMed a lancé en 2018 un nouveau véhicule d'investissement mid-cap baptisé MED Platform I, qui a pour objectif d'accélérer la croissance de sociétés européennes et américaines sélectionnées notamment pour leur potentiel de développement à l'international et de consolidation. MED Platform I investira entre 50 et 300 M€ dans chacune des 4 à 6 plateformes sélectionnées.

À fin 2020, MED Platform I a investi dans Bomi (leader européen de la logistique spécialisée sous contrat pour les fabricants de matériel médical, investi en 2019), Direct Healthcare Group (DHG, leader européen de l'équipement hospitalier spécialisé dans la prévention et la lutte contre les ulcères de pression, investi fin 2019), et NAMSA (leader mondial de la recherche externalisée sous contrat pour les fabricants de matériel médical, investi en 2020).

MED Platform I est gérée par quatre associés : Denis Ribon, vétérinaire de formation, investisseur reconnu dans le secteur de la santé et cofondateur d'ArchiMed en 2014 ; Antoine Faguer, investisseur et entrepreneur ; ainsi que André-Michel Ballester et Jean-Yves Desmottes (pharmacien), qui ont tous les deux dirigé et développé avec succès plusieurs sociétés mid-cap dans les secteurs de la dermatologie, de la cardiologie et de la neurologie.

1Md€

Montant levé par MED Platform I

6

Nombre d'acquisitions réalisées par Bomi en 8 mois

Année d'engagement
2018

Montant total engagé
80 M€ (pouvant être doublé)



www.archimed-group.eu

En 2020

ArchiMed a clôturé la levée de MED Platform I en atteignant son hard cap de 1 Md€, faisant de lui le plus grand fonds européen dédié à la santé. ArchiMed a ouvert un bureau à New York en 2020, l'Amérique du Nord étant un marché stratégique où une part importante de l'activité des sociétés investies est réalisée.

En septembre 2020, ArchiMed a pris une participation majoritaire dans une troisième plateforme, NAMSA, aux côtés de la famille Gorski, qui a fondé la société. NAMSA est le leader mondial sur son marché. La société offre des services sophistiqués de testing en laboratoire, de développement clinique et de conseil (Contract Research Organisation-CRO) aux sociétés fabricant du matériel médical (MedTech). Les autres plateformes ont par ailleurs finalisé plusieurs acquisitions, cœur de la stratégie de MED Platform I (6 acquisitions pour Bomi entre mai 2020 et janvier 2021 et 4 pour DHG en 2020).

L'investissement de Peugeot Invest

En 2018, Peugeot Invest s'est engagée à investir 80 M€, avec la possibilité de doubler son exposition aux sociétés de son choix, ce qui porterait l'engagement au maximum à 160 M€.

AMAWATERWAYS

AmaWaterways est une société familiale qui, depuis 2002, offre des croisières fluviales haut de gamme, principalement en Europe et à des clients anglo-saxons. AmaWaterways exploite 25 navires qui naviguent sur le Danube, le Rhin, la Moselle, le Main, le Rhône, la Seine, la Garonne, les voies navigables belges et hollandaises, le Douro, le Mékong, en Asie du Sud-Est, et le Chobe, en Afrique.

Date d'investissement
2017

Montant investi
25 M\$

Partenaire
Certares



CAPSA

Capsa Healthcare est un leader aux États-Unis sur plusieurs niches d'équipements médicaux pour les acteurs de la santé (hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, pharmacies). La société conçoit, produit et commercialise des chariots médicaux (avec ou sans équipements informatiques mobiles), des stations de préparations stériles et des systèmes de management de médicaments automatisés. Capsa s'est construite à travers des acquisitions successives, menées depuis 2008 par son management avec le soutien d'une famille américaine, puis de Levine Leichtman Capital Partners.

Date d'investissement
2017

Montant investi
17 M\$

Partenaire
Levine Leichtman Capital Partners



ENTORIA

Créée en 2000, Entoria (anciennement Ciprès Assurances) est le 2^e courtier grossiste et 15^e courtier français. Le groupe conçoit et gère des solutions en assurance de personne et IARD (assurance de biens) dédiées aux entrepreneurs et TPE-PME. Ces solutions sont distribuées par un réseau de 9000 courtiers indépendants présents sur toute la France.

Grâce à l'acquisition d'Axelliance Groupe en 2018, Entoria a accéléré son développement en complétant son offre en assurance IARD et sa présence sur l'ensemble du territoire.

Date d'investissement
2017

Montant investi
15 M€

Partenaire
Apax Partners



LINEAGE

Lineage est le 1^{er} groupe mondial de logistique spécialisé dans la chaîne du froid pour l'industrie agro-alimentaire, pour le compte de producteurs, grossistes et acteurs de la grande distribution. Son offre s'étend au-delà du stockage en froid négatif, avec des services à valeur ajoutée allant de la congélation, au reconditionnement, à l'externalisation de la gestion de commandes et de l'affrètement. Lineage est un des deux principaux consolidateurs du secteur, avec près de 50 acquisitions depuis 2008. Suite à de nombreuses acquisitions réalisées en 2020, la société exploite désormais plus de 338 sites dans 15 pays, et bénéficie d'une présence mondiale (États-Unis, Europe, Amérique Latine et Asie). Lineage a généré un chiffre d'affaires d'environ 2,8 Mds\$ en 2020. Environ un tiers de la production alimentaire aux États-Unis passe dans un entrepôt de Lineage avant d'atteindre le consommateur final.

Dates d'investissement
2017, 2019, 2020

Montant investi
65 M\$

Distributions
85 M\$

Partenaire
BayGrove



ASMODEE

Créé en 1995, Asmodee est un éditeur et distributeur de jeux de société et de cartes à collectionner. Le groupe se positionne parmi les leaders mondiaux, avec une présence en Europe, en Amérique du Nord et en Chine, et près de 1 500 salariés. Asmodee compte un catalogue de 3 000 jeux et lance près de 300 nouveaux jeux chaque année. En 2020, Asmodee a généré un chiffre d'affaires pro forma de 740 M€, en croissance de 20 % par rapport à l'année précédente, dont plus de 80 % réalisé hors de France.

Dates d'investissement
2018, 2019

Montant investi
22 M€

Partenaire
PAI Partners



BIG BOTTLING COMPANY

Big Bottling Company est une société de production et de distribution de boissons gazeuses et non alcoolisées au Nigeria. Son principal produit est le BIG (aux saveurs cola, citron, et orange). La société résulte de la scission par le groupe AJE de sa division nigériane (AJE étant l'une des plus importantes multinationales du secteur des boissons, présente dans plus de vingt pays, en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie).

Big Bottling Company emploie directement 250 personnes dans son usine près de Lagos et sa production cible est d'environ 40 millions de caisses par an.

Date d'investissement
2018

Montant investi
10 M\$

Partenaire
IDI Emerging Markets SA



TRANSACT

Transact est une société qui développe des solutions logicielles de paiement et de gestion des accès et des points de vente pour les universités américaines. La société propose une plateforme intégrée qui permet aux universités de simplifier la collecte des frais de scolarité et les paiements sur campus, mais aussi de gérer l'ensemble des droits et accès des étudiants à partir de leur badge ou de leur smartphone (salle de sport, cantine, présence en cours, etc.).

Avec plus de 1 300 campus aux États-Unis, Transact gère 12 millions d'étudiants et facilite plus de 45 Mds\$ de transactions chaque année.

Date d'investissement
2019

Montant investi
15 M\$

Partenaire
Reverence Capital Partners



THE LIAN

Créée en 2009, The Lian est un « Tmall Partner » (ou « TP ») chinois qui aide des marques de beauté internationales à se développer sur le e-commerce chinois, notamment Tmall. The Lian propose une offre de services « clé en main » (gestion et animation de la boutique en ligne, service client, logistique, marketing) permettant à des marques qui ne sont pas ou peu présentes en Chine de pénétrer ce marché en forte croissance, notamment *via* les boutiques officielles sur Tmall ou *via* d'autres plateformes (JD.com, VIPShop, Little Red Book).

Dates d'investissement
2019, 2020

Montant investi
15 M\$

Partenaire
Crescent Point



LIVSPACE

Créée en 2015, LivSpace est une start-up indienne leader du marché de l'aménagement d'intérieur clé en main. La société réorganise complètement la chaîne de valeur de l'aménagement d'intérieur en la digitalisant et en standardisant et automatisant des process qui permettent de réaliser des gains de productivité importants. LivSpace est présente dans 12 villes en Inde et à Singapour.

Date d'investissement
2020

Montant investi
15 M\$

Partenaire
Venturi



POLYPLUS

Fondé en 2001 à Strasbourg, Polyplus est le premier fournisseur mondial de réactifs de transfection, c'est-à-dire des consommables utilisés lors de la production de thérapies cellulaires et géniques. La société jouit d'une réputation mondiale grâce au rôle de pionnier de son principal fondateur, le professeur Jean-Paul Behr, dans le développement d'un réactif à base de polymère, PEI (polyéthylèneimine), destiné à la transfection.

Polyplus est aujourd'hui le fournisseur de référence de la majorité des groupes pharmaceutiques actifs dans le domaine de la thérapie génique, au stade de la recherche, des essais cliniques et de la commercialisation.

Date d'investissement
2020

Montant investi
17 M€
(+ 8 M€ engagés pour
de futures acquisitions)

Partenaires
Archimed
Warburg Pincus



JIANKE

Créée en 2007, Jianke est une société chinoise qui a développé une offre de pharmacie en ligne et qui a complété son offre depuis 2018 avec des services de consultation en ligne (télémédecine). Cette offre de télémédecine permet de digitaliser le suivi des patients atteints de maladie chronique par les docteurs, patients qui peuvent ensuite recevoir directement à leur domicile les médicaments prescrits par ce canal.

Date d'investissement
2020

Montant investi
15 M\$

Partenaire
Crescent Point



VÉHICULES DE CAPITAL-INVESTISSEMENT

IDI ⁽¹⁾

Activité

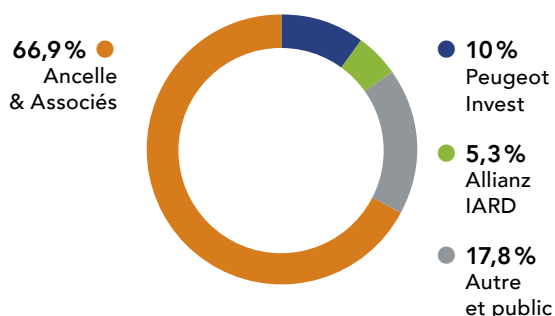
IDI est une société d'investissement, cotée depuis 1991. IDI intervient sur les métiers de l'investissement pour compte propre et compte de tiers : en capital-transmission et capital-développement en France, essentiellement au niveau de la maison mère (fonds propres de la société), ainsi qu'en fonds de fonds et capital-développement dans les pays émergents au niveau d'IDI Emerging Markets (fonds de tiers).

En 2020

L'Actif net réévalué de l'IDI a diminué de -5,98 % sur les neuf premiers mois de l'année 2020. Cette baisse contenue est due essentiellement aux effets de la pandémie de Covid-19 sur les actifs et est consécutive à quatre années de forte hausse de l'ANR. Malgré cette pandémie, l'IDI a eu une activité soutenue avec trois investissements réalisés (CDS Groupe, Voip Telecom et Groupe Sarbacane) et une cession (HEA Expertise).

ACTIONNARIAT

(31/12/2020)



FONDS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2020, les montants investis dans les véhicules de capital-investissement sont valorisés à 424 M€ et représentent 12,6 % de l'Actif brut réévalué des Investissements et 7,6 % de l'Actif brut réévalué de Peugeot Invest.

Depuis 2002, Peugeot Invest a pris des engagements dans des véhicules de capital-investissement. Cette classe d'actifs permet à Peugeot Invest d'accéder à un grand nombre d'entreprises et de secteurs d'activité en ayant une approche long terme. Elle lui permet aussi d'accéder à des secteurs ou des zones géographiques auxquels elle n'aurait accès directement que difficilement.

Année d'investissement

2006

Montant investi

25,7 M€

idi

www.idi.fr

L'investissement de Peugeot Invest

En 2006 et après la fusion entre l'IDI, Euridi et Marco Polo Investissements, Peugeot Invest détenait 5,0 % d'IDI. Peugeot Invest a augmenté sa participation en investissant 15,5 M€ en 2007 lors d'une augmentation de capital.

Au 31 décembre 2020, le groupe Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100 % par Peugeot Invest) détenait 10,1 % du capital.

La valorisation de la participation dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2020.

Peugeot Invest, représentée par M. Sébastien Coquard, est vice-président du Conseil de surveillance de l'IDI et membre du Comité d'audit.

Le 19 février 2021, Peugeot Invest a cédé la totalité de sa participation pour un montant de 27 M€. En conséquence, Peugeot Invest a démissionné de son poste de membre du Conseil de surveillance.

PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)

30/06/2020

Actif net réévalué par action ⁽²⁾	59,70 €
Résultat net semestriel	-25,5 M€

Le portefeuille de Peugeot Invest est composé principalement de fonds de capital-transmission (LBO) et de capital-croissance technologique, qui investissent en Europe, aux États-Unis, en Asie, et dans les pays émergents avec IDI Emerging Markets.

Depuis 2014, le portefeuille constitué et qui est en cours de déploiement a pour objectif une répartition géographique entre les trois zones géographiques suivantes : Amérique du Nord (45-50 %), Europe (35-40 %) et Asie/Pays émergents (15-20 %). En plus de la stratégie principale de cette poche d'investissement qui est d'accompagner des équipes de capital-transmission (LBO) et de capital-croissance technologique dans les trois zones concernées, Peugeot Invest souscrit dans le cadre de sa politique ESG à des fonds d'impact. Avec certains fonds, Peugeot Invest effectue des co-investissements.

(1) Peugeot Invest a cédé la totalité de sa participation dans l'IDI le 19 février 2021.

(2) ANR des commanditaires, qui tient compte de la dilution potentielle liée au plan d'actions gratuites du 30 décembre 2016.

L'année 2020 a été active en termes d'engagements en capital-investissement, avec un nombre important d'engagements avec des relations d'affaires existantes et que nous accompagnons sur le long terme, compte tenu des relations de confiance nouées avec ces partenaires historiques. En 2020, Peugeot Invest a pris dix nouveaux engagements pour un total de presque 106 M€, dont 70 M€ en fonds de capital-transmission (LBO), 25 M€ en capital-croissance technologique et 11 M€ en fonds d'impact.

Aux États-Unis, Peugeot Invest s'est engagée pour 15 M\$ dans le fonds Consonance Private Equity II, 15 M\$ dans le fonds Incline Equity Partners V, 12 M\$ dans le fonds Insight Venture Partners XI, 18 M\$ dans le fonds KV Private Investors et 20 M\$ dans le fonds Webster Equity Partners V.

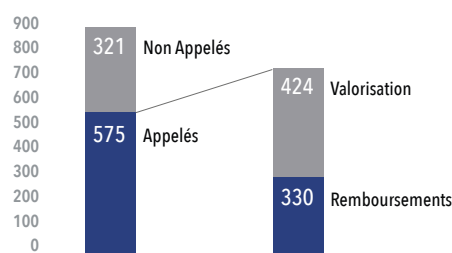
En Europe, Peugeot Invest s'est engagée dans des fonds de LBO à hauteur de 15 M€ dans le fonds français Montefiore Investment V. Peugeot Invest s'est engagée également dans le fonds capital-croissance technologique européen Summit Partners Europe III à hauteur de 15 M€. Enfin, Peugeot Invest a poursuivi sa politique ESG, notamment en souscrivant à des fonds d'impact, en l'espèce avec les fonds d'impact français Impact Croissance IV pour 3 M€, Alpha Diamant IV pour 3 M€ et le fonds européen d'impact Good Harvest Ventures I pour 5 M€.

Durant l'exercice 2020, les appels de fonds se sont élevés à 106 M€. De nombreuses cessions ont été réalisées par les fonds conduisant à un niveau de distributions de l'ordre de 40 M€ sur l'année.

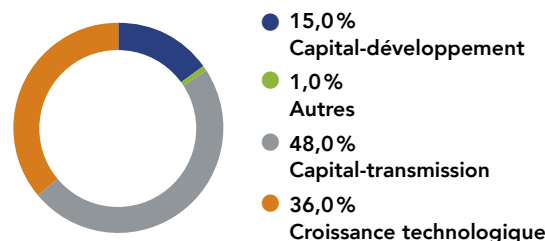
Engagements signés	Montant	Stratégie	Géographie	Nouvelles relations
Consonance Private Equity II	15 M\$	Capital-transmission	États-Unis	•
Incline Equity Partners V	15 M\$	Capital-transmission	États-Unis	•
Insight Venture Partners XI	12 M\$	Capital-croissance technologique	États-Unis	
KV Private Investors	18 M\$	Capital-croissance technologique	États-Unis	
Webster Equity Partners V	20 M\$	Capital-transmission	États-Unis	
Montefiore Investment V	15 M€	Capital-transmission	France	
Summit Partners Europe III	15 M€	Capital-croissance technologique	Europe	
Impact Croissance IV	3 M€	Impact	France	
Alpha Diamant IV	3 M€	Impact	France	
Good Harvest Ventures I	5 M€	Impact	Europe	•

CHIFFRES-CLÉS CAPITAL-INVESTISSEMENT

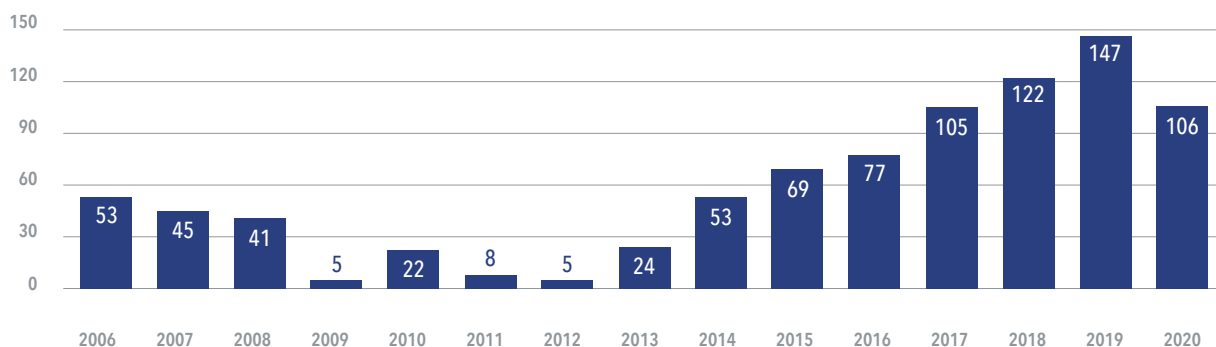
(en millions d'euros)



EXPOSITION ⁽¹⁾⁽²⁾ PAR TYPE DE FONDS



NOUVEAUX ENGAGEMENTS (en millions d'euros)



(1) Dans son Actif net réévalué, Peugeot Invest valorise les fonds à la valeur liquidative qu'ils lui communiquent. Celle-ci est calculée en suivant, pour la grande majorité des fonds, les règles de l'International Private Equity & Venture Capital Valuation Board.

Dans les comptes consolidés est enregistrée au bilan la totalité des engagements (engagements appelés et engagements non appelés).

(2) L'exposition est la somme de la valorisation et des engagements non appelés.

IMMOBILIER

IMMOBILIÈRE DASSAULT

% de détention
19,8%



www.immobiliere-dassault.com

Activité

Immobilière Dassault est une société à statut SIIC qui dispose d'un patrimoine de qualité, composé d'actifs principalement localisés dans le centre et la première couronne de Paris.

En 2020

Immobilière Dassault poursuit sa politique d'accroissement et de valorisation de son patrimoine immobilier, toujours dans une logique de développement patrimonial à moyen et long terme, axée prioritairement sur des immeubles de bureaux tout en visant à conserver une politique d'acquisition de patrimoine de qualité. Sa stratégie est axée sur une valorisation long terme de son cœur de patrimoine et sur un rendement moyen terme du patrimoine « périphérique ».

En 2020, les revenus locatifs ont connu une baisse de -3,2% par rapport à 2019, engendrée principalement par l'impact négatif de la Covid-19. Le taux d'occupation s'établit à 90,7% au 31 décembre 2020, contre 91,7% au 31 décembre 2019. Une vacance locative est volontairement maintenue sur trois actifs, en vue de leur restructuration.

Le total des valorisations hors droits du patrimoine immobilier s'élève désormais à 816,6M€ au 31 décembre 2020 (contre 714,3M€ au 31 décembre 2019). Cela génère un impact positif de 100,2M€ sur le résultat opérationnel. Le résultat net s'établit à 110,8M€. Un dividende ordinaire de 1€ par action sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires.

L'investissement de Peugeot Invest

Au 1^{er} semestre 2006, Peugeot Invest et la famille Dassault ont décidé d'apporter à la société Immobilière Dassault une partie de leurs immeubles.

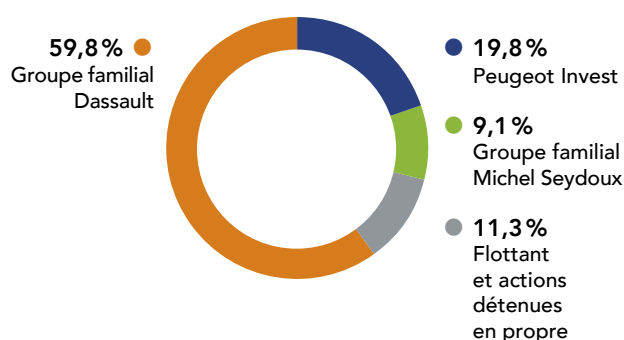
Peugeot Invest Assets détient 19,8% du capital d'Immobilière Dassault.

La valorisation de la participation dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2020.

Peugeot Invest Assets est représentée par M. Christian Peugeot, membre du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault.

ACTIONNARIAT

(31/12/2020)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions d'euros)

	2019	2020
Valeur d'expertise du patrimoine	714	817
Actif net réévalué par action (en €)	63	78
Résultat net	44	111
Dividende (en € par action)	1,24	1,0 ⁽¹⁾

(1) Proposé à l'Assemblée générale.

SIGNA PRIME SELECTION

Activité

Fondée en 2010 par l'entrepreneur autrichien René Benko et basée en Autriche, SIGNA Prime Selection est une foncière privée spécialisée dans l'immobilier de commerce et de bureau, essentiellement en Europe germanophone (et, plus marginalement, dans le nord de l'Italie).

SIGNA Prime Selection a pour stratégie de détenir à long terme des actifs immobiliers de grande qualité, situés au cœur des centres-villes, et dont certains offrent un potentiel de revalorisation important. La société est contrôlée par SIGNA Holding GmbH, un groupe autrichien notamment présent dans l'immobilier et la distribution (dont les chaînes de grands magasins Karstadt et Kaufhof).

Au 31 décembre 2020, SIGNA Prime Selection dispose de près de 15 Mds€ d'actifs, qui incluent des immeubles emblématiques tels que les grands magasins KaDeWe à Berlin, Oberpollinger et l'Alte Akademie à Munich, ou l'hôtel Park Hyatt à Vienne.

En 2020

En 2020, malgré les conséquences sur le groupe de la crise sanitaire, le taux de recouvrement des loyers est resté très satisfaisant grâce à la solidité des locataires de SIGNA Prime Selection. Galeria Karstadt Kaufhof a néanmoins dû fermer temporairement ses filiales allemandes suite aux restrictions mises en place. Galeria Karstadt Kaufhof a également pu bénéficier d'une procédure de sauvegarde qui s'est achevée en septembre et dont le groupe est ressorti avec un bilan assaini.

Enfin, SIGNA Prime Selection a connu plusieurs développements opérationnels importants. Le groupe a finalisé l'acquisition du portefeuille immobilier suisse de Globus, composé de 8 trophy assets, ainsi que celle de l'hôtel Bauer à Venise. La société a également poursuivi le développement de son portefeuille d'actifs existant, parmi lesquels se trouvent la rénovation de l'Alte Akademie à Munich, la construction de l'Elbtower à Hambourg ou encore la transformation de l'Hermannplatz à Berlin.

Année d'investissement
2019

Montant investi
211 M€

% de détention
5,0 %

 **SIGNA**
PRIME SELECTION

www.signa.at

+35%

*Croissance moyenne de l'Actif brut réévalué
entre 2010 et 2020*

L'investissement de Peugeot Invest

En juin 2019, le groupe Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest UK Ltd. détenue à 100 % par Peugeot Invest) a pris une participation de 5 % du capital de SIGNA Prime Selection pour un montant de 186 M€. Cette acquisition a été réalisée auprès de SIGNA Holding GmbH, son actionnaire majoritaire. En septembre 2019, à l'occasion de l'augmentation de capital du groupe, Peugeot Invest a réinvesti à hauteur de sa quote-part pour 25 M€.

Peugeot Invest UK Ltd., représentée par M. Robert Peugeot, est membre du Conseil et du Comité d'investissements de SIGNA Prime Selection.

1.11



AUTRES ACTIFS IMMOBILIERS

Stratégie

Peugeot Invest investit dans des projets immobiliers dits « valides » ou de développement immobilier, *via* des foncières immobilières, des fonds immobiliers ou des co-investissements aux côtés de partenaires de confiance ayant un historique de performances avéré.

Depuis 2015, Peugeot Invest s'est notamment associée avec plusieurs familles européennes pour des co-investissements au cas par cas dans des projets immobiliers aux États-Unis. Les projets sont montés et gérés par une équipe de professionnels américains, ELV, établie depuis 1991. Les projets sont principalement du développement immobilier de logements mais incluent aussi des bureaux et commerces.

De plus, Peugeot Invest a engagé 70 M€ depuis 2015 dans des fonds immobiliers français ou européens, aux stratégies dites « value-add » ou de développement : White Stone VI et White Stone VII gérés par LBO France, Tikehau Real Estate Opportunity (TREO) géré par Tikehau, et le fonds bas-carbone Icawood, géré par Icamap.

Par ailleurs, Peugeot Invest a également investi 18,8 M€ avec LBO France et d'autres investisseurs familiaux dans l'OPCI Lapillus II qui a acquis successivement la Tour Marchand, située dans le quartier d'affaires de Paris-La Défense, et l'immeuble Grand Angle, situé à Saint-Denis. L'OPCI est composé d'un Conseil d'administration au sein duquel Peugeot Invest Assets est représentée par M. Sébastien Coquard.

En 2020

Peugeot Invest a poursuivi son partenariat avec ELV en investissant 15,2 M\$ supplémentaires dans cinq projets à Boston, Atlanta, Nashville et Annandale. Peugeot Invest a également bénéficié de la cession de cinq projets pour un montant total de 18,6 M\$.

Par ailleurs, Peugeot Invest a investi 25 M€ dans le projet de développement du campus Arboretum, aux côtés du fonds Icawood, de BNP Paribas et de WO₂. Arboretum est un projet de campus de 126 000 mètres carrés de bureaux et services bas-carbone, construit en structure bois, situé dans le grand La Défense. Il sera entouré par 25 hectares de parc, bordé par la Seine et mettra à disposition une multitude d'espaces intérieurs et extérieurs pour travailler, 7 restaurants bios, un centre de séminaire et des services comme un centre de sport de 2 000 mètres carrés. La livraison du projet est prévue pour décembre 2022.

Enfin, Peugeot Invest a investi 15 M€, aux côtés du fonds immobilier White Stone VII, dans un projet issu du partenariat entre LBO France et Colonies, l'un des principaux acteurs du *coliving* en Europe. Le *coliving* est un concept né aux États-Unis, à la croisée entre la colocation et l'hôtellerie, qui consiste à vivre à plusieurs dans un logement composé d'espaces privatifs et de vastes parties communes où une variété de services (salle de sport, cinéma, spa, etc.) et d'activités partagées (ménage, wifi, linge, etc.) est proposée. L'investissement vise ici à financer l'acquisition d'une centaine de maisons sur les deux à trois ans à venir, ainsi que leur restructuration et leur aménagement avant leur exploitation par Colonies dans le cadre de baux longue durée.

	Depuis 2015	Montant total engagé	90,4 M\$
		Marché	États-Unis
		Stratégie	Développement immobilier / Value-add
	Depuis 2016	Montant engagé	20,5 M€
		Marché	France
		Stratégie	Co-investissement Core+ / Value-add
	Engagement en 2015	Montant engagé	10 M€
		Marché	France
		Stratégie	Fonds immobilier value-add
	Engagement en 2018	Montant engagé	15 M€
		Marché	France
		Stratégie	Fonds immobilier value-add
 Tikehau Real Estate Opportunity (TREO)	Engagement en 2019	Montant engagé	20 M€
		Marché	Europe
		Stratégie	Fonds immobilier value-add
	Engagement en 2019	Montant engagé	25 M€
		Marché	France
		Stratégie	Fonds de développement immobilier
	Engagement en 2020	Montant engagé	25 M€
		Marché	France
		Stratégie	Co-investissement- Développement immobilier
	Engagement en 2020	Montant engagé	15 M€
		Marché	France / Europe
		Stratégie	Co-investissement Value-add





2

Gouvernement d'entreprise

2.1	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	65
2.2	Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2020	74
2.3	Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités	76
2.4	Présidence du Conseil et Direction générale	82
2.5	Obligations déclaratives relatives aux mandataires sociaux	83
2.6	Information sur les conventions visées à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce	84
2.7	Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » du Code Afep-Medef	84
2.8	Extrait des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise	85
2.9	Règlement intérieur de Peugeot Invest et Charte de déontologie boursière	86
2.10	Politique et éléments de rémunération des mandataires sociaux	95
2.11	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise	115



Le présent chapitre 2 constitue une partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé aux articles L.225-37 et L.22-10-10 du Code de commerce et examiné par le Conseil d'administration lors de sa séance du 24 mars 2021. Il rend compte notamment de la composition du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et de ses Comités, des pouvoirs de la Direction générale, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et de l'application par la société du Code de gouvernement d'entreprise auquel elle se réfère.

Le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef (Code Afep-Medef) est celui auquel la société s'est référée pour l'élaboration de ce rapport, et qu'elle applique de façon effective. Ce Code, révisé en janvier 2020, est disponible sur l'adresse Internet suivante : <https://www.medef.com/fr/content/code-afep-medef-revise-de-gouvernement-dentreprise-des-societes-cotees-janvier-2020>. En application de l'article L.22-10-10 du Code de commerce sont indiquées dans le présent rapport, lorsqu'il y a lieu, les dispositions du Code précité qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

2.1 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2020

Robert PEUGEOT Né le 25 avril 1950. Nationalité française.



Président
Président du Comité
des investissements
et des participations

Nombre de titres
Peugeot Invest détenus
personnellement au
31 décembre 2020 :
9 682 actions
Première nomination au
Conseil d'administration :
28 juin 1979

Échéance du
mandat en cours :
2021
Adresse professionnelle :
66, avenue
Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Mandats en cours	Fonction
Peugeot Invest UK Ltd.	G Administrateur
F&P	Président
Établissements Peugeot Frères	G Administrateur
Peugeot 1810	G Représentant permanent de Peugeot Invest au Conseil d'administration
Faurecia	* Administrateur
Peugeot SA ⁽¹⁾	* Représentant permanent de Peugeot Invest au Conseil de surveillance
Sofina	* Administrateur
Safran	* Représentant permanent de F&P au Conseil d'administration
Tikehau Capital Advisors	Administrateur
Sicav Armène 2	G Représentant permanent de Maillot II au Conseil d'administration
SC Rodom	Gérant
SARL CHP Gestion	Gérant
Soparexo	Membre du Conseil de surveillance
SIGNA Prime Selection	Membre du Conseil de surveillance

Expertise de gestion :

Après ses études à l'École centrale de Paris et à l'Insead, M. Robert Peugeot a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe PSA et a été membre du Comité exécutif du groupe entre 1998 et 2007, en charge des fonctions de l'innovation et de la qualité. Il a représenté Peugeot Invest au Conseil de surveillance de Peugeot SA jusqu'à la fusion de Peugeot SA et Fiat Chrysler Automobiles; il assure depuis au sein de Stellantis, la nouvelle entité issue de la fusion, les fonctions de vice-président et administrateur. Il dirige le développement de Peugeot Invest depuis décembre 2002. Depuis le 1^{er} novembre 2018, il est également membre du Haut Comité de gouvernement d'entreprise (HCGE). Après avoir exercé les fonctions de directeur général depuis 2002, il est actuellement président du Conseil.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administrateur d'Imerys, administrateur de Holding Reinier, représentant permanent de Peugeot Invest Assets au Conseil d'administration de Sanef, membre du Conseil de surveillance d'Hermès International, administrateur de DKSH, représentant permanent de Peugeot 1810 au Conseil d'administration de SICAV Armène, président-directeur général de Peugeot Invest, représentant permanent de Peugeot Invest en tant que président de Peugeot Invest Assets, représentant permanent de Peugeot Invest Assets, président de Financière Guiraud SAS et membre du Conseil de surveillance, représentant permanent de Peugeot 1810 au Conseil d'administration de Sicav Armène 2, membre du Conseil de surveillance de ACE Management.

(1) Le mandat de Robert Peugeot en tant que représentant permanent de Peugeot Invest au Conseil de surveillance de Peugeot SA a pris fin au 16 janvier 2021 dans le contexte de la fusion de Peugeot SA et Fiat Chrysler Automobiles. Dans le même temps, M. Robert Peugeot est devenu vice-président et administrateur de Stellantis, la nouvelle entité issue de la fusion.

***** Société cotée. **G** Société appartenant au même groupe que Peugeot Invest.

Jean-Philippe PEUGEOT

Né le 7 mai 1953. Nationalité française.



Administrateur et vice-président
Membre du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations
Membre du Comité des investissements et des participations

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2020 : **10 actions**
 Première nomination au Conseil d'administration : **28 juin 1979**

Échéance du mandat en cours : **2023**
 Adresse professionnelle : **66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine**

Mandats en cours		Fonction
Établissements Peugeot Frères	G	Président-directeur général
Groupe PSP	G	Administrateur
Peugeot Frères Entrepreneuriat	G	Président
Peugeot 1810	G	Représentant permanent d'Établissements Peugeot Frères au Conseil d'administration
Sicav Armène 2		Président-directeur général
Jamwa		Gérant
Cojip		Gérant

Expertise de gestion :

M. Jean-Philippe Peugeot est diplômé de l'Institut supérieur de gestion. Il a effectué toute sa carrière chez Automobiles Peugeot et a notamment été directeur d'une filiale commerciale d'Automobiles Peugeot pendant huit ans et directeur de Peugeot Parc Alliance pendant quatre ans.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administrateur d'Innoveox, représentant permanent de Peugeot Invest Assets au Comité exécutif de LDAP, membre du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault, président-directeur général de Sicav Armène, président de Peugeot Frères Industrie, gérant de Peugeot 1810 et président-directeur général de Groupe PSP.

Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI

Née le 17 novembre 1960. Nationalité française.



Administrateur et vice-présidente
Membre du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations
Membre du Comité des investissements et des participations

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2020 : **10 actions**
 Première nomination au Conseil d'administration : **19 décembre 2002**

Échéance du mandat en cours : **2022**
 Adresse professionnelle : **66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine**

Mandats en cours		Fonction
Établissements Peugeot Frères	G	Administrateur et directeur général délégué
Peugeot 1810	G	Administrateur
Peugeot SA	*	Représentant permanent d'Établissements Peugeot Frères au Conseil de surveillance et vice-présidente
LISI	*	Administrateur
Sapar		Administrateur et présidente du Conseil d'administration
Fondation PSA		Administrateur et vice-présidente du Conseil d'administration
Esso SAF	*	Administrateur
Sicav Armène 2	G	Administrateur
Saint-Co SAS		Présidente
Fonds de dotation familial Peugeot	G	Administrateur

Expertise de gestion :

Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni est diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris. Elle a commencé sa carrière dans un cabinet d'audit anglo-saxon, avant d'occuper des fonctions à la Direction financière du groupe PSA et à la Direction des relations industrielles et humaines. Jusqu'à la fusion de Peugeot SA avec Fiat Chrysler Automobiles elle a représenté la société Établissements Peugeot Frères au Conseil de surveillance de Peugeot SA, où elle assumait les fonctions de vice-présidente et membre du Comité Asia Business Development et du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administrateur d'Assurances Mutuelles de France, administrateur d'Institut Diderot, directeur général délégué de Sapar, administrateur de Sicav Armène.

* Société cotée. **G** Société appartenant au même groupe que Peugeot Invest.

Sophie BANZET-BERETS

Née le 22 juillet 1986. Nationalité française.

**Administrateur**

Nombre de titres
Peugeot Invest détenus
personnellement
au 31 décembre 2020 :
10 actions

Première nomination au
Conseil d'administration :
19 mai 2020

Échéance du
mandat en cours :
2024

Adresse personnelle :
**Sievertstrasse 14
22607 Hambourg
(Allemagne)**

Mandats en cours**Fonction**

Néant.

Expertise de gestion :

Ingénieure aéronautique de formation, Mme Sophie Banzet-Bérêts est diplômée de l'ESTACA et d'un mastère spécialisé HEC/Supaero. Après des premières expériences dans l'automobile et l'aéronautique, elle a commencé sa carrière chez Airbus à Toulouse sur le programme A350. Elle a ensuite occupé plusieurs postes au sein de la stratégie industrielle et des opérations de l'A320 à Hambourg. Elle dirige actuellement l'aménagement intérieur sur une ligne de production de l'A321.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Néant.

Georges CHODRON de COURCEL

Né le 20 mai 1950. Nationalité française.



Administrateur ⁽¹⁾
**Membre du Comité
des investissements
et des participations ⁽¹⁾**

Nombre de titres
Peugeot Invest détenus
personnellement au
31 décembre 2020 :
20 actions

Première nomination au
Conseil d'administration :
2 juin 2005

Échéance du
mandat en cours :
2022 ⁽¹⁾

Adresse professionnelle :
**32, rue de Monceau
75008 Paris**

2.1**Mandats en cours****Fonction**

GCC Associés SAS

Président

SGLRI (Scor Global Life
Reinsurance Ireland)

Administrateur

Expertise de gestion :

M. Georges Chodron de Courcel est diplômé de l'École centrale de Paris, licencié ès sciences économiques. Il est entré en 1972 à la BNP où il a occupé différentes fonctions au sein de la Direction financière. Depuis la fusion avec Paribas, il a été responsable de la Banque de financement et d'investissement de BNP Paribas, puis directeur général délégué de BNP Paribas de juin 2003 à juin 2014.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administrateur de Erbé SA, membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA, président du Conseil d'administration de Nexans SA, administrateur de SCOR Holding (Switzerland) AG, administrateur de SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG, administrateur de SCOR Switzerland AG.

(1) Le mandat d'administrateur de M. Georges Chodron de Courcel ainsi que ses fonctions de membre du Comité des investissements et des participations ont pris fin à l'issue de l'Assemblée générale du 31 mars 2021. À cette même date a pris effet sa nomination par le Conseil d'administration en tant que censeur.

Luce GENDRY Née le 8 juillet 1949. Nationalité française.



Administrateur
Présidente du Comité financier et d'audit
Membre du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2020 : **10 actions**
 Première nomination au Conseil d'administration : **9 juin 2010**

Échéance du mandat en cours : **2021**
 Adresse professionnelle : **Rothschild 23 bis, avenue de Messine 75008 Paris**

Mandats en cours	Fonction
IDI	* Président du Conseil de surveillance
Sucres et Denrées	Membre du Conseil de surveillance
Rothschild Martin Maurel	Membre du Conseil de surveillance
Béro SAS	Vice-présidente
Nexity	* Administrateur

Expertise de gestion :

Ancienne élève de HEC (JF), Mme Luce Gendry a été directeur financier du groupe Générale occidentale, puis de Bolloré, avant de rejoindre la banque Rothschild en 1993. Associé-gérant de la banque jusqu'en 2011, elle s'est spécialisée dans le conseil en fusions-acquisitions d'entreprises et a participé, à ce titre, à de nombreuses opérations financières tant en France que hors de France.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administrateur et vice-président de SFR Group (ex-Numéricable), chairman de Cavamont Holdings Ltd.

Anne LANGE Née le 22 mai 1968. Nationalité française.



Administrateur
Membre du Comité des investissements et des participations
Membre du Comité financier et d'audit

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2020 : **100 actions**
 Première nomination au Conseil d'administration : **17 mai 2018**

Échéance du mandat en cours : **2022**
 Adresse professionnelle : **66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine**

Mandats en cours	Fonction
Pernod Ricard	* Administrateur
Orange	* Administrateur
Inditex	* Administrateur
Adara	Gérante

Expertise de gestion :

Mme Anne Lange est diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale d'administration (ENA). Elle a commencé sa carrière au sein des services du Premier Ministre, en tant que responsable de l'audiovisuel public. Elle a ensuite rejoint les équipes de Thomson, celles du Forum des droits sur l'Internet puis le groupe Cisco avant de devenir cofondatrice et directrice générale de Mentis. Elle est associée gérante de Adara.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Directrice générale de Mentis, administrateur d'Imprimerie nationale, administrateur d'Econom Group.

* Société cotée. **G** Société appartenant au même groupe que Peugeot Invest.

Dominique NETTER

Née le 31 août 1951. Nationalité française.



Administrateur
Présidente du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations
Membre du Comité des investissements et des participations

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2020 : **150 actions**
 Première nomination au Conseil d'administration : **1^{er} janvier 2016**

Échéance du mandat en cours : **2022**
 Adresse personnelle : **18, rue de l'Assomption 75016 Paris**

Mandats en cours**Fonction**

Primwest

Membre du Conseil de surveillance

Expertise de gestion :

Mme Dominique Netter a effectué une grande partie de sa carrière chez Edmond de Rothschild France. Après avoir assumé des fonctions de directeur général puis de président du Directoire d'Edmond de Rothschild Asset Management entre 2001 et 2007, elle devient directeur des investissements de la banque privée, et ce jusqu'en octobre 2015. Auparavant, elle a occupé des postes de direction au sein de la société de Bourse HSBC CCF Securities (de 1995 à 2001) et du bureau d'études financières Détrouy Associés (de 1991 à 1995).

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administrateur de Fitch Ratings Inc. (USA), administrateur de Fitch Ratings Ltd. UK, administrateur de Fitch Ratings CIS Ltd. (Russie), membre du Conseil de surveillance de Fitch Ratings Italia SpA, administrateur de Fitch Ratings España, administrateur de Fitch Ratings Deutschland.

Armand PEUGEOT

Né le 10 janvier 1994. Nationalité française.

**Administrateur**

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2020 : **10 actions**
 Première nomination au Conseil d'administration : **19 mai 2020**

Échéance du mandat en cours : **2024**
 Adresse professionnelle : **66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine**

2.1**Mandats en cours****Fonction**

Néant.

Expertise de gestion :

M. Armand Peugeot est diplômé de l'Essec. Il a travaillé dans le conseil et la finance à Paris et dans l'externalisation de services aux entreprises à Singapour. En 2018, il a rejoint Clipperton, une société de conseil en Corporate Finance dédiée aux secteurs des nouvelles technologies et de l'innovation, qui accompagne des entreprises en forte croissance dans leurs opérations d'augmentation de capital, de fusions-acquisitions et de LBO. M. Armand Peugeot a participé à des cessions d'entreprises à des groupes internationaux notamment dans le retail, l'impression 3D ou l'internet des objets.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Néant.

Christian PEUGEOT

Né le 9 juillet 1953. Nationalité française.



Administrateur
Membre du Comité
financier et d'audit

Nombre de titres
Peugeot Invest détenus
personnellement
au 31 décembre 2020 :
1 010 actions

Première nomination au
Conseil d'administration :
28 juin 1979

Échéance du
mandat en cours :
2021

Adresse professionnelle :
66, avenue
Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Mandats en cours	Fonction
LISI	* Représentant permanent de Peugeot Invest Assets au Conseil d'administration
Compagnie industrielle de Delle (CID)	Administrateur
Établissements Peugeot Frères	G Administrateur et vice-président du Conseil d'administration
Groupe PSP	G Président-directeur général
Union des fabricants (Unifab)	Président
SARL BP Gestion	Gérant
Société immobilière La Roche	Gérant
Immobilière Dassault	* Représentant permanent de Peugeot Invest Assets au Conseil de surveillance
Peugeot Frères Industrie	G Président

Expertise de gestion :

M. Christian Peugeot est diplômé de HEC. Il a effectué toute sa carrière dans le groupe PSA à différentes fonctions commerciales et marketing, a été directeur des affaires publiques et délégué aux relations extérieures pour sa dernière activité dans le groupe PSA. De janvier 2016 à mars 2020, il a occupé la présidence du Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA).

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Gérant de SARL RP Investissements, représentant permanent de Peugeot Invest Assets au Conseil d'administration de SEB SA, administrateur de LISI, président d'Auto Moto Cycle Promotion, président de l'OICA (Organisation Internationale des constructeurs Automobiles), président du CCFA (Comité des constructeurs français d'automobiles), administrateur de UTAC Holding, président de AAA Data, administrateur de Groupe PSP.

Édouard PEUGEOT

Né le 12 février 1984. Nationalité française.



Administrateur

Nombre de titres
Peugeot Invest détenus
personnellement
au 31 décembre 2020 :
10 actions

Première nomination au
Conseil d'administration :
19 mai 2020

Échéance du
mandat en cours :
2024

Adresse personnelle :
121 Blenheim Crescent,
W11 2EQ
Londres (Royaume-Uni)

Mandats en cours	Fonction
Peugeot Invest UK Ltd.	G Administrateur

Expertise de gestion :

M. Édouard Peugeot est diplômé de l'université Paris Dauphine. Après trois ans passés au sein de la banque d'affaires J.P. Morgan, il rejoint l'industrie du capital investissement et évolue chez TowerBrook Capital Partners depuis 2011, où il est actuellement Senior Principal, en charge notamment de la couverture du marché français. Il a mené de nombreux investissements dans une variété de secteurs allant de l'industrie aux métiers de services et de la santé. Il est membre depuis 2016 du Conseil d'administration de Peugeot Invest UK Ltd.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administrateur du Groupe GSE, administrateur de la société ICS (Independent Clinical Services) et administrateur de Metallo Chimique.

* Société cotée. G Société appartenant au même groupe que Peugeot Invest.

Xavier PEUGEOT

Né le 8 mai 1964. Nationalité française.



Administrateur
Membre du Comité des investissements et des participations

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2020 : **10 actions**

Première nomination au Conseil d'administration : **27 juin 2001**

Échéance du mandat en cours : **2021**

Adresse professionnelle : **PSA Groupe
Boulevard Robespierre
78300 Poissy**

Mandats en cours	Fonction
Compagnie industrielle de Delle (CID)	Administrateur
Établissements Peugeot Frères	G Administrateur
Groupe PSP	G Administrateur
Sapar	Directeur général délégué et administrateur
L'Aventure Peugeot Citroën DS (association loi 1901)	Président
Immeubles de Franche-Comté	Représentant permanent de Sapar au Conseil d'administration

Expertise de gestion :

M. Xavier Peugeot est diplômé de l'université Paris-Dauphine. Après quatre ans passés au sein de l'agence de publicité BDDP, il rejoint le groupe PSA où il occupe différents postes, en France et à l'étranger (Angleterre), notamment directeur de Peugeot Pays-Bas, directeur marketing et communication Peugeot, directeur stratégie et produit Peugeot, puis directeur stratégie et produit Citroën. Il est actuellement directeur de la Business Unit véhicules utilitaires du groupe PSA et préside également l'entité patrimoine L'Aventure Peugeot Citroën DS.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Directeur général de Sapar.

Marie-Françoise WALBAUM

Née le 18 mars 1950. Nationalité française.

2.1



Administrateur
Membre du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations
Membre du Comité financier et d'audit

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2020 : **20 actions**

Première nomination au Conseil d'administration : **15 mai 2012**

Échéance du mandat en cours : **2022**

Adresse personnelle : **10, rue d'Auteuil
75016 Paris**

Mandats en cours	Fonction
Thales	* Administrateur
Imerys	* Administrateur
Isatis Capital	Membre du Conseil de surveillance

Expertise de gestion :

Mme Marie-Françoise Walbaum, diplômée en sciences économiques et sociologie de l'université Paris-X, est retraitée. Elle a effectué toute sa carrière chez BNP Paribas dans différents postes de responsabilité nécessitant des compétences financières (notamment dans le domaine de la gestion de participations industrielles, de fonds de capital-investissement et de holdings internes), commerciales et de management.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Censeur d'Isatis, administrateur d'Esso SAF.

* Société cotée. **G** Société appartenant au même groupe que Peugeot Invest.

Bertrand FINET Né le 6 septembre 1965. Nationalité française.



**Directeur général,
depuis le 19 mai 2020**

Nombre de titres
Peugeot Invest détenus
personnellement
au 31 décembre 2020 :
4733 actions

Adresse professionnelle :
**66 avenue
Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine**

Mandats en cours		Fonction
Peugeot Invest Assets	G	Directeur général et représentant de Peugeot Invest, président
SEB SA	*	Représentant permanent de Peugeot Invest Assets au Conseil d'administration
SPIE SA	*	Représentant permanent de Peugeot Invest Assets au Conseil d'administration
Peugeot Invest UK Ltd.	G	Administrateur
FFP Invest Arb	G	Président
LDAP		Représentant permanent de Peugeot Invest Assets au Comité exécutif
Financière Guiraud SAS	G	Représentant permanent de Peugeot Invest Assets, président et membre du Conseil de surveillance
Peugeot 1810	G	Représentant de Peugeot Invest, président

Expertise de gestion

Diplômé de l'Essec en 1988, M. Bertrand Finet commence sa carrière en 1991 chez 3i Group, à Londres puis à Paris. Il est nommé managing director de CVC Capital Partners France en 1996, avant de prendre la Direction générale du bureau de Paris de Candover France en 2006. En 2009, M. Bertrand Finet devient directeur membre du Comité exécutif du Fonds stratégique d'investissement (FSI), puis, en 2013, directeur exécutif chez Bpifrance, Direction fonds Propres PME et, en avril 2015, il est nommé directeur exécutif de la Direction Mid & Large Cap de Bpifrance. En janvier 2017, il a été nommé directeur général délégué de Peugeot Invest, puis, en mai 2020, directeur général.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Représentant permanent de Bpifrance Participations aux Conseils d'administration de Verallia, Vallourec et Technicolor, représentant permanent de Bpifrance Participations en tant que censeur du Conseil d'administration de Constellium, président du Conseil de surveillance de Consolidation et Développement Gestion, président-directeur général de CDC Entreprises Capital-Investissement, directeur exécutif à la Direction fonds propres Mid & Large Cap de Bpifrance Investissement.

* Société cotée. **G** Société appartenant au même groupe que Peugeot Invest.

MANDATAIRES SOCIAUX NOMMÉS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE

Pascaline PEUGEOT-DE DREUZY

Née le 5 septembre 1958. Nationalité française.



Administrateur

Première nomination au Conseil d'administration :
31 mars 2021

Échéance du mandat en cours :
2025

Adresse professionnelle :
**7, rue du Laos
75015 Paris**

Mandats en cours	Fonction
TF1 SA	* Administrateur
Séché Environnement SA	* Administrateur
Fondation Hugot du Collège de France	Administrateur
Fondation Mallet	Administrateur

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administrateur de Navya SAS, du Samu Social international, du Groupe hospitalier Diaconesses-Croix Saint Simon, de la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon et de l'Institut français des administrateurs.

Expertise de gestion :

Médecin des Hôpitaux de Paris, diplômée de l'EMBA-HEC, du certificat d'administrateur de sociétés de Sciences-Po-IFA, des modules Analyse financière et Évaluation d'entreprise ICCF-HEC, Mme Pascaline Peugeot-de Dreuzy pilote depuis plus de vingt-cinq ans des projets innovants, transversaux et précurseurs dans le groupe hospitalier Necker-Enfants malades. De 2011 à 2013, elle est médecin-manager dans des cabinets de conseil en stratégie. Puis elle crée sa propre structure, P2D Technology, qui a vocation à instaurer des passerelles entre l'industrie et la santé, via les nouvelles technologies, pour la prise en charge des personnes fragiles et pour l'aide à la décision médicale. Très investie dans la gouvernance d'entreprises, elle enseigne à l'Institut français des administrateurs. Elle apporte à Peugeot Invest sa connaissance des secteurs de la santé et des nouvelles technologies, ainsi que son expérience en matière d'innovation, d'ESG et de gestion des risques.

Thibault DE TERSANT

Né le 22 juillet 1957. Nationalité française.



Administrateur

Première nomination au Conseil d'administration :
31 mars 2021

Échéance du mandat en cours :
2025

Adresse professionnelle :
**Dassault Systèmes
10, rue Marcel Dassault
78140 Vélizy-Villacoublay**

2.1

Mandats en cours	Fonction
Dassault Systèmes International	Président
Fondation Dassault Systèmes	Président du Conseil d'administration
Temenos	* Administrateur
NuoDB	Administrateur
BioSerenity	Administrateur
Fondation DFCG	Administrateur

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administrateur de Dassault Systèmes, Biovia Corp. (États-Unis), IQMS (États-Unis) et de Dassault Systèmes Canada Software Inc. (Canada).

Expertise de gestion :

Diplômé de l'Essec et de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Thibault de Tersant rejoint en 1983, la Direction financière de Dassault Aviation. En 1988, il devient directeur financier de Dassault Systèmes, fonction qu'il exerce jusqu'en 2018 et sa nomination comme directeur général Adjoint, secrétaire général. Il a fait partie du Conseil d'administration de Dassault Systèmes de 1993 à 2020. M. Thibault de Tersant a été un acteur clé du développement de Dassault Systèmes depuis le début de la société jusqu'à sa place actuelle de leader mondial. Il y a notamment réalisé, outre ses responsabilités financières et juridiques, plus de 80 acquisitions et l'introduction en Bourse de la société. Au travers de son expérience, il apporte notamment une très bonne connaissance des industries de l'aéronautique, des biens de consommation, de la santé et de l'automobile, ainsi que des enjeux de RSE.

* Société cotée. G Société appartenant au même groupe que Peugeot Invest.



2.2 Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2020

L'effectif du Conseil d'administration au 31 décembre 2020 était de 13 membres, tous de nationalité française. La composition du Conseil permet la réunion de compétences reconnues, notamment industrielles, financières et bancaires, qui s'expriment de façon permanente et apportent une contribution de qualité lors des débats et des prises de décisions.

Nom et prénom	Fonction chez Peugeot Invest	Âge	Sexe	Nombre d'actions	Indépendance	Première nomination	Échéance	Membre de Comité
Peugeot Robert	Président	70	H	9 682		28/06/1979	2021	CIP (Président)
Peugeot Jean-Philippe	Vice-président	67	H	10		28/06/1979	2023	CGNR CIP
Peugeot-Roncoroni Marie-Hélène	Vice-présidente	60	F	10		19/12/2002	2022	CGNR CIP
Banzet-Berets Sophie	Administrateur	34	F	10		19/05/2020	2024	–
Chodron de Courcel Georges	Administrateur	70	H	20		02/06/2005	2022	CIP
Gendry Luce	Administrateur	71	F	10	•	09/06/2010	2021	CGNR CFA (Présidente)
Lange Anne	Administrateur	52	F	100	•	17/05/2018	2022	CIP CFA
Netter Dominique	Administrateur	69	F	150	•	01/01/2016	2022	CGNR (Présidente) CIP
Peugeot Armand	Administrateur	26	H	10		19/05/2020	2024	–
Peugeot Christian	Administrateur	67	H	1 010		28/06/1979	2021	CFA
Peugeot Édouard	Administrateur	36	H	10		19/05/2020	2024	–
Peugeot Xavier	Administrateur	56	H	10		27/06/2001	2021	CIP
Walbaum Marie-Françoise	Administrateur	70	F	20	•	15/05/2012	2022	CGNR CFA

CGNR : Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations
CIP : Comité des investissements et des participations CFA : Comité financier et d'audit

Évolution de la composition du Conseil

d'administration au cours de l'exercice 2020

Le Conseil d'administration de Peugeot Invest, réuni le 25 mars 2020, a décidé d'adopter une structure dissociée, en conformité avec les meilleures pratiques de gouvernance.

M. Robert Peugeot, président-directeur général de Peugeot Invest depuis décembre 2002, a quitté ses fonctions au sein de la Direction générale à l'issue de l'Assemblée générale du 19 mai 2020. Il poursuit ses rôles de président du Conseil d'administration et de président du Comité des investissements et des participations, auxquels il continue d'apporter son expérience. Depuis le 19 mai 2020, il a été remplacé dans ses fonctions de directeur général par M. Bertrand Finet, qui occupait le poste de directeur général délégué depuis janvier 2017.

Par ailleurs, l'Assemblée générale du 19 mai 2020 a nommé trois nouveaux administrateurs familiaux représentants de la jeune génération : Mme Sophie Banzet-Berets, M. Armand Peugeot et M. Édouard Peugeot.

Évolution de la composition du Conseil

d'administration postérieure à la clôture

Mme Pascaline Peugeot-de Dreuz et M. Thibault de Tersant ont été nommés administrateurs de la société par l'Assemblée générale du 31 mars 2021. À cette date, la démission de M. Georges Chodron de Courcel de son mandat d'administrateur et sa nomination par le Conseil d'administration en tant que censeur ont pris effet.

Par ailleurs, il sera proposé à l'Assemblée générale du 12 mai 2021 de renouveler les mandats d'administrateur de M. Robert Peugeot, Mme Luce Gendry, M. Christian Peugeot et M. Xavier Peugeot.

Indépendance des administrateurs

Les critères retenus pour déterminer la qualification d'administrateur indépendant sont ceux du Code Afep-Medef.

Conformément au Règlement intérieur de la société, la qualification d'administrateur indépendant est débattue chaque année par le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations. La situation de chaque administrateur est ensuite examinée par le Conseil d'administration au regard des critères d'indépendance du Code Afep-Medef.

Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur que le Conseil d'administration a jugé indépendant au regard des critères d'indépendance du Code Afep-Medef.

Critères d'indépendance	Mme Luce Gendry	Mme Anne Lange	Mme Dominique Netter	Mme Marie-Françoise Walbaum	M. Thibault de Tersant
Critère 1 : Salarié mandataire social	•	•	•	•	•
Critère 2 : Mandats croisés	•	•	•	•	•
Critère 3 : Relations d'affaires significatives	•	•	•	•	•
Critère 4 : Lien familial	•	•	•	•	•
Critère 5 : Commissaire aux comptes	•	•	•	•	•
Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	•	•	•	•	•
Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non exécutif	•	•	•	•	•
Critère 8 : Statut de l'actionnaire important	•	•	•	•	•

CRITÈRE 1 : SALARIÉ MANDATAIRE SOCIAL AU COURS DES 5 ANNÉES PRÉCÉDENTES

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des 5 années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.

CRITÈRE 2 : MANDATS CROISÉS

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur.

CRITÈRE 3 : RELATIONS D'AFFAIRES SIGNIFICATIVES

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la société ou de son groupe ;
- ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel.

CRITÈRE 4 : LIEN FAMILIAL

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

CRITÈRE 5 : COMMISSAIRE AUX COMPTES

Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la société au cours des 5 années précédentes.

CRITÈRE 6 : DURÉE DE MANDAT SUPÉRIEURE À 12 ANS

Ne pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des 12 ans.

CRITÈRE 7 : STATUT DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL NON EXÉCUTIF

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe.

CRITÈRE 8 : STATUT DE L'ACTIONNAIRE IMPORTANT

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Au cours de sa séance du 24 mars 2021, le Conseil d'administration a jugé qu'étaient indépendants, au titre de l'exercice 2020, les membres suivants : Mmes Luce Gendry, Dominique Netter, Marie-Françoise Walbaum et Anne Lange. Le Conseil d'administration a également jugé que M. Thibault de Tersant, dont la nomination en tant qu'administrateur a été approuvée par l'Assemblée générale du 31 mars 2021, répondait aux critères d'indépendance.

Ainsi, la proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration de la société représentait au 31 mars 2021 un ratio de 36 % excédant le seuil d'un tiers recommandé par le Code Afep-Medef dans les sociétés contrôlées.

Diversité, compétences et représentation**équilibrée des femmes et des hommes****au sein du Conseil d'administration****et des instances dirigeantes**

Peugeot Invest s'est attachée à composer un Conseil et des Comités équilibrés, notamment en alliant des compétences diverses.

Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil débat annuellement sur sa composition. Il évalue à cette occasion les différentes compétences et expériences apportées par chacun des administrateurs et identifie les orientations à donner dans la composition du Conseil et de ses Comités afin d'assurer le meilleur équilibre possible en recherchant une complémentarité des profils tant en termes d'âge, que de genre, de qualifications et d'expériences.

Les administrateurs apportent au Conseil une diversité de compétences dans les secteurs de l'industrie, la gestion, la finance, le conseil, l'innovation, la RSE, les nouvelles

technologies, la transformation numérique et une expérience internationale (cf. section supra « Mandats et fonctions des mandataires sociaux »).

La proportion des femmes membres du Conseil d'administration était de 46 % au 31 décembre 2020 et a été portée à 50 % à l'issue de l'Assemblée générale du 31 mars 2021 ; elle est ainsi conforme à la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

En lien avec la Direction générale, le Conseil d'administration veille également à la mixité et à la diversité au sein des équipes, avec pour objectif le maintien d'un taux de féminisation de plus de 40 % de l'effectif total de Peugeot Invest, plus de 40 % des cadres, au moins 20 % des membres du Comité de direction et plus de 15 % du Comité exécutif. Peugeot Invest est par ailleurs signataire de la Charte France Invest visant à favoriser la parité femmes-hommes chez les acteurs du capital investissement français et les entreprises qu'ils accompagnent.

2.3 Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités

Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées par la loi, les statuts ainsi que par le Règlement intérieur de Peugeot Invest et la Charte de déontologie boursière (ci-après le « Règlement intérieur »). Le Règlement intérieur précise l'organisation du Conseil d'administration afin d'en optimiser les travaux. Il a notamment pour objet de rappeler les obligations qui pèsent sur chaque administrateur et les missions du Conseil d'administration. Il décrit le fonctionnement interne du Conseil d'administration et précise les missions du président du Conseil d'administration. Le Règlement intérieur formalise en outre la constitution de Comités spécifiques qui exercent leur action sous la responsabilité du Conseil d'administration. Le Règlement intérieur est reproduit dans le Document d'enregistrement universel.

À toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son président ou, à défaut, de l'un des vice-présidents qu'il a désignés.

Un calendrier des réunions de Conseil d'administration est établi en fin d'année précédente. Dix à quinze jours avant la réunion du Conseil d'administration, une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour et le projet de procès-verbal de la séance précédente, est adressée, par voie électronique, aux administrateurs afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Conseil d'administration, les membres reçoivent, un dossier dématérialisé comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Enfin, lors de chaque réunion du Conseil d'administration, les membres sont informés de la situation financière de la société au travers d'une présentation portant sur les points suivants, sous le titre « Activité de la société depuis la dernière réunion » :

- investissements/désinvestissements;
- principales participations;
- gestion des Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP);
- évolution de l'Actif net réévalué;
- situation de l'endettement et de la trésorerie.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'administration s'est réuni 14 fois :

Date de réunion	Taux de présence
16 janvier 2020	100 %
4 mars 2020	90 %
16 mars 2020	100 %
20 mars 2020	100 %
25 mars 2020	100 %
22 avril 2020	100 %
19 mai 2020	100 %
22 juin 2020	85 %
7 juillet 2020	100 %
24 juillet 2020	92 %
10 septembre 2020	100 %
5 novembre 2020	100 %
18 novembre 2020	100 %
4 décembre 2020	92 %
Taux moyen de présence	97 %

Fonctionnement des comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est doté de 3 comités. Ces comités sont permanents. Les missions et règles de fonctionnement de chacun de ces Comités sont définies par le Règlement intérieur, dont les principes sont repris ci-après.

LE COMITÉ DE LA GOUVERNANCE, DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Au 31 décembre 2020, le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations comprenait 5 administrateurs, dont 3 indépendants au sens des critères du Code Afep-Medef.

À cette date, il était composé de :

- Mme Dominique Netter, présidente du Comité;
- M. Jean-Philippe Peugeot;
- Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni;
- Mme Luce Gendry;
- Mme Marie-Françoise Walbaum.

Ce Comité est composé d'une majorité de membres indépendants, conformément au Code Afep-Medef.

Le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations présente ses recommandations sur les 4 thèmes suivants :

Concernant le Conseil d'administration :

- propositions de renouvellement ou nomination des administrateurs en prenant en compte notamment le principe de recherche d'une composition équilibrée du Conseil et conforme aux recommandations du Code Afep-Medef; dans ce cadre, il veille à la mise en œuvre de la procédure de sélection des administrateurs telle que décrite en annexe au Règlement intérieur du Conseil d'administration;
- création et composition des Comités du Conseil;
- modification éventuelle de la structure, la taille et la composition du Conseil d'administration;
- revue des critères retenus par le Conseil pour qualifier un administrateur indépendant; examen de la situation de chaque administrateur ou candidat aux fonctions d'administrateur au regard des critères d'indépendance retenus.

Concernant le président, le directeur

général et, le cas échéant, le ou les directeurs généraux délégués :

- reconduction des mandats du président, du directeur général et, le cas échéant, du ou des directeurs généraux délégués ;
- examen, au moins tous les deux ans, du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux applicable en particulier en cas de vacance imprévisible ;
- rémunération individuelle du président, du directeur général et, le cas échéant, le ou les directeurs généraux délégués ;
- rémunérations du ou des vice-présidents ;
- montant et barème de répartition de la rémunération allouée aux administrateurs et aux membres des Comités ;
- politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites et la politique générale d'intéressement.

Concernant les représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces :

- désignation des représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces.

Concernant la gouvernance :

- modalités possibles d'exercice de la Direction générale ;
- suivi des règles de gouvernement d'entreprise notamment dans le cadre du Code auquel la société se réfère ;
- évaluation du fonctionnement du Conseil et des Comités ;
- mise à jour de son Règlement intérieur.

Un membre du Comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le Comité délibère sur sa propre rémunération ou sur son indépendance ; les débats ont lieu hors de sa présence.

Le Comité se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son président.

Un calendrier des réunions du Comité est établi en fin d'année précédente. Dix à quinze jours avant la réunion du Comité, une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour et le projet de compte rendu de la séance précédente, est adressée, par voie électronique, aux membres afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Comité, les membres reçoivent un dossier dématérialisé comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Le Comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2020. Le taux de présence moyen à ce Comité a été de 90 %.

En 2020, le Comité a abordé notamment les sujets suivants :

- les modalités de direction de la société ;
- la modification des statuts, Règlement intérieur et Code de bonne conduite ;
- la composition du Conseil d'administration de la société et le choix du représentant de la société au Conseil d'administration d'une participation ;
- la revue du statut des administrateurs indépendants ;
- la nomination de nouveaux administrateurs ;
- la rémunération du président, du directeur général et des administrateurs ;
- la revue du rapport sur le gouvernement d'entreprise 2019, intégré dans le rapport de gestion 2019 ;
- les propositions de résolutions à l'Assemblée générale.

Le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations rend compte au Conseil de ses travaux.

LE COMITÉ DES INVESTISSEMENTS ET DES PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2020, le Comité des investissements et des participations comprenait 7 administrateurs, dont 2 indépendants au sens des critères du Code Afep-Medef.

À cette date, il était composé de :

- M. Robert Peugeot, président du Comité ;
- M. Georges Chodron de Courcel ;
- Mme Anne Lange ;
- Mme Dominique Netter ;
- M. Jean-Philippe Peugeot ;
- M. Xavier Peugeot ;
- Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni.

Le Comité, d'une part, formule un avis sur les dossiers d'investissements ou de cessions qui lui sont présentés par la Direction générale de Peugeot Invest, avant qu'ils ne soient formellement autorisés par le Conseil d'administration. Pour cela, il examine toutes les caractéristiques des opérations et veille à ce que ces opérations soient cohérentes avec la stratégie de Peugeot Invest, respectent les critères d'investissement de Peugeot Invest et soient compatibles avec la situation financière de la société. Ne relèvent pas de cette procédure les placements de trésorerie et de TIAP.

Le Comité, d'autre part, assure, pour le compte du Conseil d'administration, le suivi de l'activité des sociétés dans lesquelles Peugeot Invest, Peugeot Invest Assets et Peugeot Invest UK Ltd. détiennent une participation. À ce titre, le Comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et recommande la position à prendre sur les décisions proposées aux organes sociaux des participations lorsque Peugeot Invest, Peugeot Invest Assets ou Peugeot Invest UK Ltd. sont directement ou indirectement présentes au Conseil d'administration ou de surveillance desdites participations.

Le Comité a également pour mission d'assister le Conseil dans le suivi des questions relatives à l'ESG afin que la société anticipe au mieux les opportunités et risques qui y sont associés. À ce titre, le Comité examine la stratégie et les engagements de Peugeot Invest en matière ESG au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs et formule des propositions au Conseil à cet égard. Dans ce cadre, il assure notamment les missions suivantes :

- assurer le suivi des actions mises en œuvre par Peugeot Invest en matière ESG et en évaluer les principaux résultats ;
- examiner les politiques ESG mises en œuvre au sein des participations ;
- veiller à la réalisation de due diligences dans le cadre des investissements et cessions envisagés ; et
- examiner les informations extra-financières et suivre les notations obtenues des agences extra-financières.

Il se réunit à l'initiative de son président autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum deux fois par an.

Un calendrier des réunions du Comité et un programme prévisionnel de ses travaux sont établis en fin d'année précédente. Dix à quinze jours avant la réunion du Comité, une convocation, comprenant l'ordre du jour et le projet de compte rendu de la séance précédente, est adressée, par voie électronique, aux membres afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Comité, les membres reçoivent un dossier dématérialisé comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Le Comité des investissements et des participations rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité des investissements et des participations s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2020, le Comité n'ayant pu se réunir pour chacune des décisions d'investissement et de désinvestissement compte tenu du calendrier serré de ces opérations. Le taux de présence moyen à ce Comité a été de 100 %.

En 2020, le Comité a abordé les sujets suivants :

- les événements de liquidités sur la période 2020-2022 ;
- les projets d'investissements ou de cessions qui ont été réalisés au cours de l'exercice et les engagements en capital-investissement ;
- le projet de rapprochement PSA-FCA ;
- les perspectives quant au spin-off de Faurecia.

LE COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

Au 31 décembre 2020, le Comité financier et d'audit comprenait 4 administrateurs, dont 3 sont indépendants au sens des critères du Code Afep-Medef.

À cette date, il était composé de :

- Mme Luce Gendry, présidente du Comité ;
- M. Christian Peugeot ;
- Mme Anne Lange ;
- Mme Marie-Françoise Walbaum

Le Comité financier et d'audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration dans le domaine comptable et financier. Sans préjudice de la compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale, le Comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- **du processus d'élaboration de l'information financière :**
 - il examine les comptes sociaux de Peugeot Invest et de ses filiales Peugeot Invest Assets et Peugeot Invest UK Ltd., et les comptes consolidés de Peugeot Invest, préalablement aux séances du Conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels. Il étudie tout projet de référentiel comptable ou de modification des méthodes comptables et se tient informé des standards comptables. Il s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise ;
- **du processus d'évaluation visant à distinguer les conventions libres des conventions réglementées :**
 - il s'assure qu'il existe un processus permettant d'identifier et de qualifier les conventions à soumettre à la procédure des conventions réglementées afin de les distinguer des conventions dites « libres », correspondant aux conventions courantes conclues à des conditions normales.

Chaque année, avant l'arrêté des comptes de l'exercice écoulé, il revoit la liste des conventions libres en vigueur et examine si chacune d'elles peut continuer à être considérée comme courante et conclue à des conditions normales. Si l'une des conventions ne satisfait plus les critères précités, il saisit le Conseil d'administration. Celui-ci pourra, le cas échéant, requalifier la convention en convention réglementée, la ratifier et la soumettre à la ratification de la prochaine Assemblée générale, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes ;

- **de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.**
 - il s'assure qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable ; il veille à son déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. Il examine la politique adoptée en matière d'assurances ;
- **du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes**
 - il examine les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes et s'assure de la mise en œuvre de leurs recommandations. Le Comité, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, a la possibilité de rencontrer les Commissaires aux comptes de Peugeot Invest, Peugeot Invest Assets et de Peugeot Invest UK Ltd., hors la présence de la Direction générale. Il examine les principaux éléments de la communication financière ;
- **de l'indépendance des Commissaires aux comptes**
 - il conduit la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, en préparation des décisions du Conseil d'administration, et s'assure de leur indépendance. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale. Il examine les honoraires facturés par eux.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication.

Un calendrier des réunions du Comité est établi en fin d'année précédente. Dix à quinze jours avant la réunion du Comité, une convocation, incluant l'ordre du jour et le projet de compte rendu de la séance précédente, est adressée, par voie électronique, à chaque membre afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Comité les membres reçoivent un dossier dématérialisé comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Le Comité s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2020. Le taux de présence moyen à ce Comité a été de 100 %.

En 2020, le Comité a abordé notamment les sujets suivants :

- concernant les comptes : revue des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2019 et du rapport de gestion sur l'activité et les résultats 2019, valorisation des actifs non cotés et évolution de l'actif net réévalué, revue de la politique de distribution du résultat de la société et son affectation, revue des comptes consolidés du 1^{er} semestre 2020 et du rapport financier semestriel ; revue des projets de communiqués de presse relatifs aux comptes, mise à jour de la cartographie des risques ;
- examen annuel des conventions réglementées ;
- le niveau d'atteinte des conditions de performance du plan d'attribution gratuite d'actions de 2017 ;
- la situation des lignes de crédit.

Le Comité financier et d'audit rend compte au Conseil d'administration de ses travaux.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION EN 2020 AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS

Le tableau ci-après récapitule le nombre de réunions du Conseil et de ses Comités au 31 décembre 2020, ainsi que leurs membres et la participation de ceux-ci aux différentes réunions.

ADMINISTRATEURS	Conseil d'administration	Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations	Comité des investissements et des participations	Comité financier et d'audit
Robert Peugeot	100 %	-	100 %	-
Jean-Philippe Peugeot	100 %	100 %	100 %	-
Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni	100 %	75 %	-	-
Sophie Banzet-Berets	100 %	-	-	-
Georges Chodron de Courcel	100 %	-	100 %	-
Luce Gendry	93 %	75 %	-	100 %
Anne Lange	100 %	-	100 %	100 %
Dominique Netter	86 %	100 %	100 %	-
Armand Peugeot	100 %	-	-	-
Christian Peugeot	100 %	-	-	100 %
Édouard Peugeot	100 %	-	-	-
Xavier Peugeot	100 %	-	100 %	-
Marie-Françoise Walbaum	100 %	100 %	-	100 %
Taux moyen de présence	97 %	90 %	100 %	100 %

2.3

Évaluation du fonctionnement

du Conseil d'administration

Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil d'administration débat annuellement sur sa composition, son organisation et ses modalités de fonctionnement et procède habituellement tous les 3 ans à une évaluation formalisée.

Au cours de l'exercice 2020 et du 1^{er} trimestre 2021, le Conseil d'administration a poursuivi ses travaux sur sa composition et son élargissement, avec la dissociation des fonctions de président et de directeur général, la nomination de trois nouveaux administrateurs familiaux représentants de la jeune génération et la nomination de deux nouveaux administrateurs, dont un indépendant, ainsi que la création du statut de censeur à l'occasion de l'Assemblée générale du 31 mars 2021.

La dernière évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil et des Comités a eu lieu en 2017 (cf. p. 67 du Document de référence 2017). Compte tenu de l'évolution significative de la composition du Conseil, en mai 2020 avec la nomination de trois nouveaux administrateurs, et en mars 2021 avec la nomination de deux nouveaux administrateurs et d'un censeur, le Conseil a jugé opportun, sur proposition du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, de reporter la réalisation d'une nouvelle évaluation, afin de prendre en compte ces récentes et profondes modifications au sein du Conseil. Ainsi, une évaluation formalisée conduite par un cabinet extérieur sera réalisée au 4^e trimestre 2021 et les résultats de ces travaux seront publiés dans le prochain Document d'enregistrement universel 2021 de la société.

2.4 Présidence du Conseil et Direction générale

M. Robert Peugeot, qui assurait le mandat de président-directeur général de la société depuis décembre 2002, a cessé depuis l'Assemblée générale du 19 mai 2020 ses fonctions au sein de la Direction générale tout en poursuivant celles de président du Conseil d'administration. Depuis cette date, il est remplacé dans ses fonctions de directeur général par M. Bertrand Finet.

Dans le cadre de la dissociation des fonctions de président du Conseil et de directeur général, le Conseil d'administration du 25 mars 2020 a arrêté la répartition suivante des attributions respectives du président du Conseil et du directeur général :

- le président du Conseil d'administration, organise et dirige les travaux de celui-ci. Il en rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Il préside les Assemblées générales des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance. Il s'assure aussi que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission et qu'ils disposent de la bonne information et veille à ce que le Conseil consacre un temps suffisant aux débats et à ce que les questions posées dans le respect de l'ordre du jour reçoivent une réponse appropriée ;
- le directeur général propose et applique la stratégie de l'entreprise dans les limites définies par la loi et dans le respect des règles de gouvernance de l'entreprise et des orientations fixées par le Conseil. Assisté de son équipe de direction, il assure la direction et la gestion opérationnelle du Groupe.

Les pouvoirs de la Direction générale ne sont limités ni par les statuts, ni par décision du Conseil d'administration, à l'exception des décisions suivantes :

- pour la constitution, au nom et pour le compte de la société, de cautions, avals ou garanties : autorisation d'un montant global maximum de 1 M€ ;
- pour les investissements directs et désinvestissements (participations et co-investissements) : plafond fixé à 25 M€, à partir duquel toute opération nécessite l'accord du Conseil, cette autorisation étant revue à chaque Conseil d'administration en fonction de son utilisation ;
- pour les investissements dans les fonds de private equity : autorisation globale annuelle d'engagements de 120 M€.

2.5 Obligations déclaratives relatives aux mandataires sociaux

Liens familiaux

Au 31 décembre 2020, parmi les membres du Conseil d'administration, Mmes Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni et Sophie Banzet-Berets ainsi que MM. Robert Peugeot, Jean-Philippe Peugeot, Armand Peugeot, Christian Peugeot, Édouard Peugeot et Xavier Peugeot appartiennent au groupe familial Peugeot. Mme Pascaline Peugeot-de Dreuzy, nommée en qualité d'administratrice par l'Assemblée générale du 31 mars 2021, appartient également au groupe familial Peugeot. Les membres du groupe familial Peugeot sont des descendants de M. Robert Peugeot (1873-1945).

Absence de condamnation

À la connaissance de la société et sur la base d'attestations signées par les mandataires sociaux, au cours des 5 dernières années :

- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction générale n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction générale n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que directeur général ;
- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction générale n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Éventuels conflits d'intérêts

À la connaissance de la société et sur la base d'attestations signées par les mandataires sociaux, il n'existe :

- aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs des mandataires à l'égard de la société et leurs intérêts privés ;
- aucun prêt ou garantie accordé ou constitué en faveur de l'un des mandataires par la société ;
- aucun contrat de service liant l'un des mandataires sociaux à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

Par ailleurs, il n'existe, à la connaissance de la société, aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'administration de Peugeot Invest a été nommé ni aucune restriction acceptée par un membre du Conseil d'administration concernant la cession, dans un certain laps de temps, de tout ou partie des actions qu'il détient.

Le Règlement intérieur prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêts : « Chaque membre du Conseil d'administration fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec Peugeot Invest. Il s'abstient d'assister au débat et de participer au vote de la délibération correspondante. [...] Tout membre du Conseil d'administration est tenu à un devoir de loyauté ; à ce titre, il ne doit pas s'engager personnellement dans une entreprise concurrençant la société et son groupe, sans en informer le Conseil d'administration et avoir recueilli son approbation. »

Opérations sur les actions Peugeot Invest

réalisées par les mandataires sociaux

et leurs proches au cours de l'année 2020

Le 9 mars 2020, M. Robert Peugeot et M. Bertrand Finet ont définitivement acquis respectivement 5 508 et 4 733 actions de performance qui leur avaient été attribuées dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions du 9 mars 2017.

Par ailleurs, afin de se conformer à l'article 9 des Statuts et aux dispositions du Règlement intérieur, Mme Sophie Banzet-Berets, M. Armand Peugeot et M. Édouard Peugeot ont tous trois acquis 10 actions de la société compte tenu de leur nomination en tant qu'administrateur de la société.

2.6 Information sur les conventions visées à l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce

Une convention de prêt intragroupe entre Peugeot Invest, en qualité de prêteur, et la société Peugeot 1810 (filiale détenue à 76,5% par Peugeot Invest et à 23,5% par Établissements Peugeot Frères, actionnaire majoritaire de Peugeot Invest), en qualité d'emprunteur, a été autorisée par décision du Conseil d'administration du 5 novembre 2020 et conclue en date du 19 novembre 2020. Ce prêt a permis de financer l'acquisition de titres Peugeot SA dans le cadre du dénouement d'une opération d'*equity swap*, opération présentant de forts enjeux stratégiques dans le contexte de la fusion entre Peugeot SA et Fiat Chrysler Automobiles.

Les modalités financières de la convention de prêt sont les suivantes :

- montant du prêt : 174 420 000 € ;
- intérêts : taux Euribor 3 mois majoré d'une marge de 1,03 % par an, reflétant les conditions financières dans lesquelles Peugeot Invest s'est elle-même vue prêter la somme qu'elle avance à Peugeot 1810 ;
- échéance : prêt remboursable en intégralité au 31 juillet 2025, avec possibilité de remboursements anticipés d'un montant minimal de 5 000 000 €.

Cette convention sera soumise à l'Assemblée générale du 12 mai 2021.

Par ailleurs, l'accord de principe entre Peugeot Invest et les sociétés Établissements Peugeot Frères et Peugeot SA sur l'entrée de Dong Feng Motors et de l'État français au capital de Peugeot SA conclu le 18 février 2014 (Memorandum of Understanding, « MoU »), convention réglementée dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2020, a pris fin au 16 janvier 2021 dans le cadre de la fusion de Peugeot SA et Fiat Chrysler Automobiles.

Les points essentiels du MoU étaient les suivants :

- une égalité stricte des participations en capital et en droits de vote entre Dong Feng Motors, l'État français et Peugeot Invest/Établissements Peugeot, Peugeot Invest et Établissements Peugeot Frères retrouvant l'exercice de leurs droits de vote double à l'issue d'une période de 2 ans ;
- une représentation de Peugeot Invest/Établissements Peugeot Frères au Conseil de surveillance de PSA identique aux représentations respectives de Dong Feng Motors et l'État français, soit 2 sièges chacun sur un total de 14. Six sièges étaient réservés à des indépendants, dont le président, et 2 pour les salariés. Peugeot Invest/Établissements Peugeot Frères avaient également la possibilité de nommer 1 censeur. En ce cas, Dong Feng Motors et l'État français avaient également la possibilité d'en nommer un chacun. Un représentant de Peugeot Invest/Établissements Peugeot Frères exerçait la présidence du Comité stratégique.

2.7 Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » du Code Afep-Medef

Disposition non suivie

Évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil d'administration (reportée à 2021)

Explication circonstanciée

Compte tenu de l'évolution significative de la composition du Conseil, en mai 2020 avec la nomination de trois nouveaux administrateurs, et en mars 2021 avec la nomination de deux nouveaux administrateurs et d'un censeur, le Conseil a jugé opportun, sur proposition du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, de reporter la réalisation d'une évaluation, afin de prendre en compte ces récentes et profondes modifications au sein du Conseil. Ainsi, une évaluation formalisée conduite par un cabinet extérieur sera réalisée au 4^e trimestre 2021 et les résultats de ces travaux seront publiés dans le prochain Document d'enregistrement universel 2021 de la société.

2.8 Extrait des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise

Administration (article 9 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'administration de 3 à 14 membres, sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion.

Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de 10 actions au moins.

Les administrateurs sont nommés pour 4 ans.

Le nombre des administrateurs personnes physiques et représentants permanents des personnes morales ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonction, ce dépassement s'appréciant et prenant effet lors de chaque Assemblée générale ordinaire annuelle.

En cas de dépassement de cette limitation et à défaut de démission volontaire suffisant d'administrateurs de plus de 75 ans, le ou les administrateurs les plus âgés seront réputés démissionnaires à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle susvisée, dans la mesure nécessaire pour respecter la limitation du tiers.

Toutefois, si l'administrateur le plus âgé a exercé les fonctions de président ou de directeur général, il sera maintenu en fonction et le ou les administrateurs les plus âgés après lui seront réputés démissionnaires.

Aucun renouvellement de mandat ne peut avoir lieu pour un administrateur âgé de plus de 75 ans à la date de l'assemblée; de même, les personnes morales, dont le mandat d'administrateur est renouvelé, ne pourront se faire représenter par une personne âgée de plus de 75 ans au jour du renouvellement.

Président et directeurs généraux (article 11 des statuts)

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président, personne physique dont il détermine la rémunération.

Le président est nommé pour une période qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles lui ont été conférées, les fonctions du président prennent fin de plein droit au plus tard à l'issue de la première Assemblée générale ordinaire tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 75 ans révolus.

Le président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon

fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Quand il exerce, en outre, des fonctions de Direction générale, ses pouvoirs sont ceux définis à l'article suivant « Direction générale ».

Un administrateur peut être nommé vice-président du Conseil d'administration avec mission de convoquer et de présider les séances de ce Conseil en cas d'empêchement du président, de sa démission ou de son décès.

Direction générale (article 12 des statuts)

La Direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale visée à l'alinéa qui précède. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans des conditions qui seront définies par un décret à paraître.

Lorsque la Direction générale est assumée par le président du Conseil d'administration, les dispositions du présent article relatives au directeur général lui sont applicables.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le directeur général engage la société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du directeur général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le directeur général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

Sur proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs directeurs généraux délégués dont le nombre ne peut être supérieur à 5.

Les directeurs généraux délégués sont des personnes physiques; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

En cas de décès, de démission ou révocation du directeur général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. La limitation de ces pouvoirs n'est cependant pas opposable aux tiers, à l'égard desquels chaque directeur général délégué dispose des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Lorsqu'un directeur général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

La limite d'âge est fixée à 70 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de directeur général et de directeur général délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

Censeurs (article 13 des statuts)

Le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs choisis parmi les actionnaires, personnes physiques ou morales, ou en dehors d'eux.

La durée de leurs fonctions est fixée par le Conseil d'administration sans qu'elle puisse excéder quatre ans. Les censeurs sont toujours rééligibles. Le Conseil d'administration peut, à tout moment, mettre fin à leur mandat.

En cas de décès, démission ou cessation de fonctions d'un censeur pour tout autre motif, le Conseil d'administration peut procéder à son remplacement pour la durée de ses fonctions restant à courir.

Les censeurs sont appelés à participer comme observateurs, avec voix consultative, aux travaux et réunions du Conseil d'administration et peuvent être consultés par celui-ci ou par son président.

Les censeurs peuvent être rémunérés, sur décision du Conseil d'administration, par prélèvement sur l'enveloppe des jetons de présence.

2.9 Règlement intérieur de Peugeot Invest et Charte de déontologie boursière

Préambule

Le Conseil d'administration a arrêté les termes du présent Règlement intérieur qui expose les règles de conduite applicables à tous les administrateurs et participants aux réunions du Conseil.

Ce Règlement intérieur, mis à jour par délibération du Conseil en date du 24 mars 2021, a pour objet de définir et préciser, en complément des règles législatives, réglementaires et statutaires, les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil et de ses Comités, dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires. Il définit par ailleurs les droits et obligations de tout membre du Conseil.

Le Conseil d'administration de la société se réfère aux principes de gouvernance d'entreprise tels que présentés par le Code Afep-Medef en vigueur

Le Conseil d'administration

MISSIONS ET COMPÉTENCES DU CONSEIL

Le Conseil d'administration est un organe collégial qui représente l'ensemble des actionnaires.

Aux termes de l'article 10 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sur proposition du président, le Conseil d'administration arrête les orientations stratégiques de la société. Il doit s'assurer de la pertinence, de la fiabilité et de la clarté des informations fournies aux actionnaires et au marché financier, dans le respect des normes comptables applicables.

S'agissant plus particulièrement des opérations d'investissements ou de désinvestissements concernant des participations, le Conseil d'administration prend une décision sur le projet présenté par le président et étudié par le Comité des investissements et des participations, à l'exception des opérations d'investissement dont les montants investis ne dépassent pas l'enveloppe allouée par le Conseil d'administration, qui sont décidées par la Direction générale.

Le Conseil d'administration pourra accompagner sa décision, au cas par cas, de limites de prix à ne pas franchir ou de toute autre modalité particulière à respecter.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

En lien avec la Direction générale, le Conseil détermine et veille à l'application de la politique de mixité appliquée aux instances dirigeantes.

Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Les avis des Comités ne sauraient se substituer aux décisions du Conseil sauf en cas de délégation spécifique donnée par le Conseil.

COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration désigne parmi les administrateurs un président et, s'il le juge utile, un ou plusieurs vice-présidents. Le vice-président est chargé de remplacer le président en cas d'empêchement ou d'absence.

Le Conseil choisit également la personne devant remplir les fonctions de secrétaire, qui peut être choisie en dehors de ses membres. Le secrétaire est responsable des procédures relatives aux règles de fonctionnement du Conseil. Il établit les procès-verbaux des réunions du Conseil et de ses Comités et en assure la diffusion. Il est habilité à certifier conformes les copies ou extraits desdits procès-verbaux.

La proportion des administrateurs indépendants que doit comporter le Conseil est d'au moins un tiers. La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le Conseil est celle donnée par le Code Afep-Medef : un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Dans cet esprit, les critères qui pourront guider le Conseil pour qualifier un membre d'indépendant seront les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;

- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement : significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans ;

étant rappelé que :

(i) un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe ;

(ii) le Conseil s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant pour tout administrateur représentant un actionnaire qui détient plus de 10 % de la société en capital ou en droits de vote.

Chaque année, la qualification d'indépendance de chacun des administrateurs est débattue par le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations et examinée au cas par cas par le Conseil d'administration au regard des critères énoncés ci-dessus.

La qualification d'indépendant est également débattue lors de la nomination d'un nouvel administrateur et lors du renouvellement du mandat des administrateurs.

FONCTIONNEMENT

CONVOCATION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son président ou, à défaut, de l'un des vice-présidents qu'il a désignés.

Sauf circonstances particulières, les convocations sont adressées par écrit 8 jours au moins avant chaque réunion. La convocation peut avoir lieu par tout moyen, par écrit ou verbalement.

Toutefois, lorsque les circonstances l'exigent et en raison du rythme des opérations qui ne suit pas celui des Conseils, notamment dans les cas d'investissement ou de désinvestissement, le président pourra solliciter la

position du Conseil en le convoquant exceptionnellement dans les 24 heures.

Les dates des réunions du Conseil de l'année suivante sont fixées au plus tard le 31 décembre, sauf réunion extraordinaire.

Dans toute la mesure du possible, les documents nécessaires pour informer les administrateurs et censeur(s) sur l'ordre du jour et sur toutes questions soumises à l'examen du Conseil sont joints à la convocation ou bien leur sont adressés dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Toute personne extérieure au Conseil d'administration peut être invitée à participer à tout ou partie des réunions de celui-ci, à l'initiative du président du Conseil. Elle ne prend pas part aux délibérations et est soumise aux mêmes obligations de confidentialité que les administrateurs et censeur(s).

INFORMATION DU CONSEIL

Dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil et des Comités. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ses demandes sont adressées au président du Conseil qui doit s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le président fait, lors de chaque réunion, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain Conseil. Le Conseil procède chaque année à un examen portant sur les points essentiels du rapport de gestion, ainsi que sur les délibérations présentées à l'Assemblée générale des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration est informé au moins une fois par semestre, par la Direction générale, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la société.

Entre les réunions, les administrateurs et censeur(s) reçoivent toute l'information utile concernant la société, si l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent.

Le Conseil d'administration peut confier à un ou plusieurs de ses membres, ou à des tiers, des missions ou mandats exceptionnels ayant notamment pour objet l'étude d'un ou plusieurs sujets déterminés.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Pour la validité des délibérations du Conseil d'administration, le nombre des administrateurs présents doit être au moins égal à la moitié du total des administrateurs.

Les administrateurs peuvent se faire représenter par un autre administrateur au moyen d'un pouvoir écrit.

Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

PARTICIPATION PAR DES MOYENS DE VISIOCONFÉRENCE OU DE TÉLÉCOMMUNICATION

Les administrateurs et censeur(s) peuvent participer à une réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et participation effective; ils seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Néanmoins, ces moyens de participation sont exclus du calcul du quorum et de la majorité lorsqu'il s'agit pour le Conseil d'administration de délibérer sur l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de la société, et sur l'établissement du rapport de gestion incluant le rapport de gestion du groupe.

PROCÈS-VERBAUX

Les délibérations du Conseil doivent être claires. Le procès-verbal de séance doit résumer les débats et indiquer les décisions prises. Il revêt une importance particulière puisque c'est lui qui fournit, le cas échéant, la trace des diligences du Conseil dans l'accomplissement de ses missions. Sans être inutilement détaillé, il doit succinctement mentionner les questions soulevées ou les réserves émises.

Les procès-verbaux des Conseils sont établis après chaque réunion et transmis à tous les membres du Conseil, qui sont invités à faire part de leurs observations. Les observations éventuelles sont débattues lors du Conseil suivant. Le texte définitif du procès-verbal de la réunion précédente est alors soumis à l'approbation du Conseil.

ÉVALUATION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration doit veiller à procéder périodiquement à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement ainsi qu'à ceux de ses Comités. Un point sera fait par le Conseil sur ce sujet une fois par an et une évaluation formalisée sous l'autorité du président du Conseil d'administration sera réalisée tous les 3 ans.

RÉMUNÉRATIONS

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, répartit le montant annuel alloué par l'Assemblée générale pour la rémunération des membres du Conseil d'administration, en ce compris le(s) censeur(s). Cette répartition tient compte des fonctions exercées par les administrateurs au sein du Conseil et des Comités, ainsi que de leur participation effective.

Missions du président

Le Conseil d'administration désigne parmi les administrateurs un président qui doit être une personne physique. Le président est nommé pour une période qui ne peut excéder son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration choisit le mode d'exercice de la Direction générale de la société.

Le président anime le Conseil d'administration, organise et dirige les travaux de celui-ci. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et notamment des Comités.

Direction générale

Le directeur général, met en œuvre les orientations prises par le Conseil d'administration et assure la gestion courante de la société. S'agissant des opérations d'investissements excédant l'enveloppe allouée par le Conseil d'administration et des opérations de désinvestissements relatives à des participations, il revient au directeur général de mettre en œuvre, au mieux des intérêts de la société, les décisions prises par le Conseil d'administration auquel il sera rendu compte a posteriori. Il peut se faire assister par un ou plusieurs directeurs généraux délégués.

Le directeur général représente la société vis-à-vis des tiers.

Les Comités spécialisés

RÈGLES COMMUNES À TOUS LES COMITÉS

Le Conseil d'administration peut décider la constitution de Comités spécialisés dont il fixe les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Ces Comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil et soumettent au Conseil leurs avis, propositions ou recommandations.

Le Conseil est doté de 3 Comités :

- un Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations;
- un Comité des investissements et des participations;
- un Comité financier et d'audit.

Les membres des Comités sont choisis parmi les administrateurs. Ils sont désignés par le Conseil sur proposition du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations. La durée de leur mandat coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur, étant entendu que le Conseil d'administration peut à tout moment modifier la composition des Comités et par conséquent mettre fin à un mandat de membre d'un Comité. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Sur proposition du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, un président est désigné par le Conseil au sein de chaque Comité, pour une durée identique à celle de ses fonctions.

Chacun des Comités détermine les règles internes applicables à la conduite de ses travaux. Le secrétariat des Comités est assuré par le secrétaire du Conseil, à l'exception du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations pour lequel le président désigne un autre secrétaire.

Les Comités se réunissent sur convocation de leur président chaque fois que celui-ci ou le Conseil le juge utile. Le président d'un comité peut inviter le(s) censeur(s) à participer aux réunions du comité.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le président du Comité, en relation avec le président du Conseil, lorsque celui-ci est à l'origine de la convocation. Il est adressé aux membres du Comité préalablement à la réunion avec les éléments utiles à leurs débats.

Tout membre de Comité peut se faire représenter par un autre membre du même Comité au moyen d'un pouvoir écrit. Chaque Comité délibère valablement lorsque la moitié de ses membres est présente ou représentée. Il délibère à la majorité simple. Le président de chaque Comité aura voix prépondérante en cas de partage des voix. En cas d'urgence, chacun des Comités peut valablement délibérer par consultation individuelle de ses membres.

Chaque Comité rend compte de l'exécution de sa mission à la prochaine séance du Conseil d'administration. Le procès-verbal de chaque réunion est établi, sauf disposition particulière, par le secrétaire de séance désigné par le président du Comité, sous l'autorité de ce dernier. Il est transmis à tous les membres du Comité. Le président du Comité décide des conditions dans lesquelles il rend compte au Conseil de ses travaux.

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE, DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

COMPOSITION

Le Comité est composé d'au moins 3 membres, administrateurs de la société.

Il est présidé par un administrateur indépendant, et composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

Le président du Conseil est associé aux travaux du Comité à l'exception de tous les sujets le concernant.

MISSIONS

Le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations a pour mission de :

Concernant le Conseil d'administration :

- faire au Conseil d'administration les propositions de renouvellement ou de nomination des administrateurs en prenant en compte notamment le principe de recherche d'une composition équilibrée du Conseil et conforme aux recommandations du Code Afep-Medef; dans ce cadre, il veille à la mise en œuvre de la procédure de sélection des administrateurs décrite en annexe;
- faire au Conseil d'administration les propositions de création et de composition des Comités du Conseil;
- d'évaluer périodiquement la structure, la taille et la composition du Conseil d'administration et lui soumettre des recommandations concernant toute modification éventuelle;
- revoir périodiquement les critères retenus par le Conseil pour qualifier un administrateur indépendant; examiner chaque année au cas par cas la situation de chaque administrateur ou candidat aux fonctions d'administrateur au regard des critères d'indépendance retenus.

Concernant le président, le directeur général et, le cas échéant, le ou les directeurs généraux délégués :

- examiner en tant que de besoin et, notamment à l'échéance des mandats concernés, la reconduction des mandats du président, du directeur général et, le cas échéant, du ou des directeurs généraux délégués;
- examiner au moins tous les deux ans le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux applicables en particulier en cas de vacance imprévisible;
- examiner la rémunération individuelle du président, du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués et faire les recommandations correspondantes au Conseil;
- proposer les rémunérations du ou des vice-présidents;
- examiner et proposer au Conseil d'administration le montant et le barème de répartition de la rémunération allouée aux administrateurs et aux membres des Comités;
- examiner les propositions de la Direction générale concernant la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et la politique générale d'intéressement.

Concernant les représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces :

- désigner les représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces.

Concernant la gouvernance :

- éclairer le Conseil sur les modalités d'exercice possibles de la Direction générale;
- examiner l'évolution des règles de gouvernement d'entreprise notamment dans le cadre du Code auquel la société se réfère et en informer le Conseil; suivre l'application des règles de gouvernement d'entreprise définies par le Conseil d'administration et s'assurer de l'information donnée aux actionnaires sur ce sujet;
- préparer l'évaluation du fonctionnement du Conseil et des Comités;
- préparer les décisions du Conseil en matière de mise à jour de son Règlement intérieur.

Le président du Comité porte à la connaissance du Conseil ses recommandations.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Comité se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son président. Le Comité se réunit en tout état de cause préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle, pour examiner les projets de résolutions qui lui seront soumis et qui entrent dans son domaine de compétence.

Un membre du Comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le Comité délibère sur son renouvellement et sur sa propre rémunération.

COMITÉ DES INVESTISSEMENTS ET DES PARTICIPATIONS

COMPOSITION

Le Comité est composé d'au moins 3 membres, administrateurs de la société.

MISSIONS

Le Comité, d'une part, formule un avis sur les dossiers d'investissements ou de cessions qui lui sont présentés par la Direction générale de Peugeot Invest et dont les montants investis dépassent l'enveloppe allouée par le Conseil d'administration, avant qu'ils ne soient formellement autorisés par le Conseil d'administration. Pour cela, il examine toutes les caractéristiques des opérations et veille à ce que ces opérations soient cohérentes avec la stratégie de Peugeot Invest et

respectent les critères d'investissement de Peugeot Invest et soient compatibles avec la situation financière de la société. Ne relèvent pas de cette procédure les placements de trésorerie et de TIAP.

Le Comité, d'autre part, assure, pour le compte du Conseil d'administration, le suivi de l'activité des sociétés dans lesquelles Peugeot Invest, Peugeot Invest Assets et Peugeot Invest UK Ltd. détiennent une participation. À ce titre, le Comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et recommande la position à prendre sur les décisions proposées aux organes sociaux des participations lorsque Peugeot Invest, Peugeot Invest Assets ou Peugeot Invest UK Ltd. est directement ou indirectement présente au Conseil d'administration ou de surveillance desdites participations.

Le Comité a également pour mission d'assister le Conseil dans le suivi des questions relatives à l'ESG afin que la société anticipe au mieux les opportunités et risques qui y sont associés. À ce titre, le Comité examine la stratégie et les engagements de Peugeot Invest en matière ESG au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs et formule des propositions au Conseil à cet égard. Dans ce cadre, il assure notamment les missions suivantes :

- assurer le suivi des actions mises en œuvre par Peugeot Invest en matière ESG et en évaluer les principaux résultats ;
- examiner les politiques ESG mises en œuvre au sein des participations ;
- veiller à la réalisation de due diligences dans le cadre des investissements et cessions envisagés ; et
- examiner les informations extra-financières et suivre les notations obtenues des agences extra-financières.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Comité se réunit à l'initiative de son président autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum deux fois par an.

COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

COMPOSITION

Le Comité est composé d'au moins 3 membres, administrateurs de la société non dirigeants.

Il est présidé par un administrateur indépendant et la part des administrateurs indépendants doit être au moins de deux tiers.

Les membres doivent avoir une compétence financière ou comptable.

MISSIONS

Le Comité financier et d'audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration dans le domaine financier et comptable.

Sans préjudice de la compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale, le Comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- **du processus d'élaboration de l'information financière.**

Il examine les comptes sociaux de Peugeot Invest et de ses filiales Peugeot Invest Assets et Peugeot Invest UK Ltd., et les comptes consolidés de Peugeot Invest, préalablement aux séances du Conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels. Il étudie tout projet de référentiel comptable ou de modification des méthodes comptables et se tient informé des standards comptables. Il s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise ;

- **de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.**

Il s'assure qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable ; il veille à son déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. Il examine la politique adoptée en matière d'assurances ;

- **du processus d'évaluation visant à distinguer les conventions libres des conventions réglementées.**

Il s'assure qu'il existe un processus permettant d'identifier et de qualifier les conventions à soumettre à la procédure des conventions réglementées afin de les distinguer des conventions dites « libres », correspondant aux conventions courantes conclues à des conditions normales. Chaque année, avant l'arrêté des comptes de l'exercice écoulé, il revoit la liste des conventions libres en vigueur et examine si chacune d'elles peut continuer à être considérée comme courante et conclue à des conditions normales. Si l'une des conventions ne satisfait plus les critères précités, il saisit le Conseil d'administration. Celui-ci pourra, le cas échéant, requalifier la convention en convention réglementée, la ratifier et la soumettre à la ratification de la prochaine Assemblée générale, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes ;

- **du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes.**

Il examine les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes et s'assure de la mise en œuvre de leurs recommandations. Le Comité, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, a la possibilité de rencontrer les Commissaires aux comptes de Peugeot Invest, de Peugeot Invest Assets et de Peugeot Invest UK Ltd., hors la présence de la Direction générale. Il examine les principaux éléments de la communication financière;

- **de l'indépendance des Commissaires aux comptes.**

Il conduit la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, en préparation des décisions du Conseil d'administration, et s'assure de leur indépendance. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale. Il examine les honoraires facturés par eux.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Comité se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication.

À cet effet, un calendrier des réunions du Comité est fixé par le Conseil d'administration, sans préjudice des stipulations du présent Règlement intérieur relatives aux convocations des réunions des Comités.

Charte des membres

du Conseil d'administration

CONNAISSANCE ET RESPECT DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Avant d'accepter ses fonctions de membre de Conseil d'administration, tout candidat s'assure qu'il a connaissance des obligations générales et particulières attachées au mandat d'administrateur ou de censeur. Il doit notamment prendre connaissance des dispositions législatives et réglementaires en vigueur liées à sa fonction, des statuts de la société, des recommandations du Code Afep-Medef, et du présent Règlement intérieur. Il doit s'assurer du respect de ces règles, notamment celles relatives :

- à la définition des pouvoirs du Conseil d'administration;
- au cumul de mandats;
- aux incompatibilités et incapacités;
- aux conventions conclues entre un membre du Conseil d'administration et la société;
- à la prévention du délit d'initié et aux obligations de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la société, ci-après développées.

Les statuts de Peugeot Invest et la présente charte lui sont remis préalablement à son entrée en fonction. L'acceptation du mandat d'administrateur ou de censeur entraîne l'adhésion à cette charte.

DÉTENTION D'UN NOMBRE MINIMAL D' ACTIONS

Chaque administrateur détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat, le nombre minimal de 10 actions Peugeot Invest.

Les actions de la société détenues par un administrateur à titre personnel ainsi que par son conjoint non séparé, son enfant mineur non émancipé ou encore par toute autre personne interposée, doivent être inscrites sous forme nominative : soit au nominatif pur auprès de la société elle-même ou de son mandataire (Caceis), soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire dont les coordonnées seront communiquées au Secrétaire du Conseil.

RESPECT DE L'INTÉRÊT DE LA SOCIÉTÉ ET DEVOIR DE LOYAUTÉ

Tout membre du Conseil d'administration représente l'ensemble des actionnaires de la société et doit agir, en toutes circonstances, dans l'intérêt social de la société.

Chaque membre du Conseil d'administration fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec Peugeot Invest. Il

s'abstient d'assister au débat et de participer au vote de la délibération correspondante.

À ce titre, chaque membre du Conseil d'administration est tenu d'établir une déclaration sur l'honneur relative à l'existence ou non d'une situation de conflit d'intérêts, même potentielle :

- a) au moment de son entrée en fonction ;
- b) chaque année en réponse à une demande faite par la société à l'occasion de la préparation du Document d'enregistrement universel ;
- c) à tout moment si le président lui en fait la demande ;
- d) dans les 10 jours ouvrés suivant la survenance de tout événement rendant en tout ou partie inexacte la précédente déclaration.

Tout membre du Conseil d'administration est tenu à un devoir de loyauté ; à ce titre il ne doit pas s'engager personnellement dans une entreprise concurrençant la société et son groupe, sans en informer le Conseil d'administration et avoir recueilli son approbation.

OBLIGATION DE DILIGENCE ET D'ASSIDUITÉ

Chaque membre du Conseil d'administration doit s'informer et consacrer le temps nécessaire à l'exercice de son mandat.

Chaque membre du Conseil d'administration doit s'efforcer de participer à toutes les réunions du Conseil et, le cas échéant, des Comités auxquels il appartient, et d'assister aux réunions de l'Assemblée générale des actionnaires.

Dans un souci de transparence, le Document d'enregistrement universel rend compte de l'assiduité des membres du Conseil d'administration aux réunions du Conseil d'administration et des Comités.

FORMATION DE L'ADMINISTRATEUR

Les membres du Conseil d'administration doivent posséder la connaissance la plus étendue des spécificités de la société, de son activité et de ses métiers.

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la société et sont à la charge de celle-ci.

OBLIGATIONS DE RÉSERVE ET DE SECRET

De façon générale, l'intégralité des dossiers des séances du Conseil d'administration, ainsi que les informations recueillies pendant ou en dehors des séances du Conseil sont confidentiels sans aucune exception,

indépendamment du point de savoir si les informations recueillies ont été présentées comme confidentielles par le président.

Au-delà de la simple obligation de discrétion prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, chaque membre du Conseil d'administration doit se considérer comme astreint au secret professionnel.

À ce titre,

- aucun membre du Conseil d'administration ne peut utiliser, en tout ou partie, des informations portées à sa connaissance dans le cadre de son mandat ou en faire bénéficier une personne tierce pour quelque raison que ce soit ;
- les membres du Conseil d'administration s'engagent à ne pas s'exprimer individuellement en dehors des délibérations internes au Conseil d'administration sur les questions évoquées au Conseil et sur le sens des opinions exprimées par chaque membre du Conseil d'administration ;
- chaque membre doit prendre toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée, notamment toutes mesures de sécurisation des dossiers ou documents qui lui sont communiqués.

Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publicité quelconque par la société.

Ces obligations de confidentialité s'imposent également à toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil et des Comités.

DÉONTOLOGIE BOURSIÈRE

PRINCIPES

Tout membre du Conseil d'administration est amené, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, à disposer régulièrement d'informations privilégiées dont les caractéristiques sont :

- d'être précises ;
- d'être non publiques ;
- de concerner la société ou toute société de son groupe, son activité ou sa situation financière ;
- et susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours de Bourse des titres de capital de la société dans l'hypothèse où elles seraient rendues publiques.

À ce titre, chaque membre du Conseil d'administration peut être amené à figurer sur les listes d'initiés établies par la société et tenues à la disposition de l'AMF.

Une information privilégiée ne doit être utilisée par un membre du Conseil d'administration que dans le cadre de

l'exécution de son mandat. Elle ne doit en aucun cas être communiquée à un tiers en dehors du cadre de l'exercice de son mandat, à des fins autres, ou pour une activité autre, que celles à raison desquelles elle est détenue.

Chaque membre du Conseil d'administration doit s'abstenir d'effectuer à titre personnel, ou par personne interposée, des opérations sur les titres de la société aussi longtemps qu'il dispose, de par ses fonctions ou sa présence à une séance du Conseil ou d'un Comité, d'informations non encore rendues publiques et qui pourraient influencer la valorisation du titre en Bourse.

Il est de la responsabilité personnelle de chaque membre du Conseil d'administration d'apprécier le caractère privilégié d'une information qu'il détient, et, en conséquence, de s'autoriser ou de s'interdire toute utilisation ou transmission d'information, ainsi que d'effectuer ou faire effectuer toute opération sur les titres de la société.

PÉRIODES D'ABSTENTION

Pendant la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, les membres du Conseil d'administration, en leur qualité d'initiés, doivent s'abstenir, conformément à la loi, de toute opération sur les titres de la société.

En outre, il leur est interdit, conformément aux recommandations de l'AMF, de réaliser toute opération sur les titres de la société pendant la période de 30 jours calendaires précédant la date du communiqué sur les résultats annuels et semestriels.

Le calendrier de ces annonces sera communiqué aux membres du Conseil d'administration en début de chaque année.

DÉLIT D'INITIÉ

Les membres du Conseil d'administration sont informés des dispositions en vigueur relatives à la détention d'informations privilégiées et au délit d'initié : articles L.465-1 et suivants du Code monétaire et financier et articles 8 et suivants du Règlement n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

OBLIGATION DE DÉCLARATION DES TRANSACTIONS EFFECTUÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à la réglementation applicable, les membres du Conseil d'administration et les personnes qui leur sont étroitement liées, telles que définies par décret, doivent déclarer à l'AMF les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges d'actions de la société, ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liés, dès lors que le montant cumulé de ces opérations excède 20 000 € pour l'année en cours.

Les membres du Conseil d'administration et les personnes qui leur sont étroitement liées transmettent leur déclaration à l'AMF, par voie électronique, dans un délai de 3 jours de négociation suivant la réalisation de l'opération.

Lors de la communication à l'AMF, les déclarants transmettent au secrétaire du Conseil d'administration de la société une copie de cette communication.

Les déclarations sont ensuite mises en ligne sur son site par l'AMF et font l'objet d'un récapitulatif annuel dans le Document d'enregistrement universel de la société.

OPÉRATIONS INTERDITES

Toute opération sur d'éventuels instruments financiers relatifs à des titres émis par la société à découvert ou en report est interdite aux membres du Conseil d'administration.

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Règlement peut être modifié à tout moment par le Conseil à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

2.10 Politique et éléments de rémunération des mandataires sociaux

La présente section présente la politique et les éléments de rémunération des mandataires sociaux de Peugeot Invest et inclut :

- la politique de rémunération des mandataires sociaux pour 2021 soumise à l'approbation des actionnaires (vote ex ante) ;
- les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux versées au cours de l'exercice 2020 ou attribuées au titre de l'exercice 2020 soumises à l'approbation des actionnaires (vote ex post) ;
- le rapport sur les rémunérations présentant les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9, 1° du Code de commerce soumis à l'approbation des actionnaires (vote ex post) ;
- des informations complémentaires sur les rémunérations, présentées conformément aux tableaux récapitulatifs recommandés par le Code Afep Medef.

Politique de rémunération des mandataires sociaux pour 2021 soumise à l'approbation des actionnaires (vote ex ante)

En application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, le Conseil d'administration expose les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 12 mai 2021 de voter la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de 2021, arrêtée par le Conseil d'administration du 24 mars 2021 sur recommandation du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations.

À cette fin, 3 résolutions distinctes concernant la politique de rémunération pour 2021 seront soumises à l'approbation des actionnaires, respectivement pour :

- les membres du Conseil d'administration (13^e résolution) ;
- M. Robert Peugeot, au titre de ses fonctions de président du Conseil (14^e résolution) ;
- M. Bertrand Finet, au titre de ses fonctions de directeur général (15^e résolution).

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-8 III du Code de commerce, le Conseil d'administration pourra, sur recommandation du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, déroger de manière temporaire à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux en cas de circonstances exceptionnelles et dans la mesure où les changements apportés seraient conformes à l'intérêt social et nécessaires pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société. Cette faculté de dérogation ne pourra être mise en œuvre que dans les limites suivantes :

- seules la rémunération variable annuelle et la rémunération long terme sous forme d'attribution gratuite d'actions pourraient être modifiées ;
- la faculté de modification serait utilisée pour redéfinir les critères de performance conditionnant l'octroi de ces éléments de rémunération ;
- seuls des événements majeurs affectant les marchés ou une modification radicale de la stratégie de la société donneraient lieu à l'utilisation de cette faculté.

En dehors des limites énoncées ci-dessus, le Conseil d'administration ne pourra modifier la politique de rémunération des mandataires sociaux sans l'approbation de l'Assemblée générale.

En tout état de cause, si cette faculté de correction devait être utilisée, elle le serait seulement de façon à s'assurer que la rémunération des dirigeants mandataires sociaux reflète tant leur performance que celle de Peugeot Invest.

Si l'Assemblée générale du 12 mai 2021 n'approuve pas ces résolutions, la rémunération au titre de 2021 sera déterminée conformément à la rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent ou, en l'absence de rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent, conformément aux pratiques existant au sein de la société.

2.10

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2021

Le montant annuel des rémunérations allouées aux administrateurs ainsi que la politique de rémunération des administrateurs sont arrêtés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Dans ce contexte, il sera proposé à l'Assemblée générale du 12 mai 2021 d'approuver la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration pour 2021 telle que décrite ci-dessous.

Le Conseil d'administration du 24 mars 2021 a arrêté les principes applicables pour la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration au titre de 2021, incluant une part variable prépondérante en application des recommandations du Code Afep-Medef.

La rémunération annuelle du président et des deux vice-présidents est constituée d'une part fixe qui s'élève à 25 000 € ; la part fixe annuelle des administrateurs s'élève à 20 000 € et la part fixe annuelle du ou des censeurs à 35 000 €, étant précisé que ces derniers ne reçoivent aucune part variable.

La part variable des membres du Conseil d'administration hors censeurs s'élève à 4 000 € par présence au Conseil, limitée à 8 séances par an, soit un maximum de 32 000 € par an.

Chaque membre de Comité perçoit une rémunération fixe de 2 000 € par an, majorée d'une part variable de 3 500 € par présence aux réunions du Comité concerné, la part variable étant plafonnée :

- à 10 500 € par an (soit 3 réunions) pour le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations et le Comité financier et d'audit,
- à 17 500 € (soit 5 réunions) pour le Comité des investissements et des participations.

Le président de chaque Comité reçoit une part fixe de 10 000 €.

En cas de participation par téléphone à une réunion du Conseil d'administration, la part variable attribuable au titre de cette réunion est réduite de moitié dès la deuxième séance par participation téléphonique, sauf décision contraire du Conseil d'administration ; en cas de participation par téléphone à une réunion d'un Comité, la part variable attribuable au titre de cette réunion est supprimée dès la deuxième séance par participation téléphonique, sauf décision contraire du Conseil d'administration.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX POUR 2021

Le Conseil d'administration du 24 mars 2021 a arrêté, sur recommandation du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2021 qui sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 12 mai 2021.

RÉMUNÉRATION DE M. ROBERT PEUGEOT AU TITRE DE SES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DU CONSEIL

Sur recommandation du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a arrêté, lors de sa réunion du 24 mars 2021, la rémunération de M. Robert Peugeot au titre de ses fonctions de président du Conseil d'administration à un montant fixe annuel de 320 000 € brut pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

En complément de cette rémunération fixe, M. Robert Peugeot bénéficiera de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration pour 2021, soit :

- une part fixe annuelle s'élevant à 25 000 € en tant que président ;
- au même titre que tout administrateur, une part variable s'élevant à 4 000 € par présence au Conseil d'administration, limitée à 8 séances par an, soit un maximum de 32 000 € par an ;
- au même titre que tout administrateur membre de Comité, une rémunération fixe de 2 000 € par an pour chaque Comité dont il est membre, majorée d'une part variable de 3 500 € par présence aux réunions du Comité concerné, la part variable étant plafonnée :
 - à 10 500 € par an (soit 3 réunions) pour le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations et le Comité financier et d'audit ;
 - à 17 500 € (soit 5 réunions) pour le Comité des investissements et des participations ;
- au même titre que tout administrateur présidant un Comité, une part fixe de 10 000 € pour chaque Comité qu'il préside ;

étant précisé qu'en cas de participation par téléphone à une réunion du Conseil d'administration, la part variable attribuable au titre de cette réunion est réduite de moitié dès la deuxième séance par participation téléphonique, sauf décision contraire du Conseil d'administration ; en cas de participation par téléphone à une réunion d'un Comité, la part variable attribuable au titre de cette réunion est supprimée dès la deuxième séance par participation téléphonique, sauf décision contraire du Conseil d'administration.

M. Robert Peugeot bénéficie enfin d'un véhicule de fonction ainsi que de la prime de rentrée, du plan d'intéressement dont bénéficient les salariés de l'entreprise et du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société.

En plus des rémunérations décrites ci-dessus attribuées au titre de ses fonctions chez Peugeot Invest, M. Robert Peugeot perçoit pour l'exercice 2021 une rémunération au titre de son mandat d'administrateur d'Établissements Peugeot Frères, société contrôlante de Peugeot Invest, et de son mandat de président de F&P, société incluse dans le périmètre de consolidation de Peugeot Invest.

RÉMUNÉRATION DE M. BERTRAND FINET AU TITRE DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sur recommandation du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration du 24 mars 2021 a arrêté comme suit la politique de rémunération de M. Bertrand Finet pour l'exercice 2021 au titre de ses fonctions de directeur général :

- une part fixe d'un montant annuel de 720 000 € brut ;
- une part variable d'un montant annuel cible de 360 000 € brut (soit 50 % de sa rémunération fixe), pouvant être portée jusqu'à un maximum de 468 000 € brut (soit 65 % de sa rémunération fixe), qui serait versée en 2022 sous réserve du respect des critères qualitatifs et quantifiables suivants :
 - 144 000 € (soit 40 % de la part variable cible) liés à l'atteinte de trois critères qualitatifs :
 - 72 000 € liés au sourcing de nouveaux investissements ;
 - 43 200 € liés à la présentation d'un plan stratégique à 3 ans et à sa validation par le Conseil d'administration ;
 - 28 800 € liés au déploiement de la feuille de route ESG ;
 - 216 000 € (soit 60 % de la part variable cible) liés à l'atteinte de critères quantifiables, pouvant être portés à 324 000 € en cas de surperformance :
 - 108 000 € liés à la performance de l'ANR des Investissements de Peugeot Invest comparée à celle de l'Eurostoxx 600 dividendes réinvestis, pouvant être portés à 162 000 € en cas de surperformance : si la performance est supérieure à celle de l'Eurostoxx 600, cette part se déclenche de façon linéaire, les 108 000 € étant atteints

pour une performance égale à 4 %, étant précisé qu'un montant supplémentaire de 54 000 € maximum sera acquis au titre de la surperformance appréciée de façon linéaire entre 4 % et 6 % ;

- 108 000 € liés à la performance absolue de l'ANR des Investissements de Peugeot Invest, pouvant être portés à 162 000 € en cas de surperformance : si la performance est positive, cette part se déclenche de façon linéaire, les 108 000 € étant atteints pour une performance égale à 5 %, étant précisé qu'un montant supplémentaire de 54 000 € maximum sera acquis au titre de la surperformance appréciée de façon linéaire entre 5 % et 7 %.

Par ailleurs, sur recommandation du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 24 mars 2021, a attribué à M. Bertrand Finet 9 963 actions de performance, valorisées comptablement à un montant de 936 024 €, représentant 130 % de sa rémunération fixe pour 2021. Ces actions de performance sont soumises à une condition de présence au 24 mars 2024 et aux conditions de performance suivantes :

- **critère ESG** : l'acquisition définitive de 15 % des actions attribuées dépend :
 - pour 5 % du déploiement de la feuille de route ESG 2020-2023 ;
 - pour 5 % de la note attribuée à Peugeot Invest par une agence de notation extra-financière ;
 - pour 5 % de la réalisation d'investissements durables.
- **critère de performance absolue** : l'acquisition définitive de 40 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR par action de Peugeot Invest sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023 :

Progression annualisée de l'ANR par action sur la période	Proportion des actions dépendant du critère de performance absolue définitivement acquises
Plus de 5 %	100 %
Entre 2,5 et 5 %	Entre 50 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 2,5 %	0 %

- **critère de performance comparée à l'Eurostoxx 600** : l'acquisition définitive de 22,5 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissement par action de Peugeot Invest par rapport à l'indice Eurostoxx 600 dividendes réinvestis sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023 :

Performance annualisée de l'ANR Investissement par action sur la période par rapport au Eurostoxx 600 dividendes réinvestis	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative définitivement acquises
Plus de 150 bp	100 %
Entre 0 et 150 bp	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 0 bp (performance négative)	0 %

- **Critère de performance comparée à un panel de huit sociétés comparables** : l'acquisition définitive de 22,5 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissement par action de Peugeot Invest comparée à la rentabilité boursière annualisée d'un panel de sociétés comparables sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023 :

Performance annualisée de l'ANR Investissement par action sur la période par rapport à la rentabilité boursière annualisée du panel	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative au panel de sociétés comparables définitivement acquises
Supérieure au seuil inférieur du premier quartile	100 %
Comprise entre la médiane et le seuil inférieur du premier quartile	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Inférieure à la moyenne du panel	0 %

Une indemnité de rupture sera attribuée à M. Bertrand Finet en cas de cessation de son mandat du fait du Conseil d'administration, hors les cas de faute grave. Cette indemnité s'élèvera à un maximum de 2 années de rémunération fixe et variable annuelle, en fonction de l'atteinte des critères qualitatifs et quantifiables de performance conditionnant le versement de la part variable de sa rémunération sur les 2 derniers exercices écoulés.

M. Bertrand Finet bénéficie enfin d'un véhicule de fonction, de la prime de rentrée et du plan d'intéressement dont bénéficient les salariés de l'entreprise ainsi que d'une assurance chômage GSC dont les cotisations sont prises en charge par l'entreprise et du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société.

**Rémunérations des dirigeants mandataires
sociaux versées au cours de l'exercice 2020
ou attribuées au titre de l'exercice 2020
soumis à l'approbation des actionnaires
(vote ex post)**

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34, II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à chaque dirigeant mandataire social de la société sont soumis à l'approbation des actionnaires.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 12 mai 2021 d'approuver les éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2020 à chaque dirigeant mandataire social de la société, à savoir :

- M. Robert Peugeot au titre successivement de ses fonctions de président-directeur général puis de président du Conseil d'administration ;
- M. Bertrand Finet au titre successivement de ses fonctions de directeur général délégué puis de directeur général.

Si l'Assemblée générale du 12 mai 2021 n'approuve pas ces résolutions, les rémunérations variables ou exceptionnelles du dirigeant mandataire social concerné ne seront pas versées.

APPROBATION PAR LES ACTIONNAIRES DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE M. ROBERT PEUGEOT VERSÉS AU COURS DE 2020 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE 2020

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de 2020 ⁽¹⁾	Montants attribués au titre de 2020 ou valorisation comptable ⁽²⁾	Présentation
Rémunération fixe	453 334 €	453 334 €	Rémunération fixe brute de 453 334 € (266 667 € pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 mai 2020 au titre de ses fonctions de président-directeur général et 186 667 € pour la période du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2020 au titre de ses fonctions de président du Conseil d'administration) arrêtée par le Conseil d'administration du 25 mars 2020 au titre de 2020 et intégralement versée au cours de 2020.
Rémunération variable annuelle	N/A	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée, pluriannuelle ou exceptionnelle	N/A	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie ni de rémunération variable différée, ni de rémunération variable pluriannuelle, ni de rémunération exceptionnelle.
Actions de performance attribuées en 2020	N/A	1 280 002 € (valorisation IFRS)	M. Robert Peugeot a bénéficié en 2020 de l'attribution d'actions de performance dans les conditions suivantes : Autorisation : Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 mai 2018. Décision d'attribution : Conseil d'administration du 25 mars 2020. Période d'acquisition : du 25 mars 2020 au 25 mars 2023. Période de conservation : aucune période de conservation, les actions étant disponibles dès le 25 mai 2023. Néanmoins, au moins 50 % des actions ainsi acquises devront être conservées jusqu'à cessation de ses fonctions de mandataire social, plafonnées à 2 ans de rémunération brute fixe annuelle. Nombre d'actions : 30 047, représentant 0,121 % du capital de Peugeot Invest au 31 décembre 2020 et 282,35 % de la rémunération fixe de M. Robert Peugeot pour 2020. Acquisition définitive soumise à une condition de présence au 25 mars 2023 et à des conditions de performance ⁽³⁾.
Actions de performance définitivement acquises en 2020	N/A	469 832 € (valorisation sur la base du 1 ^{er} cours de Bourse au jour de l'acquisition définitive)	M. Robert Peugeot a acquis définitivement des actions de performance qui lui avaient été attribuées en 2017 dans les conditions suivantes : Autorisation : Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 3 mai 2016. Décision d'attribution : Conseil d'administration du 9 mars 2017. Période d'acquisition : du 9 mars 2017 au 9 mars 2020. Période de conservation : aucune période de conservation, les actions étant disponibles dès le 9 mars 2020. Néanmoins, au moins 50 % des actions ainsi acquises devront être conservées jusqu'à cessation de ses fonctions de mandataire social, plafonnées à 2 ans de rémunération brute fixe annuelle. Nombre d'actions : 5 508, représentant 0,022 % du capital de Peugeot Invest au 31 décembre 2020. Acquisition définitive soumise à une condition de présence au 9 mars 2020 et à des conditions de performance ⁽⁴⁾.
Rémunération d'administrateur de Peugeot Invest	74 000 €	74 000 €	Conformément aux règles internes de rémunération des administrateurs, une rémunération de 74 000 € a été attribuée à M. Robert Peugeot au titre de 2020 pour son mandat d'administrateur de Peugeot Invest et intégralement versée au cours de 2020, dont 35 000 € de fixe et 39 000 € de variable.
Valorisation des avantages en nature	N/A	2 796 €	Voiture de fonction.
Autres avantages	12 387 €	12 571 €	Prime de rentrée et intéressement.
Indemnité de départ	N/A	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Retraite supplémentaire	N/A	N/A	M. Robert Peugeot bénéficie, comme M. Bertrand Finet, d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (329 088 € en 2020). Le montant des cotisations au bénéfice de M. Robert Peugeot à la charge de la société s'est élevé à 18 108 € en 2020.

- (1) Les éléments de la rémunération versée à raison du mandat au cours de l'exercice 2020 visent les éléments en numéraire effectivement versés, quel que soit l'exercice de rattachement de ces rémunérations.
- (2) Les éléments de la rémunération attribuée à raison du mandat au titre de l'exercice 2020 visent les éléments en titres et/ou en numéraire dont le principe est arrêté à raison des fonctions exercées en 2020 mais dont le nombre et/ou le montant n'est pas encore définitivement acquis au moment de leur attribution et qui, de ce fait, font l'objet, le cas échéant, d'une valorisation comptable à la date de leur attribution.

- (3) Conditions de performance des actions de performance attribuées à M. Robert Peugeot en 2020 :

- **critère ESG** : l'acquisition définitive de 10 % des actions attribuées dépend de la proportion de dossiers d'investissement réalisés à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022 incluant une étude ESG documentée et figurant dans le dossier présenté au Comité de direction et/ou au Conseil d'administration autorisant l'investissement :

Proportion des dossiers d'investissement réalisés incluant une étude ESG	Proportion des actions dépendant du critère ESG définitivement acquises
Plus de 80 %	100 %
Entre 50 et 80 %	50 %
Moins de 50 %	0 %

- **critère de performance absolue** : l'acquisition définitive de 35 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR par action de Peugeot Invest sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2022 :

Progression annuelle moyenne de l'ANR par action sur la période	Proportion des actions dépendant du critère de performance absolue définitivement acquises
Plus de 5 %	100 %
Entre 2,5 et 5 %	Entre 50 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 2,5 %	0 %

- **critère de performance relative** : l'acquisition définitive de 55 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissement par action de Peugeot Invest par rapport à l'indice Eurostoxx 600 dividendes réinvestis sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2022 :

Performance annuelle moyenne de l'ANR Investissement par action sur la période par rapport au Eurostoxx 600 dividendes réinvestis	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative définitivement acquises
Plus de 150 bp	100 %
Entre 0 et 150 bp	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 0 bp (performance négative)	0 %

- (4) Conditions de performance des actions de performance définitivement acquises par M. Robert Peugeot en 2020 :

- **critère de performance absolue** : acquisition définitive d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR total de Peugeot Invest progresse en moyenne de 5 % par an sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 ;
- **critère de performance relative (acquisition linéaire)** :
 - acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR Investissement de Peugeot Invest dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 (soit 225 bp en 3 ans) ;
 - acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR Investissement de Peugeot Invest dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 (soit 450 bp en 3 ans).

APPROBATION PAR LES ACTIONNAIRES DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE M. BERTRAND FINET VERSÉS AU COURS DE 2020 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE 2020

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de 2020 ⁽¹⁾	Montants attribués au titre de 2020 ou valorisation comptable ⁽²⁾	Présentation
Rémunération fixe	670 000 €	670 000 €	Rémunération fixe brute de 670 000 € (250 000 € pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 mai 2020 au titre de ses fonctions de directeur général délégué et 420 000 € pour la période du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2020 au titre de ses fonctions de directeur général) arrêtée par le Conseil d'administration du 25 mars 2020 au titre de 2020 et intégralement versée au cours de 2020.
Rémunération variable 2020	N/A	193 104 €	Fixée à un montant cible de 360 000 € (soit 50 % de sa rémunération fixe de directeur général annualisée), pouvant être portée jusqu'à un maximum de 468 000 € brut (soit 65 % de sa rémunération fixe de directeur général annualisée) en cas de surperformance. La part variable est déterminée selon des critères qualitatifs et quantifiables précis dont le choix et la pondération sont approuvés chaque année en début d'exercice par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations. Pour l'exercice 2020, la part variable est soumise aux critères suivants : 144 000 € (soit 40 % de la part variable cible) liés à l'atteinte de trois critères qualitatifs : 72 000 € liés au sourcing de nouveaux investissements et à la création de valeur <i>via</i> la gestion du portefeuille ; 36 000 € liés au développement du profil international de Peugeot Invest, en particulier en Asie ; 36 000 € liés à la poursuite de la mise en place de la feuille de route ESG de Peugeot Invest ; 216 000 € (soit 60 % de la part variable cible) liés à l'atteinte de critères quantifiables, pouvant être portés à 324 000 € en cas de surperformance : 108 000 € liés à la performance de l'ANR des Investissements de Peugeot Invest comparée à celle de l'Eurostoxx 600 dividendes réinvestis, pouvant être portés à 162 000 € en cas de surperformance : si la performance est supérieure à celle de l'Eurostoxx 600, cette part se déclenche de façon linéaire, les 108 000 € étant atteints pour une performance égale à 4 %, étant précisé qu'un montant supplémentaire de 54 000 € maximum sera acquis au titre de la surperformance appréciée de façon linéaire entre 4 % et 6 % ; 108 000 € liés à la performance absolue de l'ANR des Investissements de Peugeot Invest, pouvant être portés à 162 000 € en cas de surperformance : si la performance est positive, cette part se déclenche de façon linéaire, les 108 000 € étant atteints pour une performance égale à 5 %, étant précisé qu'un montant supplémentaire de 54 000 € maximum sera acquis au titre de la surperformance appréciée de façon linéaire entre 5 % et 7 %. Le Conseil d'administration du 24 mars 2021 a débattu, sur la base des recommandations du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, de la performance de M. Bertrand Finet, hors la présence de ce dernier, et a déterminé comme suit le niveau d'atteinte des critères déterminant sa rémunération variable :

Critère	Montant	Performance réalisée en 2020	Niveau d'atteinte	Montant attribué
Sourcing et création de valeur	72 000 €	L'activité d'investissement et de cession de Peugeot Invest a été soutenue en 2020 en dépit de la crise sanitaire	80 %	58 000 €
Développement du profil international de Peugeot Invest	36 000 €	L'impossibilité de voyager à l'étranger à partir de mars 2020 n'a pas empêché Peugeot Invest de réaliser des investissements à l'étranger et de continuer à développer son profil international	90 %	32 000 €
Mise en place de la feuille de route ESG	36 000 €	La feuille de route ESG de Peugeot Invest a été mise en place avec un cabinet de conseil et en impliquant les équipes et a donné lieu à l'édition d'un document fondateur	80 %	28 800 €
Performance relative de l'ANR Investissement	108 000 à 162 000 €	La performance des Investissements comparée à la performance Eurostoxx 600 dividendes réinvestis dégage une surperformance relative de +2,4 %	60,5 %	65 240 €
Performance absolue de l'ANR Investissement	108 000 à 162 000 €	La performance absolue des Investissements est de + 0,4 %	8,4 %	9 064 €
TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020				193 104 €

La rémunération variable de 193 104 € attribuée à M. Bertrand Finet au titre de l'exercice 2020, à recevoir en 2021 sous réserve de validation par l'Assemblée générale, représente 28,82 % de sa rémunération fixe en 2020.

Rémunération variable 2019	237 000 €	N/A	La rémunération variable de M. Bertrand Finet au titre de 2019 a été validée par l'Assemblée générale du 19 mai 2020 et versée, postérieurement à cette validation, au cours de l'exercice 2020.
Rémunération variable différée, pluriannuelle ou exceptionnelle	N/A	N/A	M. Bertrand Finet ne bénéficie ni de rémunération variable différée, ni de rémunération variable pluriannuelle, ni de rémunération exceptionnelle.
Actions de performance attribuées en 2020	N/A	936 007 € (valorisation IFRS)	M. Bertrand Finet a bénéficié en 2020 de l'attribution d'actions de performance dans les conditions suivantes : Autorisation : Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 mai 2018. Décision d'attribution : Conseil d'administration du 25 mars 2020. Période d'acquisition : du 25 mars 2020 au 25 mars 2023. Période de conservation : aucune période de conservation, les actions étant disponibles dès le 25 mai 2023. Néanmoins, au moins 50 % des actions ainsi acquises devront être conservées jusqu'à cessation de ses fonctions de mandataire social, plafonnées à 2 ans de rémunération brute fixe annuelle. Nombre d'actions : 21 972, représentant 0,088 % du capital de Peugeot Invest au 31 décembre 2020 et 139,70 % de la rémunération fixe de M. Bertrand Finet pour 2020. Acquisition définitive soumise à une condition de présence au 25 mars 2023 et à des conditions de performance ⁽³⁾.

- (1) Les éléments de la rémunération versée à raison du mandat au cours de l'exercice 2020 visent les éléments en numéraire effectivement versés, quel que soit l'exercice de rattachement de ces rémunérations.
- (2) Les éléments de la rémunération attribuée à raison du mandat au titre de l'exercice 2020 visent les éléments en titres et/ou en numéraire dont le principe est arrêté à raison des fonctions exercées en 2020 mais dont le nombre et/ou le montant n'est pas encore définitivement acquis au moment de leur attribution et qui, de ce fait, font l'objet, le cas échéant, d'une valorisation comptable à la date de leur attribution.
- (3) Conditions de performance des actions de performance attribuées à M. Bertrand Finet en 2020 :
- **critère ESG** : l'acquisition définitive de 10 % des actions attribuées dépend de la proportion de dossiers d'investissement réalisés à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022 incluant une étude ESG documentée et figurant dans le dossier présenté au Comité de direction et/ou au Conseil d'administration autorisant l'investissement :

Proportion des dossiers d'investissement réalisés incluant une étude ESG	Proportion des actions dépendant du critère ESG définitivement acquises
Plus de 80 %	100 %
Entre 50 et 80 %	50 %
Moins de 50 %	0 %

- **critère de performance absolue** : l'acquisition définitive de 35 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR par action de Peugeot Invest sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2022 :

Progression annuelle moyenne de l'ANR par action sur la période	Proportion des actions dépendant du critère de performance absolue définitivement acquises
Plus de 5 %	100 %
Entre 2,5 et 5 %	Entre 50 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 2,5 %	0 %

- **critère de performance relative** : l'acquisition définitive de 55 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissement par action de Peugeot Invest par rapport à l'indice Eurostoxx 600 dividendes réinvestis sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2022 :

Performance annuelle moyenne de l'ANR Investissement par action sur la période par rapport au Eurostoxx 600 dividendes réinvestis	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative définitivement acquises
Plus de 150 bp	100 %
Entre 0 et 150 bp	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 0 bp (performance négative)	0 %

Actions de performance définitivement acquises en 2020	N/A	403 725 € (valorisation sur la base du 1 ^{er} cours de Bourse au jour de l'acquisition définitive)	M. Bertrand Finet a acquis définitivement des actions de performance qui lui avaient été attribuées en 2017 dans les conditions suivantes : Autorisation : Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 3 mai 2016. Décision d'attribution : Conseil d'administration du 9 mars 2017. Période d'acquisition : du 9 mars 2017 au 9 mars 2020. Période de conservation : aucune période de conservation, les actions étant disponibles dès le 9 mars 2020. Néanmoins, au moins 50 % des actions ainsi acquises devront être conservées jusqu'à cessation de ses fonctions de mandataire social, plafonnées à 2 ans de rémunération brute fixe annuelle. Nombre d'actions : 4 733, représentant 0,019 % du capital de Peugeot Invest au 31 décembre 2020. Acquisition définitive soumise à une condition de présence au 9 mars 2020 et à des conditions de performance ⁽⁴⁾ .
Rémunération d'administrateur	N/A	N/A	M. Bertrand Finet n'exerce pas de mandat d'administrateur de Peugeot Invest et ne perçoit pas de rémunération à ce titre.
Valorisation des avantages en nature	N/A	2 796 €	Voiture de fonction.
Autres avantages	12 387 €	12 571 €	Prime de rentrée et intéressement.
Indemnité de départ	N/A	N/A	Il est prévu que M. Bertrand Finet perçoive, en cas de cessation de son mandat social du fait du Conseil, hors les cas de faute grave, une indemnité de rupture s'élevant à un maximum de 2 années de rémunération fixe et variable annuelle, en fonction de l'atteinte des critères qualitatifs et quantifiables de performance conditionnant le versement de la part variable de sa rémunération sur les deux derniers exercices écoulés.
Indemnité de non-concurrence	N/A	N/A	M. Bertrand Finet ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Retraite supplémentaire	N/A	N/A	M. Bertrand Finet bénéficie, comme M. Robert Peugeot, d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (329 088 € en 2020). Le montant des cotisations au bénéfice de M. Bertrand Finet à la charge de la société s'est élevé à 18 108 € en 2020.
Assurance GSC	N/A	N/A	M. Bertrand Finet bénéficie d'une assurance chômage GSC dont les cotisations sont prises en charge par l'entreprise. Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 12 958 € en 2020.

⁽⁴⁾ Conditions de performance des actions de performance définitivement acquises par M. Bertrand Finet en 2020 :

- **critère de performance absolue** : acquisition définitive d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR total de Peugeot Invest progresse en moyenne de 5 % par an sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019;
- **critère de performance relative (acquisition linéaire)** :
 - acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR Investissement de Peugeot Invest dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 (soit 225 bp en 3 ans);
 - acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR Investissement de Peugeot Invest dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 (soit 450 bp en 3 ans).

Rapport sur les rémunérations présentant les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce soumis à l'approbation des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34, I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9, I incluant notamment la rémunération totale et les avantages de toute nature versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice à l'ensemble des mandataires sociaux, sont soumises à l'approbation des actionnaires.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 12 mai 2021 d'approuver les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9, I du Code du commerce telles que présentées ci-dessous.

Si l'Assemblée générale du 12 mai 2021 n'approuve pas cette résolution, les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration seront suspendues jusqu'à l'adoption d'une politique de rémunération révisée.

RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS À RAISON DU MANDAT AU COURS DE L'EXERCICE 2020 OU ATTRIBUÉS À RAISON DU MANDAT AU TITRE DU MÊME EXERCICE INDICANT LA PROPORTION RELATIVE DE LA RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE (1° ET 2° DE L'ARTICLE L. 22-10-9, I)

	Rémunération totale versée par Peugeot Invest au titre du mandat au cours de 2020 ⁽¹⁾				Rémunération totale attribuée par Peugeot Invest au titre du mandat au titre de 2020 ⁽²⁾			
	Fixe	Variable	% de variable par rapport au fixe	Autres	Fixe	Variable	% de variable par rapport au fixe	Autres (notamment, valorisation des actions de performance et avantages de toutes natures)
Mandataires sociaux								
Robert Peugeot Président du Conseil	488 334	39 000	7,99 %	15 183 ⁽³⁾	488 334	39 000	7,99 %	1 765 201 ⁽³⁾
Jean-Philippe Peugeot Vice-président et administrateur	29 000	49 500	170,69 %	Néant	29 000	49 500	170,69 %	Néant
Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni Vice-présidente et administrateur	29 000	46 000	158,62 %	Néant	29 000	46 000	158,62 %	Néant
Sophie Banzet-Berets Administrateur	10 000	32 000	320 %	Néant	10 000	32 000	320 %	Néant
Georges Chodron de Courcel Administrateur	22 000	39 000	177,27 %	Néant	22 000	39 000	177,27 %	Néant
Luce Gendry Administrateur	32 000	49 500	154,69 %	Néant	32 000	49 500	154,69 %	Néant
Anne Lange Administrateur	24 000	49 500	206,25 %	Néant	24 000	49 500	206,25 %	Néant
Dominique Netter Administrateur	32 000	49 500	154,69 %	Néant	32 000	49 500	154,69 %	Néant
Armand Peugeot Administrateur	10 000	32 000	320 %	Néant	10 000	32 000	320 %	Néant
Christian Peugeot Administrateur	22 000	42 500	193,18 %	Néant	22 000	42 500	193,18 %	Néant
Édouard Peugeot Administrateur	10 000	32 000	320 %	Néant	10 000	32 000	320 %	Néant
Xavier Peugeot Administrateur	22 000	39 000	177,27 %	Néant	22 000	39 000	177,27 %	Néant
Marie-Françoise Walbaum Administrateur	24 000	53 000	220,83 %	Néant	24 000	53 000	220,83 %	Néant
Bertrand Finet Directeur général délégué	670 000	237 000	35,37 %	15 183 ⁽⁴⁾	670 000	193 104	28,82 %	1 355 099 ⁽⁴⁾

- (1) Les éléments de la rémunération versée à raison du mandat au cours de l'exercice 2020 visent les éléments en numéraire effectivement versés, quel que soit l'exercice de rattachement de ces rémunérations.
- (2) Les éléments de la rémunération attribuée à raison du mandat au titre de l'exercice 2020 visent les éléments en titres et/ou en numéraire dont le principe est arrêté à raison des fonctions exercées en 2020 mais dont le nombre et/ou le montant n'est pas encore définitivement acquis au moment de leur attribution et qui, de ce fait, font l'objet, le cas échéant, d'une valorisation comptable à la date de leur attribution.
- (3) Ce montant correspond à la valorisation comptable des actions de performance et avantages de toute nature versés à M. Robert Peugeot au cours de l'exercice 2020 ou attribués à M. Robert Peugeot au titre de l'exercice 2020.
- (4) Ce montant correspond à la valorisation comptable des actions de performance et avantages de toute nature versés à M. Bertrand Finet au cours de l'exercice 2020 ou attribués à M. Bertrand Finet au titre de l'exercice 2020.

UTILISATION DE LA POSSIBILITÉ DE DEMANDER LA RESTITUTION D'UNE RÉMUNÉRATION VARIABLE (3° DE L'ARTICLE L. 22-10-9, I)

La Société n'a pas au cours de l'exercice 2020 demandé la restitution d'une rémunération variable.

ENGAGEMENTS PRIS PAR LA SOCIÉTÉ LIÉS À LA PRISE, À LA CESSATION OU AU CHANGEMENT DE FONCTION (4° DE L'ARTICLE L. 22-10-9, I)

M. Robert Peugeot et M. Bertrand Finet bénéficient chacun d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (329 088 € en 2020). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 36 216 € en 2020.

Par ailleurs, une indemnité de rupture sera attribuée à M. Bertrand Finet en cas de cessation de son mandat social du fait du Conseil, hors les cas de faute grave. Cette indemnité s'élèvera à un maximum de deux années

de rémunération fixe et variable annuelle, en fonction de l'atteinte des critères qualitatifs et quantifiables de performance conditionnant le versement de la part variable de sa rémunération sur les deux derniers exercices écoulés.

M. Bertrand Finet bénéficie également d'une assurance chômage GSC dont les cotisations sont prises en charge par l'entreprise. Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 12 958 € en 2020.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES OU ATTRIBUÉES PAR UNE ENTREPRISE COMPRISE DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-16 (5° DE L'ARTICLE L. 22-10-9, I)

La seule rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation de Peugeot Invest à un mandataire social de Peugeot Invest est la rémunération versée par F&P SAS à M. Robert Peugeot au titre de ses fonctions de président, qui a représenté 52 289 € en 2020.

RATIOS SUR 5 ANS ENTRE LE NIVEAU DE LA RÉMUNÉRATION DE CHACUN DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX PAR RAPPORT À LA RÉMUNÉRATION MOYENNE ET MÉDIANE DES SALARIÉS ET ÉVOLUTION ANNUELLE SUR 5 ANS DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX, DES PERFORMANCES DE LA SOCIÉTÉ, DE LA RÉMUNÉRATION MOYENNE DES SALARIÉS ET DES RATIOS MENTIONNÉS (6° ET 7° DE L'ARTICLE L. 22-10-9, I)

	2016	2017	2018	2019	2020
Performance de la société					
Progression annuelle de l'ANR par action	+ 6 %	+ 18 %	- 3 %	+ 19 %	+ 0 %
Rémunération des salariés					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	+ 29 %	+ 20 %	+ 14 %	+ 7 %	+ 11 %
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	+ 3 %	+ 10 %	+ 26 %	+ 21 %	+ 11 %
Rémunération de M. Robert Peugeot et ratios correspondants					
Évolution de la rémunération de Robert Peugeot	+ 40 % ⁽¹⁾	+ 27 %	+ 35 %	+ 20 %	- 3 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	x 6,27	x 6,64	x 7,86	x 8,83	x 7,71
soit une progression annuelle du ratio de	+ 9 %	+ 6 %	+ 18 %	+ 12 %	- 13 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	x 9,60	x 11,07	x 11,87	x 11,76	x 10,29
soit une progression annuelle du ratio de	+ 37 %	+ 15 %	+ 7 %	- 1 %	- 12 %
Rémunération de M. Bertrand Finet et ratios correspondants					
Évolution de la rémunération de Bertrand Finet	N/A ⁽²⁾	N/A ⁽²⁾	+ 22 %	+ 15 %	+ 17 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	N/A ⁽²⁾	x 6,33	x 6,78	x 7,28	x 7,67
soit une progression annuelle du ratio de			+ 7 %	+ 7 %	+ 5 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	N/A ⁽²⁾	x 10,55	x 10,24	x 9,70	x 10,24
soit une progression annuelle du ratio de			- 3 %	- 5 %	+ 6 %

Les ratios présentés ci-dessus au titre du 6° et 7° de l'article L.22-10-9, I du Code de commerce ont été calculés conformément aux lignes directrices proposées par l'Afep :

CALCUL DU NUMÉRATEUR

Les éléments de rémunération pris en compte pour le calcul du numérateur (rémunération du dirigeant mandataire social concerné) incluent l'ensemble des rémunérations et avantages de toute nature dus ou attribués au titre de l'exercice :

- la part fixe due au titre de l'exercice N ;
- la part variable annuelle due au titre de l'exercice N et versée en N+1 ;
- le cas échéant, les rémunérations liées à la fonction d'administrateur versées au titre de l'exercice N ;
- les actions de performance attribuées au titre de l'exercice N (valorisés à la valeur IFRS) ;
- l'épargne salariale attribuée au titre de l'exercice N ;
- les avantages en nature attribués au titre de l'exercice N (valorisation comptable).

Afin de ne pas compromettre la comparabilité des ratios, sont exclus du calcul des rémunérations (i) les indemnités de départ ou de non-concurrence, ces dernières ne constituant pas une rémunération récurrente, et (ii) les régimes de retraite supplémentaires, qui constituent un avantage postérieur au mandat.

CALCUL DU DÉNOMINATEUR

Les éléments de rémunération pris en compte pour le calcul du dénominateur (rémunération des salariés hors dirigeants mandataires sociaux) incluent l'ensemble des rémunérations et avantages de toute nature dus ou attribués au titre de l'exercice :

- la part fixe due au titre de l'exercice N ;
- la part variable annuelle due au titre de l'exercice N et versée en N+1 ;
- les actions de performance attribuées au titre de l'exercice N (valorisés à la valeur IFRS) ;
- l'épargne salariale attribuée au titre de l'exercice N ;
- les avantages en nature attribués au titre de l'exercice N (valorisation comptable)

Comme pour les dirigeants mandataires sociaux, les indemnités de départ, de non-concurrence ou les régimes de retraite supplémentaires sont exclus du calcul des rémunérations. Les salariés dont les rémunérations sont prises en compte sont l'ensemble des salariés de Peugeot Invest hors dirigeants mandataires sociaux (à l'exclusion des stagiaires et alternants), leur rémunération étant prise en compte sur une base équivalent temps plein et proratisée sur l'année en cas d'arrivée ou de départ en cours d'exercice.

(1) La mise en place du premier plan d'attribution gratuite d'actions de la société en 2016 est à l'origine de l'évolution significative de la rémunération de Robert Peugeot entre l'exercice 2015 et l'exercice 2016.

(2) M. Bertrand Finet a débuté son mandat de directeur général délégué à compter du 1^{er} janvier 2017 et n'a donc pas perçu de rémunération de Peugeot Invest au titre de l'année 2016. Le ratio 2016 prenant en compte la rémunération de M. Alain Chagnon, prédécesseur de M. Bertrand Finet, correspond à (i) 4,17 fois la rémunération moyenne des salariés et (ii) 6,38 fois la rémunération médiane des salariés. La rémunération perçue par M. Bertrand Finet en 2017 comparée à celle reçue en 2016 par M. Alain Chagnon, son prédécesseur, reflète une progression annuelle de + 83 %.

RESPECT DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ADOPTÉE, PRISE EN COMPTE DU VOTE DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ÉCART ÉVENTUEL PAR RAPPORT À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (8°, 9° ET 10° DE L'ARTICLE L. 22-10-9, I)

La rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2020 est conforme à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale du 19 mai 2020.

SUSPENSION DE LA RÉMUNÉRATION ALLOUÉE AUX ADMINISTRATEURS EN CAS DE NON-APPLICATION DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE FEMMES/HOMMES AU SEIN DU CONSEIL (11° DE L'ARTICLE L. 22-10-9, I SUR RENVOI DE L'ARTICLE L. 225-45)

La composition du Conseil étant conforme aux dispositions législatives, il n'y a pas lieu de suspendre la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration.

Informations complémentaires sur les rémunérations :

présentation des tableaux récapitulatifs recommandés par le Code Afep-Medef

TABLEAU 1

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2019 (en euros)	Exercice 2020 (en euros)
M. Robert Peugeot		
Successivement président-directeur général puis président du Conseil d'administration en 2020		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	732 653	542 701
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	1 150 442 (soit 13 786 actions)	1 280 002 (soit 30 047 actions)
TOTAL	1 883 095	1 822 703
M. Bertrand Finet		
Successivement directeur général délégué, puis directeur général en 2020		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	852 153	878 471
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	701 063 (soit 8 401 actions)	936 007 (soit 21 972 actions)
TOTAL	1 553 216	1 814 478

La valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice est faite selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS 2). Elle prend en compte le cours de Bourse de Peugeot Invest au moment de l'attribution des actions de performance, diminué de la valeur estimée du dividende des trois prochaines années. Cette valorisation ne prend pas en compte d'élément d'incertitude relatif au risque de non-atteinte des conditions de performance. Par conséquent, la valorisation finale à l'issue du plan pourra être significativement différente.

TABLEAU 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants attribués (en euros)	Montants versés (en euros)	Montants attribués (en euros)	Montants versés (en euros)
M. Robert Peugeot⁽¹⁾ Successivement président-directeur général, puis président du Conseil d'administration en 2020				
Rémunération fixe	640 000	640 000	453 334	453 334
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	77 500	77 500	74 000	74 000
Avantages en nature (véhicule)	2 796	2 796	2 796	2 796
Autres avantages (prime de rentrée et intéressement)	12 357	10 133	12 571	12 387
TOTAL	732 653	730 429	542 701	542 517
M. Bertrand Finet Successivement directeur général délégué, puis directeur général en 2020				
Rémunération fixe	600 000	600 000	670 000	670 000
Rémunération variable	237 000	102 000	193 104	237 000
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature (véhicule)	2 796	2 796	2 796	2 796
Autres avantages (prime de rentrée et intéressement)	12 357	10 133	12 571	12 387
TOTAL	852 153	714 929	878 471	922 183

(1) En complément de sa rémunération au titre de ses fonctions chez Peugeot Invest, M. Robert Peugeot a perçu de F&P, société comprise dans le périmètre de consolidation de Peugeot Invest, une rémunération de 52 289 € en 2020 au titre de son mandat de président.

TABLEAU 3

Tableau sur les rémunérations perçues par chaque membre du Conseil d'administration

Membres du conseil	Montants attribués et versés en 2019 (en euros)		Montants attribués et versés en 2020 (en euros)	
	Peugeot Invest	EPF ⁽¹⁾	Peugeot Invest ⁽²⁾	EPF ⁽¹⁾
Robert Peugeot	77 500	47 000	74 000	47 000
Jean-Philippe Peugeot	82 000	68 000	78 500	71 000
Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni	82 000	53 000	75 000	56 000
Sophie Banzet-Berets	Néant	Néant	42 000	Néant
Georges Chodron de Courcel	64 500	Néant	61 000	Néant
Luce Gendry	81 500	Néant	81 500	Néant
Anne Lange	70 000	Néant	73 500	Néant
Dominique Netter	81 500	Néant	81 500	Néant
Armand Peugeot	Néant	Néant	42 000	Néant
Christian Peugeot	61 000	71 000	64 500	74 000
Édouard Peugeot	Néant	Néant	42 000	Néant
Xavier Peugeot	61 000	39 000	61 000	39 000
Marie-Françoise Walbaum	77 000	Néant	77 000	Néant
TOTAL	738 000	278 000	853 500	287 000

(1) Il s'agit de la société Établissements Peugeot Frères, qui contrôle la société.

(2) Sur décision du Conseil d'administration et en raison du contexte sanitaire, la rémunération des administrateurs pour 2020 a été versée sans opérer de distinction entre la présence physique et celle par téléphone.

TABLEAU 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

TABLEAU 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

TABLEAU 6

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

	Robert Peugeot, Successivement président-directeur général, puis président du Conseil d'administration en 2020	Bertrand Finet, Successivement directeur général délégué, puis directeur général en 2020
N° et date du plan	Plan n° 5 du 25/03/2020	Plan n° 5 du 25/03/2020
Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	30 047	21 972
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	1 280 002 €	936 007 €
Date d'acquisition	25/03/2023	25/03/2023
Date de disponibilité	25/03/2023	25/03/2023
Conditions de performance	Conditions de performance liées à l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽¹⁾	Conditions de performance liées à l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽¹⁾

La valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice est faite selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS 2). Elle prend en compte le cours de Bourse de Peugeot Invest au moment de l'attribution des actions de performance, diminué de la valeur estimée du dividende des trois prochaines années. Cette valorisation ne prend pas en compte d'élément d'incertitude relatif au risque de non-atteinte des conditions de performance. Par conséquent la valorisation finale à l'issue du plan pourra être significativement différente.

(1) Conditions de performance des actions de performance attribuées à MM. Robert Peugeot et Bertrand Finet en 2020 :

- **critère ESG** : l'acquisition définitive de 10 % des actions attribuées dépend de la proportion de dossiers d'investissement réalisés à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022 incluant une étude ESG documentée et figurant dans le dossier présenté au Comité de direction et/ou au Conseil d'administration autorisant l'investissement :

Proportion des dossiers d'investissement réalisés incluant une étude ESG	Proportion des actions dépendant du critère ESG définitivement acquises
Plus de 80 %	100 %
Entre 50 et 80 %	50 %
Moins de 50 %	0 %

- **critère de performance absolue** : l'acquisition définitive de 35 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR par action de Peugeot Invest sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2022 :

Progression annuelle moyenne de l'ANR par action sur la période	Proportion des actions dépendant du critère de performance absolue définitivement acquises
Plus de 5 %	100 %
Entre 2,5 et 5 %	Entre 50 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 2,5 %	0 %

- **critère de performance relative** : l'acquisition définitive de 55 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissement par action de Peugeot Invest par rapport à l'indice Eurostoxx 600 dividendes réinvestis sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2022 :

Performance annuelle moyenne de l'ANR Investissement par action sur la période par rapport au Eurostoxx 600 dividendes réinvestis	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative définitivement acquises
Plus de 150 bp	100 %
Entre 0 et 150 bp	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 0 bp (performance négative)	0 %

2.10

TABLEAU 7

Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice
M. Robert Peugeot Successivement président-directeur général puis président du Conseil d'administration en 2020	Plan n° 2 du 09/03/2017	5 508
M. Bertrand Finet Successivement directeur général délégué puis directeur général en 2020	Plan n° 2 du 09/03/2017	4 733

TABLEAU 8

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Non applicable.

TABLEAU 9

Historique des attributions d'actions de performance

	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6
Date de l'Assemblée générale	03/05/2016	03/05/2016	17/05/2018	17/05/2018	17/05/2018	19/05/2020
Date du Conseil d'administration / date d'attribution	07/07/2016	09/03/2017	17/05/2018	15/05/2019	25/03/2020	24/03/2021
Nombre total d'actions attribuées, dont :	17 277	29 063	31 940	48 180	116 713	44 993
- les mandataires sociaux ⁽¹⁾	6 314	12 823	15 000	22 187	52 019	9 963
- M. Robert Peugeot ⁽²⁾	4 164	5 508	8 500	13 786	30 047	0
- M. Bertrand Finet ⁽²⁾	Non applicable	4 733	6 500	8 401	21 972	9 963
Date d'acquisition des actions	07/07/2019	09/03/2020	17/05/2021	15/05/2022	25/03/2023	24/03/2024
Date de fin de période de conservation	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Conditions de performance	Conditions de performance liées à l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽³⁾	Conditions de performance liées à l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽⁴⁾	Conditions de performance liées à l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽⁵⁾	Conditions de performance liées à l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽⁶⁾	Conditions de performance liées à l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽⁷⁾	Conditions de performance liées à l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽⁸⁾
Nombre d'actions acquises au 31/12/2020	17 277	29 063	Néant	Néant	Néant	Néant
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions de performance restantes en fin d'exercice	Néant	Néant	31 940	48 180	116 713	N/A

- (1) Mandataires sociaux en fonction à la date d'attribution.
- (2) Mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2020.
- (3) Conditions de performance des actions de performance du plan n° 1 :

- **Critères de performance absolue** : acquisition définitive d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR total de Peugeot Invest progresse en moyenne de 5 % par an sur la période comprise entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2018 ;
- **Critères de performance relative (acquisition linéaire)** :
 - acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR Investissement de Peugeot Invest dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2018 (soit 225 bp en 3 ans) ;
 - acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR Investissement de Peugeot Invest dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2018 (soit 450 bp en 3 ans).

- (4) Conditions de performance des actions de performance du plan n° 2 :

- **Critères de performance absolue** : acquisition définitive d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR total de Peugeot Invest progresse en moyenne de 5 % par an sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 ;
- **Critères de performance relative (acquisition linéaire)** :
 - acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR Investissement de Peugeot Invest dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 (soit 225 bp en 3 ans) ;
 - acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR Investissement de Peugeot Invest dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 (soit 450 bp en 3 ans).

- (5) Conditions de performance des actions de performance du plan n° 3 :

- **Critères de performance absolue** : acquisition définitive d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR total de Peugeot Invest progresse en moyenne de 5 % par an sur la période comprise entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2020, étant précisé que si l'ANR progresse en moyenne de plus de 2,5 % par an sans atteindre le seuil de 5 %, seule la moitié de ces actions seront acquises ;
- **Critères de performance relative (acquisition linéaire)** :
 - acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR Investissement de Peugeot Invest dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2020 (soit 225 bp en 3 ans) ;

- acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR Investissement de Peugeot Invest dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2020 (soit 450 bp en 3 ans).

- (6) Conditions de performance des actions de performance du plan n° 4 :

- **Critère ESG** : l'acquisition définitive de 10 % des actions attribuées dépend de la proportion de dossiers d'investissement réalisés à compter du 1^{er} mai 2019 et jusqu'au 31 décembre 2021 incluant une étude ESG documentée et figurant dans le dossier présenté au Comité de direction et/ou au Conseil d'administration autorisant l'investissement :

Proportion des dossiers d'investissement réalisés incluant une étude ESG	Proportion des actions dépendant du critère ESG définitivement acquises
Plus de 80 %	100 %
Entre 50 et 80 %	50 %
Moins de 50 %	0 %

- **Critère de performance absolue** : l'acquisition définitive de 35 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR par action de Peugeot Invest sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021 :

Progression annuelle moyenne de l'ANR par action sur la période	Proportion des actions dépendant du critère de performance absolue définitivement acquises
Plus de 5 %	100 %
Entre 2,5 et 5 %	Entre 50 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 2,5 %	0 %

- **Critère de performance relative** : l'acquisition définitive de 55 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissement par action de Peugeot Invest par rapport à l'indice Eurostoxx 600 dividendes réinvestis sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021 :

Performance annuelle moyenne de l'ANR Investissement par action sur la période par rapport au Eurostoxx 600 dividendes réinvestis	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative définitivement acquises
Plus de 150 bp	100 %
Entre 0 et 150 bp	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 0 bp (performance négative)	0 %

(7) Conditions de performance des actions de performance du plan n° 5 :

- **Critère ESG** : l'acquisition définitive de 10 % des actions attribuées dépend de la proportion de dossiers d'investissement réalisés à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022 incluant une étude ESG documentée et figurant dans le dossier présenté au Comité de direction et/ou au Conseil d'administration autorisant l'investissement :

Proportion des dossiers d'investissement réalisés incluant une étude ESG	Proportion des actions dépendant du critère ESG définitivement acquises
Plus de 80 %	100 %
Entre 50 et 80 %	50 %
Moins de 50 %	0 %

- **Critère de performance absolue** : l'acquisition définitive de 35 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR par action de Peugeot Invest sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2022 :

Progression annuelle moyenne de l'ANR par action sur la période	Proportion des actions dépendant du critère de performance absolue définitivement acquises
Plus de 5 %	100 %
Entre 2,5 et 5 %	Entre 50 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 2,5 %	0 %

- **Critère de performance relative** : l'acquisition définitive de 55 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissement par action de Peugeot Invest par rapport à l'indice Eurostoxx 600 dividendes réinvestis sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2022 :

Performance annuelle moyenne de l'ANR Investissement par action sur la période par rapport au Eurostoxx 600 dividendes réinvestis	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative définitivement acquises
Plus de 150 bp	100 %
Entre 0 et 150 bp	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 0 bp (performance négative)	0 %

(8) Conditions de performance des actions de performance du plan n° 6 :

- **Critère ESG** : l'acquisition définitive de 15 % des actions attribuées dépend :
 - pour 5 % du déploiement de la feuille de route ESG 2020-2023 ;
 - pour 5 % de la note attribuée à Peugeot Invest par une agence de notation extra-financière ;
 - pour 5 % de la réalisation d'investissements durables.

- **Critère de performance absolue** : l'acquisition définitive de 40 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR par action de Peugeot Invest sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023 :

Progression annualisée de l'ANR par action sur la période	Proportion des actions dépendant du critère de performance absolue définitivement acquises
Plus de 5 %	100 %
Entre 2,5 et 5 %	Entre 50 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 2,5 %	0 %

- **Critère de performance comparée à l'Eurostoxx 600** : l'acquisition définitive de 22,5 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissement par action de Peugeot Invest par rapport à l'indice Eurostoxx 600 dividendes réinvestis sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023 :

Performance annualisée de l'ANR Investissement par action sur la période par rapport au Eurostoxx 600 dividendes réinvestis	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative définitivement acquises
Plus de 150 bp	100 %
Entre 0 et 150 bp	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 0 bp (performance négative)	0 %

- **Critère de performance comparée à un panel de huit sociétés comparables** : l'acquisition définitive de 22,5 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissement par action de Peugeot Invest comparée à la rentabilité boursière annualisée d'un panel de sociétés comparables sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023 :

Performance annualisée de l'ANR Investissement par action sur la période par rapport à la rentabilité boursière annualisée du panel	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative au panel de sociétés comparables définitivement acquises
Supérieure au seuil inférieur du premier quartile	100 %
Comprise entre la médiane et le seuil inférieur du premier quartile	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Inférieure à la moyenne du panel	0 %

TABLEAU 10

Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

TABLEAU 11

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Robert Peugeot Successivement président-directeur général, puis président du Conseil d'administration en 2020 Début de mandat : 28 juin 1979		•	•			•		•
M. Bertrand Finet Successivement directeur général délégué, puis directeur général en 2020 Depuis le 2 janvier 2017		•	•		•			•

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (329 088 € en 2020). Le montant total des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 36 216 € en 2020, pour l'ensemble des mandataires sociaux.

2.11

2.11 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise

Les observations requises par l'article L. 22-10-71 du Code de commerce sont portées dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels (chapitre 5.2).







3

Informations sur le capital et la société

3.1	Peugeot Invest et ses actionnaires	118
3.2	Renseignements sur la société	123

3.1 Peugeot Invest et ses actionnaires

Informations relatives au capital

Au 24 mars 2021, le capital social est de 24922589€, divisé en 24922589 actions de 1€ de valeur nominale chacune. Il y a lieu de rappeler que :

- le 8 mars 2011, il a été procédé à l'annulation de 1 800 actions, représentant 0,01 % du capital de Peugeot Invest, en vertu d'une autorisation consentie sous la 6^e résolution de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 10 juin 2010;
- le 2 février 2016, il a été procédé à l'annulation de 84684 actions, représentant 0,34 % du capital de Peugeot Invest, en vertu d'une autorisation consentie sous la 10^e résolution de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 mai 2014;
- le 24 mai 2017, il a été procédé au rachat de 100 000 actions, représentant 0,40 % du capital de Peugeot Invest, en vertu d'une autorisation consentie sous la 17^e résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2017;
- le 30 mai 2017, il a été procédé au rachat de 226 483 actions, représentant 0,90 % du capital de Peugeot Invest, en vertu d'une autorisation consentie sous la 17^e résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2017;
- le 27 décembre 2018, il a été procédé à l'annulation de 150 000 actions, représentant 0,60 % du capital de Peugeot Invest, en vertu d'une autorisation consentie sous la 17^e résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2018.

Actionnariat de la société Peugeot Invest

MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

La société Peugeot Invest est informée de l'identité de ses principaux actionnaires par la combinaison des dispositions légales et statutaires qui obligent tout actionnaire à se faire connaître dès lors qu'il franchit (i) les seuils légaux de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote ou (ii) le seuil statutaire de 2 % du capital ou des droits de vote, cette déclaration devant ensuite être renouvelée à chaque fois qu'un seuil de 1 % ou un multiple de ce pourcentage est franchi, à la hausse ou à la baisse.

Par courrier du 20 novembre 2020, Moneta Asset Management, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a informé Peugeot Invest avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 2 % des droits de vote de Peugeot Invest en date du 19 novembre 2020 et détenir au 20 novembre 2020 3,59 % du capital de Peugeot Invest et 2 % des droits de vote de la société.

RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL SOCIAL

NOMBRE D'ACTIONNAIRES

Au 31 décembre 2020, l'actionnariat de la société Peugeot Invest était composé de 219 actionnaires au nominatif pur ou administré, détenant 81,14 % du capital et 89,24 % des droits de vote. Les actionnaires au porteur représentaient 18,86 % du capital et 10,46 % des droits de vote.

ACTIONS DÉTENUES PAR LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2020, les membres du personnel salarié détiennent au titre des plans d'attribution gratuite d'actions 14 475 actions de la société, résultant de l'acquisition définitive le 7 juillet 2019 de l'ensemble des actions de performance attribuées le 7 juillet 2016, compte tenu de l'atteinte à 100 % de critères de performance et de l'acquisition définitive le 9 mars 2020 de l'ensemble des actions de performance attribuées le 9 mars 2017, compte tenu de l'atteinte à 100 % de critère de performance.

Par ailleurs, il convient de noter que le Conseil d'administration de Peugeot Invest a attribué :

- le 17 mai 2018, des actions gratuites à certains membres du personnel salarié de Peugeot Invest. Ces actions seront acquises définitivement le 17 mai 2021, sous réserve du respect de critères de performance;
- le 15 mai 2019, des actions gratuites à certains membres du personnel salarié de Peugeot Invest. Ces actions seront acquises définitivement le 15 mai 2022, sous réserve du respect de critères de performance;
- le 25 mars 2020, des actions gratuites à certains membres du personnel salarié de Peugeot Invest. Ces actions seront acquises définitivement le 25 mars 2023, sous réserve du respect de critères de performance;
- le 24 mars 2021, des actions gratuites à certains membres du personnel salarié de Peugeot Invest. Ces actions seront acquises définitivement le 24 mars 2024, sous réserve du respect de critères de performance.

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2020

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 932 454	79,98 %	88,96 %	88,69 %
Autodétention ⁽¹⁾	134 043	0,54 %	0,30 %	0,30 %
Public	4 856 092	19,48 %	10,74 %	11,01 %
TOTAL	24 922 589	100 %	100 %	100 %

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2019

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 932 454	79,98 %	89,02 %	88,69 %
Autodétention ⁽¹⁾	164 756	0,66 %	0,37 %	0,37 %
Public	4 825 379	19,36 %	10,61 %	10,94 %
TOTAL	24 922 589	100 %	100 %	100 %

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2018

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 932 454	79,98 %	89,25 %	88,68 %
Autodétention ⁽¹⁾	187 083	0,75 %	0,42 %	0,42 %
Public	4 803 052	19,27 %	10,33 %	10,90 %
TOTAL	24 922 589	100 %	100 %	100 %

(1) En application du contrat de liquidité et de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL (ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 5 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE)

Au 31 décembre 2020, la société Établissements Peugeot Frères contrôle la société Peugeot Invest ; à la connaissance de la société, aucun actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, un pourcentage du capital ou des droits de vote de la société égal ou supérieur à 5 %, à l'exception de la société Établissements Peugeot Frères.

RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE THÉORIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, les droits de vote sont présentés selon leur calcul « théorique » sur la base de l'ensemble des actions auxquelles est attaché un droit de vote, y compris les actions privées de droit de vote (autocontrôle). Ces droits de vote théoriques sont retenus pour le calcul des franchissements de seuil de participation. Au 31 décembre 2020, le nombre total brut de droits de vote est de 44 947 688, et le nombre total net de droits de vote est de 44 813 645.

CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ PEUGEOT INVEST

La société se réfère au Code Afep-Medef. En application de ces recommandations, Peugeot Invest a mis en place un ensemble de mesures en vue d'assurer que le contrôle de la société n'est pas exercé de manière abusive, à savoir notamment :

- la présence, au 31 décembre 2020, de 4 administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration, portée à 5 à l'issue de l'Assemblée générale du 31 mars 2021 ;
- l'existence de 3 comités spécialisés qui comptent parmi leurs membres des administrateurs indépendants.

Enfin, à la connaissance de la société :

- aucun des principaux actionnaires de la société ne dispose de droits de vote différents ;
- il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de contrôle de la société.

Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionnariat

INFORMATION SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL (ARTICLE 7 DES STATUTS)

Outre l'obligation légale d'information portant sur la détention d'actions de la société, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, avec d'autres personnes physiques ou morales, vient à posséder ou à cesser de posséder directement ou indirectement un nombre d'actions représentant au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société devra notifier ce changement de seuil à celle-ci, dans les 15 jours par lettre recommandée avec accusé de réception. Le franchissement de seuil résulte de la conclusion de transaction en Bourse ou hors Bourse indépendamment de la livraison des titres.

Cette notification devra indiquer :

- le nombre total d'actions et de droits de vote qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert ;
- le cas échéant, les titres donnant accès au capital de la société qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert ;
- la date à laquelle le seuil a été franchi ;
- le cas échéant, les personnes avec qui l'actionnaire déclarant agit de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée à chaque fois qu'un seuil de 1 % ou un multiple de ce pourcentage est franchi, à la hausse ou à la baisse.

À la demande de un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 1 % du capital ou des droits de vote de la société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée à la société, dans le cadre de l'obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires ci-dessus, pourront être privées du droit de vote lors de toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la notification effectuée.

DROITS ATTACHÉS À CHAQUE ACTION (ARTICLE 8 DES STATUTS)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit, dans les bénéfices et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Toutes les actions sont entièrement assimilées sur le plan fiscal et donnent droit, en conséquence, au règlement de la même somme nette, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance, lors de toute répartition ou de tout remboursement effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES (ARTICLE 14 DES STATUTS)

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ou si lesdites actions anciennes n'en bénéficient pas lors de cette émission, à partir de la date à laquelle elles acquerront ce droit.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions légales en cours, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'administration précisée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission. Les personnes morales participent aux assemblées par l'intermédiaire de leurs représentants légaux ou par toute autre personne désignée à cet effet par ces derniers.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président du Conseil, s'il en a été désigné un, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Pacte d'actionnaires

PACTE D'ACTIONNAIRES CONCERNANT LES TITRES PEUGEOT INVEST DÉCLARÉS AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Néant.

PACTE DUTREIL

Néant.

PACTES D'ACTIONNAIRES CONCLUS PAR PEUGEOT INVEST AVEC SES PARTICIPATIONS

Peugeot Invest et ses filiales sont amenées à conclure des pactes d'actionnaires avec des tiers dans le cadre de leurs opérations d'investissement. Ces pactes régissent généralement les règles de gouvernance applicables ainsi que les procédures à suivre en matière de cession de titres des sociétés de portefeuille concernées. Ils sont soumis à des obligations de confidentialité.

AUTRES

Depuis le 24 avril 2014, les pactes Dutreil régis par les articles 885 I *bis* et 787 B du Code général des impôts ne sont plus en vigueur, soit en raison de leur expiration, soit du fait de leur dénonciation.

Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La politique de distribution de dividendes suivie par la société Peugeot Invest a été, depuis de nombreuses années et dans toute la mesure du possible, de veiller à la progression et à la régularité des dividendes. Le Conseil a décidé de proposer, lors de la prochaine Assemblée générale annuelle, de fixer le dividende à 2,35 € par action.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration vous propose d'affecter le résultat de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 366 546 544,71 €
Réserves distribuables	1 048 500 000 €
Report à nouveau	618 147,96 €
Somme distribuable	2 415 664 692,67 €
Affectation	
– aux actions	58 568 084,15 €
– au poste « autres réserves »	2 357 000 000 €
– au poste « report à nouveau »	96 608,52 €

TABEAU DES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	Dividende exercice 2019 décidé par l'AG 2020	Dividende exercice 2018 décidé par l'AG 2019	Dividende exercice 2017 décidé par l'AG 2018
Nombre d'actions	24 922 589	24 922 589	25 072 589
Nominal des actions	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Par action : dividende distribué	2,15 €	2,15 €	2,00 €

Opérations afférentes aux titres de la société

ÉMISSION OBLIGATAIRE

En septembre 2020, Peugeot Invest a procédé au placement de sa première émission obligataire sous forme de placement privé de type US PP pour un montant de 150 M€ à échéance 10 ans (septembre 2030), assortie d'un coupon annuel fixe de 2,600 %. L'objectif de cette émission obligataire est d'allonger la maturité moyenne de son endettement et de diversifier ses sources de financement. Le produit de ce financement a été affecté à la poursuite de sa stratégie d'investissement.

DESCRIPTION DU PROGRAMME DE RACHAT 2020

CADRE JURIDIQUE

Ilestrappeléquel'Assembléegénéraleen datedu 19 mai 2020 (15^e résolution) a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « programme de rachat »). Ce programme de rachat a été mis en place par le Conseil d'administration le 19 mai 2020 pour une prise d'effet à compter du 1^{er} juin 2020. Les caractéristiques de ce programme de rachat figurent dans le Document d'enregistrement universel 2019, pages 224 et 225. Ce programme s'est substitué à celui autorisé par l'Assemblée générale du 15 mai 2019 (10^e résolution).

Ce programme de rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale, soit jusqu'au 18 novembre 2021. En vertu de cette autorisation, le prix maximal d'achat était de 130 € par action. Le Conseil d'administration était autorisé à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du nombre de titres composant le capital social de Peugeot Invest.

CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT

Les différents objectifs de ce programme de rachat d'actions, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, étaient de permettre, si besoin était :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité satisfaisant aux critères d'acceptabilité définis par l'AMF dans sa décision n° 2018-01 du 2 juillet 2018, instaurant les contrats de liquidité sur actions en tant que pratique de marché admise et conforme à la Charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'AMF ;
- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi), notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- l'attribution d'actions de la société par remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises ;
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF.

RACHATS D'ACTIONS RÉALISÉS PAR PEUGEOT INVEST AU COURS DE L'EXERCICE 2020

Au cours de l'exercice 2020, Oddo Corporate Finance a, pour le compte de Peugeot Invest et dans le cadre d'un contrat de liquidité en vue de l'animation du marché :

- acheté 96 653 actions au prix moyen de 76,04 € par action ;
- vendu 98 303 actions au prix moyen de 76,23 € par action ;

au titre de la 10^e résolution de l'Assemblée générale du 15 mai 2019 puis de la 15^e résolution de l'Assemblée générale du 19 mai 2020 (laquelle autorisation vient se substituer à la précédente).

ANNULATION D'ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2020

Néant.

RÉALLOCATIONS ÉVENTUELLES

Les actions achetées par la société dans le cadre de l'autorisation conférée par la 15^e résolution adoptée par l'Assemblée générale du 19 mai 2020 ou dans le cadre de toute autorisation antérieure n'ont pas été allouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

MONTANT TOTAL DES FRAIS DE NÉGOCIATION

Les opérations effectuées au titre des achats en vue de l'animation du marché n'ont pas fait l'objet de frais de négociation.

NOMBRE D'ACTIONS AUTODÉTENUES

À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020

Pourcentage de capital autodétenu de manières directe et indirecte	0,54 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	
<i>dont contrat de liquidité</i>	3 900
<i>dont couverture de plans d'options d'achat d'actions ou actions destinées à être annulées</i>	130 143
SOIT :	134 043 actions
<i>Valeur des actions, évaluée au prix d'acquisition</i>	10 874 296,36 €

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce, sont mentionnés ci-dessous les éléments prévus par ce texte, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- la société est contrôlée par Établissements Peugeot Frères qui, au 31 décembre 2020, détient 79,98 % du capital de Peugeot Invest et 88,69 % des droits théoriques de vote de la société ;
- les autorisations et délégations consenties par l'Assemblée générale du 19 mai 2020 concernant l'émission d'actions et le rachat d'actions ne sont pas suspendues en période d'offre publique ;
- l'article 14 des statuts prévoit l'attribution d'un droit de vote double aux actions nominatives, entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis 4 ans au moins.

Il n'existe pas en tant que tel de pacte d'actionnaires ni d'engagement de conservation de titres.

3.2 Renseignements sur la société

Dénomination sociale

Peugeot Invest

Siège social

66, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Forme et constitution

Société anonyme à Conseil d'administration de droit français. Peugeot Invest est régie par la loi française et notamment le Code de commerce et est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 562 075 390.

Date de constitution : 30 juillet 1929.

Date d'expiration : 14 mai 2118.

Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet de participer, directement ou indirectement, et notamment par voie de souscription ou d'acquisition d'actions ou de tout autre droit social, de prise d'intérêts, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, d'association en participation ou de toute autre manière à toute opération industrielle, commerciale ou financière, en France ou à l'étranger, pouvant se rattacher :

- à la fabrication, la vente et la réparation de tout véhicule, des moteurs destinés à les actionner et de leurs pièces détachées et accessoires ;
- à la fabrication et la vente de tout produit sidérurgique, de tout outil et outillage à main, mécanique ou électrique ;
- à la fabrication et la vente de tout matériel, appareil, machine et pièce en tous genres, de toute nature et pour tous les usages, se rapportant à l'industrie et à la construction mécanique et électrique ;
- à toute activité de prestation de service de toute nature ;
- à l'acquisition par tout moyen, à la construction, l'installation et l'aménagement, à l'exploitation, à la location et la cession de tout immeuble, terrain, établissement industriel, usine, bureau et autres biens ou droits immobiliers ;
- plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus précités, en totalité ou en partie, à tout objet similaire ou connexe, et même à tout autre objet qui serait de nature à favoriser ou à développer les affaires de la société.

Exercice social (article 15 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Affectation et répartition des bénéfices (article 15 des statuts)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée générale. Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée générale décide souverainement de son affectation.

La faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende, pourra être exercée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.





4

Activités et résultat de l'exercice

4.1	Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice 2020	126
4.2	Analyse des résultats et de la situation financière	129
4.3	Facteurs de risques – Gestion des risques et assurances	131
4.4	Événements postérieurs à la clôture	142
4.5	Tendances et perspectives	143
4.6	Autres informations sur l'activité.....	143

4.1 Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice 2020

Peugeot 1810

INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE DANS LE GROUPE PSA

Dans la continuité du soutien apporté par Peugeot Invest et son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères au projet de fusion entre Peugeot SA et Fiat Chrysler Automobiles NV annoncé le 18 décembre 2019, Peugeot Invest a conclu en mars 2020, avec un prestataire de services d'investissement, un contrat d'*equity swap* à échéance le 30 juin 2021, lui permettant d'acquérir 2 % du capital de Peugeot SA, soit un total de 18,1 millions d'actions pour un montant de 228 M€.

Il a été dénoué de manière anticipée en décembre 2020. Ce dénouement s'est inscrit dans le cadre de la fusion entre Peugeot SA et Fiat Chrysler Automobiles NV qui a eu lieu le 16 janvier 2021, à l'issue des Assemblées générales des deux groupes qui se sont tenues le 4 janvier 2021.

Au 31 décembre 2020, la détention de Peugeot 1810 s'élevait à 14,38 % du capital et 19,36 % des droits de votes de Peugeot SA, soit par transparence 10,85 % du capital pour Peugeot Invest.

REGROUPEMENT INTERNE DES TITRES PSA ET FAURECIA

En septembre 2020, Peugeot Invest a apporté ses titres Peugeot SA, ses titres Faurecia ainsi que le contrat d'*equity swap* qui lui permettait d'acquérir 2 % supplémentaires du capital de Peugeot SA à une société commune à Peugeot Invest et son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères dénommée Peugeot 1810.

Ces apports ont également entraîné la transmission des droits et obligations résultant du pacte d'actionnaires du 28 avril 2014 conclu au sein de PSA et de l'*undertaking letter* du 17 décembre 2019 relative à la fusion PSA/FCA.

L'objectif de cette opération était de regrouper les titres Peugeot SA et Faurecia détenus par Peugeot Invest et Établissements Peugeot Frères afin de créer un pôle d'expertise automobile, simplifier la représentation du groupe familial Peugeot dans ces entreprises et de créer un centre de décision les concernant.

L'intégralité des titres Peugeot SA du groupe familial Peugeot est donc désormais portée par Peugeot 1810, société détenue à 76,5 % par Peugeot Invest et à 23,5 % par son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères.

Participations

CESSION SEB

Le 27 juillet, Peugeot Invest a cédé 1 % du capital de SEB au cours d'un placement accéléré. Le placement a été fait à un prix de 138,5 € par action, pour un montant total de 69,3 M€. À l'issue de l'opération, Peugeot Invest détient 4,0 % du capital et 5,2 % des droits de vote. Les titres vendus affichent une performance de 5,0x sur 16 ans (dividendes inclus).

CESSION SAFRAN

En novembre, Peugeot Invest a cédé dans le cadre d'un contrat de cession à terme à échéance mars 2021 un tiers de sa participation dans Safran, soit 1,1 million d'actions pour un montant de 132 M€. Actionnaire historique du groupe Zodiac depuis 2006, Peugeot Invest avait contribué au rapprochement avec Safran et à la création d'un leader mondial de l'aéronautique en 2018. Depuis la fusion, Peugeot Invest a réalisé un TRI de 14,4 % sur son investissement dans Safran.

Co-investissements

INVESTISSEMENT DANS LIVSPACE

Peugeot Invest s'est engagée à investir 15 M\$ dans LivSpace aux côtés de Venturi, à l'occasion d'une augmentation de capital permettant de financer la croissance de la société.

LivSpace est une plateforme digitale indienne, leader du marché de l'aménagement d'intérieur clé en main. La société réorganise complètement la chaîne de valeur de l'aménagement d'intérieur en la digitalisant, en standardisant et automatisant des process qui permettent de réaliser des gains de productivité importants. LivSpace est présente dans 6 villes en Inde et à Singapour.

Les actionnaires historiques de la société (TPG, Goldman Sachs, IKEA et Bessemer notamment) ont également participé à cette augmentation de capital.

INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE ET CESSIION PARTIELLE DE LINEAGE

Après un premier investissement de 25 M\$ en 2017 et un réinvestissement de 15 M\$ en avril 2019, Peugeot Invest a participé à une nouvelle augmentation de capital de Lineage pour 25 M\$ en janvier 2020. Lineage est une société américaine de logistique spécialisée dans la chaîne du froid, leader mondial de son secteur après plusieurs acquisitions en Europe et en Asie.

Une augmentation de capital lancée en juillet et finalisée en octobre à 62,5 \$ par action a permis à Peugeot Invest d'exercer une liquidité partielle sur son investissement (85 M\$ reçus, soit 3,4x net sur le premier investissement de 25 M\$ réalisé en avril 2017).

INVESTISSEMENT DANS JIANKE

Peugeot Invest a investi en juin 2020 15 M\$ aux côtés de Crescent Point dans Jianke, une entreprise chinoise spécialisée dans la distribution de médicaments en ligne et qui a plus récemment développé une plateforme de téléconsultation dont le développement rapide s'est accéléré pendant la crise sanitaire. Cet investissement s'est inscrit dans le cadre d'une augmentation de capital permettant de financer le développement de la société, notamment sur la partie télémedecine.

INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE DANS JAB

Peugeot Invest a investi pour la première fois dans JAB en 2016. En 2020, mis à part la partie restauration (Prêt/Panera ayant vu son chiffre d'affaires baisser de - 8 % sur la période), l'activité du groupe est restée dynamique : les premières acquisitions de groupes vétérinaires (NVA et Compassion First) ont été finalisées, débouchant sur plusieurs appels pour un total de 33 M\$ sur les 100 M\$ engagés par Peugeot Invest en 2019; après 2 ans de cotation et une progression de près de 25 %, une partie des titres Keurig Dr Pepper ont été cédés ou distribués à Peugeot Invest depuis juin 2019, pour une valeur de 64 M\$ en cash et 130 M\$ en titres; en mai 2020, JAB Holding a réussi avec succès l'introduction en Bourse de JDE Peet's, un des leaders mondiaux du café. Il s'agit de l'introduction en Bourse la plus importante en Europe depuis le début de l'année; en septembre 2020, 17 % de nos actions de préférence ont été remboursées (à 105 % du nominal) donnant lieu à une distribution de 13 M\$.

Enfin, Peugeot Invest s'est engagée à investir 20 M\$ en décembre 2020 dans l'augmentation de capital de la plateforme de restauration.

INVESTISSEMENT DANS POLYPLUS

En août 2020, Peugeot Invest a investi 25 M\$ aux côtés d'Archimed au sein du véhicule Polymed dans Polyplus, leader mondial des réactifs de transfection, consommables utilisés pour la production de thérapies cellulaires et géniques, un domaine biotechnologique en très forte croissance.

CESSION DE ROOMPOT

Le 3 septembre 2020, PAI Partners a finalisé la cession de Roompot, opérateur de villages de vacances néerlandais dans lequel Peugeot Invest avait investi aux côtés de PAI en 2016. La transaction aboutit à un produit de cession de 30 M€, soit une performance de 3,4x.

Fonds de capital-investissement

L'année 2020 a de nouveau été une année très active pour le capital-investissement. Peugeot Invest a pris 10 nouveaux engagements pour un total (hors co-investissement) de 106 M€ dont 70 M€ en fonds de capital-transmission (LBO) et 36 M€ en fonds de capital-croissance.

Aux États-Unis, Peugeot Invest s'est engagée pour 15 M\$ dans le fonds Consonance II (LBO), pour 15 M\$ dans le fonds Incline V (LBO), pour 12 M\$ dans le fonds Insight Partners XI (croissance) dont presque 6 M\$ ont déjà été appelés, pour 18 M\$ dans le fonds K V (croissance) et pour 20 M\$ dans le fonds Webster Capital V (LBO).

En Europe, Peugeot Invest s'est engagée pour 15 M€ dans le fonds Montefiore V (LBO) et pour 15 M€ dans le fonds Summit Partners Europe III (croissance).

Peugeot Invest s'est également engagée dans trois fonds d'impact investing. En juin 2020, Peugeot Invest a souscrit pour 3 M€ dans le fonds Impact Croissance IV, une société de gestion parisienne investissant en *growth* dans des sociétés à fort impact social et/ou environnemental. Peugeot Invest a également souscrit pour 3 M€ dans le fonds Alpha Diamant IV ainsi que pour 5 M€ dans le fonds Good Harvest Ventures I.

Durant l'exercice 2020, les appels de fonds (hors fonds immobiliers) se sont élevés à 106 M€. De nombreuses cessions ont été réalisées par les fonds conduisant à un niveau de distributions de l'ordre de 40 M€ sur l'année.

Immobilier**INVESTISSEMENT DANS ARBORETUM**

En juin 2020, Peugeot Invest s'est engagée à hauteur de 25 M€ dans Arboretum, projet qui consiste à construire un campus bas-carbone de 126 000 mètres carrés de bureaux. La structure en bois massif de ce projet au sein du quartier de La Défense offrira des conditions de travail favorables et pourra accueillir 8 000 à 10 000 personnes. Déjà investie depuis 2019 dans le fonds Icawood, Peugeot Invest poursuit ainsi ses investissements immobiliers, dans la lignée de ses engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance.

ELV

Depuis 2014, Peugeot Invest s'est associée avec plusieurs familles européennes pour soutenir le développement de projets immobiliers aux États-Unis montés et gérés par une équipe américaine de professionnels regroupée dans la structure ELV Associates.

En 2020, Peugeot Invest a réalisé dans ce cadre 5 nouveaux investissements pour un montant de 15,2 M\$, dont 9,2 M\$ appelés au 31 décembre 2020.

Peugeot Invest a par ailleurs bénéficié de la cession de 5 projets en 2020 pour un montant total de 19 M\$ avec des TRI compris entre 13 % et 24 %.

CO-INVESTISSEMENT DANS COLONIES INVEST AUX CÔTÉS DE LBO FRANCE

Peugeot Invest s'est engagée en décembre 2020 à investir 15 M€ dans Colonies Invest, leader en France du *coliving*, nouveau mode de vie en collectivité à mi-chemin entre la colocation et le séjour de courte durée en location meublée. Il allie espaces privés et espaces partagés, et de nombreux services. Le projet porte sur l'acquisition de maisons à restructurer et à aménager en région parisienne et dans les grandes agglomérations en France. En décembre, Peugeot Invest a été appelée pour 3 M€.

Autres informations

En septembre, Peugeot Invest a lancé sa première émission obligataire sous forme de placement privé de type US PP pour un montant total de 150 M€ à échéance 10 ans, assorti d'un coupon annuel fixe de 2,60 %. Cet US PP, souscrit par un investisseur institutionnel américain, Barings, permettra à Peugeot Invest d'allonger significativement la maturité moyenne de son endettement et de diversifier ses sources de financement. Le produit de ce financement sera affecté à la poursuite de sa stratégie d'investissement.

4.2 Analyse des résultats et de la situation financière

Résultats consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT

Au 31 décembre 2020, le résultat net consolidé part du Groupe est un bénéfice de 134,1 M€ contre un bénéfice net de 131,4 M€ au 31 décembre 2019. Il est composé des principaux éléments suivants :

- les produits des immobilisations financières, en croissance, s'élèvent à 226,6 M€ contre 185,5 M€ au 31 décembre 2019. Ils comprennent notamment :
 - les dividendes en provenance des sociétés non consolidées. Ceux-ci sont en baisse à 22,7 M€ contre 116,6 M€ l'année précédente, une grande partie des sociétés cotées détenues par Peugeot Invest n'ayant pas distribué de dividendes cette année suite à la crise sanitaire ;
 - les résultats sur cessions du portefeuille TIAP en hausse pour 61,3 M€ contre 6,6 M€ en 2019 grâce aux cessions réalisées de Roompot et KDP et des distributions de fonds de capital-investissement ;
 - la revalorisation à la juste valeur du portefeuille TIAP pour – 1 M€ contre 62,3 M€ en 2019 ;
 - la revalorisation à la juste valeur du contrat d'*equity swap* pour l'achat des titres PSA jusqu'à la date de son débouclage le 7 décembre 2020. Cette revalorisation impactant le résultat pour un montant de 141,7 M€.
- les frais d'administration générale s'élèvent à 37 M€ contre 32,5 M€ au 31 décembre 2019, principalement compte tenu de dépenses d'honoraires de conseil plus importantes qu'en 2019 et liés à la fusion entre PSA et FCA ;
- le coût de l'endettement financier se situe à 27,8 M€ contre 20,2 M€ en 2019 suite à la hausse de l'endettement moyen de Peugeot Invest consécutive aux investissements réalisés au cours de l'exercice ;
- la quote-part dans le résultat net des entreprises associées s'élève à – 14,4 M€ contre un profit de 9,2 M€ au 31 décembre 2019, les sociétés CID et Lisi ayant reporté un résultat en perte en 2020 contre un bénéfice sur l'exercice précédent.

Le résultat global consolidé (part du Groupe) s'élève à 112 M€ contre 671,3 M€ pour l'exercice 2019. Le résultat global 2020 comprend le résultat de l'exercice ainsi que les réévaluations nettes des actifs financiers, positives cette année pour 202,7 M€, les plus-values sur cessions de titres de participations pour 94 M€ (nettes d'impôts), la variation de juste valeur des instruments dérivés pour – 0,5 M€ et les effets dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence pour 10,6 M€. Il comprend par ailleurs des écarts de change sur avances de trésorerie consenties aux filiales pour – 48,8 M€ ainsi que d'autres réévaluations directes nettes par capitaux propres pour – 2,8 M€ (dont l'essentiel est généré par l'écart de conversion sur capitaux propres des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro).

BILAN ET FLUX DE TRÉSORERIE

Les principales variations qui affectent le bilan consolidé concernent :

- la diminution des participations dans les entreprises associées de – 12,9 M€ due aux résultats en perte de CID/Lisi sur l'exercice ;
- les participations non consolidées qui augmentent de 946,1 M€, suite à l'intégration des titres PSA auparavant détenus par Établissements Peugeot Frères et maintenant consolidés en intégration globale au travers de la participation dans Peugeot 1810 ; à l'achat de 2 % supplémentaires de PSA et la sortie partielle de SEB ; et à la revalorisation de l'ensemble des participations ;
- les TIAP qui progressent de 91,7 M€ suite aux nouvelles acquisitions (principalement les nouveaux co-investissements dans LivSpace, Jianke et Polyplus) minoré des cessions de Roompot et de JAB Holding, et aux engagements dans des fonds de capital-investissement signés au cours de l'exercice ;
- les capitaux propres qui augmentent de + 759,2 M€ correspondant au résultat global part du Groupe diminué de la distribution de dividendes effectuée sur l'exercice 2020, ainsi qu'à la variation des intérêts minoritaires, augmentant à 619 M€ correspondant à la consolidation de Peugeot 1810.

La trésorerie consolidée est en augmentation de 57,4 M€ s'établissant à 88 M€ au 31 décembre 2020. Les principaux flux de trésorerie de l'année sont les suivants :

- flux nets de trésoreries générés par l'activité : - 22,1 M€;
- acquisition d'immobilisations financières pour 473,3 M€ : principalement acquisition de titres PSA pour 228 M€; investissements complémentaires dans JAB Holding pour 30 M€ et Lineage pour 23 M€; investissements dans d'autres co-investissements pour 76 M€; investissements dans l'immobilier pour 36 M€ et appels des fonds de capital investissement pour 106 M€;
- cession d'immobilisations financières pour 273,1 M€ : cession partielle de SEB pour 69,3 M€; cession de Roompot pour 30 M€; cession de projets ELV pour 15,4 M€; retours de JAB pour 55,5 M€ et des fonds de capital-investissement pour 40 M€;
- paiement de dividendes pour un montant de 53,3 M€;
- augmentation de l'endettement liée aux nouveaux emprunts pour 372,7 M€.

Résultats sociaux

COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat net de l'exercice 2020 s'établit à 1 366,5 M€ contre 52,1 M€ l'année précédente. Il est principalement constitué des éléments suivants :

TITRES DE PARTICIPATION

Le résultat sur titres de participation s'est élevé à 1 399 M€ contre 68,5 M€ en 2019.

Il se compose principalement des plus-values sur cessions pour 830,6 M€ suite au transfert des titres Peugeot SA de Peugeot Invest vers Peugeot 1810, du dividende reçu de sa filiale Peugeot Invest Assets pour 562,7 M€ et des intérêts des avances en compte courant pour 14,3 M€. On notera l'absence de dividende reçu de Peugeot SA en 2020 contre 65,8 M€ reçu en 2019.

TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)

Le résultat enregistré au cours de l'exercice s'élève à 8,3 M€ contre 7,3 M€ sur l'exercice précédent.

L'ensemble de ce résultat est essentiellement composé des plus-values résultant des retours de fonds de capital-investissement pour 10 M€ nettes des moins-values sur cessions pour 1,3 M€.

AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT

Le résultat sur activité financière est négatif de - 27,4 M€ (contre - 19,9 M€ l'exercice précédent). Ce résultat est principalement constitué des intérêts et commissions sur endettement en hausse étant donné la progression de l'endettement moyen en 2020.

Le résultat sur administration générale se traduit par une charge nette de - 13 M€, contre - 11,2 M€ en 2019 liée à une croissance des charges de personnel et des autres charges externes.

Cette année l'impôt sur les sociétés est nul puisque Peugeot Invest réalise un déficit fiscal.

BILAN

À l'actif, les immobilisations financières s'élèvent à 3 675,5 M€ au 31 décembre 2020, contre 2 049,5 M€ l'exercice précédent. Les principaux mouvements de l'exercice concernent d'une part le transfert des titres Peugeot SA de Peugeot Invest vers Peugeot 1810, filiale de Peugeot Invest, pour lequel la valeur des titres reçus en échange s'élève à 1 271,1 M€ et d'autre part l'augmentation du compte courant de Peugeot Invest envers Peugeot Invest Assets.

L'actif circulant progresse de 22 M€ par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 68,4 M€. Cette variation résulte principalement de la hausse des disponibilités de 27,2 M€ à 48,5 M€, d'une part, et de la créance de 7,2 M€ envers l'État, d'autre part.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 2 601,5 M€, après prise en compte du bénéfice de l'exercice de 1 366,5 M€ et d'une distribution de dividende de 53,3 M€. L'année dernière les capitaux propres s'élevaient à 1 288,3 M€.

Le total des dettes s'élève à 1 137,4 M€ contre 803,7 M€ l'exercice précédent. Cette progression résulte de l'accroissement de l'endettement résultant de l'émission d'un US Private Placement pour un montant de 150 M€, ainsi que la conclusion d'une nouvelle ligne de crédit de 174 M€ destinée à financer le déboucement de l'*equity swap* par Peugeot 1810.

4.3 Facteurs de risques – Gestion des risques et assurances

Peugeot Invest procède régulièrement à une revue de ses risques. Peugeot Invest ayant une activité de holding, ses principaux risques concernent ses actifs. Les risques décrits ci-dessous ont été établis grâce à une cartographie des risques, rédigée par un cabinet extérieur sur la base combinée de la vue des administrateurs, des dirigeants et des équipes opérationnelles. Cette cartographie fait l'objet d'une mise à jour régulière. Elle constitue le socle autour duquel s'articulent les dispositifs de maîtrise permettant de lutter contre l'impact potentiel de ces risques.

Outre les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel, les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les risques exposés ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement.

Ces risques sont, à la date du présent Document d'enregistrement universel, ceux dont la société estime que la réalisation pourrait, après avoir pris en compte les plans de gestion des risques mis en place, avoir un effet négatif significatif tant dans l'ampleur que dans la probabilité sur la réputation, la valorisation de ses actifs, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Peugeot Invest ou de ses filiales. Parmi toutes les catégories de risques détaillées ci-dessous, les risques que Peugeot Invest considère comme les plus matériels à la date du présent document sont décrits en premier.

Par ailleurs, d'autres risques et incertitudes, qui ne sont pas encore identifiés ou sont considérés, à la date du présent Document d'enregistrement universel, comme non significatifs par Peugeot Invest, pourraient avoir le même effet négatif. Les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement si ces risques se matérialisaient.

Risques relatifs à l'activité de holding d'investissement

LES RISQUES LIÉS À LA DÉTENTION DU CAPITAL SOCIAL DE PEUGEOT SA FUSIONNÉE AVEC FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES EN JANVIER 2021 POUR DEVENIR STELLANTIS

Identification des risques

La participation détenue au travers de Peugeot 1810 dans le capital de Peugeot SA, fusionnée avec Fiat Chrysler Automobiles en janvier 2021 pour devenir Stellantis, représente le plus important des actifs de l'ANR, avec 39% du total de l'actif brut de Peugeot Invest au 31 décembre 2020. Une baisse du titre Stellantis, quelle qu'en soit la raison (effondrement durable du secteur automobile, non atteinte des synergies attendues,

évolutions réglementaires, etc.) entraînerait une lourde perte financière étant donné le poids de cet actif dans le portefeuille de Peugeot Invest, voire la nécessité de participer à une recapitalisation de Stellantis.

De même, une limitation ou absence de dividendes pendant plusieurs années affecterait la capacité de Peugeot Invest à poursuivre son développement.

Gestion des risques

Le portefeuille de participations de Peugeot Invest est aujourd'hui diversifié pour limiter l'exposition au risque de baisse prononcée du cours de Stellantis (diversification des participations sur des secteurs différents, typologie d'investissements variés – co-investissement, en direct, *via* des fonds –, investissements dans des entreprises cotées et non cotées).

À la suite de l'opération de fusion intervenue en janvier 2021, les risques pour Peugeot Invest ont évolué : Peugeot Invest et sa maison mère Établissements Peugeot Frères ne sont plus l'un des trois principaux actionnaires aux côtés de Dongfeng Motor Group Company Limited et de Bpifrance mais deviennent au travers de Peugeot 1810 le deuxième actionnaire du groupe Stellantis avec 7,2% derrière Exor qui est le premier actionnaire du groupe avec 14,3%.

De plus, le nouveau groupe Stellantis est placé sous la conduite de M. Carlos Tavares qui a déjà permis au groupe automobile Peugeot SA de rebondir et d'afficher une croissance de son chiffre d'affaires depuis 2014, une marge opérationnelle élevée de 7,1% à la fin de 2020, et un niveau de trésorerie élevé de près de 13 Mds€ pour la division automobile.

Le groupe Stellantis est devenu un des principaux constructeurs automobiles mondiaux en termes de volume en 2020. Par conséquent, sa présence internationale et sa taille font diminuer la probabilité d'occurrence du risque lié à une potentielle baisse de cours et augmenter son niveau de maîtrise.

Le risque se situe davantage sur la non-atteinte des synergies dans les délais impartis. Toutefois, à ce stade, les intérêts des actionnaires sont alignés avec le projet porté par Stellantis notamment la fusion PSA-FCA et un plan stratégique a été clairement établi et fait l'objet d'un suivi permanent.

Comme pour ses autres participations, Peugeot Invest joue son rôle d'actionnaire actif du nouveau groupe automobile puisque M. Robert Peugeot, président du Conseil d'administration de Peugeot Invest, est membre du Conseil d'administration de Stellantis.

La gestion du risque actions est également détaillée dans la note 28.1 annexée aux comptes consolidés 2020.

LES RISQUES DE FLUCTUATION DES INVESTISSEMENTS COTÉS DE PEUGEOT INVEST

Identification des risques

Les investissements cotés de Peugeot Invest (incluant Stellantis, ex-Peugeot SA) représentent 70 % de l'actif brut de Peugeot Invest au 31 décembre 2020. L'activité de prise de participations dans une entreprise expose Peugeot Invest à des risques pouvant se traduire à terme par une perte de valeur partielle ou totale sur l'investissement.

Ces risques en amont de la prise de participations peuvent être liés à la surévaluation de la valeur de l'entreprise cible à l'acquisition, du manque de fiabilité des informations et des données comptables et financières relatives à la société ou de contentieux susceptibles de survenir avec les vendeurs ou les tiers pouvant entraîner également un risque de réputation.

Par ailleurs, en tant que participations cotées en Bourse les valorisations fluctuent en fonction des mouvements de marché créant un risque supplémentaire par rapport à leur valorisation intrinsèque. Un krach boursier impacterait ainsi l'ensemble des secteurs et conduirait à une perte de valeur de l'ensemble des participations cotées, ce qui affecterait Peugeot Invest à plusieurs titres :

- dépréciation des titres qui pourrait diminuer les capacités de distribution de la société;
- baisse de la valeur de ses actifs qui pourrait impacter ses ratios de covenants bancaires.

Gestion des risques

L'ensemble des investissements de Peugeot Invest fait l'objet d'un processus de sélection collégial et clair qui se déroule en plusieurs étapes : l'investissement potentiel est écarté ou sélectionné par l'équipe d'investissement pour analyse selon des critères précis qualitatifs et quantitatifs prédéfinis en amont par la société. Des due diligences approfondies réalisées par l'équipe d'investissement sont ensuite mises en place : rencontre avec le management, analyse de l'histoire de la cible, des performances et de sa situation financière, du marché et de ses concurrents, du business model, de son positionnement stratégique, de son niveau de valorisation, de ses règles de gouvernance et de ses conditions de sortie. De plus, et en raison du positionnement choisi de minoritaire à long terme, Peugeot Invest étudie soigneusement l'historique, la motivation et l'*affectio societatis* des autres principaux actionnaires, et vérifie ainsi qu'une même « philosophie des affaires » est partagée entre les différents actionnaires. Des due diligences externes peuvent être engagées pour aider à la prise de décision en faisant appel à des cabinets de conseil en stratégie, avocats, banques et éventuellement cabinets d'audit (transaction services). Les résultats de ces analyses sont revus lors des réunions hebdomadaires des équipes avec le Comité exécutif de Peugeot Invest

dont les membres prennent de façon collégiale la décision de poursuivre ou non les investigations. Selon les montants engagés, le dossier est ensuite revu par le Comité des investissements avant la validation par le Conseil d'administration.

Concernant le risque de marché, la valeur des actifs de Peugeot Invest est répartie sur des investissements diversifiés et décorrélés ce qui permet de réduire l'impact d'une forte volatilité des cours. Le poids des sociétés non cotées, des fonds de capital-investissement et de l'immobilier au sein du portefeuille de participations (28 % de l'actif brut au 31 décembre 2020) tend également à se renforcer pour diminuer ce risque.

S'agissant des dépréciations des titres de participation pour les comptes sociaux, leurs conditions d'application reposent sur la valeur d'utilité qui inclut la notion de durée de détention. En effet, Peugeot Invest, investisseur de long terme, juge l'évolution de la valeur de ses actifs dans la durée.

Enfin, concernant le non-respect des covenants bancaires de Peugeot Invest, le niveau de Loan To Value (Endettement net/ABR) est maintenu à un niveau relativement bas et fait l'objet d'une surveillance régulière au travers de la réalisation de stress tests. Pour que la baisse des valorisations boursières entraîne un non-respect du covenant bancaire n° 2 présenté dans la note 28.2 annexée aux comptes consolidés 2020, il faudrait que l'ensemble des actifs de Peugeot Invest (cotés et non cotés) baisse de près de 60 %.

La crise sanitaire a entraîné au printemps 2020 une forte chute des marchés financiers se traduisant pour Peugeot Invest par une baisse de son portefeuille de participations cotées de -36 % au plus fort de la crise, fin mars 2020. Ceci a eu mécaniquement pour effet de dégrader le niveau de Loan to Value. Néanmoins, celui-ci est resté très loin de la limite fixée par les covenants bancaires de Peugeot Invest et est revenu à 20 % au 31 décembre 2020.

La gestion du risque actions est également détaillée dans la note 28.1 annexée aux comptes consolidés 2020.

LES RISQUES LIÉS AUX INVESTISSEMENTS FINANCIERS NON COTÉS DE PEUGEOT INVEST

Les investissements non cotés de Peugeot Invest représentent 21 % de l'actif brut de Peugeot Invest au 31 décembre 2020 et regroupent (i) les co-investissements dans des sociétés non cotées, (ii) les investissements directs dans des sociétés non cotées et (iii) les fonds de capital investissement.

LES RISQUES RELATIFS AUX CO-INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS NON COTÉES

Identification des risques

L'activité de prise de participations dans des co-investissements expose la société à des risques pouvant se traduire à terme par une perte de valeur partielle ou totale sur l'investissement. Ces risques en amont de la prise de participation peuvent être liés à la surévaluation de la valeur de l'entreprise cible à l'acquisition, du manque de fiabilité des informations et des données comptables et financières relatives à la société ou de contentieux susceptibles de survenir avec les vendeurs ou les tiers pouvant entraîner également un risque de réputation. Afin de valider les investissements dans les co-investissements, Peugeot Invest se repose en partie sur les due diligences de ses partenaires aux côtés de qui elle investit.

Ces risques sont augmentés car le suivi des cibles est délégué à un partenaire externe qui possède souvent une part majoritaire du capital du véhicule de co-investissement ou de la société sous-jacente. Ce tiers peut ainsi lors de la gestion de la cible prendre des décisions sans prendre l'avis de Peugeot Invest et qui ne pourraient pas être à l'avantage de Peugeot Invest.

Enfin, concernant les pays émergents, l'environnement juridique y est en général moins sécurisé. En s'engageant dans des co-investissements localisés dans ces pays, Peugeot Invest s'expose à un risque politique et à un risque de devise.

Les investissements non cotés sont par ailleurs soumis à un risque de liquidité.

Gestion des risques

Peugeot Invest gère de façon prudente son portefeuille. D'une manière générale, Peugeot Invest n'investit pas dans les sociétés en démarrage ou en retournement.

Avant toute prise de participation dans une société non cotée, l'équipe d'investissement suit la même procédure que celle décrite précédemment pour les sociétés cotées.

Le partenaire aux côtés duquel Peugeot Invest investit, et qui prendra les décisions stratégiques pour la cible, fait l'objet d'une attention particulière de la part des équipes de Peugeot Invest afin de s'assurer qu'il est bien le partenaire le plus approprié. Les due diligences réalisées par le partenaire sont revues en détail et Peugeot Invest procède également à ses propres due diligences.

Tout au long de l'investissement, Peugeot Invest bénéficie de points réguliers sur l'activité de la cible de la part du partenaire au moyen de reportings ou de réunions.

Peugeot Invest s'assure lors de ses due diligences que les accords d'actionnaires prévoient des mécanismes

de liquidité à terme. Le partenaire est souvent un fonds de capital investissement dont l'objectif est de revendre la cible. Il possède en principe une part majoritaire du capital de la société et peut donc activer le mécanisme de liquidité au meilleur moment. Par ailleurs, le véhicule d'investissement qui porte le co-investissement possède une durée de vie limitée qui offre à Peugeot Invest une garantie pour sa liquidité à terme.

Il ne peut cependant être garanti que ces mécanismes assurent la liquidité de Peugeot Invest, notamment si une introduction en Bourse n'est pas possible ou si aucun acheteur privé, industriel ou financier n'est trouvé.

La gestion du risque actions est également détaillée dans la note 28.1 annexée aux comptes consolidés 2020.

LES RISQUES RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS DIRECTS DANS DES SOCIÉTÉS NON COTÉES

Identification des risques

L'activité de prise de participations dans des sociétés non cotées expose Peugeot Invest à des risques pouvant se traduire à terme par une perte de valeur partielle ou totale sur l'investissement. Ces risques en amont de la prise de participation peuvent être liés à la surévaluation de la valeur de l'entreprise cible à l'acquisition, du manque de fiabilité des informations et des données comptables et financières relatives à la société ou de contentieux susceptibles de survenir avec les vendeurs ou les tiers pouvant entraîner également un risque de réputation.

Concernant les pays émergents, l'environnement juridique y est en général moins sécurisé. En s'engageant dans des sociétés non cotées localisées dans ces pays, Peugeot Invest s'expose à un risque politique et à un risque de devise.

Contrairement aux investissements dans des sociétés cotées qui offrent une certaine liquidité au portefeuille de Peugeot Invest, la liquidité des investissements directs dans des sociétés non cotées n'est pas assurée.

Gestion des risques

Peugeot Invest gère de façon prudente son portefeuille. D'une manière générale, Peugeot Invest n'investit pas dans les sociétés en démarrage ou en retournement.

Avant toute prise de participation dans une société non cotée, l'équipe d'investissement suit la même procédure que celle décrite précédemment pour les sociétés cotées.

Peugeot Invest accompagne ensuite les sociétés dans lesquelles elle a investi en exerçant aussi souvent que possible un mandat au sein des organes sociaux de ses participations. Bien que Peugeot Invest détienne essentiellement des participations minoritaires, elle s'assure d'avoir une influence sur les décisions stratégiques affectant les opérations de ses sociétés en portefeuille.

Peugeot Invest s'assure lors de ses due diligences que les accords d'actionnaires prévoient des mécanismes de liquidité à terme. Il ne peut cependant être garanti que ces mécanismes assurent la liquidité de Peugeot Invest, notamment si une introduction en Bourse n'est pas possible ou si aucun acheteur privé, industriel ou financier n'est trouvé.

La gestion du risque actions est également détaillée dans la note 28.1 annexée aux comptes consolidés 2020.

LES RISQUES RELATIFS AUX FONDS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT

Identification des risques

Concernant le capital-investissement, les risques encourus par Peugeot Invest sont liés à la perte de valeur des investissements réalisés par ces fonds ou à la mauvaise gestion du fonds lui-même. Les fonds de LBO réalisent leurs investissements en ayant recours à un effet de levier qui amplifie la création ou la perte de valeur.

La baisse d'activité et des marges des sociétés sous-jacentes peut aboutir à des bris de covenants qui impliquent souvent une renégociation de la structure financière et, dans certains cas, une perte partielle ou totale de l'investissement en fonds propres.

Il existe également un risque de liquidité immédiat puisque les fonds de capital-investissement ne sont pas cotés et n'assurent pas une liquidité périodique.

Enfin, concernant les pays émergents, l'environnement juridique y est en général moins sécurisé. En s'engageant dans des fonds qui investissent dans ces pays, Peugeot Invest s'expose à un risque politique et à un risque de devise.

Gestion des risques

Face à ces risques et avant tout investissement dans ce domaine, l'équipe d'investissement suit la même procédure que celle décrite précédemment et vérifie principalement l'environnement concurrentiel dans lequel va évoluer le fonds, la notoriété du gestionnaire ainsi que son historique de performances. Elle mène des due diligences approfondies sur la société de gestion et le règlement des fonds concernés. De plus, la Direction générale rencontre régulièrement, avec les équipes, les sociétés de gestion, y compris à l'étranger, pour évaluer la qualité de leurs investissements et de leurs équipes. L'allocation des engagements annuels en fonds de capital-investissement est aussi réalisée afin que les différentes stratégies, zones géographiques et différents millésimes soient équilibrés au sein du portefeuille global de Peugeot Invest et soient en adéquation avec la vision stratégique de Peugeot Invest déterminée en amont.

Il peut arriver que certaines participations de fonds de capital-investissement dans lesquels Peugeot Invest

a investi ne soient pas en mesure de respecter leurs covenants. Des discussions ont alors lieu avec leurs banques. Les équipes de gestion des fonds prennent en compte ces événements dans la valorisation de leurs participations. Les valorisations des fonds communiquées à Peugeot Invest incluent ainsi une diminution de valeur pour les sociétés dans cette situation qui génère, le cas échéant, des provisions dans les comptes de Peugeot Invest.

L'illiquidité de l'engagement dans un fonds de capital-investissement est vraie à court terme, même si un marché secondaire s'est développé permettant d'assurer une revente de parts dans des fonds avant leur échéance. Elle est en revanche faible à long terme dans la mesure où un fonds a pour vocation de revendre les participations qu'il a acquises au bout de quelques années, et ensuite de distribuer à ses porteurs de parts la quote-part qui leur revient. En investissant de manière régulière chaque année dans de nouveaux fonds, Peugeot Invest assure à terme une rotation du capital engagé, les distributions futures venant financer les nouveaux engagements. De plus, les fonds ont des durées de vie limitées d'environ 10 ans.

Dans les pays émergents, les investissements servent principalement à financer la croissance de sociétés plus petites, plus risquées, mais dont le potentiel est plus élevé que les entreprises européennes sous LBO. De plus, les fonds de capital-investissement de ces pays n'utilisent pas ou peu d'effet de levier, ce qui limite les problèmes de financement que rencontrent certaines sociétés sous LBO en Europe. Peugeot Invest cherche à s'associer à des équipes de gestion reconnues, composées de professionnels de l'investissement.

La part des pays émergents au sein du capital-investissement (co-investissement inclus) reste limitée par rapport aux actifs de Peugeot Invest (4% des actifs bruts valorisés au 31 décembre 2020).

LES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS IMMOBILIERS

Identification des risques

Au 31 décembre 2020, les actifs immobiliers de Peugeot Invest cotés et non cotés représentent 9% de l'actif brut.

L'investissement en immobilier de Peugeot Invest se répartit entre des participations cotées (Immobilière Dassault), des participations non cotées (SIGNA Prime Selection), des investissements dans des fonds, des co-investissements (OPCI Lapillus II, Arboretum et Colonies Invest), des opérations faites avec un consortium d'investisseurs (ELV) et des investissements directs (Les Grésillons). Les principales stratégies mises en œuvre sont du développement immobilier ou de la recherche de création de valeur sur des actifs existants.

Les risques inhérents à l'investissement immobilier rencontrés par les actifs de Peugeot Invest sont les suivants :

- **Risque administratif** : avant d'entrer en phase de construction, il est nécessaire d'obtenir en amont l'ensemble des autorisations administratives indispensables au lancement des travaux. La non-obtention de ces autorisations administratives peut compromettre la réalisation d'un projet immobilier et donc le retour attendu par l'investisseur.
- **Risque de construction** : durant la phase de construction le chantier peut s'arrêter pour cause d'aléa climatique, de faillite du promoteur, de sous-évaluation de la complexité. Ces risques peuvent à minima entraîner des surcoûts par rapport au budget initialement prévu obligeant les investisseurs à réinvestir un montant complémentaire. Dans le pire des cas, le projet peut ne jamais aller au bout de sa construction et l'investisseur perd alors l'intégralité du montant investi.
- **Risque locatif** : la location des actifs peut s'avérer plus lente que prévue ou à un niveau de loyer moindre qu'anticipé. La conséquence est des retours plus faibles qu'initialement attendus.
- **Risque de levier** : au niveau des sous-jacents immobiliers, il peut être fait usage de levier généralement soumis au respect de certains covenants. En cas de non-respect de ces derniers, la cession de l'actif pourra être forcée.
- **Risque de liquidité** : la cession d'un actif peut se faire à un montant plus faible qu'anticipé, diminuant ainsi le retour attendu par l'investisseur.
- **Risque de taux** : en cas de remontée des taux d'intérêt de marché, un investissement peut être affecté à la fois par une baisse de sa valorisation (remontée des taux de capitalisation immobiliers) et par une augmentation du coût de sa dette bancaire lorsque celle-ci est calculée sur la base de taux variables.

Enfin, il est à noter que les participations dans des sociétés immobilières cotées, dans des sociétés immobilières non cotées ainsi que dans des fonds d'investissement immobiliers présentent des risques comparables à ceux énumérés précédemment.

Gestion des risques

Comme pour les autres catégories d'actifs présentés précédemment, les investissements immobiliers font l'objet de la même procédure de sélection (processus en plusieurs étapes avec analyse, due diligences et décision collégiale des équipes d'investissement avec le Comité exécutif). Peugeot Invest a pris soin d'investir en partenariat avec des équipes professionnelles, spécialisées dans le secteur immobilier, et avec un historique de performance significatif.

Par ailleurs, Peugeot Invest s'assure qu'au sein de ses investissements immobiliers, les risques administratifs, de construction et locatifs soient anticipés et maîtrisés sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Concernant le risque de levier et de taux, Peugeot Invest veille à ce que les niveaux de levier des sous-jacents immobiliers soient limités et en adéquation avec le risque inhérent aux projets, et que les emprunts soient majoritairement à taux fixes et sécurisés sur le long terme. Lorsque certains projets sont financés par des emprunts à taux variables, Peugeot Invest veille à ce que des couvertures soient mises en place. Par ailleurs, des valorisations des participations et actifs immobiliers sont reçues périodiquement par Peugeot Invest, lui permettant, en cas de dégradation de la valeur d'un actif d'intégrer des provisions dans les comptes de Peugeot Invest. Enfin, Peugeot Invest veille à la qualité des actifs immobiliers sous-jacents, permettant de limiter le risque de liquidité, qu'ils soient dans les participations directes ou indirectes.

À l'instar des autres classes d'actifs, l'investissement immobilier est réalisé afin que les différentes stratégies, les différents risques et zones géographiques soient équilibrés au sein du portefeuille global de Peugeot Invest et soient en adéquation avec la vision stratégique de Peugeot Invest déterminée en amont.

RISQUES LIÉS À LA STRUCTURE ET À LA STRATÉGIE DE PEUGEOT INVEST

RISQUES RELATIFS AUX INSTABILITÉS GÉOPOLITIQUES

Identification des risques

Bien que les investissements de Peugeot Invest ne soient pas concentrés dans un seul pays, des perspectives conjoncturelles défavorables dans un ou plusieurs pays dans lesquels Peugeot Invest est investie sont susceptibles d'impacter négativement les performances futures de Peugeot Invest.

La croissance de Peugeot Invest repose en partie sur sa présence soit directement soit aux travers de ses participations (par ex. SEB) dans des zones géographiques en développement économique rapide. L'instabilité politique ou l'évolution de la situation économique, réglementaire ou sociale dans ces

zones d'implantation pourrait remettre en cause les perspectives de rentabilité retenues lors des décisions d'investissement et affecter la situation financière et les résultats des participations de Peugeot Invest. La valeur de ces investissements pourrait aussi être affectée par des sanctions économiques internationales mises en place à l'encontre de certains pays.

Suite à cette diversification géographique, Peugeot Invest est ainsi exposée à des actifs localisés en Afrique. Par exemple, IHS, société de gestion de tours télécoms dans laquelle Peugeot Invest possède une participation, opère en Afrique dans des pays qui pourraient supporter des instabilités réglementaires et politiques. Son développement pourrait donc être touché négativement en raison de facteurs juridiques, réglementaires, politiques ou fiscaux spécifiques au pays et pour lesquels la société n'aurait pas d'influence.

En outre, des difficultés ou des risques spécifiques relatifs au contrôle interne ou au non-respect des lois et réglementations applicables, telle que la réglementation anti-corruption peuvent se présenter. Malgré les efforts réalisés par Peugeot Invest en amont de ses investissements puis lors du suivi des participations, des cas de corruption pourraient survenir au sein de ses participations, ce qui pourrait avoir un impact négatif, notamment sur l'image du Groupe.

Par ailleurs, certaines décisions politiques peuvent être synonymes d'une augmentation de la pression réglementaire et fiscale et pourraient avoir des conséquences financières importantes et rendre impossible un pilotage serein des opérations.

Gestion des risques

Peugeot Invest a fait le choix d'investir dans des sociétés caractérisées par la résilience de leur modèle, la solidité de leurs process internes et la qualité de leur management.

Peugeot Invest a par ailleurs renforcé ses positions à l'international au travers notamment de la création de sa filiale Peugeot Invest UK Ltd. ainsi que par ses investissements dans des fonds internationaux de capital-investissement et des co-investissements, ce qui permet de diversifier le risque pays.

RISQUES RELATIFS À LA VISION STRATÉGIQUE DANS UN CONTEXTE D'ACTIONNARIAT FAMILIAL

Identification des risques

Compte tenu du fait que Peugeot Invest est détenue majoritairement par la holding familiale Établissements Peugeot Frères, des divergences de vues entre les membres familiaux pourraient affecter la mise en œuvre de la stratégie au sein de Peugeot Invest et sa réputation.

Gestion des risques

Peugeot Invest possède une gouvernance solide avec la présence d'actionnaires minoritaires à son capital et d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration ce qui permet d'assurer une certaine stabilité en cas de désaccords familiaux.

Un Comité de nominations et des rémunérations est en place pour Peugeot Invest et des procédures existent pour les nominations notamment des représentants familiaux.

La gouvernance d'Établissements Peugeot Frères, actionnaire majoritaire de Peugeot Invest, est également organisée avec un Conseil d'administration structuré qui permet de dégager une majorité et donc la prise de décision sur tout type de sujet.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation de la nouvelle génération aux activités opérationnelles de Peugeot Invest sont menées régulièrement. Un plan de transition a été développé et trois membres familiaux représentants de la jeune génération ont été admis au Conseil d'administration.

RISQUES LIÉS À LA DISPARITION OU AU DÉPART DES HOMMES CLÉS

Identification des risques

La capacité de Peugeot Invest à saisir les bonnes opportunités d'investissement, à capitaliser le potentiel de création de valeur de participations est largement dépendante de sa réputation, de ses réseaux, de la compétence et de l'expertise de ses dirigeants. Aussi le départ ou la disparition d'une ou plusieurs de ces personnes clés, et en particulier de ses dirigeants mandataires sociaux, pourrait avoir un impact négatif majeur sur l'activité et l'organisation de Peugeot Invest. Un tel départ pourrait altérer non seulement l'origine des sociétés cibles et les projets en cours mais également la gestion des équipes de Peugeot Invest et ses relations avec ses participations en portefeuille.

En parallèle, en cas d'acquisition d'une participation, l'un des risques critiques réside dans l'évaluation des compétences et de la stabilité de l'équipe dirigeante. Le départ de membres de l'équipe de direction dans les sociétés en portefeuille de Peugeot Invest peut avoir un impact négatif sur le développement et la stratégie des sociétés concernées, compte tenu du partenariat actif que Peugeot Invest instaure avec les équipes de direction de ses participations.

Gestion des risques

La gouvernance de Peugeot Invest a été modifiée depuis l'exercice 2020 avec la séparation des rôles de directeur général et de président.

La société prépare la succession des personnes clés puisqu'un plan de succession est établi pour les fonctions

de président et est en cours d'actualisation pour les fonctions de directeur général.

Une délégation de pouvoirs a été mise en place en cas d'impossibilité temporaire pour Bertrand Finet, directeur général de Peugeot Invest, d'engager la société vis-à-vis des tiers

Peugeot Invest a également mis en place des règles concernant leurs déplacements afin de minimiser le risque d'une disparition conjointe de plusieurs personnes clés.

Le caractère collégial des décisions d'investissement ou de désinvestissement et du suivi des sociétés du portefeuille limite l'impact des départs éventuels au sein de Peugeot Invest.

Concernant le départ de membres de l'équipe de direction au sein des participations en portefeuille, Peugeot Invest est généralement représentée aux conseils d'administration et des Comités de gouvernance, nominations et rémunérations de ses participations et s'assure ainsi de la mise en place et de la revue régulière du plan de succession.

AUTRES RISQUES

LES RISQUES LIÉS AU FINANCEMENT ET À LA LIQUIDITÉ

Identification des risques

Le risque de liquidité est présenté dans la note 28.2 annexée aux comptes consolidés 2020. À ce jour, Peugeot Invest n'est pas exposée au risque de liquidité. Elle ne serait exposée à ce risque qu'en cas de bris de covenants identifiés sous la note 28.2 annexée aux comptes consolidés 2020 et qui pourraient s'avérer dans les hypothèses indiquées plus haut.

Gestion des risques

Comme évoqué précédemment, les ratios intervenant dans les covenants bancaires font l'objet d'une surveillance régulière au travers de la réalisation de stress tests.

LES RISQUES LIÉS AU TAUX D'INTÉRÊT

Identification des risques

Le risque de taux d'intérêt est présenté dans la note 28.3 annexée aux comptes consolidés 2020.

LES RISQUES LIÉS AU TAUX DE CHANGE

Identification des risques

Le risque de change est présenté dans la note 28.4 annexée aux comptes consolidés 2020. Le groupe Peugeot Invest n'a pas mis en place de couverture sur les actifs en devises étrangères.

LES RISQUES JURIDIQUES

Identification des risques

En tant qu'investisseur de long terme ou administrateur, Peugeot Invest joue un rôle actif au sein de ses participations. Par exemple, M. Robert Peugeot, président du Conseil d'administration de Peugeot Invest, siège au Conseil d'administration de Stellantis. Elle pourrait ainsi être exposée indirectement à un risque juridique et réputationnel puisque certaines de ses filiales, notamment Peugeot Invest Assets et Peugeot Invest UK Ltd., sont représentées au Conseil d'administration ou de surveillance des participations en portefeuille. Elle pourrait à ce titre être appelée à rendre des comptes en cas de litiges.

ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Afin de limiter ces risques, Peugeot Invest est couverte par plusieurs polices d'assurance dont une assurance responsabilité civile des mandataires sociaux.

Elle déploie une attention particulière à la sélection et au suivi des investissements.

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Cette partie a notamment été établie en s'appuyant sur le cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers.

Le dispositif de contrôle interne est adapté à la société et à son mode de fonctionnement pour tenir compte notamment d'un effectif restreint.

Selon le cadre de référence :

- le **contrôle interne** est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :
 - la conformité aux lois et règlements ;
 - l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
 - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
 - la fiabilité des informations financières ;
 - et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers ;

- le dispositif de contrôle interne doit prévoir :
 - une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, des procédures ou des modes opératoires, des outils ou des pratiques appropriées ;
 - la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
 - un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
 - des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société ;
 - une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Toutefois, le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE

Un manuel de procédures et d'organisation administrative et comptable établi par la société est mis à la disposition des collaborateurs. Ce manuel présente les travaux de gestion et de comptabilisation, ainsi que les risques et contrôles effectués.

Ce manuel comprend également une cartographie des risques destinée à exposer :

- la nature des risques, la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité ;
- les contrôles mis en place pour y remédier ;
- une évaluation de la pertinence des contrôles.

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, assisté du Comité financier et d'audit, veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin est, le Conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et les vérifications qu'il juge appropriées.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace. En cas de défaillance, elle s'engage à mener des actions correctives rendues nécessaires.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif met en œuvre les décisions relatives à la stratégie de Peugeot Invest selon les orientations définies par le Conseil d'administration. Une réunion bimensuelle se tient entre le directeur général, le président-directeur général de Peugeot Invest UK Ltd., le directeur des Investissements, le directeur administratif et financier, le directeur juridique et le directeur juridique adjoint.

DESCRIPTION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE AU SEIN DE PEUGEOT INVEST

CONFORMITÉ DES PRATIQUES AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

La Direction juridique de la société assure une veille de l'actualité afin d'informer la Direction générale et les collaborateurs sur les nouvelles réglementations applicables, afin de permettre à la société :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informée en temps utile des modifications de celles-ci ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

La Direction administrative et financière suit l'évolution des règles fiscales et comptables et s'assure de leur prise en compte dans les états financiers de la société et du groupe Peugeot Invest.

APPLICATION DES INSTRUCTIONS ET DES ORIENTATIONS FIXÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale fixe les objectifs et les orientations de la société et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS INTERNES DE LA SOCIÉTÉ

Décisions d'investissements

Pour les investissements direct et désinvestissements (participations et co-investissements), le pouvoir de décision de la Direction générale est plafonnée à 25 M€, à partir duquel toute opération nécessite l'accord du Conseil, l'utilisation de cette autorisation étant revue à chaque Conseil d'administration ; pour les investissements dans les fonds de capital-investissement, l'autorisation globale annuelle d'engagements s'élève à 120 M€.

Au-delà de ces plafonds, les opérations d'investissements en titres de participation sont proposées par la Direction générale, et décidées par le Conseil d'administration, après avis du Comité des investissements et des participations. Les opérations sur titres cotés sont réalisées en tenant compte des contraintes de la réglementation boursière en vigueur. Les renforcements ou allègements dans les participations existantes sont examinés par le Comité des investissements et des participations et proposés au Conseil d'administration.

Suivi des investissements en titres de participation et TIAP

Le suivi des investissements en titres de participation et TIAP est placé sous la responsabilité de la Direction générale. Il est effectué en étroite collaboration avec la Direction des investissements.

Le suivi des participations recouvre la rencontre régulière avec la Direction des sociétés, des réunions régulières avec les analystes financiers qui suivent les sociétés qui sont cotées en Bourse, et plus globalement, les différents intervenants qui peuvent aider Peugeot Invest à avoir la meilleure compréhension possible d'une part de l'activité de la participation, de son environnement économique et concurrentiel ainsi que de ses perspectives, et d'autre part de la valorisation de cette société à moyen et long terme par les marchés.

Des notes de synthèse sont régulièrement rédigées afin de rendre compte de l'analyse de Peugeot Invest des résultats des sociétés et de l'évolution stratégique de la participation au sein du portefeuille de Peugeot Invest, Peugeot Invest Assets et Peugeot Invest UK Ltd.

Peugeot Invest, Peugeot Invest Assets ou Peugeot Invest UK Ltd. sont systématiquement représentées aux conseils des sociétés dans lesquelles elles prennent des participations. Les administrateurs et représentants permanents échangent régulièrement avec la Direction générale et rendent ainsi compte de la vie des conseils.

Régulièrement, la Direction générale d'une participation de Peugeot Invest est invitée à faire une présentation devant le Comité des investissements et des participations.

Les TIAP sont principalement composés de fonds de capital-investissement. Peugeot Invest rencontre régulièrement les équipes de gestion de ces fonds. Celles-ci envoient trimestriellement un rapport pour rendre compte de l'environnement économique des sociétés dans lesquelles le fonds a investi et de la santé économique et financière des sociétés en portefeuille. Le suivi des flux de trésorerie liés aux appels en capital et aux remboursements émis par les fonds de capital-investissement fait l'objet d'échanges très réguliers entre le directeur général délégué, le directeur des Investissements et le directeur administratif et financier.

La synthèse de ce suivi est présentée au Comité des investissements et des participations qui suit ainsi la vie et la performance du portefeuille de participations et de fonds de capital-investissement.

Gestion de l'endettement

La gestion de l'endettement est assurée par la Direction générale, assistée par la Direction administrative et financière. Elle vise à assurer à la société, au meilleur coût, la permanence des moyens de financement nécessaires à son programme d'investissements financiers. Une situation de l'endettement est établie chaque mois. Une situation de l'endettement et des couvertures associées est présentée par la Direction générale à chaque Conseil d'administration.

Peugeot Invest dispose actuellement pour son financement de plusieurs emprunts obligataires européens ou américains (cotés ou privés) à échéance 2025-2030 et de lignes de crédit bilatérales dont la maturité est généralement plus courte (entre 3 et 5 ans) mais qui font l'objet d'un renouvellement régulier.

Pour plus d'informations, cf. Note 28.2 des comptes consolidés 2020 sur la gestion du risque de liquidité.

Suivi de la trésorerie

La gestion des placements de trésorerie est placée sous la responsabilité de la Direction administrative et financière, et suit l'application de la politique définie par la Direction générale. Elle s'inscrit dans le cadre d'une gestion quotidienne des liquidités; il s'agit de placer les fonds disponibles en attendant l'utilisation de ces fonds pour les investissements mentionnés ci-avant.

Pour ces placements, l'aspect sécurité des fonds est privilégié. Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière.

Un reporting mensuel de trésorerie est établi et transmis à la Direction générale.

Établissement du reporting

Une situation est établie mensuellement comprenant entre autres :

- l'évolution de la valorisation des participations cotées et des fonds de capital-investissement;
- l'état de la dette et de la trésorerie; les lignes de crédit tirées et leurs échéances; le coût de la dette et des couvertures;
- le suivi des encaissements et des décaissements, notamment en matière de capital-investissement;
- le suivi des frais généraux, des dividendes reçus et à recevoir.

LA FIABILITÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les procédures mises en place visent à séparer les fonctions d'établissement et de contrôle, d'enregistrement comptable et de règlement.

Les procédures d'élaboration des comptes sociaux et consolidés

Les **comptes sociaux** font l'objet d'un arrêté annuel. Ils sont établis conformément au Règlement de l'Autorité des normes comptables-ANC 2014-03. Ces règles ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour les évaluations des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Pour plus de détails, il convient de se référer à la note 1 – Règles et méthodes comptables des comptes sociaux. Les comptes sociaux sont audités par les Commissaires aux comptes, qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité financier et d'audit.

Les **comptes consolidés** font l'objet d'un arrêté semestriel et annuel conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés faisant appel public à l'épargne. En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers de la société sont établis depuis le 1^{er} janvier 2005 selon le référentiel IFRS. Les comptes consolidés annuels et semestriels sont audités par les Commissaires aux comptes qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité financier et d'audit.

La société procède à la consolidation par intégration globale ou par mise en équivalence de ses filiales et de ses participations.

Les principales étapes mises en place concernant l'élaboration et le contrôle des comptes sociaux et consolidés consistent notamment dans :

- l'identification préalable des points nouveaux, sensibles, susceptibles d'entraîner un effet significatif sur les comptes ou présentant une difficulté d'ordre comptable ainsi que des nouvelles obligations, notamment en termes de normes IFRS ;
- une réunion avec les Commissaires aux comptes préalablement aux dates de clôture annuelle et semestrielle, pour examiner les points importants de l'arrêté des comptes ;
- le recensement des points pouvant présenter un impact significatif sur les comptes. L'information est communiquée à la Direction générale, et éventuellement au Conseil d'administration.

Les principaux risques encourus sont ceux liés à la valorisation des titres ainsi que ceux liés à la non-application d'une règle comptable ou à une erreur matérielle. Les principales mesures prises pour pallier ces risques sont les suivantes :

- la valorisation des titres non cotés est effectuée en collaboration par la Direction financière et la Direction des investissements ;
- les détails de la valorisation sont ensuite présentés aux Commissaires aux comptes ;
- la réunion avec les Commissaires aux comptes préalablement à la clôture constitue un point fort de la qualité du processus d'établissement des comptes car il permet un consensus et le traitement des éventuelles difficultés avant la clôture ;
- le contrôle des principales étapes par le directeur administratif et financier constitue un niveau de contrôle supplémentaire ;
- la relecture des plaquettes des comptes par une autre personne de la Direction administrative et financière permet un contrôle de cohérence et notamment de variation par rapport à l'exercice précédent ;
- le contrôle final des Commissaires aux comptes est suivi d'une revue par le Comité financier et d'audit.

La procédure d'inventaire et de suivi des engagements hors bilan

L'ensemble des contrats de la société est soumis à la Direction juridique de la société. Une liste des engagements hors bilan est établie.

Conformément aux dispositions légales, la constitution de cautions, avals et garanties doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration. Lors de sa réunion du 5 novembre 2020, le Conseil d'administration a renouvelé l'autorisation donnée au directeur général de constituer, au nom et pour le compte de la société, des cautions, avals ou garanties d'un montant global maximum de 1 000 000 €, et ce pour une nouvelle période de 12 mois courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Cette autorisation sera donc renouvelable à la fin de l'année 2021.

La procédure d'identification et de qualification des conventions réglementées

Les conventions susceptibles d'être qualifiées de réglementées sont examinées par la Direction administrative et financière en lien avec la Direction juridique pour évaluer, au cas par cas, si un projet de convention relève de la procédure des conventions réglementées ou si elle satisfait les critères des conventions courantes conclues à des conditions normales. Si la Direction

administrative et financière et la Direction juridique estiment que la convention concernée est une convention réglementée, elles en informent le Comité financier et d'audit, qui, le cas échéant, pourra recommander de soumettre la convention au Conseil d'administration pour examen et approbation. Une liste des conventions réglementées, d'une part, et des conventions dites libres, d'autre part, est établie et transmise chaque année pour examen par le Comité financier et d'audit.

La procédure de contrôle des dépenses – Pouvoirs bancaires

Les frais généraux d'un montant inférieur à 10 000 € peuvent être engagés par le managing director, le directeur juridique ou le directeur administratif et financier. Au-delà de ce seuil, ils ne peuvent être engagés que par la Direction générale. Ainsi, les frais généraux ne sont pris en charge pour comptabilisation et règlement par la Direction administrative et financière qu'après validation de la dépense par les personnes habilitées.

Le directeur général est habilité à signer des règlements sans limite de montant. Le managing director, le directeur juridique et le directeur administratif et financier (signataires de rang A) sont habilités à signer seuls jusqu'à un montant de 10 000 €. Au-delà de ce montant, une signature conjointe d'un signataire de rang A et d'un membre désigné de la Direction administrative et financière (signataire de rang B) est nécessaire.

UN RENFORCEMENT RÉGULIER DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Code de déontologie

La société a élaboré un Code de bonne conduite en matière boursière qui a été approuvé par le Conseil d'administration le 19 novembre 2008 et que le Conseil a mis à jour lors de sa réunion du 25 mars 2020. Ce document vise à sensibiliser chacun des collaborateurs sur les règles applicables, notamment en présence d'une information privilégiée portant sur le titre d'une société cotée. Tous les collaborateurs ont adhéré au Code.

Par ailleurs, le Règlement intérieur de Peugeot Invest intègre une Charte de déontologie boursière applicable aux administrateurs et que le Conseil a mis à jour lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Liste d'initiés et information privilégiée

La société a mis à jour en 2018 sa procédure interne de traitement de l'information privilégiée. Cette procédure instaure des nouvelles obligations, notamment sur la tenue des listes d'initiés.

Manuel de procédures et d'organisation comptable

Le manuel des procédures administratives et comptables et la cartographie des risques sont régulièrement mis à jour pour tenir compte de la mise en place des nouvelles procédures et de la survenance de nouveaux risques.

Code de bonne conduite informatique

La société met à la disposition de son personnel et notamment de tout nouveau salarié un Code de bonne conduite et de conseils d'utilisation du poste informatique pour la protection des intérêts de l'entreprise et dans le respect des droits des utilisateurs. Ces règles doivent permettre à chaque utilisateur d'avoir en permanence à sa disposition un outil de travail efficace et sécurisé respectant les exigences de disponibilité, de confidentialité et d'intégrité des informations traitées, l'image de l'entreprise ainsi que toutes les prescriptions légales et réglementaires applicables.

4.4 Événements postérieurs à la clôture

Stellantis : fusion entre PSA et FCA

La fusion entre le groupe français Peugeot SA et son concurrent italo-américain Fiat Chrysler Automobiles qui a mené à la création de Stellantis a pris effet le 16 janvier 2021. Stellantis est un des principaux constructeurs automobiles mondiaux, regroupant 14 marques et représentait environ 9 % du marché automobile mondial pour 8 millions de véhicules vendus en 2019. Le groupe est coté à la Bourse de Paris et de Milan ainsi que sur la place new-yorkaise. À sa tête se trouvent M. Carlos Tavares, en tant que directeur général, et M. John Elkann en tant que président du Conseil d'administration.

Investissement minoritaire dans International SOS

Peugeot Invest a annoncé en février 2021 avoir signé un accord en vue de l'acquisition d'une participation minoritaire dans International SOS à l'occasion principalement d'une augmentation de capital pour un montant de 306 M\$. International SOS propose des prestations de prévention médicale et de sécurité, d'accès aux soins et d'intervention en cas d'urgence, aux entreprises internationales et aux organisations gouvernementales. Peugeot Invest rejoint les fondateurs et cadres dirigeants du groupe, actionnaires majoritaires, aux côtés de Cobepa, et participera à la gouvernance de la société, dans la lignée de sa stratégie d'investisseur minoritaire actif de long terme.

Sortie de l'IDI

Peugeot Invest a annoncé en février 2021 avoir signé un accord en vue de la cession de la totalité de sa participation de 10,1 % du capital de l'IDI, pour un montant de 27,2 M€, résultant en une performance de 2,3x. Peugeot Invest était devenue actionnaire de l'IDI en 2006 et membre de son Conseil de surveillance en 2007. Après s'être associée avec l'IDI en 2008 pour créer IDI Emerging Markets, Peugeot Invest accompagne depuis cette équipe et demeure l'un des principaux investisseurs dans ses fonds, y compris IDI Emerging Partners-Fund IV en cours de levée.

Changement de nom et nouvelle architecture de marque

FFP est devenue Peugeot Invest le 31 mars 2021. Avec ce nom clair et descriptif, la société d'investissement cotée confirme son ancrage dans l'histoire Peugeot, initiée il y a plus de deux cents ans, et particulièrement son ADN industriel, familial, responsable et de long terme. Il renforce encore davantage la légitimité acquise par Peugeot Invest auprès de ses différentes participations depuis de nombreuses années.

Ce changement de nom exprime également avec simplicité et dynamisme le métier d'investisseur de la société, des valeurs et une expertise partagées par l'ensemble de ses collaborateurs, à Paris et à Londres. Il permettra d'améliorer la lisibilité de la société pour toutes ses parties prenantes.

Afin de maintenir une cohérence globale de la communication de l'entreprise, les filiales de Peugeot Invest ont été renommées : Maillot I, filiale codétenue avec son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères pour porter leurs participations dans Stellantis et Faurecia, devient Peugeot 1810 ; FFP INVEST devient Peugeot Invest Assets et FFP Investment UK Ltd. devient Peugeot Invest UK Ltd.

Déboucement Safran

Dans le cadre d'un contrat de cession à terme à échéance mars 2021 d'un tiers de sa participation dans Safran, soit pour rappel 1,1 million d'actions pour un montant de 132 M€, Peugeot Invest a dénoué son contrat le 5 mars 2021.

Peugeot Invest a poursuivi en mars 2021 ses cessions de titres en vendant 1,1 million d'actions supplémentaires pour un montant de 132 M€.

Covid-19

La diminution des échanges au niveau mondial, régional et local a eu un impact très clair sur les participations et investissements de Peugeot Invest. Les confinements successifs dans de nombreux pays ont eu des conséquences graves sur l'activité des entreprises.

Néanmoins, si l'industrie aéronautique a connu une crise difficile (cours de Bourse de Safran -16 % en 2020, celui de LSI -33 % en 2020), les principales participations de Peugeot Invest se sont adaptées, protégeant la génération de trésorerie et évitant toute crise de liquidité. Elles ont même parfois connu une belle performance boursière, comme dans le cas de SEB (+12 % en 2020). Nos co-investissements ont par ailleurs prouvé leur qualité et leur robustesse. Les fonds de capital-investissement dans lesquels nous sommes engagés ont aussi des sous-jacents solides, en particulier les fonds de *growth equity* qui continuent à bien performer, ainsi que la moitié du portefeuille exposée aux secteurs santé et IT dont la croissance et les valorisations sont plutôt accélérées par la crise. Enfin, l'immobilier reste solide : avec des emplacements prime et des locataires de qualité que ce soit avec Immobilière Dassault dans le quartier des Champs-Élysées, à Paris, ou dans les grandes villes allemandes et autrichiennes avec SIGNA Prime Selection.

Les résultats 2020 ont été impactés par la crise, mais nous avons maintenu le niveau de notre Actif net réévalué grâce à une bonne performance de nos investissements.

4.5 Tendances et perspectives

La réalisation de la fusion entre groupe PSA et Fiat Chrysler Automobiles a eu lieu le 16 janvier 2021 pour donner naissance au groupe Stellantis. Les résultats 2020 des deux sociétés sont solides et permettent à Stellantis de démarrer sur des fondamentaux sains et de bénéficier notamment d'une position de trésorerie nette proche de 18 Mds€. En 2021, Stellantis vise d'atteindre une marge opérationnelle comprise entre 5,5 % et 7,5 %.

L'année 2020 a été marquée par la crise du coronavirus qui a eu un impact sans précédent sur l'économie mondiale. Les participations de Peugeot Invest ont été impactées par le ralentissement économique né de la crise mais certaines l'ont été plus que d'autres. Ainsi, les sociétés exposées au secteur aéronautique ont particulièrement souffert pendant cette période. Cependant, la majorité des sociétés en portefeuille a su réagir très rapidement et a pu s'appuyer sur des bilans robustes pour ne pas avoir à faire appel à leurs actionnaires pour lever du capital.

La crise a également mis en lumière la pertinence de la stratégie de diversification de Peugeot Invest vers des actifs résilients, portés par des tendances de long terme telles que le développement des classes moyennes dans les pays émergents, le vieillissement de la population, la croissance des dépenses de santé ou encore l'externalisation des services aux entreprises.

Peugeot Invest s'appuie sur une organisation structurée et des ressources financières importantes (lignes de crédit non utilisées de 741 M€) afin de mener à bien sa stratégie d'investisseur minoritaire de long terme, tout en conservant un niveau d'endettement maîtrisé. L'année 2020 n'a pas remis en question la stratégie et les ambitions de Peugeot Invest qui continuera le suivi actif de ses participations existantes notamment à travers son implication dans les instances de gouvernance, et poursuivra en parallèle la recherche de nouvelles opportunités d'investissements avec la même discipline et sélectivité. Cette approche prévaudra également pour le développement et la gestion de son portefeuille de fonds de capital-investissement, de co-investissements, et d'actifs immobiliers.

4.6 Autres informations sur l'activité

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

Peugeot Invest dispose, *via* sa filiale Peugeot Invest Assets, laquelle détient 100 % de la société FFP-Les Grésillons, d'un immeuble situé à Gennevilliers, à usage de plateforme logistique et de bureaux. Cet immeuble est donné en location. Sa valeur nette au bilan consolidé est de 22,3 M€ au 31 décembre 2020, contre 19 M€ au 31 décembre 2019.

Peugeot Invest, *via* sa filiale à 100 % Peugeot Invest Assets, est actionnaire à hauteur de 74,9 % de la société Financière Guiraud SAS qui détient 100 % de la SCA Château Guiraud, Sauternes 1^{er} Cru classé 1855. La propriété compte 128 hectares, dont 100 hectares de vignes. L'activité est décrite en page 48 du présent Document d'enregistrement universel.

DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE BREVETS OU DE LICENCES, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS

La société n'est soumise à aucune dépendance à l'égard de brevets ou licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, à l'exception de ce qui est indiqué dans les notes 28.2 et 28.3 annexées aux comptes consolidés 2019.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS (ARTICLE L. 441-6-1, § 1, DU CODE DE COMMERCE)

À la clôture de l'exercice 2020, le total des dettes fournisseurs s'élève à 9 405 881,02 € (contre 4 482 417,49 € à la clôture de l'exercice 2019) et ne présente pas d'antériorité supérieure à 30 jours.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES CLIENTS (ARTICLE L. 441-6-1 ET D. 441-4, DU CODE DE COMMERCE)

À la clôture de l'exercice 2020, le total des créances clients s'élève à 16 223,14 € (compte créditeur) et ne présente aucun retard supérieur à 30 jours (82 823,03 € à la clôture de l'exercice 2019).

4.6

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2018, 2019 ET 2020

2018	Investissements	Désinvestissements
Nouvelles participations	Safran : suite à l'OPE Safran/Zodiac Aerospace, Peugeot Invest a reçu 141 M€ de cash et des titres Safran. Suite à son renforcement pour 31 M€, Peugeot Invest détient 0,7 % du capital de Safran. ELV : engagements de 36,6 M\$ dans différents projets immobiliers aux États-Unis au travers de la structure ELV Associates.	ELV : vente du 1 ^{er} projet immobilier pour 4,7 M\$.
Allègements/Renforcements		ORPEA : cession de 0,85 % d'ORPEA pour un montant de 63,8 M€.
Co-investissements	JAB Holding : engagement complémentaire de 130 M\$ dans différents véhicules de co-investissement. Big Bottling Company : investissement de 10 M\$ aux côtés de IDI Emerging Markets dans une société qui embouteille et commercialise des boissons gazeuses au Nigeria. MED Platform 1 : engagement dans une plateforme d'investissement dans le secteur de la santé jusqu'à 80 M€ avec la possibilité de doubler cette exposition en co-investissant à ses côtés sur certains projets. Asmodee : investissement de 20 M€ aux côtés de PAI Partners dans le n° 3 mondial des jeux de société et cartes à collectionner.	
Capital-investissement	Webster IV : 15 M\$⁽¹⁾. Quad V : 15 M\$⁽¹⁾. K4 : 15 M\$⁽¹⁾. Warburg Pincus Global Growth : 20 M\$⁽¹⁾. FAP I III : 15 M€⁽¹⁾. Astorg VII : 12 M€⁽¹⁾. Keensight V : 20 M€⁽¹⁾. Idinvest Digital III : 15 M€⁽¹⁾. Alter Equity II : 3 M€⁽¹⁾. White Stone VII : 15 M€.	
2019	Investissements	Désinvestissements
Nouvelles participations	Acteon : investissement de 15 M€ dans une medtech française spécialisée dans la conception et la fabrication de dispositifs dentaires et médicaux de haute technologie aux côtés de Dentressangle Mid & Large Cap.	DKSH : cession de la totalité de la participation pour un montant de 212 MCHF.
Allègements/Renforcements	Tikehau Capital Advisors : participation à l'augmentation de capital à hauteur de sa quote-part pour 25 M€. Lineage : participation à l'augmentation de capital à hauteur de 15 M\$. Asmodee : participation à l'augmentation de capital à hauteur de sa quote-part pour 1,5 M€.	
Co-investissements	JAB Holding⁽¹⁾ : engagement complémentaire de 100 M\$ dans un nouveau véhicule de co-investissement. Transact : engagement de 15 M\$ aux côtés du fonds Reverence Capital II dans une société de logiciels dédiés à l'enseignement supérieur. The Lian : engagement de 20 M\$ via un véhicule de co-investissement du fonds Crescent Point dans une société chinoise de services aidant les marques de cosmétiques et dermatologiques internationales à être distribuées sur les sites de e-commerce chinois.	
Capital-investissement	Summit Partner US X : 12,5 M\$⁽¹⁾. Quadrille Technologies IV : 10 M€⁽¹⁾. BDT III : 30 M\$⁽¹⁾. Advent Global PE IX : 15 M€⁽¹⁾. Wise V : 10 M€⁽¹⁾. Warburg Pincus China : 12 M\$⁽¹⁾. Veritas Capital Fund VII : 15 M\$⁽¹⁾. IDI EM IV : 25 M\$⁽¹⁾. Valor Equity V : 20 M€⁽¹⁾. DBAG VIII : 12 M€⁽¹⁾.	
Immobilier	SIGNA Prime Selection : investissement de 211 M€ dans une société immobilière qui a pour stratégie de détenir des actifs immobiliers de grande qualité dans les centres-villes européens. ELV : engagement de 8,25 M\$ dans 3 projets immobiliers aux USA au travers de la structure ELV Associates. OPCI Lapillus II : Engagement de 8,8 M€ dans la tour Grand Angle. TREO 2018⁽¹⁾ : engagement de 20 M€ dans le fonds immobilier de Tikehau qui a une stratégie « value-add » en Europe. Icawood⁽¹⁾ : engagement de 25 M€ dans un fonds géré par Icamap qui a pour but le développement d'immeubles de bureaux bas-carbone en bois CLT dans le Grand Paris.	ELV : vente de 2 projets pour un montant de 5,3 M\$.

(1) Il s'agit d'engagements et non d'investissements réalisés.

2020	Investissements	Désinvestissements
Peugeot 1810	PSA : investissement complémentaire consistant en l'acquisition de 18,1 millions d'actions pour un montant de 228 M€.	
Nouvelles participations		
Allègements/ Renforcements	SEB : cession de 1 % de la participation pour un montant de 69,3 M€. Safran : cession à terme à échéance mars 2021 d'un tiers de la participation pour un montant de 132 M€.	
Co-investissements	LivSpace : engagement de 15 M\$ aux côtés de Venturi dans une plateforme digitale indienne sur l'aménagement d'intérieur clés en main. Lineage : engagement complémentaire de 15 M\$ lors d'une augmentation de capital en janvier 2020. Jianke : engagement de 15 M\$ aux côtés de Crescent Point dans une entreprise chinoise spécialisée dans la distribution de médicaments en ligne. JAB : engagement complémentaire de 20 M\$ lors d'une augmentation de capital de la plateforme de restauration Polyplus : engagement de 25 M€ aux côtés d'Archimed dans un véhicule leader mondial des réactifs de transfection.	Lineage : cession partielle suite à une augmentation de capital en novembre 2020 pour un montant de 85 M\$. Roompot : cession pour un montant de 30 M€. JAB : Cession et distribution de titres Keurig Dr Pepper pour une valeur de 64 M\$ en cash et 130 M\$ en titres.
Capital-investissement	Consonance II : 15 M\$ ⁽¹⁾ . Incline V : 15 M\$ ⁽¹⁾ . Insight Partners XI : 12 M\$ ⁽¹⁾ . KV : 18 M\$ ⁽¹⁾ . Webster Capital V : 20 M€ ⁽¹⁾ .	Montefiore V : 15 M€ ⁽¹⁾ . Summit Partners Europe III : 15 M€ ⁽¹⁾ . Croissance IV : 3 M€ ⁽¹⁾ . Alpha Diamant IV : 3 M€ ⁽¹⁾ . Good Harvest Ventures I : 5 M€.
Immobilier	Arboretum : engagement de 25 M€ dans un projet qui consiste à construire un campus bas-carbone de 126 000 m ² de bureaux. ELV : engagement de 15,2 M\$ dans 5 projets immobiliers aux USA au travers de la structure ELV Associates. Colonies : engagement de 15 M€ dans le leader français du <i>coliving</i> à mi-chemin entre la colocation et le séjour de courte durée en location meublée.	ELV : vente de 5 projets pour un montant de 18,6 M\$.

(1) Il s'agit d'engagements et non d'investissements réalisés.





5

États financiers

5.1	Comptes consolidés.....	148
5.2	Comptes sociaux.....	204



5.1

Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé	150
Autres éléments du résultat global	151
Bilan consolidé au 31 décembre 2020	152
Tableau consolidé des flux de trésorerie	154
Tableau des variations des capitaux propres consolidés	155
Notes aux états financiers consolidés	157
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	200

5.1

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Produits des immobilisations financières	4	226 596	185 525
Produits des immeubles de placement	5	4 670	1 706
Produits des autres activités	6	3 264	3 131
Produits des activités ordinaires		234 530	190 362
Frais d'administration générale	7	(36 970)	(32 492)
Coût de l'endettement financier	8	(27 790)	(20 217)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt		169 770	137 653
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	9	(14 420)	9 166
Résultat consolidé avant impôt		155 350	146 819
Impôts sur les résultats (y compris impôts différés)	10	11 006	(15 792)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		166 356	131 027
Dont part du Groupe		134 065	131 355
Dont part des minoritaires		32 291	(328)
Résultat net (part du Groupe) par action (en euros)	11	5,38	5,27
Résultat net (part du Groupe) dilué par action (en euros)	11	5,41	5,31
Nombre d'actions composant le capital		24 922 589	24 922 589
Valeur nominale (en euros)		1,00	1,00

Autres éléments du résultat global

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net consolidé		166 356	131 027
Effets des mises en équivalence sur le résultat global net	12	10 556	16 846
Réévaluations nettes des actifs financiers ⁽¹⁾	12	202 719	372 488
Plus-values sur cessions de titres de participations	12	94 001	137 000
Réévaluations nettes des instruments dérivés	12	(496)	(3 432)
Écarts de change	12	(48 810)	9 645
Autres réévaluations directes nettes par capitaux propres	12	(2 785)	7 446
Total des autres éléments du résultat global		255 185	539 993
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		421 541	671 020
Dont part du Groupe		111 953	671 348
Dont part des minoritaires		309 588	(328)

(1) Le détail brut / impôt est fourni en Note 12.

Bilan consolidé au 31 décembre 2020

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets, valeurs similaires	13	1	10
Immobilisations corporelles			
Immeubles de placement	14	22 300	19 000
Terres	14	13 351	13 351
Constructions	14	1 438	1 506
Plantations	14	1 224	1 255
Autres immobilisations	14	1 244	1 437
Droits d'utilisation locatif	14	3 398	3 968
		42 955	40 517
Participations dans les entreprises associées (mises en équivalence)	15	274 355	287 269
Actifs financiers non courants			
Participations non consolidées	16	4 737 821	3 791 692
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	16	1 607 056	1 515 414
Autres actifs financiers non courants	16	24 695	5 505
		6 369 572	5 312 611
Impôts différés - Actif	17	29 168	3 668
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		6 716 051	5 644 075
Actifs courants			
Stocks	18	8 522	7 505
Impôts courants	17	7 274	-
Autres créances	19	4 632	3 116
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	88 034	30 659
TOTAL ACTIFS COURANTS		108 462	41 280
TOTAL GÉNÉRAL		6 824 513	5 685 355

Bilan consolidé au 31 décembre 2020

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres			
Capital apporté	21	24 923	24 923
Primes liées au capital	21	158 410	158 410
Réserves	21	4 010 537	3 873 852
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (part du Groupe)		134 065	131 355
Total capital et réserves (part du Groupe)	21	4 327 935	4 188 540
Intérêts minoritaires	21	619 256	(568)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		4 947 191	4 187 972
Passifs non courants			
Passifs financiers non courants	22	1 712 506	1 339 943
Impôts différés - Passif	17	124 854	133 628
Provisions	23	733	585
Autres dettes non courantes	25	-	-
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		1 838 093	1 474 156
Passifs courants			
Passifs financiers courants	22	9 720	9 335
Impôts courants	17	12 966	2 437
Autres dettes	25	16 543	11 455
TOTAL PASSIFS COURANTS		39 229	23 227
TOTAL GÉNÉRAL		6 824 513	5 685 355

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net consolidé	166 356	131 027
Dotations nettes aux amortissements et provisions	611	737
Résultat sur cessions d'actifs non courants	(61 324)	(6 579)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(147 835)	(62 739)
Quotes-parts de résultats liées aux sociétés mises en équivalence, nettes des dividendes reçus	16 431	(4 297)
Coût de l'endettement financier net	29 173	20 217
Charge d'impôt (exigibles et différés)	(11 006)	15 792
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT (A)	(7 594)	94 158
Impôts exigibles (B)	(857)	(6 938)
Variation du BFR lié à l'activité (C)	(13 673)	562
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (D) = (A+B+C)	(22 124)	87 782
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(381)	(211)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Acquisitions, cessions d'actions propres	144	438
Acquisitions d'immobilisations financières	(473 280)	(453 023)
Produits de cessions d'immobilisations financières	273 094	234 755
Variation des autres actifs non courants	(11 425)	372
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	(211 848)	(217 669)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	(53 283)	(53 194)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	372 652	300 760
Remboursements d'emprunts	-	(79 150)
Variation des autres passifs financiers non courants	-	(201)
Intérêts financiers nets versés	(28 022)	(19 074)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (F)	291 347	149 141
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (D+E+F)	57 375	19 254
Trésorerie au début de l'exercice	30 659	11 405
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	88 034	30 659

Tableau des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres d'auto- contrôle	Réserves et résultats consolidés	Écarts de change	Réserves d'évaluation	TOTAL
Capitaux propres au 01.01.2019 (part du Groupe)	24 923	158 410	(16 725)	2 155 721	522	1 246 791	3 569 642
Résultat global 31 décembre 2019				292 647	9 645	369 056	671 348
Dividendes versés au titre de 2018				(53 194)			(53 194)
Titres d'autocontrôle			1 917	(1 173)			744
Capitaux propres au 31.12.2019 (part du Groupe)	24 923	158 410	(14 808)	2 394 001	10 167	1 615 847	4 188 540
Résultat global 31 décembre 2020				239 377	(48 810)	(78 614)	111 953
Impact variations de périmètre				80 184			80 184
Dividendes versés au titre de 2019				(53 283)			(53 283)
Titres d'autocontrôle			2 799	(2 258)			541
Capitaux propres au 31.12.2020 (part du Groupe)	24 923	158 410	(12 009)	2 658 021	(38 643)	1 537 233	4 327 935

Le montant des dividendes distribués en 2019 au titre de 2018 s'est élevé à 53 194 milliers d'euros, soit 2,15 euros par action.

Le montant des dividendes distribués en 2020 au titre de 2019 s'est élevé à 53 283 milliers d'euros, soit 2,15 euros par action.

Généralités

NOTE 1 – Principes comptables.....	158
NOTE 2 – Information relative aux titres Peugeot SA.....	162
NOTE 3 – Périmètre de consolidation.....	163

Compte de résultat

NOTE 4 – Produits des immobilisations financières.....	164
NOTE 5 – Produits des immeubles de placement.....	164
NOTE 6 – Produits des autres activités.....	165
NOTE 7 – Frais d'administration générale.....	165
NOTE 8 – Coût de l'endettement financier.....	165
NOTE 9 – Quote-part dans le résultat des entreprises associées.....	165
NOTE 10 – Impôts sur les résultats.....	166
NOTE 11 – Résultat net par action.....	166

Autres éléments du résultat global

NOTE 12 – Détail des autres éléments du résultat global.....	166
---	-----

Bilan – Actif

NOTE 13 – Immobilisations incorporelles.....	166
NOTE 14 – Immobilisations corporelles.....	167
NOTE 15 – Participations dans les entreprises associées (mises en équivalence).....	168
NOTE 16 – Actifs financiers non courants.....	172
NOTE 17 – Créances et dettes d'impôt.....	177
NOTE 18 – Stocks.....	177
NOTE 19 – Autres créances.....	177
NOTE 20 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	178

Bilan – Passif

NOTE 21 – Capitaux propres.....	179
NOTE 22 – Passifs financiers courants et non courants.....	181
NOTE 23 – Provisions.....	185
NOTE 24 – Engagements de retraite et assimilés.....	185
NOTE 25 – Autres dettes courantes et non courantes.....	186

Informations complémentaires

NOTE 26 – Variations du besoin en fonds de roulement.....	186
NOTE 27 – Instruments financiers.....	187
NOTE 28 – Gestion des risques de marché.....	191
NOTE 29 – Information sectorielle.....	196
NOTE 30 – Transactions avec les parties liées.....	197
NOTE 31 – Rémunérations des dirigeants.....	198
NOTE 32 – Engagements hors bilan.....	198
NOTE 33 – Honoraires des Commissaires aux comptes.....	198
NOTE 34 – Événements postérieurs à la clôture.....	199

Les comptes consolidés au 31 décembre 2020 ainsi que les notes aux états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Peugeot Invest du 24 mars 2021.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés de Peugeot Invest sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2020 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

L'ensemble des normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB, adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2020 a été appliqué.

Les principaux textes applicables à compter de l'exercice 2020 sont les suivants :

- Amendements à IAS1 et IAS8 : Définition de « significatif » ;
- Amendements à IFRS9, IAS39 et IFRS7 : Réforme des taux d'intérêt de référence ;
- Amendements à IFRS16 : Allègements de loyer liés au Covid-19.

L'ensemble de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

Aucune nouvelle norme n'a été appliquée de manière anticipée.

1.1 Consolidation

Le périmètre de consolidation et ses évolutions sont décrits dans la Note 3.

A. FILIALES

Les filiales sont les entités sur lesquelles Peugeot Invest exerce un contrôle exclusif. Ces entités sont intégrées globalement à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à Peugeot Invest.

Leur acquisition est comptabilisée au coût d'acquisition, qui correspond à la juste valeur des actifs remis et des passifs encourus, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur dans les actifs nets identifiables de la filiale acquise, est comptabilisé en tant que *goodwill* et inscrit en immobilisations incorporelles.

Les transactions intra-Groupe et les soldes sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de l'ensemble Peugeot Invest.

B. ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sur la base des comptes consolidés des entreprises associées, et initialement comptabilisées à leur coût.

Le pourcentage d'intérêt retenu pour la consolidation est calculé en fonction du nombre d'actions détenues par rapport au nombre d'actions émises par l'entreprise associée, sous déduction des actions d'autocontrôle destinées à être annulées.

1.2 Opérations en devises

La monnaie de présentation des comptes de Peugeot Invest est l'euro.

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires en devises du bilan sont principalement constitués de titres de participation non consolidés, de titres immobilisés de l'activité de portefeuille et des engagements de souscription constatés en dettes financières. Ils sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les différences de conversion sur les titres de participation non consolidés sont enregistrées dans les réserves, celles sur les titres immobilisés de l'activité de portefeuille en résultat.

Les comptes des sociétés du Groupe dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour les postes de bilan et au taux de change moyen de l'exercice ou de la période de consolidation pour les postes du compte de résultat. L'écart entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture ainsi que l'écart résultant de l'application de ces taux de change sont portés dans les réserves consolidées en « écart de conversion ».

1.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers, en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la direction la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes.

Les principaux postes des états financiers qui dépendent d'estimations ou de jugements sont les postes des titres mis en équivalence, des titres de participation non consolidés non cotés et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille non cotés.

1.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels acquis. Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée de vie estimée

à un an. Il n'a pas été constaté à ce jour de *goodwill* sur les filiales intégrées.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées, d'une part, d'un immeuble de placement et d'autre part, d'immobilisations principalement liées à l'activité vinicole.

A. IMMEUBLE DE PLACEMENT

Il s'agit d'un immeuble de bureaux et de stockage donné en location. Il est évalué à sa juste valeur, et la différence de valeur, d'une date de clôture à une autre, est portée dans le résultat de l'exercice.

La juste valeur est déterminée annuellement par un expert indépendant, en fonction du marché, de la qualité de l'immeuble, de sa localisation, de sa surface, de son affectation et de son état locatif.

B. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent principalement des vignes ainsi que des constructions et du matériel nécessaires à l'activité vinicole.

Les vignes ont été évaluées à leur juste valeur lors de l'acquisition des titres de la SCA Château Guiraud en 2006. Il est effectué un suivi périodique des éléments de valorisation.

Les autres immobilisations corporelles, y compris les frais de plantation considérés comme des agencements de terrains, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique (prix d'achat et frais accessoires directs).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Les principales durées de vie retenues sont les suivantes :

- plantations : 25 ans;
- constructions : 10-50 ans;
- matériel et outillage : 4-10 ans;
- matériel informatique : 3-4 ans;
- mobilier de bureau : 10 ans;
- agencements : 10 ans.

1.6 Contrats de location

Les contrats de location portant sur des actifs dont le Groupe dispose pour son activité et dont la durée est supérieure à un an font l'objet d'une comptabilisation au bilan.

Les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur ou dont la durée est inférieure à 12 mois ne font pas l'objet d'un retraitement suivant la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

La durée de location correspond à la période non résiliable des contrats et après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation prévues contractuellement, dans la mesure où le Groupe est raisonnablement certain de les exercer.

À la date de prise d'effet des contrats :

- un actif est constaté en immobilisations corporelles au poste « droits d'utilisation locatif », représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat. Cet actif est enregistré pour le montant de la dette de loyers (ci-dessous définie), augmenté des paiements d'avance, des coûts directs initiaux encourus, et des frais de remise en état du bien loué selon les termes du contrat, le cas échéant.

Ces immobilisations sont amorties de manière linéaire sur la durée du contrat et la charge correspondante enregistrée dans le compte de résultat.

- une dette est enregistrée dans le passif financier au titre de l'obligation de paiement des loyers au poste « obligations locatives ». Ce passif est évalué à la valeur actuelle des paiements de location restant dû et amortis suivant le paiement des échéances de loyers.

Le taux d'actualisation correspond au taux marginal d'emprunt déterminé sur la durée résiduelle des contrats.

1.7 Actifs et passifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers (hors participation dans les entreprises associées) selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, constitués par les titres de participation non consolidés;
- actifs évalués à leur juste valeur par résultat pour ce qui concerne les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- actifs au coût amorti, pour les prêts et créances.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers et de leurs caractéristiques. Cette classification est déterminée lors de la comptabilisation initiale.

A. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Ce poste comprend les participations dans les entreprises associées qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Évaluation

La quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact dans les résultats) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

Dépréciation

Peugeot Invest examine à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation durable et importante

au niveau de chacune des participations dans les entreprises associées, tel que la survenance de changements significatifs ayant un effet négatif dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal dans lequel l'entreprise opère. Dans l'affirmative, un test de dépréciation est effectué. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la participation dans l'entreprise associée est dépréciée. La valeur recouvrable de la participation est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité peut être calculée selon plusieurs approches : selon la méthode des comparables, sur la base d'une estimation des flux futurs actualisés lorsque Peugeot Invest dispose de projections de flux fiables sur moyenne période ou sur la base de la situation nette de la société.

B. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

A. ACTIFS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

a1. Participations non consolidées

Ce poste comprend des titres de sociétés, dans lesquelles Peugeot Invest ne dispose ni du contrôle exclusif ou conjoint, ni d'influence notable; ces titres sont conservés pour une période non déterminée.

Ces titres doivent remplir les caractéristiques d'un instrument de capitaux propres. Leur classification est effectuée de manière irrévocable, lors de leur acquisition.

Ils sont comptabilisés pour leur coût d'achat, y compris les frais accessoires s'ils sont significatifs.

Évaluation

À chaque clôture des comptes, les titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont inscrites en capitaux propres, nettes d'impôts différés.

La juste valeur des sociétés cotées est représentée par le cours de Bourse de clôture.

Pour les sociétés non cotées, la valorisation retenue se base sur des éléments connus en date de clôture et ne tient pas compte d'éventuels événements postérieurs à la clôture qui pourraient venir impacter l'évaluation de l'actif sur les clôtures suivantes.

La valorisation des sociétés non cotées est déterminée de la façon suivante :

- les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins d'un an, sont conservés à leur prix de revient, sauf dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité...) se sont significativement dégradées.

Pour les autres sociétés, une valorisation est effectuée en utilisant :

- soit une actualisation de flux de trésorerie si cela est possible;

- soit différentes méthodes de multiples, notamment des multiples de marché, de transactions ou ceux existant, le cas échéant, dans les accords d'actionnaires signés par Peugeot Invest;
- soit une référence à l'Actif net réévalué;
- à défaut, et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique, sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées.

Lors de la cession définitive du titre, l'ajustement entre le prix de cession et la juste valeur préalablement constatée est porté dans les capitaux propres.

Les dividendes perçus sur ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Produits des immobilisations financières », consécutivement à la décision de distribution des Assemblées générales de ces sociétés.

B. ACTIFS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

b1. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Ce portefeuille est composé principalement de parts de fonds de capital-investissement et de parts d'OPCVM diversifiés, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance, avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

Les engagements de souscription sont également portés dans ce poste en contrepartie du poste « passifs financiers non courants » pour leur valeur nominale (cf. D. ci-dessous).

Évaluation

À chaque clôture des comptes, l'évaluation à la juste valeur est effectuée sur la base, du cours de Bourse de clôture pour les titres cotés, de la dernière valeur liquidative communiquée par les sociétés de gestion ou de toute autre information représentative d'une valeur de transaction (cf. ci-dessus « Évaluation des titres non cotés »).

Les variations de juste valeur sont inscrites en résultat, nettes d'impôts différés.

Lorsque les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont cédés, l'ajustement entre le prix de cession et la juste valeur comptabilisée est porté au compte de résultat.

C. IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS NON COTÉS

Pour l'évaluation des actifs effectuée en interne, Peugeot Invest a intégré dans ses méthodologies d'évaluation les impacts de la crise sanitaire, en examinant les effets de cette crise sur l'activité des investissements concernés.

Pour ce qui concerne les fonds de *private equity*, une analyse des informations reçues des sociétés de gestion et

de l'évolution des valorisations du portefeuille sur les trois premiers trimestres de l'année 2020, a démontré que les valorisations au 30 septembre prennent bien en compte l'impact du Covid-19 sur les participations sous-jacentes. La méthode habituelle a donc été maintenue, en évaluant le portefeuille à partir des valorisations du 30 septembre de l'année communiquées par les sociétés de gestion, ajustées des flux de trésorerie nets du 4^e trimestre.

C. ACTIFS FINANCIERS COURANTS

A. AUTRES CRÉANCES

Elles sont enregistrées initialement à leur juste valeur, puis valorisées ultérieurement, à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de la difficulté à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction; la perte de valeur est, le cas échéant, constatée en compte de résultat.

B. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Cette rubrique comprend les dépôts bancaires à vue, les parts d'OPCVM monétaires et des titres de créances négociables qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Tous ces composants sont évalués à leur juste valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés *prorata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

D. PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

Le poste « Passifs financiers non courants » comprend principalement les emprunts à long terme et les engagements fermes de souscription auprès de fonds de capital-investissement.

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Ils sont ultérieurement comptabilisés au coût amorti. Ils ne sont pas actualisés.

Les engagements de souscription auprès de fonds de capital-investissement sont inscrits tant à l'actif qu'au passif pour leur valeur nominale sans actualisation, cette dernière ne présentant pas d'impact significatif.

E. INSTRUMENTS DÉRIVÉS – INSTRUMENTS DE COUVERTURE

A. INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Peugeot Invest a couvert le risque de variation de taux sur une partie des emprunts par des *swaps* de taux d'intérêt.

La partie efficace de la variation de juste valeur de ces contrats, satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie, est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres. Le gain ou la perte résultant de la

part non efficace est enregistré immédiatement dans le résultat de l'exercice.

Les variations de juste valeur des instruments financiers non qualifiés de couverture sont comptabilisées en résultat.

Pour l'évaluation de la juste valeur des instruments de couverture, les impacts CVA-DVA sont estimés non significatifs et ne font pas, par conséquent, l'objet d'une comptabilisation.

B. AUTRES INSTRUMENTS

Dans le cadre du projet de fusion entre Peugeot SA et Fiat Chrysler Automobiles NV, Peugeot Invest a conclu avec un établissement financier un contrat de portage de titres *equity swap* à échéance du 30 juin 2021, lui permettant d'acquérir, en fonction des conditions de marché, des actions Peugeot SA pour un montant maximum de 228 M€.

Lors de la mise en place du contrat, l'acquisition potentielle des titres Peugeot SA, ne pouvant être considérée comme hautement probable, n'a pu être désignée comme élément couvert. Ce contrat, ne remplissant pas les caractéristiques d'un instrument de couverture, a fait l'objet d'une comptabilisation en juste valeur par résultat.

Le débouclage de ce contrat a été réalisé par anticipation en décembre 2020, par livraison des titres.

1.8 Stocks

Les stocks sont liés à l'activité vinicole de la SCA Château Guiraud. Ils sont évalués à leur coût de production ou à la valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût de production comprend principalement les frais liés aux vendanges, aux cultures, les dotations aux amortissements, les frais de vieillissement et de garde du vin jusqu'à la mise en bouteilles. Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

Lors de l'acquisition de Château Guiraud, le stock a été estimé à sa valeur de marché.

1.9 Impôts différés

Des impôts différés sont constatés, selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôt qui ont été adoptés à la clôture de l'exercice et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, sociétés soumises au régime fiscal des sociétés mère et filiales, un passif d'impôt de distribution à hauteur

des différences temporaires est constaté, en les limitant toutefois à la quote-part de frais et charges de 5% prescrite par le régime fiscal des dividendes « mère-fille ».

1.10 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

1.11 Avantages accordés au personnel

Les engagements de la société Peugeot Invest en matière d'avantages accordés au personnel sont les suivants :

- un régime de retraite complémentaire à cotisations définies, pour lequel la société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations; il demeure également un ancien régime de retraite complémentaire dans le cadre d'un régime à prestations définies dont les seuls bénéficiaires sont d'anciens salariés retraités;
- des indemnités de départ à la retraite, versées aux salariés présents dans la société lors de leur départ à la retraite;
- des versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Les salariés de la société Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois, au moment du départ à la retraite.

Les engagements de retraite et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de mise à la retraite fixée généralement à 62 ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse;
- un taux d'actualisation financière;
- un taux d'inflation;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation de personnel.

La totalité des engagements, sans distinction des écarts actuariels, est inscrite au passif dans la rubrique « Passifs non courants », sous déduction de la valeur des actifs financiers versés à des fonds externes. Si ces actifs financiers excèdent les engagements, il est constaté une créance en « Autres actifs non courants ».

1.12 Plans d'attribution gratuite d'actions

Des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

Suivant la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », le montant de la juste valeur des actions gratuites accordées aux bénéficiaires à la date de l'octroi est comptabilisé en charge par la contrepartie des capitaux propres consolidés. Cette charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

1.13 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont, soit destinés à être annulés, soit réservés à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions, soit acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le produit de cession des actions d'autocontrôle est affecté directement en capitaux propres; les plus- ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

1.14 Reconnaissance des produits

Les produits de l'immeuble de placement comprennent essentiellement des loyers, facturés trimestriellement à terme à échoir; ils sont comptabilisés sur le trimestre correspondant.

Les dividendes des titres de participations non consolidés et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont constatés consécutivement à la décision de distribution des Assemblées générales de ces sociétés.

En ce qui concerne l'activité vinicole, les produits sont constatés à la livraison du vin. Ce principe est également appliqué aux ventes en primeur: les vins récoltés au cours de l'année N sont partiellement proposés au marché en début d'année N+1; les réservations effectuées ne constituent pas des produits et les acomptes versés figurent au passif du bilan dans le poste « Autres dettes »; ces réservations sont livrées en année N+3 et alors comptabilisées en produits.

NOTE 2 INFORMATION RELATIVE AUX TITRES PEUGEOT SA

Regroupement interne des titres PSA et Faurecia

En septembre, Peugeot Invest a apporté ses titres Peugeot SA, ses titres Faurecia ainsi que le contrat d'*equity swap* qui lui permettait d'acquérir 2% supplémentaires du capital de Peugeot SA à une société commune à Peugeot Invest et son actionnaire majoritaire Établissement Peugeot Frères dénommée Peugeot 1810.

L'intégralité des titres Peugeot SA du groupe familial est donc désormais portée par Peugeot 1810, société détenue à 76,5% par Peugeot Invest et à 23,5% par son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères.

Investissement complémentaire dans Groupe PSA

Dans la continuité du soutien apporté par Peugeot Invest et son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères au projet de fusion entre Peugeot SA et Fiat Chrysler Automobiles NV annoncé le 18 décembre 2019, Peugeot Invest a conclu en mars 2020, avec un prestataire de services d'investissement, un contrat d'*equity swap* à échéance du 30 juin 2021, lui permettant d'acquérir 2 % du capital de Peugeot SA, soit un total de 18,1 millions d'actions pour un montant de 228 M€.

Ce contrat a été dénoué de manière anticipée en décembre 2020, par livraison des titres.

Dans les comptes consolidés, ce contrat a fait l'objet d'un traitement en tant qu'instrument dérivé de trading et a été enregistré au bilan en juste valeur par résultat. Jusqu'à l'échéance du contrat : les intérêts payés au titre

du portage des titres, les gains et les pertes latentes ont été enregistrés par résultat.

Au terme du contrat, les titres reçus ont été enregistrés à leur juste valeur à la date de l'exercice du contrat, soit le 7 décembre 2020, au poste titre de participation en juste valeur par capitaux propres, en contrepartie de la trésorerie réglée et de la juste valeur du contrat du dérivé, soit pour un montant de 371,3 M€.

Au 31 décembre 2020, la détention de Peugeot 1810 s'élève à 14,38 % du capital de Peugeot SA.

À la clôture, l'effet du contrat d'*equity swap* est le suivant :

• Revalorisation du contrat d' <i>equity swap</i> :	143,7 M€
• Coût de portage des titres Peugeot SA :	- 2,0 M€
• Total brut :	141,7 M€
• Impôts différés :	- 4,5 M€
• Effet net dans le compte de résultat :	137,2 M€

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1 Périmètre de consolidation au 31.12.2020

Le périmètre de consolidation comprend :

	% de contrôle	% d'intérêt
Consolidées par intégration globale		
La société mère Peugeot Invest		
Peugeot Invest Assets	100,00 %	100,00 %
FFP Invest ARB	100,00 %	100,00 %
Peugeot Invest UK Ltd.	100,00 %	100,00 %
Peugeot Invest US-1	100,00 %	100,00 %
Peugeot Invest US-CC	100,00 %	100,00 %
Peugeot Invest US-2	100,00 %	100,00 %
Peugeot Invest US-3	100,00 %	100,00 %
Peugeot Invest US SRL Inc.	100,00 %	100,00 %
Peugeot Invest Stovall Inc.	100,00 %	100,00 %
FFP-Les Grésillons	100,00 %	100,00 %
Peugeot 1810	76,50 %	76,50 %
Financière Guiraud SAS	74,94 %	74,94 %
SCA Château Guiraud	100,00 %	74,94 %
Consolidées par mise en équivalence		
Zéphyr Investissement	-	33,75 %
LDAP	-	45,00 %
Redford USA II Holdings	-	29,94 %
Redford EU II Holdings	-	29,94 %
OPCI Lapillus II	-	23,29 %
Groupe Compagnie industrielle de Delle (CID)	-	25,39 %
Groupe LISI	-	5,09 %

3.2 Variations de périmètre et des pourcentages d'intérêt

PEUGEOT 1810

La participation historique dans Peugeot SA détenue par la société Établissements Peugeot Frères et Peugeot Invest a fait l'objet d'un reclassement interne au sein de leur filiale commune Peugeot 1810, détenue à 76,5 % par Peugeot Invest.

PEUGEOT INVEST US-3

Dans le cadre de la réalisation de nouveaux investissements immobiliers aux États Unis, une nouvelle filiale détenue à 100 % par Peugeot Invest Assets a été créée au cours du 1^{er} semestre 2020.

FFP INVEST ARB

FFP Invest ARB détenue à 100 % par Peugeot Invest Assets porte une participation de 11,36 % dans la société Arboretum. Ce nouveau co-investissement a pour objectif la réalisation d'un projet immobilier de bureaux et de services bas-carbone.

NOTE 4 PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Produits		
Dividendes	22 705	116 607
Résultats sur cessions	62 247	6 588
Total	84 952	123 195
Charges		
Résultats sur cessions	(923)	(9)
Total	(923)	(9)
RÉSULTAT BRUT	84 029	123 186
Revalorisation à la juste valeur ⁽¹⁾	142 567	62 339
RÉSULTAT	226 596	185 525

(1) Ce poste comprend la revalorisation à la juste valeur : du portefeuille TIAP pour 884 milliers d'euros, et de l'*equity swap* pour 141 683 milliers d'euros.

NOTE 5 PRODUITS DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Produits		
Loyers et autres produits	1 388	1 347
Charges refacturées	271	264
Total	1 659	1 611
Charges		
Charges locatives et de copropriété	(289)	(305)
Total	(289)	(305)
RÉSULTAT BRUT	1 370	1 306
Revalorisation à la juste valeur	3 300	400
RÉSULTAT	4 670	1 706

NOTE 6 PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS

(en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits		
Ventes de marchandises	1 955	2 586
Produits annexes	281	358
Variation de stocks	1 028	187
RÉSULTAT BRUT	3 264	3 131
Dotations aux provisions	-	-
RÉSULTAT	3 264	3 131

NOTE 7 FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Frais d'administration		
Personnel	(15 112)	(14 256)
Charges externes	(19 532)	(16 063)
Autres charges	(1 308)	(1 156)
RÉSULTAT BRUT	(35 952)	(31 475)
Amortissements des immobilisations (hors immeubles de placement)	(448)	(447)
Amortissements des droits d'utilisation locatif	(570)	(570)
RÉSULTAT	(36 970)	(32 492)

NOTE 8 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

(en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur emprunts	(27 413)	(19 880)
Intérêts sur obligations locatives	(94)	(107)
Divers	(283)	(230)
RÉSULTAT	(27 790)	(20 217)

Le coût s'entend après prise en compte des contrats de couverture sur le risque de taux.

NOTE 9 QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(en milliers d'euros)

	31/12/2020	31/12/2019
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		
Redford EU II Holdings	(52)	(69)
Redford USA II Holdings	(231)	(226)
Compagnie industrielle de Delle (CID)	(5 201)	9 658
LISI	(1 897)	3 546
LDAP	(1 490)	119
OPCI Lapillus II	48	410
Zéphyr Investissement	(202)	(280)
RÉSULTAT BRUT	(9 025)	13 158
Provision Redford	(800)	-
Provision LDAP	(3 343)	344
Provision Zéphyr Investissement	(1 252)	(4 336)
RÉSULTAT	(14 420)	9 166

NOTE 10 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

10.1 Charge d'impôt sur le résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Impôts exigibles	(857)	(5 369)
Impôts différés	11 863	(10 423)
RÉSULTAT	11 006	(15 792)

Peugeot Invest et Peugeot Invest Assets ont opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2012.

10.2 Réconciliation entre le taux d'impôt légal en France

et le taux effectif d'impôt dans les comptes consolidés

(en pourcentage)	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'impôt légal en France	(25,8)	(25,8)
Effet des sociétés mises en équivalence	(2,5)	1,5
Résultat taxable à taux réduit	28,1	16,0
Autres différences permanentes	7,3	(2,5)
Taux effectif d'impôt dans les comptes consolidés	7,1	(10,8)

Les impôts exigibles correspondent à l'impôt sur les bénéfices dû à l'administration fiscale française au titre de l'exercice. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 28,924 %, compte tenu de la contribution additionnelle. La loi de finance 2017 a porté le taux d'impôt en France à 25,825 % à compter de l'exercice 2022,

y compris la contribution additionnelle. Les plus-values sur titres de sociétés à prédominance immobilière sont imposées à 19 %. Les actifs et passifs d'impôts différés ont été calculés en conséquence. Les différences permanentes proviennent principalement des plus-values latentes sur le portefeuille des titres.

NOTE 11 RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action figure en bas de page du compte de résultat consolidé.

Il a été calculé sur la base de la totalité des actions composant le capital, soit 24 922 589 actions.

Il n'existe pas d'instrument financier donnant, à terme, accès au capital.

NOTE 12 DÉTAIL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Avant impôt	Impôt	Net impôt	Avant impôt	Impôt	Net impôt
Effets des mises en équivalence sur le résultat global	10 556	-	10 556	16 846	-	16 846
Réévaluations des titres de participations	208 329	(5 610)	202 719	396 159	(23 671)	372 488
Plus-values sur cessions de titres de participations	107 216	(13 215)	94 001	138 569	(1 569)	137 000
Réévaluations des instruments dérivés	(668)	172	(496)	(4 628)	1 196	(3 432)
Écarts de change	(48 810)	-	(48 810)	9 645	-	9 645
Autres réévaluations directes par capitaux propres	(2 217)	(568)	(2 785)	8 184	(738)	7 446
Total	274 406	(19 221)	255 185	564 775	(24 782)	539 993

NOTE 13 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Mouvements de l'exercice 2020, amortissements

et impact sur l'exercice de l'évaluation en juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur bilan au 01/01/2020	Entrées	Sorties	Amortissements nets	Valeur bilan au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	10	-	-	(9)	1
Total	10	-	-	(9)	1

NOTE 14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

14.1 Mouvements de l'exercice 2020, amortissements et impact sur l'exercice de l'évaluation en juste valeur

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Droits d'utilisation locatif	Total
Valeur brute							
À l'ouverture de l'exercice	13 351	2 787	19 000	2 936	4 941	4 538	47 553
Acquisitions et augmentations	-	1	-	66	314	-	381
Sorties	-	-	-	(34)	(203)	-	(237)
Réévaluation à la juste valeur	-	-	3 300	-	-	-	3 300
À la clôture de l'exercice	13 351	2 788	22 300	2 968	5 052	4 538	50 997
Amortissements							
À l'ouverture de l'exercice	-	1 281	-	1 681	3 504	570	7 036
Acquisitions et augmentations	-	69	-	63	305	570	1 007
Sorties	-	-	-	-	(1)	-	(1)
À la clôture de l'exercice	-	1 350	-	1 744	3 808	1 140	8 042
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	13 351	1 506	19 000	1 255	1 437	3 968	40 517
Valeur nette à la clôture de l'exercice	13 351	1 438	22 300	1 224	1 244	3 398	42 955

L'immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation externe en décembre 2020.

14.2 Mouvements de l'exercice 2019, amortissements et impact sur l'exercice de l'évaluation en juste valeur

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Droits d'utilisation locatif	Total
Valeur brute							
À l'ouverture de l'exercice	13 347	3 010	18 600	2 903	4 588	-	42 448
Impact de la première application d'IFRS ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	4 538	4 538
Au 1 ^{er} janvier 2019	13 347	3 010	18 600	2 903	4 588	4 538	46 986
Acquisitions et augmentations	4	(223)	-	77	353	-	211
Sorties	-	-	-	(44)	-	-	(44)
Réévaluation à la juste valeur	-	-	400	-	-	-	400
À la clôture de l'exercice	13 351	2 787	19 000	2 936	4 941	4 538	47 553
Amortissements							
À l'ouverture de l'exercice	-	1 213	-	1 626	3 176	-	6 015
Acquisitions et augmentations	-	68	-	55	328	570	1 021
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
À la clôture de l'exercice	-	1 281	-	1 681	3 504	570	7 036
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	13 347	1 797	18 600	1 277	1 412	-	36 433
Valeur nette à la clôture de l'exercice	13 351	1 506	19 000	1 255	1 437	3 968	40 517

L'immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation externe en décembre 2019.

(1) L'application de cette norme au 1^{er} janvier 2019 porte essentiellement sur le contrat de location de biens immobiliers abritant le siège social de la société Peugeot Invest. (cf. Note 1.1).

NOTE 15 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES (MISES EN ÉQUIVALENCE)

15.1 État au 31/12/2020

	Évaluation au 31 décembre			
Titres (en milliers d'euros)	Taux de contrôle	Prix de revient	Unitaire€	Global
Titres des entreprises associées (mis en équivalence)				
Redford USA II Holdings	29,94	2 432		711
Redford EU II Holdings	29,94	14 130		22 790
Compagnie industrielle de Delle (CID)	25,39	7 306		139 069
LDAP	45,00	19 403		-
LISI	5,09	14 889		50 206
OPCI Lapillus II	23,29	17 302		23 179
Zéphyr Investissement	33,75	28 261		38 400
TOTAL		103 723		274 355

15.2 Mouvements de l'exercice 2020

Titres (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2020		Entrées	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
Titres des entreprises associées (mis en équivalence)				
Redford USA II Holdings	5 179	2 432		-
Redford EU II Holdings	18 807	17 662		-
Compagnie industrielle de Delle (CID)	40 498	7 306		-
LDAP	19 767 645	19 403		-
LISI	2 750 000	14 889		-
OPCI Lapillus II	156 471	17 302		-
Zéphyr Investissement	28 256 336	28 261		-
TOTAL		107 255		-

15.3 Mouvements de l'exercice 2019

Titres (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2019		Entrées	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
Titres des entreprises associées (mis en équivalence)				
Redford USA II Holdings	5 179	2 432		-
Redford EU II Holdings	18 807	17 662		-
Compagnie industrielle de Delle (CID)	40 303	7 129	195	177
LDAP	19 767 645	19 403		-
LISI	2 750 000	14 889		-
OPCI Lapillus II	100 000	10 000	56 471	7 302
Zéphyr Investissement	28 190 917	28 191	65 419	70
TOTAL		99 706		7 549

Impact mises en équivalence passé en résultat	Impact mises en équivalence passé en capitaux propres	Valeur au bilan 31/12/2020	Valeur au bilan 31/12/2019
-	(1 721)	711	2 828
(800)	9 460	22 790	25 409
-	131 763	139 069	144 118
(15 517)	(3 886)	-	6 970
-	35 317	50 206	51 409
-	5 877	23 179	23 435
(5 589)	15 728	38 400	33 100
(21 906)	192 538	274 355	287 269

Sorties		Au 31 décembre 2020	
Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
-	-	5 179	2 432
(3 761)	(3 532)	15 046	14 130
-	-	40 498	7 306
-	-	19 767 645	19 403
-	-	2 750 000	14 889
-	-	156 471	17 302
-	-	28 256 336	28 261
	(3 532)		103 723

Sorties		Au 31 décembre 2019	
Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
-	-	5 179	2 432
-	-	18 807	17 662
-	-	40 498	7 306
-	-	19 767 645	19 403
-	-	2 750 000	14 889
-	-	156 471	17 302
-	-	28 256 336	28 261
-	-		107 255

15.4 Informations financières résumées relatives aux entreprises associées

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Redford EU II Holdings		
Total des actifs	78 800	84 885
Total des passifs courants et non courants	11	13
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat net, part du Groupe	(173)	(229)
Redford USA II Holdings		
Total des actifs	11 714	18 886
Total des passifs courants et non courants	5	-
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat net, part du Groupe	(773)	(756)
Compagnie industrielle de Delle (CID)		
Total des actifs	1 867 042	2 016 430
Total des passifs courants et non courants	869 001	980 315
Chiffre d'affaires	1 229 952	1 729 532
Résultat net, part du Groupe	(20 482)	38 037
LISI		
Cours de Bourse au 31 décembre (en euros)	20,15	30,05
Total des actifs	1 859 324	2 000 748
Total des passifs courants et non courants	868 907	979 366
Chiffre d'affaires	1 229 958	1 729 527
Résultat net, part du Groupe	(37 321)	69 773
OPCI Lapillus II		
Total des actifs	104 984	106 129
Total des passifs courants et non courants	5 461	5 521
Chiffre d'affaires	123	1 558
Résultat net, part du Groupe	208	1 759
LDAP		
Total des actifs	96 284	109 618
Total des passifs courants et non courants	61 801	67 073
Chiffre d'affaires	12 056	15 490
Résultat net, part du Groupe	(3 310)	268
Zéphyr Investissement		
Total des actifs	131 743	111 743
Total des passifs courants et non courants	1 419	832
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat net, part du Groupe	(599)	(829)

15.5 Variations

Participations dans les entreprises associées <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	287 269	257 667
Mouvements en prix de revient	(3 532)	7 549
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(9 025)	13 158
Autres variations par capitaux propres	5 039	12 887
Dépréciation des entreprises associées	(5 396)	(3 992)
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	274 355	287 269

NOTE 16 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

16.1 État au 31/12/2020

	Évaluation au 31 décembre			
(en milliers d'euros)	Taux de contrôle	Prix de revient	Unitaire ⁽¹⁾ €	Global
I – Participations non consolidées				
Peugeot SA	14,38	1 661 550	22,37	2 879 439
Safran	0,75	267 398	115,95	371 936
SPIE	5,31	200 680	17,81	151 385
SEB	4,02	64 207	149,00	301 207
ORPEA	5,05	98 279	107,55	350 759
Tikehau Capital	2,28	66 214	25,70	79 854
Immobilière Dassault	19,79	30 137	59,20	78 893
IDI	10,03	25 714	42,20	30 643
CIEL	6,92	16 355	0,08	8 952
Autres titres		399 845		484 753
TOTAL		2 830 379		4 737 821
II – Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)				
Fonds de capital-investissement				
Fonds de capital-transmission		179 804		239 613
Fonds de capital-développement		47 546		58 189
Fonds de croissance technologique		75 016		101 551
Fonds immobilier		13 550		15 032
Autres fonds		8 172		12 911
Engagements de souscription		376 737		376 737
Total Fonds de capital-investissement		700 825		804 033
Co-investissements				
Co-investissements		503 582		630 961
Engagements de souscription		150 688		150 688
Total Co-investissement		654 270		781 649
Autres placements				
Actions		18 559		21 374
Total Autres placements		18 559		21 374
TOTAL ⁽²⁾		1 373 654		1 607 056
III – Autres actifs non courants				
Divers		24 695		24 695
TOTAL		24 695		24 695
TOTAL GÉNÉRAL		4 228 728		6 369 572

(1) Net des dividendes à recevoir.

(2) Les variations de juste valeur des titres immobilisés du portefeuille (TIAP) sont enregistrées en résultat pour 884 milliers d'euros (cf. Note 4).

Réévaluation juste valeur passée en résultat	Réévaluation juste valeur passée en capitaux propres	Valeur au bilan 31/12/2020	Valeur au bilan 31/12/2019
-	1 217 889	2 879 439	1 796 083
-	104 538	371 936	441 543
-	(49 295)	151 385	154 360
-	237 000	301 207	333 850
-	252 480	350 759	372 773
-	13 640	79 854	68 357
-	48 756	78 893	91 286
-	4 929	30 643	32 241
-	(7 403)	8 952	15 555
-	84 908	484 753	485 644
-	1 907 442	4 737 821	3 791 692
59 809	-	239 613	192 874
10 643	-	58 189	55 709
26 535	-	101 551	62 360
1 482	-	15 032	9 603
4 739	-	12 911	13 449
-	-	376 737	387 666
103 208	-	804 033	721 661
127 379	-	630 961	629 564
-	-	150 688	139 694
127 379	-	781 649	769 258
2 815	-	21 374	24 495
2 815	-	21 374	24 495
233 402	-	1 607 056	1 515 414
-	-	24 695	5 505
-	-	24 695	5 505
233 402	1 907 442	6 369 572	5 312 611

16.2 Mouvements de l'exercice 2020

(en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2020		Entrées		Sorties		Au 31 décembre 2020	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
I - Participations non consolidées								
Peugeot SA	84 323 161	899 752	44 395 623	761 798	-	-	128 718 784	1 661 550
Safran	3 207 729	267 398	-	-	-	-	3 207 729	267 398
SPIE	8 500 000	200 680	-	-	-	-	8 500 000	200 680
SEB	2 521 522	80 088	-	-	(500 000)	(15 881)	2 021 522	64 207
ORPEA	3 261 353	98 279	-	-	-	-	3 261 353	98 279
Tikehau Capital	3 107 147	66 214	-	-	-	-	3 107 147	66 214
Immobilière Dassault	1 332 645	30 137	-	-	-	-	1 332 645	30 137
IDI	726 146	25 714	-	-	-	-	726 146	25 714
CIEL	114 887 172	16 355	-	-	-	-	114 887 172	16 355
Autres titres ⁽¹⁾		407 961		35 081		(43 197)		399 845
TOTAL		2 092 578		796 879		(59 078)		2 830 379
II - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)⁽¹⁾								
Fonds de capital-investissement								
Fonds de capital-transmission		143 229		59 841		(23 266)		179 804
Fonds de capital-développement		44 528		9 100		(6 082)		47 546
Fonds de croissance technologique		51 794		31 616		(8 394)		75 016
Fonds immobilier		5 662		7 888		-		13 550
Autres fonds		8 618		1 945		(2 391)		8 172
Engagements de souscription		387 666		105 270		(116 199)		376 737
Total Fonds de capital-investissement⁽¹⁾		641 497		215 660		(156 332)		700 825
Co-investissements								
Co-investissements		469 380		207 191		(172 989)		503 582
Engagements de souscription		139 694		108 355		(97 361)		150 688
Total Co-investissement⁽¹⁾		609 074		315 546		(270 350)		654 270
Autres placements								
Actions		18 610		-		(51)		18 559
Total Autres placements		18 610		-		(51)		18 559
TOTAL		1 269 181		531 206		(426 733)		1 373 654
III - Autres actifs non courants								
Prêts et avances		4 034		10 864		(28)		14 870
Divers		1 471		8 942		(588)		9 825
TOTAL		5 505		19 806		(616)		24 695
TOTAL GÉNÉRAL		3 367 264		1 347 891		(486 427)		4 228 728

(1) Les sorties du portefeuille comprennent les différences de change sur les investissements en devises.

16.3 Mouvements de l'exercice 2019

	Au 1 ^{er} janvier 2019		Entrées		Sorties		Au 31 décembre 2019	
(en milliers d'euros)	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
I – Participations non consolidées								
Peugeot SA	84 323 161	899 752		-		-	84 323 161	899 752
Safran	3 207 729	267 398		-		-	3 207 729	267 398
SPIE	8 500 000	200 680		-		-	8 500 000	200 680
DKSH	3 820 000	49 387		-	(3 820 000)	(49 387)		-
SEB	2 521 522	80 088		-		-	2 521 522	80 088
ORPEA	3 261 353	98 279		-		-	3 261 353	98 279
Tikehau Capital	3 107 147	66 214		-		-	3 107 147	66 214
Immobilière Dassault	1 304 417	28 520	28 228	1 617		-	1 332 645	30 137
IDI	726 146	25 714		-		-	726 146	25 714
CIEL	114 887 172	16 355		-		-	114 887 172	16 355
Autres titres ⁽¹⁾		136 222		275 119		(3 380)		407 961
TOTAL		1 868 609		276 736		(52 767)		2 092 578
II – Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)⁽¹⁾								
Fonds de capital-investissement								
Fonds de capital-transmission		96 150		59 277		(12 198)		143 229
Fonds de capital-développement		44 869		5 743		(6 084)		44 528
Fonds de croissance technologique		23 806		30 710		(2 722)		51 794
Fonds immobilier		2 750		5 847		(2 935)		5 662
Autres fonds		14 785		1 051		(7 218)		8 618
Engagements de souscription		280 604		200 902		(93 840)		387 666
Total Fonds de capital-investissement⁽¹⁾		462 964		303 530		(124 997)		641 497
Co-investissements								
Co-investissements		396 268		66 110		7 002		469 380
Engagements de souscription		73 732		120 326		(54 364)		139 694
Total Co-investissement⁽¹⁾		470 000		186 436		(47 362)		609 074
Autres placements								
Actions		18 610		-		-		18 610
Total Autres placements		18 610		-		-		18 610
TOTAL		951 574		489 966		(172 359)		1 269 181
III – Autres actifs non courants								
Divers		5 629		1 169		(1 293)		5 505
TOTAL		5 629		1 169		(1 293)		5 505
TOTAL GÉNÉRAL		2 825 812		767 871		(226 419)		3 367 264

(1) Les sorties du portefeuille comprennent les différences de change sur les investissements en devises.

16.4 Variations

PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	3 791 692	3 171 562
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	(1 699 114)	(1 302 953)
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	2 092 578	1 868 609
Mouvements en prix de revient	737 801	223 969
Solde en prix de revient	2 830 379	2 092 578
Évaluation juste valeur à la clôture : plus ou moins-values latentes	1 907 442	1 699 114
Valeur bilan au 31 décembre	4 737 821	3 791 692

TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	1 515 414	1 132 935
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	(246 233)	(181 361)
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	1 269 181	951 574
Mouvements en prix de revient	104 473	317 607
Solde en prix de revient	1 373 654	1 269 181
Évaluation juste valeur à la clôture : plus ou moins-values latentes	233 402	246 233
Valeur bilan au 31 décembre	1 607 056	1 515 414

AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	5 505	5 629
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	-	-
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	5 505	5 629
Mouvements en prix de revient	19 190	(124)
Solde en prix de revient	24 695	5 505
Évaluation juste valeur à la clôture : plus ou moins-values latentes	-	-
Valeur bilan au 31 décembre	24 695	5 505

NOTE 17 CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔT

17.1 Mouvements de l'exercice 2020

(en milliers d'euros)	Ouverture	Goodwill	Résultats	Capitaux propres	Règlements	Clôture
Impôts courants - Passifs	(2 437)	-	(879)	(11 868)	2 218	(12 966)
Impôts courants - Actifs	-	-	22	8	7 244	7 274
Sous-total	(2 437)	-	(857)	(11 860)	9 462	(5 692)
Impôts différés - Actifs	3 668	-	19 459	6 041	-	29 168
Impôts différés - Passifs	(133 628)	-	(7 596)	16 370	-	(124 854)
Sous-total	(129 960)	-	11 863	22 411	-	(95 686)
TOTAL	(132 397)	-	11 006	10 551	9 462	(101 378)

17.2 Mouvements de l'exercice 2019

(en milliers d'euros)	Ouverture	Goodwill	Résultats	Capitaux propres	Règlements	Clôture
Impôts courants - Passifs	(6 555)	-	(5 369)	(1 569)	11 056	(2 437)
Impôts courants - Actifs	-	-	-	-	-	-
Sous-total	(6 555)	-	(5 369)	(1 569)	11 056	(2 437)
Impôts différés - Actifs	2 590	-	175	903	-	3 668
Impôts différés - Passifs	(98 441)	-	(10 598)	(24 589)	-	(133 628)
Sous-total	(95 851)	-	(10 423)	(23 686)	-	(129 960)
TOTAL	(102 406)	-	(15 792)	(25 255)	11 056	(132 397)

NOTE 18 STOCKS

5.1

(en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Vins	10 160	1 785	8 375	9 267	1 947	7 320
Divers	147	-	147	185	-	185
Total	10 307	1 785	8 522	9 452	1 947	7 505

NOTE 19 AUTRES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients	306	-	306	405	-	405
État, créances d'impôt (hors IS)	3 086	-	3 086	1 404	-	1 404
Autres créances	1 240	-	1 240	1 307	-	1 307
Total	4 632	-	4 632	3 116	-	3 116

NOTE 20 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

20.1 Détail de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
OPCVM de trésorerie	-	-
Liquidités	88 034	30 659
Total de la trésorerie	88 034	30 659

20.2 Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie à la clôture	88 034	30 659
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	30 659	11 405
Variation de la trésorerie	57 375	19 254

20.3 Analyse de la variation de la trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	30 659	11 405
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	-	-
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	30 659	11 405
Mouvements en prix de revient	57 375	19 254
Solde en prix de revient	88 034	30 659
Évaluation juste valeur au 31 décembre	-	-
Valeur bilan au 31 décembre	88 034	30 659

NOTE 21 CAPITAUX PROPRES

21.1 Politique de gestion du capital social

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS.

Elle vise à sécuriser les ressources permanentes du Groupe pour favoriser son développement et à mener une politique de distribution adaptée.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du Groupe.

La part des minoritaires est constituée de la part :

- d'Établissements Peugeot Frères dans la filiale commune Peugeot 1810, portant la participation dans Peugeot SA ;
- des actionnaires hors groupe de Financière Guiraud SAS, qui porte la participation dans la SCA Château Guiraud.

Les capitaux propres du Groupe comprennent le capital social de Peugeot Invest, ainsi que les réserves et résultats accumulés par les activités du Groupe.

La politique de distribution suivie par Peugeot Invest a été depuis de nombreuses années et dans la mesure du possible, de veiller à la progression et à la régularité du dividende.

21.2 Composition du capital social

Le capital social de Peugeot Invest est composé de 24 922 589 actions de 1 €. Il est entièrement libéré.

21.3 Détail des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Capital de Peugeot Invest	24 923	24 923
Prime d'émission, de fusion, d'apport de Peugeot Invest	158 410	158 410
Réserve légale de Peugeot Invest	2 541	2 541
Titres d'autocontrôle	(12 009)	(14 808)
Écarts de change	(31 972)	10 167
Autres réserves	4 051 977	3 875 952
Résultats consolidés	134 065	131 355
Intérêts minoritaires	619 256	(568)
Total	4 947 191	4 187 972

21.4 Réévaluations directes par capitaux propres et impôts différés les concernant

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à l'ouverture	1 612 307	1 243 251
Diminution des réévaluations suite à cessions	(71 322)	(178 024)
Réévaluations juste valeur à la clôture (nettes d'impôt)	-	-
Actifs financiers non courants	(3 256)	550 512
Couvertures de taux	(496)	(3 432)
Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à la clôture (a)	1 537 233	1 612 307
Impôts différés (b)	70 891	74 321
Total réévaluations brutes à la clôture (a+b)	1 608 124	1 686 628

21.5 Détail des réévaluations par type de poste

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Titres de participation	1 546 990	1 621 568
Couvertures de taux	(9 757)	(9 261)
Total	1 537 233	1 612 307

21.6 Titres d'autocontrôle

Les actions autodétenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres. Au 31 décembre 2020, la société détient 134 043 actions propres.

<i>(en nombre d'actions)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Couverture des plans d'attribution futurs	-	130 143
Couverture du plan d'attribution d'actions gratuites 2017	-	29 063
Couverture du plan d'attribution d'actions gratuites 2018	10 540	-
Couverture du plan d'attribution d'actions gratuites 2019	48 180	-
Couverture du plan d'attribution d'actions gratuites 2020	71 423	-
Contrat de liquidité	3 900	5 550
Total	134 043	164 756

21.7 Actions gratuites**A. CARACTÉRISTIQUES DES PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES 2017 ET 2018**

Conformément aux autorisations données par les Assemblées générales du 3 mai 2016 et du 17 mai 2018, le Conseil d'administration de Peugeot Invest du 9 mars 2017 et du 17 août 2018, a décidé de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions sous condition de performance, au profit de certains membres du personnel salariés et des dirigeants mandataires sociaux de Peugeot Invest et des sociétés qui lui sont liées. Les actions gratuites de performance seront définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue d'une période de 3 ans, aucune période de conservation n'étant imposée par la suite. Cette attribution est soumise à une condition de présence au sein du Groupe ou de sociétés apparentées pendant la période d'acquisition.

L'acquisition définitive est soumise à des conditions de performance en termes de progression de l'Actif net réévalué de Peugeot Invest :

- entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 pour le plan de l'exercice 2017 ;
- entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2020 pour le plan de l'exercice 2018.

B. CARACTÉRISTIQUES DES PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES 2019 ET 2020

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 17 mai 2018, le Conseil d'administration de Peugeot Invest du 15 mai 2019 et du 25 mars 2020, a décidé de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions sous condition de performance, au profit de certains membres du personnel salariés et des dirigeants mandataires sociaux de Peugeot Invest et des sociétés qui lui sont liées. Les actions gratuites de performance seront définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue d'une période de 3 ans, aucune période de conservation n'étant imposée par la suite. Cette attribution est soumise à une condition de présence au sein du Groupe ou de sociétés apparentées pendant la période d'acquisition.

L'acquisition définitive est soumise à des conditions de performance en termes de progression de l'Actif net réévalué de Peugeot Invest et de critères sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) à respecter dans la sélection des dossiers d'investissements :

- entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2021 pour le plan de l'exercice 2019 ;
- entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2022 pour le plan de l'exercice 2020.

C. SITUATION DES PLANS AU 31 DÉCEMBRE 2020

La charge de personnel associée à chaque plan est évaluée selon IFRS2 et constatée par la contrepartie des capitaux propres.

Le détail des plans est le suivant :

	31/12/2020		31/12/2019	
	Nombre maximum d'actions attribuables	Charge IFRS 2 (en milliers d'euros)	Nombre maximum d'actions attribuables	Charge IFRS 2 (en milliers d'euros)
Plan d'attribution 2016 ⁽¹⁾	-	-	-	195
Plan d'attribution 2017 ⁽¹⁾	-	-	29 063	804
Plan d'attribution 2018 ⁽²⁾	10 540	(611)	31 940	1 063
Plan d'attribution 2019	48 180	1 362	48 180	794
Plan d'attribution 2020	116 713	1 252	-	-
Total		2 003		2 856

(1) Les conditions de performance ayant été atteintes, 17 277 actions ont été livrées aux bénéficiaires au titre du plan 2016 en juillet 2019, et 29 063 actions au titre du plan 2018 en mars 2020.

(2) Sur la base des hypothèses des conditions de performance à la clôture, les actions gratuites seraient attribuées à hauteur de 33 % pour le plan de l'exercice 2018 et 100 % pour les plans des exercices 2019 et 2020. Un ajustement de la charge IFRS2 à la clôture a donc été constaté pour le plan de l'exercice 2018.

NOTE 22 PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

22.1 Situation au 31/12/2020

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	692 500	542 500
Emprunts bancaires ⁽²⁾		
Peugeot Invest	413 420	246 000
Peugeot 1810	53 580	-
SCA Château Guiraud	9 429	7 986
Engagements de souscription et titres non libérés	527 502	528 463
Instruments dérivés ⁽³⁾	13 154	11 499
Obligations locatives ⁽⁴⁾	2 917	3 471
Divers	4	24
Total passifs financiers non courants	1 712 506	1 339 943
Emprunts bancaires		
SCA Château Guiraud	3 664	3 455
Instruments dérivés ⁽³⁾	-	987
Obligations locatives ⁽⁴⁾	554	540
Intérêts courus sur emprunts	5 498	4 347
Divers	4	6
Total passifs financiers courants	9 720	9 335
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	1 722 226	1 349 278

(1) Peugeot Invest a procédé en 2020 à une nouvelle émission obligataire privée (US PP) pour un montant de 150 000 milliers d'euros, à échéance de septembre 2030. Cet emprunt obligataire est assorti d'un coupon annuel fixe de 2,60 %.

(2) Peugeot Invest a souscrit un emprunt de 174 420 milliers d'euros pour financer l'acquisition de titres Peugeot SA via l'equity swap apporté à sa filiale Peugeot 1810.

(3) Les lignes de crédit de Peugeot Invest ont fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt, par la souscription de swaps taux fixe contre taux variable à hauteur de 250 000 milliers d'euros. La juste valeur de ces instruments s'élève au 31 décembre 2020 à 13 154 milliers d'euros. Les engagements de souscription et titres non libérés comprennent des engagements en USD pour 243 626 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et 263 235 milliers d'euros au 31 décembre 2019. Tous les autres engagements sont exprimés en euros.

(4) Passif résultant de l'obligation de paiement des loyers du siège social de la société Peugeot Invest.

22.2 Échéancier au 31/12/2020

<i>Échéances (en milliers d'euros)</i>	À moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	-	212 500	480 000	692 500
Emprunts bancaires				
- Emprunts Peugeot Invest	-	393 420	20 000	413 420
- Emprunts Peugeot 1810	-	53 580	-	53 580
- Emprunts SCA Château Guiraud	3 664	672	8 757	13 093
Instruments dérivés	-	13 154	-	13 154
Obligations locatives	554	2 366	551	3 471
Engagements de souscription et titres non libérés⁽¹⁾	-	527 502	-	527 502
Intérêts courus sur emprunts et divers	5 502	4	-	5 506
Total⁽²⁾	9 720	1 203 198	509 308	1 722 226

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre 1 et 5 ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

(2) La ventilation de la part à moins d'un an est la suivante : 9 599 milliers d'euros à échéance de moins de 3 mois, 121 milliers d'euros entre 3 et 12 mois.

Des lignes de crédit qui arrivaient à échéance en 2021 et 2023 pour 200 000 milliers d'euros, ont été renouvelées pour 300 000 milliers d'euros avec des échéances de 2023 à 2024.

Une nouvelle ligne de crédit a été souscrite pour un montant total de 40 000 milliers d'euros à échéance de 2024.

22.3 Échéancier au 31/12/2019

<i>Échéances (en milliers d'euros)</i>	À moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	-	-	542 500	542 500
Emprunts bancaires				
- Emprunts Peugeot Invest	-	221 000	25 000	246 000
- Emprunts SCA Château Guiraud	3 455	603	7 383	11 441
Instruments dérivés	987	11 499	-	12 486
Obligations locatives	540	2 306	1 165	4 011
Engagements de souscription et titres non libérés⁽¹⁾	-	528 463	-	528 463
Intérêts courus sur emprunts et divers	4 353	24	-	4 377
Total⁽²⁾	9 335	763 895	576 048	1 349 278

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre 1 et 5 ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

(2) La ventilation de la part à moins de 1 an est la suivante : 3 369 milliers d'euros à échéance de moins de 3 mois, 5 966 milliers d'euros entre 3 et 12 mois.

Des lignes de crédit qui arrivaient à échéance en 2019 et 2020 pour 240 000 milliers d'euros, ont été renouvelées pour 290 000 milliers d'euros avec des échéances de 2023 à 2026.

Une nouvelle ligne de crédit a été souscrite pour un montant de 50 000 milliers d'euros à échéances de 2024.

22.4 Détail des engagements de souscription et des titres non libérés

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Participations non consolidées		
Titres non cotés	-	358
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)		
Fonds de capital-transmission	189 538	198 833
Fonds de capital-développement	25 691	37 965
Fonds de croissance technologique	101 517	91 438
Fonds immobilier	48 950	55 782
Autres fonds	11 118	4 393
Co-investissements	150 688	139 694
Total	527 502	528 463

22.5 Caractéristiques des emprunts au 31/12/2020

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2020		Échéance	Taux
	Non courants	Courants		
Emprunts obligataires				
- Peugeot Invest	212 500	-	2025	2,50 %
	10 000	-	2026	2,60 %
	300 000	-	2026	1,88 %
	20 000	-	2027	3,00 %
	150 000	-	2030	2,60 %
Emprunts bancaires				
- Peugeot Invest				
	20 000	-	2022	Taux variable
	127 000	-	2023	Taux variable
	60 000	-	2024	Taux variable
	186 420	-	2025	Taux variable
	20 000	-	2026	Taux variable
Emprunts bancaires				
- Peugeot 1810	53 580	-	2025	Taux variable
- SCA Château Guiraud				
• Emprunts	2 483	154	2020 à 2034	Taux fixe
	6 946	-	-	Taux variable
• Warrants et facilités de trésorerie	-	3 510	2020	Taux variable
Engagements de souscription et titres non libérés	527 502	-	-	-
Instruments dérivés	13 154	-	-	-
Obligations locatives	2 917	554		
Divers	4	5 502	-	-
Total passifs financiers	1 712 506	9 720		

22.6 Caractéristiques des emprunts au 31/12/2019

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2019		Échéance	Taux
	Non courants	Courants		
Emprunts obligataires				
- Peugeot Invest	212 500	-	2025	2,50 %
	10 000	-	2026	2,60 %
	300 000	-	2026	1,88 %
	20 000	-	2027	3,00 %
Emprunts bancaires				
- Peugeot Invest				
	106 000	-	2021	Taux variable
	30 000	-	2022	Taux variable
	85 000	-	2023	Taux variable
	25 000	-	2026	Taux variable
- SCA Château Guiraud				
• Emprunts	1 186	755	2020 à 2034	Taux fixe
	6 800	-	-	Taux variable
• Warrants et facilités de trésorerie	-	2 700	2020	Taux variable
Engagements de souscription et titres non libérés	528 463	-	-	-
Instruments dérivés	11 499	987	-	-
Obligations locatives	3 471	540		
Divers	24	4 353	-	-
Total passifs financiers	1 339 943	9 335		

NOTE 23 PROVISIONS

23.1 Mouvements de l'exercice 2020

(en milliers d'euros)	01/01/2020	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises		31/12/2020
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Avantages au personnel	585	-	190	42	-	733
Total	585	-	190	42	-	733

23.2 Mouvements de l'exercice 2019

(en milliers d'euros)	01/01/2019	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises		31/12/2019
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Avantages au personnel	568	-	17	-	-	585
Total	568	-	17	-	-	585

NOTE 24 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

24.1 Engagements de la société Peugeot Invest

Les salariés de la société Peugeot Invest bénéficient de compléments de retraite versés aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite. Les effectifs concernés sont les suivants :

- retraites complémentaires :
3 personnes, actuellement retraitées ;
- indemnités de départ : 25 personnes.

La dernière évaluation externe des engagements de retraite a été effectuée au 31 décembre 2020.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 0,35 % (0,70 % en 2019) ;
- taux d'inflation : 1,60 % ;
- taux d'augmentation des salaires :
inflation + augmentations individuelles.

En ce qui concerne les indemnités de retraite complémentaire, la valeur totale des engagements de la société s'élevait au 31 décembre 2020 à 351 milliers d'euros ; ces engagements étaient couverts à hauteur de 40 milliers d'euros par des fonds externes ; la différence, soit 311 milliers d'euros, est comptabilisée en provision au passif du bilan.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite s'élevaient au 31 décembre 2020 à 826 milliers d'euros ; ils étaient couverts à hauteur de 493 milliers d'euros par des fonds externes ; la différence, soit 333 milliers d'euros, est comptabilisée en provision au passif du bilan.

24.2 Engagements de la SCA

Château Guiraud

Les salariés de la SCA Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite.

L'effectif concerné au 31 décembre 2020 est de 27 personnes. Il était de 33 personnes au 31 décembre 2019. Une évaluation des engagements a été effectuée au 31 décembre 2020.

Le total des engagements de la SCA Château Guiraud s'élève à 81 milliers d'euros au 31 décembre 2020, contre 123 milliers d'euros au 31 décembre 2019 ; cette somme est comptabilisée en provision au passif du bilan consolidé.

Il n'a jamais été procédé à des versements externes pour la couverture de ces engagements.

NOTE 25 AUTRES DETTES COURANTES ET NON COURANTES

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Avances clients à plus d'un an	-	-
Total autres dettes non courantes	-	-
Avances clients	117	581
Dettes fiscales et sociales (hors impôt sur les sociétés)	4 697	3 738
Autres dettes	11 729	7 136
Total autres dettes courantes	16 543	11 455
TOTAL AUTRES DETTES	16 543	11 455

NOTE 26 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
(Augmentation) Diminution des stocks	(872)	123
(Augmentation) Diminution des créances	(1 516)	(723)
Variation des impôts	3 255	(4 118)
Augmentation (Diminution) des dettes	5 088	5 280
Total des variations du besoin en fonds de roulement	5 955	562

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS

27.1 Instruments financiers inscrits au bilan 2020

(en milliers d'euros)	31/12/2020		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts créances et dettes au coût	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Participations non consolidées	4 737 821	4 737 821	-	4 737 821	-	-	-
TIAP	1 607 056	1 607 056	1 607 056	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	9 205	9 205	-	-	9 205	-	-
Autres créances	15 490	15 490	-	-	15 490	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	88 034	88 034	88 034	-	-	-	-
Actifs	6 457 606	6 457 606	1 695 090	4 737 821	24 695	-	-
Passifs financiers non courants	1 712 506	1 712 506	-	-	527 502	1 171 850	13 154
Autres dettes non courantes	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers courants	9 720	9 720	-	-	-	9 720	-
Autres dettes courantes	16 543	16 543	-	-	16 543	-	-
Passifs	1 738 769	1 738 769	-	-	544 045	1 181 570	13 154

27.2 Instruments financiers inscrits au bilan 2019

(en milliers d'euros)	31/12/2019		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts créances et dettes au coût	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Participations non consolidées	3 791 692	3 791 692	-	3 791 692	-	-	-
TIAP	1 515 414	1 515 414	1 515 414	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	5 505	5 505	-	-	5 505	-	-
Autres créances	3 116	3 116	-	-	3 116	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 659	30 659	30 659	-	-	-	-
Actifs	5 346 386	5 346 386	1 546 073	3 791 692	8 621	-	-
Passifs financiers non courants	1 339 943	1 339 943	-	-	528 463	799 981	11 499
Autres dettes non courantes	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers courants	9 335	9 335	-	-	-	8 348	987
Autres dettes courantes	11 455	11 455	-	-	11 455	-	-
Passifs	1 360 733	1 360 733	-	-	539 918	808 329	12 486

27.3 Effet en résultat des instruments financiers en 2020

	31/12/2020	Ventilation par catégorie d'instruments				
(en milliers d'euros)	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dividendes (hors participations consolidées)	22 705	5 811	16 894	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-	-
Charges (coût de l'endettement)	(27 790)	-	-	-	(27 790)	-
Réévaluation	142 567	142 567	-	-	-	-
Résultats de cession	61 324	61 324	-	-	-	-
Gains nets ou (pertes nettes)	198 806	209 702	16 894	-	(27 790)	-

27.4 Effet en résultat des instruments financiers en 2019

	31/12/2019	Ventilation par catégorie d'instruments				
(en milliers d'euros)	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts créances et dettes au coût	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dividendes (hors participations consolidées)	116 607	17 915	98 692	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-	-
Charges (coût de l'endettement)	(20 217)	-	-	-	(20 217)	-
Réévaluation	62 339	62 339	-	-	-	-
Résultats de cession	6 579	6 579	-	-	-	-
Gains nets ou (pertes nettes)	165 308	86 833	98 692	-	(20 217)	-

27.5 Informations sur la juste valeur des instruments financiers 2020

ACTIF (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisées en juste valeur		
	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif			
Participations non consolidées	-	4 253 068	-
TIAP	21 374	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	88 034	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	-	-
TIAP	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	484 753	-
TIAP	1 585 682	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Total des actifs financiers comptabilisés en juste valeur	1 695 090	4 737 821	-

PASSIF (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisées en juste valeur	
	Juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif		
	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché		
	-	-
Passifs financiers non courants	-	13 154
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché		
	-	-
Total des passifs financiers comptabilisés en juste valeur	-	13 154

RÉCONCILIATION DES MOUVEMENTS DE NIVEAU 3

Valeur au 1 ^{er} janvier 2020	1 976 561
Achats (+)	566 285
Cessions/Remboursements (-)	(475 069)
Gains ou pertes de la période enregistrés en résultat	(49 126)
Gains ou pertes de la période enregistrés en capitaux propres	51 884
Transfert entre niveau 3 et les autres niveaux	-
Valeur au 31 décembre 2020	2 070 535

Liste des valeurs :

Niveau 1 : Peugeot SA, Safran, SEB, ORPEA, SPIE, Tikehau Capital, IDI, Immobilière Dassault, CIEL, autres actions.

Niveau 2 : N/A

Niveau 3 : IDI Emerging Markets, Tikehau Capital Advisors, fonds immobiliers, fonds de capital-investissement, autres actions.

27.6 Informations sur la juste valeur des instruments financiers 2019

ACTIF (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisées en juste valeur		
	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif			
Participations non consolidées	-	3 306 049	-
TIAP	24 495	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 659	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	-	-
TIAP	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	485 643	-
TIAP	1 490 918	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Total des actifs financiers comptabilisés en juste valeur	1 546 072	3 791 692	-

PASSIF (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisées en juste valeur	
	Juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif		
	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché		
	-	-
Passifs financiers non courants	-	12 486
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché		
	-	-
Total des passifs financiers comptabilisés en juste valeur	-	12 486

RÉCONCILIATION DES MOUVEMENTS DE NIVEAU 3

Valeur au 1 ^{er} janvier 2019	1 296 069
Achats (+)	765 083
Cessions/Remboursements (-)	(195 845)
Gains ou pertes de la période enregistrés en résultat	75 658
Gains ou pertes de la période enregistrés en capitaux propres	35 596
Transfert entre niveau 3 et les autres niveaux	-
Valeur au 31 décembre 2019	1 976 561

Liste des valeurs :

Niveau 1 : Peugeot SA, Safran, SEB, ORPEA, SPIE, Tikehau Capital, IDI, Immobilière Dassault, CIEL, autres actions.

Niveau 2 : N/A

Niveau 3 : IDI Emerging Markets, Tikehau Capital Advisors, fonds immobiliers, fonds de capital-investissement, autres actions.

NOTE 28 GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Peugeot Invest procède régulièrement à une revue de ces risques.

L'ensemble des investissements de Peugeot Invest fait l'objet d'analyses en amont qui sont partagées par l'équipe d'investissement avec le Comité exécutif. Si nécessaire, les dossiers sont revus par le Comité des investissements avant la validation par le Conseil d'administration.

La valeur des actifs de Peugeot Invest est répartie sur des investissements diversifiés et décorrélés, ce qui permet de réduire l'impact d'une forte volatilité des cours.

Les risques de taux et de change font également l'objet d'une évaluation sous la supervision du Comité exécutif et du Conseil d'administration.

28.1 Informations sur la juste valeur des instruments financiers 2020

Les actifs de Peugeot Invest sont constitués d'une participation de 14,38 % dans le capital du groupe PSA, ainsi que de parts minoritaires mais significatives dans des entreprises cotées ou non.

Peugeot Invest, toujours présente dans les organes d'administration ou de contrôle, s'assure que les sociétés dans lesquelles elle investit, se développent et ont le souci de création de valeur pour les actionnaires.

La gestion de ces actifs s'appuie également sur le suivi régulier des performances de chaque investissement. Des dossiers sont présentés au Comité des investissements et des participations et en tant que de besoin au Conseil d'administration.

Le suivi des cours des actifs cotés est effectué tous les jours. La valorisation de l'ensemble des actifs du portefeuille est mise à jour mensuellement et publiée deux fois par an.

Concernant les groupes Compagnie industrielle de Delle (CID), LISI, les sociétés Zéphyr Investissement, LDAP, Redford EU II et USA II et Lapillus II, qui sont intégrés dans les comptes consolidés par mise en équivalence (« participations dans les entreprises associées »),

Peugeot Invest est exposée au risque de résultat de chacune de ces sociétés. Il en va de même pour les sociétés dont Peugeot Invest détient la majorité du capital et qui sont consolidées par intégration globale.

En ce qui concerne le capital-investissement, bien que n'ayant pas de pouvoir formel, Peugeot Invest rencontre régulièrement les responsables de ces sociétés, et donne son avis sur les décisions envisagées par ces derniers.

Les titres classés en « actifs financiers non courants » sont évalués à leur juste valeur (cours de Bourse pour les titres cotés) et peuvent être affectés par les variations boursières ou économiques.

INFORMATION PAR TYPE D'ACTIF ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Les actifs financiers non courants et non consolidés se répartissent ainsi (y compris les engagements de souscription) :

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Titres cotés		
Actions zone Europe	4 265 490	3 316 231
Actions zone Amérique	114 393	-
Titres non cotés		
Actions zone Europe	370 059	310 230
Capital-investissement zone Europe	848 369	949 664
Capital-investissement zone Afrique	138 373	157 719
Capital-investissement zone Amérique	481 373	445 293
Capital-investissement zone Asie	150 488	132 575
Autres actifs financiers non courants	1 027	898
Valeur bilan au 31 décembre	6 369 572	5 312 610

TABLEAU DE SENSIBILITÉ EN MATIÈRE DE COURS

(en milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur d'arrêté	Sensibilité valeur basse	Sensibilité valeur haute	Valeur d'arrêté	Sensibilité valeur basse	Sensibilité valeur haute
Actifs financiers non courants						
Titres de participation non consolidés						
Titres cotés	4 253 068	3 402 454	5 103 682	3 306 049	2 644 839	3 967 259
Titres non cotés	484 753	412 040	557 466	485 643	412 850	558 436
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	1 607 056	1 391 130	1 822 982	1 515 414	1 317 803	1 713 025
Autres actifs financiers non courants	24 695	24 695	24 695	5 505	5 505	5 505
Total	6 369 572	5 230 319	7 508 825	5 312 611	4 380 997	6 244 225

Il a été retenu, pour les titres cotés ainsi que pour les Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), une sensibilité de 20 % du cours de Bourse ou de la valeur liquidative communiquée par les fonds.

La sensibilité des titres de participation non cotés est évaluée ligne à ligne en fonction des critères d'évaluation de ces titres ; il a été retenu pour :

- les sociétés évaluées par actualisation de flux, une sensibilité de 15 % ;
- les sociétés évaluées par multiple, une variation de 20 % des multiples des comparables boursiers.

28.2 Gestion du risque de liquidité

Peugeot Invest a négocié des lignes de crédit auprès d'établissements financiers de premier plan qui permettent de financer les investissements de la société.

Peugeot Invest a par ailleurs procédé :

- en 2017, à deux émissions obligataires privées (Euro PP), pour un montant total de 242,5 M€, dont les échéances s'étalent de 2025 à 2027.
- en 2019, à l'émission sur le marché d'un emprunt obligataire de 300 M€ à échéance de 2026.
- en 2020, à l'émission sur le marché d'un emprunt obligataire de 150 M€ à échéance de 2030.

Au 31 décembre 2020, les lignes de crédit ou d'emprunts du groupe Peugeot Invest s'élèvent à 1 846,9 M€, dont 741 M€ non tirés. Les échéances de la partie non tirée sont les suivantes :

(en millions d'euros)		31/12/2020	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5 et >
Emprunts bancaires	Nominal	741	-	30	363	230	118
Total		741	-	30	363	230	118

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et instruments dérivés. Ces flux comprennent les montants

nominaux ainsi que les flux futurs d'intérêts contractuels. Les flux en devises et les flux variables sont déterminés sur la base des données de marché à la clôture.

(en milliers d'euros)		31/12/2020	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5 et >	Total
Emprunts obligataires	Nominal	692 500	-	-	-	-	692 500	692 500
	Intérêts	4 818	15 697	15 697	15 697	15 697	37 542	100 330
Emprunts bancaires	Nominal	480 093	4 369	32 252	115 324	60 311	214 257	426 513
	Intérêts	680	4 423	4 039	3 765	2 653	1 738	16 618
	Total	1 178 091	24 489	51 988	134 786	78 661	946 037	1 235 961
Engagements de souscription et titres non libérés⁽¹⁾	Nominal	527 502	-	-	-	-	527 502	527 502
Instruments dérivés		13 154	3 297	3 297	3 297	3 297	-	13 190
Obligations locatives		3 471	555	568	584	599	1 165	3 471
Divers		8	8	-	-	-	-	8
Total		1 722 226	28 349	55 853	138 667	82 557	1 474 704	1 780 132

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; les flux de trésorerie correspondants ont donc été positionnés, dans le tableau ci-dessus, en échéance à 5 ans.

Pour Peugeot Invest, aucune ligne de crédit n'est à échéance en 2020.

Le remboursement des emprunts pourrait être exigé de manière anticipée en cas de défaut de paiement ou de non-respect des obligations au titre des contrats.

Les principaux types de covenants relatifs aux dettes portées directement par Peugeot Invest sont les suivants :

1. Dettes nettes (comptes sociaux)/ capitaux propres (comptes sociaux) < 1.

2. Dettes nettes consolidées/valeurs des titres (a) < 0,5.

(a) La valeur des titres est égale à l'Actif brut réévalué du groupe Peugeot Invest tel que déterminé dans le calcul de l'Actif net réévalué.

Ces ratios sont calculés précisément deux fois par an ; ils font l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'exercice.

Au 31 décembre 2020, les ratios dont les valeurs sont les plus élevées (en fonction des définitions retenues par les banques) sont :

1. Dettes nettes (comptes sociaux)/ capitaux propres (comptes sociaux) = 0,42.

2. Dettes nettes consolidées/valeurs des titres = 0,25.

Pour le calcul au 31 décembre 2020, les capitaux propres retenus s'entendent avant affectation du résultat 2020.

Les covenants sont respectés.

Peugeot Invest est un détenteur de long terme. Compte tenu du montant du ratio Dettes/Valeur des actifs, la société ne prévoit pas de difficultés particulières pour le renouvellement de ses lignes de crédit existantes avant ou lors de leur échéance.

En ce qui concerne la gestion de trésorerie courante, l'aspect sécurité est privilégié pour le choix des placements.

Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière ou des certificats de dépôts dans des banques de première catégorie. Lorsque les rendements des placements à court terme sont négatifs, la trésorerie disponible est laissée en liquidités.

28.3 Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt auquel le groupe Peugeot Invest est exposé provient des emprunts à moyen terme et à long terme qui font référence à un taux variable. Afin de transformer une partie de la dette à taux variable en dette à taux fixe, des opérations de couverture de taux d'intérêt (*swaps*) ont été mises en place.

Au 31 décembre 2020, la dette bancaire portée par Peugeot Invest est couverte à hauteur de 250 000 milliers d'euros par des *swaps* dont les taux fixes sont compris entre 0,699 % et 0,809 %.

Les situations avant et après couvertures sont les suivantes :

31/12/2020

(en milliers d'euros)	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts				
Taux fixes	154	213 172	481 811	695 137
Taux variables	3 510	447 000	26 946	477 456
Total emprunts avant gestion	3 664	660 172	508 757	1 172 593
Instruments financiers dérivés	-	250 000	-	250 000
Emprunts				
Taux fixes	154	463 172	481 811	945 137
Taux variables	3 510	197 000	26 946	227 456
Total emprunts après gestion	3 664	660 172	508 757	1 172 593

Pour l'évaluation de la juste valeur des instruments de couverture, les impacts CVA-DVA sont estimés non significatifs et ne font, par conséquent, pas l'objet d'une comptabilisation.

L'endettement à taux variable est principalement soumis aux taux Euribor 3 mois.

Au 31 décembre 2020, l'Euribor 3 mois s'élevait à -0,545 % contre -0,383 % au 31 décembre 2019.

Pour information, l'Euribor 3 mois s'élevait à -0,541 % au 4 mars 2021.

Sur la base des capitaux empruntés à taux variable après couverture et à fin décembre 2020, une augmentation des taux de 1 % entraînerait une augmentation de la charge d'intérêts annuelle de 2 275 milliers d'euros.

La part efficace de la variation de juste valeur des contrats de couverture de taux est enregistrée en contrepartie des capitaux propres. Il n'y a pas de part non efficace significative ; aucun résultat, à ce titre, n'est enregistré au compte de résultat.

31/12/2019

(en milliers d'euros)	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts				
Taux fixes	755	102	543 584	544 441
Taux variables	2 700	221 000	31 800	255 500
Total emprunts avant gestion	3 455	221 102	575 384	799 941
Instruments financiers dérivés	110 000	140 000	-	250 000
Emprunts				
Taux fixes	110 755	140 102	543 584	794 441
Taux variables	(107 300)	81 000	31 800	5 500
Total emprunts après gestion	3 455	221 102	575 384	799 941

28.4 Gestion du risque de change

Les sociétés dans lesquelles Peugeot Invest détient des participations exercent leur activité dans différents pays et en conséquence réalisent une partie de leurs résultats dans des monnaies autres que l'euro.

Le groupe Peugeot Invest possède des titres de participation libellés en MUR et des parts dans des fonds de capital-investissement libellés en USD.

Le groupe Peugeot Invest consolide par mise en équivalence des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est en USD.

La ventilation des actifs financiers non courants par zone géographique est donnée ci-dessus en Note 29.1.

Le groupe Peugeot Invest n'a pas mis en place de couverture sur les actifs en devises étrangères.

(en milliers d'euros)	USD	CHF	GBP	MUR
Valeur bilan au 31 décembre 2020				
Titres mis en équivalence	23 501	-	-	-
Actifs financiers non courants	1 140 887	-	-	8 952
Trésorerie et équivalents de trésorerie	79 425	4	52	-
Passifs financiers non courants				
Engagements de souscription et titres non libérés	(243 658)	-	-	-
Dettes courantes	(12)	-	(1 763)	-
Position nette avant couverture	1 000 143	4	(1 711)	8 952
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
Position nette après couverture	1 000 143	4	(1 711)	8 952

Compte tenu des positions au 31 décembre 2020 et après couverture :

- si l'USD s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de Peugeot Invest augmenteraient de 100 014 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;
- si le GBP s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de Peugeot Invest diminueraient globalement de 171 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;
- si le MUR s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de Peugeot Invest augmenteraient globalement de 895 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat.

(en milliers d'euros)	USD	CHF	GBP	MUR
Valeur bilan au 31 décembre 2019				
Titres mis en équivalence	35 207	-	-	-
Actifs financiers non courants	1 164 001	-	-	15 556
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 453	4	298	-
Passifs financiers non courants				
Engagements de souscription et titres non libérés	(263 267)	-	-	-
Dettes courantes	(37)	-	(533)	-
Position nette avant couverture	957 357	4	(235)	15 556
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
Position nette après couverture	957 357	4	(235)	15 556

Compte tenu des positions au 31 décembre 2019 et après couverture :

- si l'USD s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de Peugeot Invest augmenteraient de 95 736 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;
- si le GBP s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de Peugeot Invest augmenteraient globalement de 24 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;
- si le MUR s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de Peugeot Invest augmenteraient globalement de 1 556 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat.

28.5 Gestion du risque de crédit

Le montant des créances à l'actif du bilan est peu important et représente un risque très limité.

Les placements de trésorerie à court terme ne comprennent que des parts d'OPCVM de trésorerie régulière ou des titres de créances négociables d'établissements financiers de premier plan. Le choix des produits de placement est effectué avec l'objectif de minimiser le risque de perte de valeur et de contrepartie.

NOTE 29 INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe Peugeot Invest, l'un des trois premiers actionnaires de Peugeot SA, est détenteur d'autres participations de long terme. Il exerce également une activité d'investissements financiers et de gestion de trésorerie, il comprend par ailleurs un secteur immobilier et un secteur vinicole qui restent marginaux en termes de contribution aux revenus, aux résultats et aux risques.

Les informations présentées ci-dessous reprennent les chiffres propres à chacune de ses activités, les « Autres secteurs » regroupant les activités immobilière et vinicole. La colonne « Réconciliations » regroupe les montants non affectés par secteur permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers.

29.1 Information sectorielle au 31/12/2020

(en milliers d'euros)	Groupe PSA Peugeot Citroën	Investissements	Trésorerie nette Endettement	Autres Secteurs	Réconciliations	Total
Dividendes	-	22 705	-	-	-	22 705
Résultat net sur cessions	-	61 324	-	-	-	61 324
Plus et moins values latentes	141 683	884	-	-	-	142 567
Produits de l'activité	-	-	-	7 934	-	7 934
Produits des activités ordinaires	141 683	84 913	-	7 934	-	234 530
Frais d'administration générale	(9 290)	(921)	-	(3 380)	(23 379)	(36 970)
Produits de gestion de la trésorerie	-	-	-	-	-	-
Coût de l'endettement financier	(35)	-	(27 507)	(248)	-	(27 790)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	132 358	83 992	(27 507)	4 306	(23 379)	169 770
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	(14 420)	-	-	-	(14 420)
Résultat consolidé avant impôt	132 358	69 572	(27 507)	4 306	(23 379)	155 350
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	11 006	11 006
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	132 358	69 572	(27 507)	4 306	(12 373)	166 356
Actifs sectoriels						
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	38 790	4 166	42 956
Participations dans les entreprises associées	-	274 355	-	-	-	274 355
Actifs financiers non courants	2 879 439	3 489 003	-	128	1 002	6 369 572
Impôts différés actifs	6 462	172	3 397	20	19 117	29 168
Actifs courants	-	-	87 626	9 951	10 885	108 462
TOTAL DE L'ACTIF	2 885 901	3 763 530	91 023	48 889	35 170	6 824 513
Passifs sectoriels						
Passifs financiers non courants	-	527 502	1 172 654	9 429	2 921	1 712 506
Passifs financiers courants	-	-	5 439	3 723	558	9 720
Capitaux propres dont minoritaires	-	-	-	-	4 947 191	4 947 191
Autres passifs	37 742	79 022	-	8 318	30 014	155 096
TOTAL DU PASSIF	37 742	606 524	1 178 093	21 470	4 980 684	6 824 513
INVESTISSEMENTS NETS	227 691	(27 505)	-	381	-	200 567

29.2 Information sectorielle au 31/12/2019

(en milliers d'euros)	Groupe PSA Peugeot Citroën	Investissements	Trésorerie nette Endettement	Autres Secteurs	Réconciliations	Total
Dividendes	65 772	50 835	-	-	-	116 607
Résultat net sur cessions	-	6 579	-	-	-	6 579
Plus et moins values latentes	-	62 339	-	-	-	62 339
Produits de l'activité	-	-	-	4 837	-	4 837
Produits des activités ordinaires	65 772	119 753	-	4 837	-	190 362
Frais d'administration générale	(4 272)	(348)	-	(4 083)	(23 789)	(32 492)
Produits de gestion de la trésorerie	-	-	-	-	-	-
Coût de l'endettement financier	-	-	(19 987)	(230)	-	(20 217)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	61 500	119 405	(19 987)	524	(23 789)	137 653
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	9 166	-	-	-	9 166
Résultat consolidé avant impôt	61 500	128 571	(19 987)	524	(23 789)	146 819
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	(15 792)	(15 792)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	61 500	128 571	(19 987)	524	(39 581)	131 027
Actifs sectoriels						
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	35 686	4 841	40 527
Participations dans les entreprises associées	-	287 269	-	-	-	287 269
Actifs financiers non courants	1 796 083	3 515 529	-	142	857	5 312 611
Impôts différés actifs	-	293	3 225	31	119	3 668
Actifs courants	-	-	30 401	8 474	2 405	41 280
TOTAL DE L'ACTIF	1 796 083	3 803 091	33 626	44 333	8 222	5 685 355
Passifs sectoriels						
Passifs financiers non courants	-	528 463	799 999	7 999	3 482	1 339 943
Passifs financiers courants	-	-	5 281	3 508	546	9 335
Capitaux propres dont minoritaires	-	-	-	-	4 187 972	4 187 972
Autres passifs	42 602	83 823	-	7 492	14 188	148 105
TOTAL DU PASSIF	42 602	612 286	805 280	18 999	4 206 188	5 685 355
INVESTISSEMENTS NETS	-	218 268	-	174	37	218 479

5.1

NOTE 30 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

30.1 Entreprises associées

Au 31 décembre 2020, les avances en compte courant accordées par Peugeot Invest aux entreprises associées sont les suivantes :

- OPCI Lapillus II pour 1 243 milliers d'euros. Cette avance est rémunérée sur la base d'un taux annuel de 1 %.
- Redford USA II Holding pour 2 663 milliers d'euros. Cette avance est rémunérée sur la base d'un taux annuel de 8 %.

- LDAP pour 1 637 milliers d'euros. Cette avance est rémunérée sur la base du taux LIBOR 3 mois majoré de 1,5 %.

30.2 Parties liées ayant une influence notable sur le Groupe

Il n'existe pas d'opération avec un membre des organes de direction ou un actionnaire qui détient plus de 5 % du capital de Peugeot Invest.

NOTE 31 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration	854	738
Rémunération des membres des organes de direction	1 386	1 368
Total	2 240	2 106

NOTE 32 ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Engagements réciproques		
Lignes de crédit non tirées	741 000	594 000
Réservations vins primeurs (commandes)	117	581
Engagements donnés		
Cautions données sur emprunt	41 360	45 178

Autres engagements

En garantie des contrats de prêts accordés par CACEIS, Peugeot Invest a consenti un nantissement de premier rang sur 18 096 564 actions Peugeot SA.

Peugeot Invest a cédé un tiers de sa participation dans Safran, soit 1 100 000 actions, pour un montant de 131 906 milliers d'euros, dans le cadre d'un contrat de cession à terme à échéance de mars 2021.

Au 31 décembre 2020 :

- des emprunts à hauteur de 7 000 milliers d'euros sont garantis par une hypothèque de 1^{er} rang sur l'ensemble foncier de la SCA Château Guiraud ;
- des emprunts à hauteur de 3 510 milliers d'euros sont garantis par le stock de vin.

NOTE 33 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Mazars		SEC3	
	2020	2019	2020	2019
Certification des comptes				
Émetteur	57	48	48	48
Filiales intégrées globalement	45	20	44	33
Sous-total	102	67	91	81
	89 %	75 %	83 %	76 %
Services autres que la certification des comptes				
Émetteur	10	19	10	17
dont : - rapport sur les conventions réglementées	1	1	1	1
- revue du rapport de gestion	4	4	4	4
- revue du rapport sur le gouvernement d'entreprise	5	5	5	5
- émission obligataire 10/2019	-	9	-	7
Filiales intégrées globalement	3	3	9	9
dont : - rapport sur les conventions réglementées	1	1	3	3
- revue du rapport de gestion	2	2	6	6
Sous-total	13	22	19	26
	11 %	25 %	17 %	24 %
TOTAL	115	89	110	106

NOTE 34 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La dénomination sociale de FFP est devenue Peugeot Invest. Afin de maintenir une cohérence globale de la communication de l'entreprise, les filiales de FFP sont également renommées : Maillot I, filiale codétenue avec son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères pour porter leurs participations dans Stellantis et Faurecia, devient Peugeot 1810; FFP INVEST devient Peugeot Invest Assets et FFP Investment UK Ltd. devient Peugeot Invest UK Ltd.

La fusion entre le groupe français Peugeot SA et son concurrent italo-américain Fiat Chrysler Automobiles qui a mené à la création de Stellantis a pris effet le 16 janvier 2021. Le groupe est coté à la Bourse de Paris et de Milan ainsi que sur la place new-yorkaise. À sa tête se trouvent M. Carlos Tavarès en tant que directeur général et M. John Elkann en tant que président du Conseil d'administration.

Au cours du mois de février 2021, Peugeot Invest a signé un accord en vue de l'acquisition d'une participation minoritaire dans la société International SOS pour un montant de 306 M\$.

Peugeot Invest a cédé sa participation dans IDI le 23 février 2021 pour un montant de 27 198 milliers d'euros.

Dans le cadre d'un contrat de cession à terme à échéance de mars 2021, Peugeot Invest a cédé un tiers de sa participation dans Safran, soit 1,1 million d'actions pour un montant de 132 M€. Peugeot Invest a poursuivi en mars 2021 ses cessions de titres en vendant 1,1 million d'actions supplémentaires pour un montant de 132 M€.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée générale de la société Peugeot Invest,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Peugeot Invest relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité financier et d'audit.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations –

Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur

leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Valorisation des instruments financiers classés en niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur.

Notes 16 et 27 des comptes consolidés.

RISQUE IDENTIFIÉ ET PRINCIPAUX JUGEMENTS

Dans le cadre de son activité d'investissement, le groupe Peugeot Invest détient dans son bilan une part importante d'instruments financiers, actifs évalués à la juste valeur. Ces instruments financiers sont majoritairement classés en actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global et en actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Au bilan, ces actifs sont respectivement inscrits dans les rubriques « Participations non consolidées » et « Titres immobilisés de l'activité de portefeuille ».

Cette juste valeur est déterminée selon différentes approches en fonction de la nature et de la complexité des instruments : utilisation de prix cotés sur un marché actif (instruments classés en niveau 1 dans les annexes), d'évaluations basées sur des données observables sur le marché (instruments classés de niveau 2 dans les annexes) ou d'évaluations basées sur des données non observables sur le marché (instruments classés en niveau 3 dans les annexes).

Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation des instruments de niveau 3 comportent ainsi une part significative de jugement quant au choix des méthodologies et des paramètres utilisés. Ces instruments financiers actifs de niveau 3 représentent 2070 M€ au 31 décembre 2020, répartis en 485 M€ de Participations non consolidées et 1586 M€ de Titres immobilisés de l'activité de portefeuille.

Nous avons considéré que la valorisation des instruments financiers classés en niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur constituait un point clé de l'audit en raison du caractère significatif des expositions et du recours au jugement dans la détermination de la juste valeur.

NOTRE APPROCHE D'AUDIT

Nous avons pris connaissance des dispositifs de contrôle interne encadrant à la fois l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers actifs et notamment les instruments financiers actifs classés en niveau 3 de juste valeur.

Pour ces actifs financiers, nous avons procédé à un back-testing des valorisations antérieures estimées par le Groupe avec les valorisations déterminées sur base des valeurs liquidative afin de nous assurer de la fiabilité du processus mis en place par le Groupe. En outre, sur un échantillon d'instruments financiers actifs, nous avons procédé à un contrôle des données retenues dans la valorisation au 31 décembre 2020 en obtenant pour :

- les TIAP soit les dernières valeurs liquidatives communiquées par les sociétés de gestion ainsi que les mouvements réalisés entre la date de la dernière valeur liquidative et la date de clôture, tels que des appels de fonds et/ou des distributions soit les fiches de valorisation préparées par le Groupe ;
- les titres de participations non consolidées et non cotés, les fiches de valorisation préparées par le Groupe.

Nous avons également évalué le processus mis en place par le Groupe pour identifier les indices de perte éventuelle de valeur et effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation en accord avec les principes comptables du Groupe.

Enfin, nous avons examiné les informations relatives à la valorisation des instruments financiers publiées en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres

obligations légales et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Peugeot Invest par l'Assemblée générale du 9 juin 2011 pour le cabinet Mazars et du 7 juin 2000 pour le cabinet SEC3.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Mazars était dans la 10^e année de sa mission sans interruption et le cabinet SEC3 dans la 21^e année.

Responsabilités de la direction**et des personnes constituant****le gouvernement d'entreprise****relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité financier et d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires**aux comptes relatives à l'audit****des comptes consolidés****OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

Nous remettons un rapport au Comité financier et d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité financier et d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité financier et d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité financier et d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense et à Paris, le 7 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
Virginie CHAUVIN

SEC3
Jean-Philippe HOREN





5.2

Comptes sociaux

Compte de résultat	207
Bilan	208
Tableau de flux de trésorerie	210
Notes annexes	211
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	229
Filiales et participations au 31 décembre 2020	229
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	230

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Chiffre d'affaires	6 324	5 673
Autres produits de gestion courante	3	7
Produits d'exploitation	6 327	5 680
Autres achats et charges externes	(20 733)	(14 020)
Impôts, taxes et versements assimilés	(1 195)	(732)
Salaires et traitements	(5 083)	(4 424)
Charges sociales	(6 133)	(5 388)
Dotations d'exploitation aux amortissements et provisions	(365)	(182)
Autres charges	(854)	(738)
Charges d'exploitation	(34 363)	(25 483)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(28 036)	(19 803)
Produits de participations	576 931	72 803
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	638
Autres intérêts et produits assimilés	-	245
Reprises sur provisions et transferts de charges	783	3 953
Produits nets sur cessions de TIAP et autres immobilisations financières	10 044	4 193
Produits financiers	587 758	81 833
Dotations aux amortissements et provisions	(1 139)	(83)
Intérêts et charges assimilées	(19 245)	(14 870)
Différences négatives de change	(1 884)	(627)
Charges nettes sur cessions de TIAP et autres immobilisations financières	(1 276)	(1 685)
Charges financières	(23 543)	(17 265)
RÉSULTAT FINANCIER	564 214	64 568
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	536 178	44 765
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 251 922	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 880	-
Autres produits exceptionnels	866	-
Produits exceptionnels	1 254 668	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(421 365)	-
Autres charges exceptionnelles	(2 587)	-
Charges exceptionnelles	(423 952)	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	830 716	-
Impôts sur les sociétés	(348)	7 327
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 366 547	52 091

Bilan au 31 décembre 2020

ACTIF

		31/12/2020			31/12/2019
(en milliers d'euros)	Notes	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, logiciels, valeurs similaires	8	78	(78)	-	1
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations	9	1 588	(834)	754	865
Immobilisations financières					
Titres de participation	10	2 187 673	-	2 187 673	1 337 898
Créances rattachées à des participations	10	1 477 310	-	1 477 310	679 611
Total participations		3 664 983	-	3 664 983	2 017 509
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	11	9 287	(169)	9 118	30 512
Autres immobilisations financières	11	1 362	-	1 362	1 431
Total immobilisations financières		3 675 632	(169)	3 675 463	2 049 452
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		3 677 299	(1 081)	3 676 217	2 050 318
ACTIF CIRCULANT					
Créances	12	9 325	-	9 325	4 592
Valeurs mobilières de placement	12/13	10 513	-	10 513	14 234
Disponibilités	12	48 498	-	48 498	27 218
Total trésorerie		48 498	-	48 498	27 218
Charges constatées d'avance	12	52	-	52	373
TOTAL ACTIF CIRCULANT		68 388	-	68 388	46 418
TOTAL DE L'ACTIF		3 745 686	(1 081)	3 744 605	2 096 736

Bilan au 31 décembre 2020

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	14	24 923	24 923
Prime d'émission, de fusion, d'apport	14	158 410	158 410
Réserve légale	14	2 541	2 541
Autres réserves	14	1 048 500	1 050 311
Report à nouveau	14	618	-
Résultat de l'exercice	14	1 366 547	52 091
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 601 539	1 288 275
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour pensions	15	652	462
Autres provisions pour charges	15	5 022	4 291
TOTAL PROVISIONS		5 674	4 753
DETTES			
Emprunts obligataires	16	697 317	546 163
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16	414 007	246 631
Dettes fiscales et sociales	16	4 028	5 497
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16	77	745
Dettes diverses	16	21 964	4 672
TOTAL DETTES		1 137 393	803 707
TOTAL DU PASSIF		3 744 605	2 096 736

Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net de l'exercice	1 366 547	52 091
Variations nettes des amortissements et provisions	1 450	(1 265)
Résultats sur cessions d'actifs immobilisés	(837 354)	(2 508)
Marge brute d'autofinancement	530 643	48 318
Variation du besoin en fonds de roulement	14 383	7 092
Flux nets de trésorerie d'exploitation	545 026	55 410
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(63)	(36)
Acquisitions de titres de participation	(43)	-
Acquisitions de titres immobilisés	(529)	(491)
Cessions de titres immobilisés	12 311	7 747
Flux nets de trésorerie sur investissements	11 676	7 220
Dividendes versés aux actionnaires	(53 283)	(53 194)
Variation nette des emprunts et autres dettes financières	317 420	221 000
Variation nette autres actifs financiers	(799 559)	(208 938)
Flux nets de trésorerie sur opérations financières	(535 422)	(41 132)
Variation de la trésorerie	21 280	21 498
Trésorerie au début de l'exercice	27 218	5 720
Trésorerie en fin d'exercice	48 498	27 218
Détail de la trésorerie en fin d'exercice		
Disponibilités	48 498	27 218
Total	48 498	27 218

Notes annexes

Généralités

NOTE 1 – Règles et méthodes comptables.....212

Résultat

NOTE 2 – Synthèse résultats analytiques
de gestion par secteur d'activité..... 216

NOTE 3 – Résultat sur titres
de participation..... 216

NOTE 4 – Résultat sur titres immobilisés
de l'activité de portefeuille
(TIAP) et autres immobilisations
financières 217

NOTE 5 – Résultat sur activité financière
et endettement..... 217

NOTE 6 – Résultat sur administration
générale 218

NOTE 7 – Impôt sur les sociétés 218

Bilan

NOTE 8 – Immobilisations incorporelles..... 219

NOTE 9 – Immobilisations corporelles..... 219

NOTE 10 – Participations et créances
rattachées à des participations..... 220

NOTE 11 – Titres immobilisés de l'activité
de portefeuille (TIAP)
et autres immobilisations
financières..... 221

NOTE 12 – Actif circulant 222

NOTE 13 – Actions propres 223

NOTE 14 – Capitaux propres..... 224

NOTE 15 – Provisions..... 225

NOTE 16 – Dettes..... 226

NOTE 17 – Éléments concernant
les entreprises liées
et les participations 227

Informations complémentaires

NOTE 18 – Engagements financiers 227

NOTE 19 – Rémunérations des dirigeants 227

NOTE 20 – Situation fiscale latente 228

NOTE 21 – Effectifs moyens..... 228

NOTE 22 – Événements postérieurs
à la clôture..... 228

NOTE 23 – Litiges 228

ANNEXE

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de 3 744 605 milliers d'euros et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 1 366 547 milliers d'euros.

Cette présentation des chiffres en milliers d'euros est susceptible de faire apparaître des écarts d'arrondi, au niveau des cumuls et des recoupements des postes du bilan ou du compte de résultat avec les différentes notes de l'annexe.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Les notes n^{os} 1 à 23, présentées ci-après en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 24 mars 2021 par le Conseil d'administration.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2020, Peugeot Invest a apporté à une société commune à Peugeot Invest et son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères appelé Peugeot 1810 : ses titres Peugeot SA, ses titres Faurecia, ainsi que le contrat d'*equity swap* à échéance du 30 juin 2021 permettant d'acquérir sur le marché des titres Peugeot SA.

À l'issue de cette opération, Peugeot Invest détient 76,5 % du capital de la société Peugeot 1810 et Établissements Peugeot Frères 23,5 %.

Un emprunt de 174 420 milliers d'euros a été souscrit pour financer l'acquisition de titres Peugeot SA *via* l'*equity swap* apporté à la société Peugeot 1810. Le contrat d'*equity swap* a été dénoué de manière anticipée en décembre 2020, Peugeot 1810 procédant à l'acquisition de 2 % du capital du Groupe PSA.

Une nouvelle émission obligataire privée (US PP) a été réalisée pour un montant de 150 000 milliers d'euros. Cet emprunt à échéance de 10 ans est assorti d'un coupon annuel de 2,6 %.

Au 31 décembre 2020, l'endettement de Peugeot Invest s'élève à 1 111 324 milliers d'euros, dont des emprunts obligataires pour 692 500 milliers d'euros et des tirages en cours sur les lignes de crédit pour 239 000 milliers d'euros.

Le bénéfice de l'exercice de 1 366 547 milliers d'euros est principalement composé :

- de la plus-value résultant de l'apport des titres Peugeot SA à la société Peugeot 1810 pour 830 557 milliers d'euros ;
- des dividendes en provenance de Peugeot Invest Assets pour 562 651 milliers d'euros, et des intérêts sur les avances en compte courant en faveur des filiales de 14 279 milliers d'euros ;
- des charges de l'endettement financier de 27 413 milliers d'euros ;
- des charges nettes d'administration générale pour 13 035 milliers d'euros.

NOTE 1

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (Règlement ANC n° 2014-03).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après.

A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les règles de comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles, et de leurs amortissements sont conformes aux dispositions du PCG.

Elles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire.

Les principales durées de vie retenues sont :

- Immobilisations incorporelles :
 - logiciels : 1 an
- Immobilisations corporelles :
 - matériel informatique : 3 ans
 - installations générales : 10 ans
 - mobilier de bureau : 10 ans

B. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ce poste est constitué de titres de participation, de titres immobilisés de l'activité de portefeuille, d'autres immobilisations financières et de créances rattachées à des participations.

1. TITRES DE PARTICIPATION

Ils comprennent des titres de sociétés, dans lesquelles la participation peut être inférieure à 10 %, mais dont la permanence de la détention est jugée utile à la société pour des raisons de contrôle, stratégiques ou de gestion financière (placement de longue durée).

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (art. 213-8).

Évaluation

Les titres de participation sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

Titres de participation cotés

La valeur d'inventaire des titres des sociétés cotées est fixée, après prise en compte de la situation économique et financière de la société détenue, selon une analyse multicritère. Les critères d'appréciation retenus sont les suivants :

- évolution des capitaux propres;
- changement de la politique de distribution des dividendes;
- évolution de la situation économique de la société (variation du CA, du résultat, de la structure financière...);
- perspectives d'avenir;
- baisse significative et prolongée du cours de Bourse.

Si plusieurs critères, ci-dessus mentionnés, sont défavorables, la valeur d'inventaire est, en règle générale, déterminée d'après le cours de Bourse moyen sur un an.

La valeur ainsi obtenue est également confrontée, soit à des valorisations d'analystes financiers externes, soit à l'ANR (actif net réévalué) notamment pour les sociétés à prépondérance immobilière. Tout écart significatif avec la moyenne des cours de Bourse est analysé et fait l'objet d'une appréciation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au prix d'acquisition.

Titres de participation non cotés

Pour les sociétés non cotées, la valorisation retenue se base sur des éléments connus en date de clôture, et ne tient pas compte d'éventuels événements postérieurs à la clôture qui pourraient venir impacter l'évaluation de l'actif sur les clôtures suivantes.

La valeur d'inventaire des titres des sociétés non cotées est déterminée selon les méthodes suivantes :

- les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins d'un an, sont conservés à leur prix d'acquisition, sauf dans le cas où les variables économiques et financières de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité...) se sont significativement dégradées;
- pour les autres sociétés non cotées, une valorisation est effectuée en utilisant, selon la nature de l'investissement, la méthode la plus adéquate permettant de donner une image fidèle de la société :
 - soit une actualisation de flux de trésorerie futurs;
 - soit par référence à l'actif net réévalué notamment pour les sociétés possédant un patrimoine immobilier significatif;
 - soit une référence à des transactions récentes et comparables pour autant qu'elles n'aient pas été effectuées de manière forcée dans des conditions de marché anormales; il peut également être fait référence au multiple d'entrée de Peugeot Invest ou au multiple de sortie qui peut, le cas échéant, être prévu aux accords d'actionnaires signés par Peugeot Invest;
- à défaut et dans le cas où la valeur d'inventaire ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique est retenue sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées; la valorisation de l'actif en tient, alors, compte.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au prix d'acquisition.

2. TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)

Il s'agit de titres, cotés ou non, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (art. 213-8).

Évaluation

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

La valeur d'inventaire est déterminée de la manière suivante :

- les titres des sociétés cotées sont valorisés au cours de clôture du dernier jour de Bourse de l'année;
- les titres de sociétés non cotées sont évalués selon les mêmes méthodes que les titres de participation non cotés (*cf. supra*);
- les parts de fonds et de sociétés de capital-investissement sont valorisées en retenant la quote-part de l'actif net réévalué détenu par Peugeot Invest, communiqué régulièrement par les sociétés de gestion qui suivent en général les recommandations de l'IPEV (International Private Equity and Venture Capital Valuation Board) pour valoriser leurs participations.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

3. IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS NON COTÉS

Pour l'évaluation des actifs effectuée en interne, Peugeot Invest a intégré dans ses méthodologies d'évaluation les impacts de la crise sanitaire sur l'activité des investissements concernés.

Pour ce qui concerne les Fonds de Private Equity, une analyse des informations reçues des sociétés de gestion et de l'évolution des valorisations du portefeuille sur les trois premiers trimestres de l'année 2020, a démontré que les valorisations au 30 septembre prennent bien en compte l'impact de la Covid-19 sur les participations sous-jacentes. La méthode habituelle a donc été maintenue, en évaluant le portefeuille à partir des valorisations du 30 septembre de l'année communiquée par les sociétés de gestion, ajustées des flux de trésorerie nets du 4^e trimestre.

4. ACTIONS PROPRES

La société procède, par l'intermédiaire d'un prestataire financier et conformément aux dispositions du Règlement ou aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à un programme de rachat d'actions dont l'objectif est notamment d'assurer la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres.

Un versement total de 940 milliers d'euros a été effectué auprès du prestataire financier pour la gestion du programme. Ce dépôt et les mouvements sur les actions sont comptabilisés en immobilisations financières.

Une dépréciation est comptabilisée à la clôture lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition des titres.

5. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. À la clôture, les intérêts courus sont comptabilisés en produits à recevoir.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de perte probable.

6. CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

Les créances rattachées à des participations figurant au bilan comprennent principalement des avances accordées aux filiales, et éventuellement, des dividendes à recevoir.

C. CRÉANCES

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

D. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les actions propres affectées à la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement à leur coût d'achat, ou à la valeur nette comptable de l'action, au jour de la décision de leur affectation.

Les actions propres destinées à couvrir des plans futurs sont comptabilisées à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constatée si leur valeur de marché est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Lorsque la remise des actions gratuite aux bénéficiaires est probable, une provision pour charge de personnel est constatée au passif du bilan. Cette provision est évaluée en fonction du nombre probable d'actions qui seront remises aux bénéficiaires et est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

E. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société accorde aux salariés de l'entreprise des indemnités de départ à la retraite, et garantit à certains bénéficiaires, sous certaines conditions, des compléments de retraite.

Les engagements de la société sont évalués par des actuaires indépendants. Ils sont comptabilisés selon la recommandation du CNC du 1^{er} avril 2003.

1. INDEMNITÉS DE DÉPART

Les indemnités de départ à la retraite sont externalisées auprès d'une compagnie d'assurances.

Aucun versement n'a été effectué au titre de l'exercice 2020. La valeur d'actif des fonds étant inférieure au montant des engagements; une provision pour risque est comptabilisée au passif au 31 décembre 2020 pour 333 milliers d'euros.

2. RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Depuis le 30 juin 2002, le régime à prestations définies a été remplacé par un régime à cotisations définies. Le nouveau système est alimenté par des cotisations de l'entreprise et du salarié calculées sur les rémunérations. Les obligations de l'entreprise au titre des droits acquis avant le 30 juin 2002 par les salariés ont fait l'objet d'une externalisation complète auprès d'une compagnie d'assurances vie.

Les engagements résultant de l'ancien régime à prestations définies et concernant d'anciens salariés de la société, ont fait l'objet, en 2004, d'une externalisation partielle auprès d'une compagnie d'assurances. Le montant résiduel non couvert s'élève au 31 décembre 2020, à 311 milliers d'euros et est comptabilisé dans les provisions pour risques.

F. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

La société Peugeot Invest a négocié avec des établissements de crédit des lignes de crédit de trois à cinq ans qui font l'objet de tirages en fonction des investissements de la société. Les tirages sont effectués pour des périodes de 1 mois à 1 an et sont renouvelables en fonction des besoins prévisionnels de trésorerie.

Peugeot Invest a émis des emprunts obligataires à taux fixe, à des échéances de 7 à 10 ans. Les frais d'émission des emprunts sont constatés en charge en totalité dès l'année d'émission.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés pour leur valeur nominale, y compris les intérêts courus à la date de clôture.

G. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

H. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction.

À la clôture de l'exercice, les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au cours du dernier jour de l'exercice. La différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat pour les liquidités et au bilan dans un compte d'écart de conversion actif ou passif pour les dettes et créances.

Conformément aux dispositions du PCG, il est procédé au calcul d'une position globale de change consistant en la compensation des écarts de conversion actif et passif provenant de la conversion de dettes et créances libellées en devises librement convertibles et d'échéances voisines, c'est-à-dire espacées de moins d'un an. En cas d'écart de conversion actif résiduel, une provision pour pertes de change est constatée au passif du bilan.

I. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Le 1^{er} janvier 2012, Peugeot Invest a opté pour le régime d'intégration fiscale des filiales françaises contrôlées à plus de 95 %, prévu par l'article 223A du Code général des impôts.

L'effet d'impôt constaté au titre de chaque exercice, par le compte de résultat de la société de Peugeot Invest, est composé :

- de la charge nette d'impôt, ou du produit de la créance de crédit d'impôt, résultant de la déclaration d'intégration fiscale ;
- du produit global égal à la somme des impôts dus par les filiales bénéficiaires.

J. CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

NOTE 2 SYNTHÈSE RÉSULTATS ANALYTIQUES DE GESTION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2020	2019
Titres de participation	3	1 399 014	68 531
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	4	8 328	7 284
Résultat sur activité financière et endettement	5	(27 413)	(19 880)
Administration générale	6	(13 035)	(11 171)
Résultat brut (avant IS)		1 366 894	44 764
Impôts sur les sociétés	7	(348)	7 327
RÉSULTAT NET		1 366 547	52 091

NOTE 3 RÉSULTAT SUR TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)	2020	2019
Dividendes		
Peugeot SA	-	65 772
Safran	-	1
Peugeot Invest Assets (anciennement FFP INVEST)	562 651	-
	562 651	65 773
Intérêts des avances en comptes courants	14 279	7 030
Plus-values sur cessions	830 557	-
Total des produits	1 407 487	72 803
Honoraires et frais	(8 433)	(4 272)
Commissions Equity Swap	(40)	-
Total des charges	(8 473)	(4 272)
Résultat brut	1 399 014	68 531
Provisions constituées (-)	-	-
reprises (+)	-	-
RÉSULTAT	1 399 014	68 531

NOTE 4 RÉSULTAT SUR TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP) ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	2020	2019
Dividendes	-	638
Plus-values sur cessions	10 044	4 193
Total des produits	10 044	4 831
Moins-values sur cessions	(1 276)	(147)
Honoraires	(84)	(136)
Total des charges	(1 360)	(284)
RÉSULTAT BRUT	8 684	4 547
Provisions constituées (-)	(1 139)	(83)
reprises (+)	783	2 820
RÉSULTAT	8 328	7 284

NOTE 5 RÉSULTAT SUR ACTIVITÉ FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT

(en milliers d'euros)	2020	2019
Emprunts		
Charges d'intérêts	(19 245)	(14 870)
Commissions	(5 474)	(4 878)
Honoraires et frais	(1 282)	(132)
Pertes de change	(1 412)	-
Total des charges	(27 413)	(19 880)
RÉSULTAT BRUT	(27 413)	(19 880)
Provisions constituées (-)	-	-
reprises (+)	-	-
RÉSULTAT	(27 413)	(19 880)

NOTE 6 RÉSULTAT SUR ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(en milliers d'euros)

	2020	2019
Prestations de services	6 135	5 408
Loyers	189	265
Autres produits	3	8
Total des produits	6 327	5 681
Personnel	(12 079)	(10 633)
Autres charges externes	(5 892)	(5 229)
Impôts et taxes	(363)	(87)
Jetons de présence	(854)	(738)
Dotations aux amortissements	(175)	(166)
Total des charges	(19 362)	(16 852)
RÉSULTAT	(13 035)	(11 171)

NOTE 7 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

(en milliers d'euros)

	2020	2019
Impôt des filiales	-	14 232
Impôt dû au titre de l'exercice	-	(7 908)
Impôt sur exercices antérieurs	(348)	1 002
RÉSULTAT	(348)	7 327

NOTE 8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées de droits de licence sur des progiciels comptables d'une valeur brute de 78 milliers d'euros, amorties pour un total de 78 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

9.1 Situation au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Prix de revient	Amortissements	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
Inst. générales, agencements, aménagements divers	671	(314)	357	424
Matériel de bureau et matériel informatique	236	(179)	57	59
Mobilier	681	(342)	340	383
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 588	(834)	754	865

9.2 Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Inst. générales, agencements, aménagements divers	671	-	-	671
Matériel de bureau et matériel informatique	198	38	-	236
Mobilier	657	25	-	681
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 525	63	-	1 588

9.3 Amortissements

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Inst. générales, agencements, aménagements divers	247	67	-	314
Matériel de bureau et matériel informatique	139	39	-	179
Mobilier	274	68	-	342
TOTAL AMORTISSEMENTS	660	174	-	834

NOTE 10 PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

10.1 Situation au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Nombre	Taux de contrôle	Prix de revient		Évaluation à la clôture des titres dépréciés	Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
			Unitaire	Global				
Titres cotés								
Peugeot SA				-	-	-	-	421 365
Safran	468		83,33	39	-	-	39	39
Titres non cotés								
Peugeot 1810 (anciennement Maillot I)	1 171 920 822	76,50	1,08	1 271 140	-	-	1 271 140	-
Peugeot Invest Assets (anciennement FFP INVEST)	54 101 074	100,00	16,94	916 494	-	-	916 494	916 494
Maillot II	80		10,00	1	-	-	1	-
Peugeot Invest UK Ltd. (anciennement FFP Investment UK Ltd.)	1		0,95	-	-	-	-	-
Total titres de participations				2 187 673	-	-	2 187 673	1 337 898
Peugeot Invest Assets (anciennement FFP INVEST)				1 302 775	-	-	1 302 775	679 611
Peugeot 1810 (anciennement Maillot I)				174 535	-	-	174 535	-
Total créances rattachées à des participations				1 477 310	-	-	1 477 310	679 611
TOTAL PARTICIPATIONS				3 664 983	-	-	3 664 983	2 017 509

10.2 Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	Au début de l'exercice		Entrées		Sorties		À la fin de l'exercice	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
Titres cotés								
Peugeot SA	84 323 161	421 365		-	(84 323 161)	(421 365)		-
Safran	468	39		-		-	468	39
Titres non cotés								
Peugeot 1810 (anciennement Maillot I)			1 171 920 822	1 271 140		-	1 171 920 822	1 271 140
Peugeot Invest Assets (anciennement FFP INVEST)	54 101 074	916 494		-		-	54 101 074	916 494
Maillot II			80	1		-	80	1
Peugeot Invest UK Ltd. (anciennement FFP Investment UK Ltd.)	1	-		-		-	1	-
Total titres de participations		1 337 898		1 271 140		(421 365)		2 187 673
Peugeot Invest Assets (anciennement FFP INVEST)		679 611		623 164		-		1 302 775
Peugeot 1810 (anciennement Maillot I)		-		174 535		-		174 535
Total créances rattachées à des participations		679 611		797 699		-		1 477 310
TOTAL PARTICIPATIONS		2 017 509		2 068 839		(421 365)		3 664 983

NOTE 11 TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP) ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

11.1 Situation au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Prix de revient	Évaluation à la clôture	Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
Fonds de capital-transmission	55	4 977	-	55	1 129
Fonds de capital-développement	9 037	15 355	(140)	8 897	10 746
Fonds immobilier	135	1 679	-	135	-
Autres fonds	61	32	(29)	32	27
Total Fonds de capital-investissement	9 287	22 042	(169)	9 118	11 902
Autres	-	-	-	-	18 610
Total autres placements	-	-	-	-	18 610
Total titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	9 287	22 042	(169)	9 118	30 512
Dépôt de garantie	1 001	1 001	-	1 001	857
Contrat de liquidité (Note 13)	361	369	-	361	574
Total autres immobilisations financières	1 362	1 370	-	1 362	1 431
TOTAL	10 649	23 412	(169)	10 480	31 943

11.2 Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Fonds de capital-transmission	1 129	-	(1 074)	55
Fonds de capital-développement	11 660	256	(2 880)	9 037
Fonds immobilier	-	135	-	135
Autres fonds	61	-	-	61
Total Fonds de capital-investissement	12 850	391	(3 954)	9 287
Autres	18 610	-	(18 610)	-
Total autres placements	18 610	-	(18 610)	-
Total titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	31 460	391	(22 564)	9 287
Dépôt de garantie	857	144	-	1 001
Contrat de liquidité (Note 13)	574	7 349	(7 562)	361
Total autres immobilisations financières	1 431	7 493	(7 562)	1 362
TOTAL	32 891	7 884	(30 126)	10 649

11.3 Valeurs estimatives des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

et autres immobilisations financières

Décomposition du portefeuille (en milliers d'euros)	Montants à l'ouverture de l'exercice			Montants à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable		Valeur estimative	Valeur comptable		Valeur estimative
	Brute	Nette		Brute	Nette	
Fonds de capital-transmission	1 129	1 129	14 668	55	55	4 977
Fonds de capital-développement	11 660	10 746	21 078	9 037	8 897	15 355
Fonds immobilier	-	-	2 266	135	135	1 679
Autres fonds	61	27	27	61	32	32
Total Fonds de capital-investissement	12 850	11 902	38 039	9 287	9 118	22 042
Autres	18 610	18 610	24 495	-	-	-
Total autres placements	18 610	18 610	24 495	-	-	-
Total titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	31 460	30 512	62 534	9 287	9 118	22 042
Dépôt de garantie	857	857	857	1 001	1 001	1 001
Contrat de liquidité (Note 13)	574	574	577	361	361	369
Total autres immobilisations financières	1 431	1 431	1 434	1 362	1 362	1 370
TOTAL	32 891	31 943	63 969	10 649	10 480	23 412

NOTE 12 ACTIF CIRCULANT

(en milliers d'euros)	Exercice			Exercice précédent
	Montant brut	Provisions pour dépréciation	Montant net	
Créances				
État - Impôt sur les sociétés	7 244	-	7 244	-
État - Autres	186	-	186	56
Comptes courants Filiales	1 864	-	1 864	4 167
Autres créances	30	-	30	370
	9 325	-	9 325	4 592
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	10 513	-	10 513	14 234
Disponibilités				
Banques	48 498	-	48 498	27 218
	48 498	-	48 498	27 218
Charges constatées d'avance	52	-	52	373
TOTAL	68 388	-	68 388	46 418

NOTE 13 ACTIONS PROPRES

À la clôture, les actions propres détenues, soit 134 043 titres pour une valeur brute de 10 874 milliers d'euros, se répartissent en fonction de leur affectation dans les deux catégories suivantes :

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Exercice précédent
Catégorie « Autres titres immobilisés » (Note 11)					
Titres affectés au contrat de liquidité	3 900	361	-	361	574
Catégorie « Valeurs mobilières de placement » (Note 12)					
Titres destinés à des plans futurs	-	-	-	-	11 649
Titres réservés à la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions	130 143	10 513	-	10 513	2 586
	130 143	10 513	-	10 513	14 234
TOTAL À LA CLÔTURE	134 043	10 874	-	10 874	14 808

13.1 Caractéristiques des plans d'attributions d'actions gratuites

(en nombre de titres)	2017	2018	2019	2020	Total
Nombre d'actions pouvant être attribuées au 01/01/2020	29 063	31 940	48 180	-	109 183
Mise en place au cours de l'exercice ⁽¹⁾				116 713	116 713
Nombre d'actions attribuées au cours de l'exercice	(29 063)	-	-	-	(29 063)
Nombre d'actions pouvant être attribuées au 31/12/2020	-	31 940	48 180	116 713	196 833
Date de mise en place	09/03/2017	17/05/2018	17/05/2019	25/03/2020	
Date d'échéance	09/03/2020	17/05/2021	17/05/2022	25/03/2023	

(1) Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale de mai 2018, le Conseil d'administration de Peugeot Invest du 25 mars 2020 a décidé de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance, au profit de certains membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux de Peugeot Invest et des sociétés qui lui sont liées. Les actions gratuites de performance seront définitivement acquises par les bénéficiaires au 25 mars 2023, aucune période de conservation n'étant imposée par la suite.

Suite à l'attribution de la totalité des actions gratuites du plan de l'exercice 2017, la provision constituée au titre de ce plan pour 2 132 milliers d'euros a été reprise sur l'exercice. Sur la base des hypothèses des conditions de performance à la clôture, les actions gratuites seraient attribuées à hauteur de 33 % pour le plan de l'exercice 2018, et à 100 % pour les plans des exercices 2019 et 2020. Une provision pour charges de personnel a été constatée sur l'exercice pour un montant de 2 807 milliers d'euros au titre de ces plans. À la clôture la provision sur l'ensemble des plans d'attribution gratuite s'élève à 5 022 milliers d'euros (cf. Note 15).

NOTE 14 CAPITAUX PROPRES

14.1 Composition du capital social

<i>(en nombre d'actions)</i>	2020	2019
Capital social au début de l'exercice	24 922 589	24 922 589
Capital social à la fin de l'exercice	24 922 589	24 922 589

Au 31 décembre 2020, le capital social de la société Peugeot Invest se compose de 24 922 589 actions intégralement libérées, d'une valeur nominale de 1 € chacune.

14.2 Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2019	Décision d'affectation de l'AGO 26/05/2020	Réduction de capital	Autres mouvements de l'exercice	Solde au 31/12/2020
Capital social	24 923	-	-	-	24 923
Primes d'émission, de fusion, d'apport	158 410	-	-	-	158 410
Réserve légale	2 541	-	-	-	2 541
Autres réserves	1 050 311	(1 811)	-	-	1 048 500
Report à nouveau	-	618	-	-	618
Résultat de l'exercice	52 091	(52 091)	-	1 366 547	1 366 547
TOTAL	1 288 275	(53 283)	-	1 366 547	2 601 539

NOTE 15 PROVISIONS

Nature des provisions (en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
À L'ACTIF					
Provisions pour dépréciation					
Immobilisations financières					
Fonds de capital-investissement et co-investissements					
Fonds de capital-développement	914	4	(779)	-	140
Autres fonds	34	-	-	(5)	29
	948	4	(779)	(5)	169
Total TIAP	948	4	(779)	(5)	169
Total immobilisations financières	948	4	(779)	(5)	169
Actions propres	-	1 135	-	(1 135)	-
Total valeurs mobilières de placement	-	1 135	-	(1 135)	-
TOTAL ACTIF	948	1 139	(779)	(1 140)	169
AU PASSIF					
Provisions pour risques et charges					
Pour engagements de retraite	454	190	-	-	644
Pour engagements de médailles du travail	8	-	-	-	8
Pour charge de personnel (AGA - Note 13)	4 291	2 862	(2 132)	-	5 022
	4 753	3 052	(2 132)	-	5 674
TOTAL PASSIF	4 753	3 052	(2 132)	-	5 674
TOTAL GÉNÉRAL	5 701	4 191	(2 910)	(1 140)	5 842
Dont dotations et reprises					
d'exploitation	-	3 052	(2 132)	-	
financières	-	1 139	(779)	(5)	

NOTE 16 DETTES

(en milliers d'euros)	2020	2019
Emprunts obligataires		
Emprunts obligataires ⁽¹⁾ – nominal	692 500	542 500
Emprunts obligataires – intérêts courus	4 817	3 663
	697 317	546 163
Emprunts et dettes sur établissements de crédit		
Lignes de crédit (capital et intérêts courus) ^{(2) (3)}	239 442	246 631
Autres emprunts (capital et intérêts courus)	174 565	-
	414 007	246 631
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	1 729	1 347
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 033	802
État – Impôt sur les sociétés	-	2 449
État – TVA	504	497
État – Autres	763	402
	4 028	5 497
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Versements à effectuer sur titres et fonds de capital-investissement	77	745
	77	745
Autres dettes		
Comptes courants IS filiales	12 469	-
Autres créditeurs divers	9 495	4 672
	21 964	4 672
TOTAL	1 137 393	803 707

(1) Émission d'un emprunt obligataire de 150 000 milliers d'euros en date du 15/09/2020 à échéance 2030.

(2) Après application des conditions des contrats de swaps.

(3) Lignes de crédit autorisées de 980 000 milliers d'euros tirées à hauteur de 239 000 milliers d'euros.

Échéances des emprunts et des dettes

(en milliers d'euros)	À 1 an au plus	De 1 an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	4 817	212 500	480 000	697 317
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	587	393 420	20 000	414 007
Dettes fiscales et sociales	4 028	-	-	4 028
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ⁽¹⁾	-	77	-	77
Autres dettes	21 964	-	-	21 964
TOTAL	31 395	605 997	500 000	1 137 393

(1) Les appels de fonds étant effectués par les FCPR en fonction de leurs investissements respectifs, en général dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des produits, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision : elles ont donc été positionnées entre 1 et 5 ans.

NOTE 17 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	2020		2019	
	Entreprises liées ⁽¹⁾	Lien de participation	Entreprises liées ⁽¹⁾	Lien de participation
Postes du bilan				
Actif (valeurs nettes)				
Participations	2 187 673	-	916 494	421 365
Créances rattachées à des participations	1 477 310	-	679 611	-
Créances	1 864	-	4 167	-
Passif				
Autres dettes	12 469	-	-	-
Postes du compte de résultat				
Prestations de services	6 135	-	5 408	-
Produits de participation	576 930	-	7 030	65 773

(1) Entreprises entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe Peugeot Invest, y compris les sociétés mises en équivalence.

NOTE 18 ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2020	2019
Engagements reçus		
Lignes de crédit non tirées	741 000	594 000
Engagements donnés		
Engagements de souscription à terme de titres classés en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	1 889	3 253
Engagements réciproques		
Échange de conditions d'intérêts	250 000	250 000
TOTAL	250 000	250 000

Autres engagements

Peugeot Invest a apporté sa garantie à hauteur de 41 360 milliers d'euros dans le cadre des financements obtenus par LDAP.

NOTE 19 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	2020	2019
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration	854	738
Rémunérations des membres des organes de direction	1 386	1 368
TOTAL	2 240	2 106

NOTE 20 SITUATION FISCALE LATENTE

Les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et charges se traduisent par un produit latent d'impôt différé de 15 545 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

NOTE 21 EFFECTIFS MOYENS

(en nombre)	2020	2019
Cadres	24	22
ETAM	2	2
TOTAL	26	24

NOTE 22 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La dénomination sociale de FFP est devenue Peugeot Invest.

Au cours du mois de février 2021, Peugeot Invest a signé un accord en vue de l'acquisition d'une participation minoritaire dans la société International SOS, pour un montant de 306 M\$.

NOTE 23 LITIGES

Il n'existe pas de litige en cours connu.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2020	2019	2018	2017	2016
I – Situation financière en fin d'exercice					
a – Capital social	24 922 589	24 922 589	24 922 589	25 072 589	25 072 589
b – Nombre d'actions émises	24 922 589	24 922 589	24 922 589	25 072 589	25 072 589
II – Résultat global des opérations					
a – 1. Chiffre d'affaires hors taxes	6 324 361	5 673 085	5 005 548	3 870 000	2 960 000
a – 2. Autres produits de l'activité courante ⁽¹⁾	576 933 136	73 692 886	50 731 920	44 679 848	3 398 965
b – Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions ⁽²⁾	1 367 614 898	42 208 948	29 745 092	23 763 047	206 013 538
c – Impôt sur les bénéfices	(347 627)	7 326 520	4 282 450	159 101	(2 095 364)
d – Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1 366 546 545	52 090 881	32 750 039	31 581 021	207 814 783
e – Montant des bénéfices distribués		53 283 366	53 194 238	49 484 696	45 127 825
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a – Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions ⁽²⁾	54,86	1,99	1,37	0,95	8,13
b – Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	54,83	2,09	1,31	1,26	8,29
c – Dividende net distribué	2,35	2,15	2,15	2,00	1,80
IV – Personnel					
a – Nombre de salariés ⁽³⁾	26	24	22	18	16
b – Montant de la masse salariale	5 082 809	4 423 827	4 132 978	3 819 122	2 660 898
c – Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	3 522 860	2 964 497	2 432 868	2 185 904	1 644 126

(1) Revenus des immobilisations financières et des actifs circulants; résultats nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

(2) Les provisions s'entendent des dotations nettes de l'exercice, compte tenu des reprises sur les dotations des exercices précédents.

(3) Effectif moyen annuel.

Filiales et participations au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Participations à 50 % et plus		Participations inférieures à 10 %
	Peugeot Invest Assets (anciennement FFP INVEST) 66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	Peugeot 1810 (anciennement Maillot I) 66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	Autres
Capital	541 011	1 531 906	
Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	410 467	129 698	
Quote-part de capital en %	100,00	76,50	
Valeur comptable des titres détenus			
Valeur brute	916 494	1 271 140	39
Valeur nette	916 494	1 271 140	39
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	1 302 775	176 399	
Montants des cautions et avals donnés par la société	-	-	
Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	-	-	
Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice clos	(25 114)	(3 488)	
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	562 651	-	

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

À l'Assemblée générale de la société Peugeot Invest,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Peugeot Invest relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité financier et d'audit.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations

– Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Valorisation des titres de participation non cotés

Notes 1.B, 10 et 11 des comptes annuels

RISQUE IDENTIFIÉ ET PRINCIPAUX JUGEMENTS

Dans le cadre de son activité d'investissement, le Groupe Peugeot Invest détient dans son bilan une part importante de titres. Ces actifs sont inscrits pour leur valeur historique. Ces actifs sont inscrits dans les rubriques Titres de participation et Titres immobilisés de l'activité de portefeuille.

Le Code de commerce prescrit que la valeur d'inventaire de ces actifs doit être régulièrement vérifiée et au moins une fois par exercice.

Les techniques retenues par la direction pour procéder à l'appréciation de la valeur d'inventaire de ces titres, telles que décrites à la note 1.B de l'annexe, comportent une part significative de jugement quant au choix des méthodologies et des paramètres utilisés.

Ces titres (y compris les créances qui y sont rattachées) représentent 3 674 millions d'euros (nets des dépréciations) dont 2 188 millions d'euros pour les titres de participation non cotés.

Nous avons considéré que la valorisation des titres de participation non cotés constituait un point clé de l'audit en raison du caractère significatif des expositions et du recours au jugement dans la détermination de la valeur d'inventaire.

NOTRE APPROCHE D'AUDIT

Nous avons pris connaissance des dispositifs de contrôle interne encadrant à la fois la valorisation et la comptabilisation des titres de participation et notamment des titres non cotés.

Pour ces titres, nous avons procédé à une revue des valorisations antérieures effectuées, afin de nous assurer de la fiabilité du processus mis en place par la société.

Nous avons également évalué le processus mis en place par la société pour identifier les indices de perte éventuelle de valeur et effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation en accord avec les principes comptables du Groupe.

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres Peugeot Invest Assets et Peugeot 1810, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et de nos diligences en tant qu'auditeurs de ces entités, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation des valeurs d'utilité de Peugeot Invest Assets et Peugeot 1810, déterminée à travers la valorisation des actifs financiers détenus, est fondée sur une justification appropriée des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Enfin, nous avons examiné les informations relatives à la valorisation des titres de participation publiées en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Peugeot Invest par l'Assemblée générale du 9 juin 2011 pour le cabinet Mazars et du 7 juin 2000 pour le cabinet SEC3.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Mazars était dans la 10^e année de sa mission sans interruption et le cabinet SEC3 dans la 21^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité financier et d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ FINANCIER D'AUDIT

Nous remettons un rapport au Comité financier et d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité financier et d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité financier et d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité financier et d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et à Paris La Défense, le 7 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
Virginie CHAUVIN

SEC3
Jean-Philippe HOREN

5.2





6

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 mai 2021

6.1	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	236
6.2	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital	238
6.3	Participation aux Assemblées générales	240
6.4	Propositions de résolutions à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 mai 2021	240

6.1 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée générale de la société Peugeot Invest,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS ET CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention et engagement suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AVEC UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10% ET ENTRE DES SOCIÉTÉS AYANT DES DIRIGEANTS COMMUNS

Convention de prêt intragroupe au profit de la société Peugeot 1810

Votre Conseil d'administration du 5 novembre 2020 a autorisé la signature d'une convention de prêt intragroupe entre votre société Peugeot Invest, en qualité de prêteur, et la société Peugeot 1810 (filiale détenue à 76,5% par Peugeot Invest), en qualité d'emprunteur.

La convention a été conclue en date du 19 novembre 2020.

Ce prêt a permis de financer l'acquisition de titres Peugeot SA dans le cadre du dénouement d'une opération d'*equity swap*, opération présentant de forts enjeux stratégiques dans le contexte de la fusion entre Peugeot SA et Fiat Chrysler Automobiles.

Les modalités financières de la convention de prêt sont les suivantes :

- montant du prêt : 174 420 000 € ;
- intérêts : taux Euribor 3 mois majoré d'une marge de 1,03 % par an, reflétant les conditions financières dans lesquelles Peugeot Invest s'est elle-même vue prêter la somme qu'elle avance à Peugeot 1810 ;
- échéance : prêt remboursable en intégralité au 31 juillet 2025, avec possibilité de remboursements anticipés d'un montant minimal de 5 000 000 €.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AVEC UN MANDATAIRE SOCIAL ET AVEC DES SOCIÉTÉS AYANT DES DIRIGEANTS COMMUNS

Accord de principe (Memorandum of Understanding, « MoU ») entre Peugeot Invest et les sociétés Établissements Peugeot Frères et Peugeot SA, sur l'entrée de Dong Feng Motors et de l'État français au capital de Peugeot SA.

Votre Conseil d'administration du 17 février 2014 a autorisé la signature d'un accord de principe (Memorandum of Understanding, « MoU ») sur l'entrée de Dong Feng Motors et de l'État français au capital de Peugeot SA, l'accord a été signé le 18 février 2014.

Les points essentiels du MoU sont les suivants :

- une égalité stricte des participations en capital et en droits de vote entre Dong Feng Motors, l'État français et Peugeot Invest / EPF à l'issue de l'opération, Peugeot Invest et EPF retrouvant l'exercice de leurs droits de vote double à l'issue d'une période de 2 ans ;
- une représentation de Peugeot Invest / EPF au Conseil de surveillance de PSA identique aux représentations respectives de Dong Feng Motors et l'État français, soit 2 sièges chacun sur un total de 14. Six sièges seraient réservés à des indépendants, dont le Président, et deux pour les salariés. Peugeot Invest / EPF auraient également la possibilité de nommer un censeur. En ce cas, Dong Feng Motors et l'État français auraient également la possibilité d'en nommer un chacun. Un représentant de Peugeot Invest / EPF exercerait la présidence du Comité stratégique.

Cette convention réglementée, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2020, a pris fin au 16 janvier 2021 dans le cadre de la fusion de Peugeot SA et Fiat Chrysler Automobiles.

Fait à Paris La Défense et à Paris, le 7 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

MAZARS	SEC3
Virginie CHAUVIN	Jean-Philippe HOREN

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital

*Assemblée générale du 12 mai 2021
Résolution n° 17*

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par périodes de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Paris La Défense et à Paris, le 7 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

MAZARS	SEC3
Virginie CHAUVIN	Jean-Philippe HOREN

6.1

6.2 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous résume les différentes autorisations en cours de validité qui ont été approuvées par les actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 15 mai 2019 et de l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 19 mai 2020.

AG/ Résolution	Objet	Durée / Échéance	Plafond	Utilisation faite
AG 2020 15 ^e	Autorisation à l'effet de procéder à l'achat par la société de ses propres actions.	18 mois 18/11/2021	Dans la limite de 10 % du capital de la société	Utilisation partielle dans le cadre d'un contrat de liquidité ⁽¹⁾
AG 2020 16 ^e	Autorisation à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la société par suite de rachat de ses propres titres.	26 mois 18/07/2022	Dans la limite de 10 % du capital de la société	Aucune
AG 2020 17 ^e	Autorisation à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou d'actions existantes au profit des salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la société et des entités liées sous conditions de performance.	38 mois 18/07/2023	Dans la limite de 3 % du capital de la société et pour un maximum de 20 % au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux	Utilisation partielle pour le plan d'attribution d'actions gratuites 2021 ⁽²⁾
AG 2020 18 ^e	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de primes.	26 mois 18/07/2022	10 000 000 €	Aucune
AG 2020 19 ^e	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription.	26 mois 18/07/2022	Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 200 000 000 €	Aucune
AG 2020 20 ^e	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public, avec droit de priorité.	26 mois 18/07/2022	Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 200 000 000 €	Aucune
AG 2020 21 ^e	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs.	26 mois 18/07/2022	Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € (mais dans la limite de 20 % du capital par an) Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 200 000 000 €	Aucune

(1) Au cours de l'exercice 2020, Oddo Corporate Finance a, pour le compte de Peugeot Invest et dans le cadre d'un contrat de liquidité en vue de l'animation du marché, acheté 96 653 actions au titre de la 10^e résolution de l'Assemblée générale du 15 mai 2019 puis de la 15^e résolution de l'Assemblée générale du 19 mai 2020.

(2) Le Conseil du 24 mars 2021 a procédé à l'attribution gratuite de 44 993 actions de performance au titre de cette résolution (0,18 % du capital de la société).

AG 2020 22 ^e	Autorisation à l'effet, en cas d'émission d'actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'Assemblée générale dans la limite de 10 % du capital de la société.	26 mois 18/07/2022	Dans la limite de 10 % du capital par période de 12 mois et s'impute sur le plafond fixé par la 27 ^e résolution	Aucune
AG 2020 23 ^e	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation en cas de souscriptions excédant le nombre de titres proposés.	26 mois 18/07/2022	N/A	Aucune
AG 2020 24 ^e	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.	26 mois 18/07/2022	Dans la limite de 10 % du capital de la société et s'impute sur les plafonds visés par la 27 ^e résolution	Aucune
AG 2020 25 ^e	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou à l'attribution de titres de créances en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société.	26 mois 18/07/2022	Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € Émissions de titres de créances donnant accès à des titres de capital : 200 000 000 €	Aucune
AG 2020 26 ^e	Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du Groupe.	26 mois 18/07/2022	500 000 €	Aucune
AG 2020 27 ^e	Fixation d'un plafond général des délégations de compétence.	26 mois 18/07/2022	Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 200 000 000 €	Aucune

6.3 Participation aux Assemblées générales

L'article 14 des statuts définit les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales, notamment les conditions d'attribution d'un droit de vote double aux actions détenues sous la forme nominative.

6.4 Propositions de résolutions à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 mai 2021

Décisions ordinaires

PREMIÈRE RÉOLUTION

Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2020, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports faisant apparaître un bénéfice de 1 366 546 544,71 €.

L'Assemblée générale constate qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été exposée au cours de l'exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice 2020

L'Assemblée générale constate que le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice net de l'exercice d'un montant de 1 366 546 544,71 €, augmenté du montant des réserves distribuables de 1 048 500 000 € et du report à nouveau de 618 147,96 €, s'élève à 2 415 664 692,67 €.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable :

- aux actions pour 58 568 084,15 €;
- au poste « autres réserves » pour 2 357 000 000,00 €;
- au poste « report à nouveau » pour 96 608,52 €.

Ce montant tient compte du nombre d'actions composant le capital au 24 mars 2021 et sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises à la date de paiement du dividende. L'Assemblée générale fixe en conséquence le dividende pour cet exercice à 2,35 € par action. L'Assemblée générale décide que ce dividende sera mis en paiement le 19 mai 2021. La part du bénéfice distribuable correspondant aux actions auto détenues sera affectée au compte « report à nouveau ».

Ce dividende, lorsqu'il est versé à des actionnaires, personnes physiques fiscalement domiciliées en France, est soumis en principe à un prélèvement forfaitaire unique au taux global de 30 % incluant (i) l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 % et (ii) les prélèvements sociaux (CSG-CRDS) au taux de 17,2 %. Les actionnaires, personnes physiques fiscalement domiciliées en France, pourront toutefois opter pour l'assujettissement de ce dividende au barème progressif de l'impôt sur le revenu. En cas d'option en ce sens, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts. L'option pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu est annuelle, expresse, irrévocable et globale. Elle s'applique de ce fait à l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique au titre d'une année donnée.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

**TABEAU DES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES
DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

	Dividende exercice 2019 décidé par l'AG 2020	Dividende exercice 2018 décidé par l'AG 2019	Dividende exercice 2017 décidé par l'AG 2018
Nombre d'actions	24 922 589	24 922 589	25 072 589
Nominal des actions	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Par action : dividende distribué	2,15 €	2,15 €	2,00 €

TROISIÈME RÉOLUTION

Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur

l'exercice écoulé et du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2020 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il est fait état.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de M. Robert Peugeot en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Robert Peugeot pour une durée de 4 ans, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Mme Luce Gendry en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mme Luce Gendry pour une durée de 4 ans, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de M. Christian Peugeot en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Christian Peugeot pour une durée de 4 ans, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de M. Xavier Peugeot en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Xavier Peugeot pour une durée de 4 ans, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34, I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, telles qu'elles figurent dans le Document d'enregistrement universel 2020 au chapitre 2, « Gouvernement d'entreprise », section 2.10.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à M. Robert Peugeot à raison successivement de son mandat de président-directeur général puis de président du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, les informations visées à l'article L. 22-10-9 I dudit Code ainsi que les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre de ce même exercice à M. Robert Peugeot à raison successivement de son mandat de président-directeur général puis de président du Conseil d'administration, tels que décrits dans le Document d'enregistrement universel 2020 au chapitre 2, « Gouvernement d'entreprise », section 2.10.

ONZIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à M. Bertrand Finet à raison successivement de son mandat de directeur général délégué puis de directeur général

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L.22-10-9, II du Code de commerce, les informations visées à l'article L.22-10-9 I dudit Code ainsi que les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre de ce même exercice à M. Bertrand Finet à raison successivement de son mandat de directeur général délégué puis de directeur général, tels que décrits dans le Document d'enregistrement universel 2020 au chapitre 2, « Gouvernement d'entreprise », section 2.10.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Fixation du montant annuel de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer à 1 300 000 € le montant annuel de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2021

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L.22-10-8, II du Code de commerce, la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2021 telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2020 au chapitre 2, « Gouvernement d'entreprise », section 2.10.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Approbation de la politique de rémunération de M. Robert Peugeot pour l'exercice 2021 au titre de son mandat de président du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L.22-10-8, II du Code de commerce, la politique de rémunération de M. Robert Peugeot pour l'exercice 2021 au titre de son mandat de président du Conseil d'administration telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2020 au chapitre 2, « Gouvernement d'entreprise », section 2.10.

QUINZIÈME RÉOLUTION

Approbation de la politique de rémunération de M. Bertrand Finet pour l'exercice 2021 au titre de son mandat de directeur général

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L.22-10-8, II du Code de commerce, la politique de rémunération de M. Bertrand Finet pour l'exercice 2021 au titre de son mandat de directeur général telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2020 au chapitre 2, « Gouvernement d'entreprise », section 2.10.

SEIZIÈME RÉOLUTION

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la société de ses propres actions pour un prix maximum de 130 € par action soit un prix global maximum de 323 993 540 €

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014, à faire acheter par la société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité satisfaisant aux critères d'acceptabilité définis par l'AMF, instaurant les contrats de liquidité sur actions en tant que pratique de marché admise et conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- l'attribution d'actions de la société par remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la dix-septième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de ce jour ;
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris dans le cadre de transactions négociées.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique ou de pré-offre sur les titres de la société, dans le respect de l'article 231-40 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ou en période de pré-offre, d'offre publique d'achat ou d'offre publique d'échange ou d'offre publique mixte d'achat et d'échange, initiée par la société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et dans le respect notamment des dispositions de l'article 231-41 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital de la société à la date de la présente assemblée ce qui correspond à 2 492 258 actions de 1 €

de valeur nominale, étant précisé que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions autodétenues devra être pris en considération afin que la société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions autodétenues au maximum égal à 10 % du capital social.

L'Assemblée générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 323 993 540 € et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 13 € par action, étant précisé que la société ne pourra pas acheter des actions à un prix supérieur à la plus élevée des deux valeurs suivantes : le dernier cours coté résultat de l'exécution d'une transaction à laquelle la société n'aura pas été partie prenante, ou l'offre d'achat indépendante en cours la plus élevée sur la plate-forme de négociation où l'achat aura été effectué.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir d'ajuster s'il y a lieu le prix unitaire maximum ci-dessus visé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- de fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de droits d'attribution d'actions de performance en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ;
- de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Décisions extraordinaires**DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION**

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la société par suite de rachat de ses propres titres

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société que cette dernière détient ou détiendrait dans le cadre de l'article L.22-10-62 susvisé et à réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite, par périodes de 24 mois, de 10 % du capital à la date de la présente assemblée.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser la ou les réductions de capital, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de capitaux propres disponibles, procéder aux modifications consécutives des statuts, réaffecter la fraction de la réserve légale devenue disponible en conséquence de la réduction de capital, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de 26 mois à compter de ce jour. Elle prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Pouvoir pour formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.





Informations des actionnaires

7.1	Informations des actionnaires	248
7.2	Responsable du Document d'enregistrement universel.....	248
7.3	Responsable du contrôle des comptes.....	248
7.4	Table de concordance du Document d'enregistrement universel.....	249
7.5	Table de concordance du rapport financier annuel	251

7.1 Informations des actionnaires

Documents sociaux

Les documents relatifs à la société, en particulier ses statuts, comptes et rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social auprès de :

M. Thierry Mabillet de Poncheville

Directeur Juridique

Tél. : 01 84 13 87 44

Fax : 01 47 38 13 42

E-mail : thierry.deponcheville@peugeot-invest.com

Information financière

Les investisseurs et les actionnaires qui souhaitent s'informer sur la société peuvent contacter :

M. Sébastien Coquard

Managing Director

Tél. : 01 84 13 87 25

Fax : 01 47 38 13 42

E-mail : sebastien.coquard@peugeot-invest.com

Par ailleurs, toutes les actualités financières et tous les documents d'information publiés par Peugeot Invest sont accessibles sur le site internet de la société (www.peugeot-invest.com).

7.2 Responsable du Document d'enregistrement universel

Responsable du Document

d'enregistrement universel

M. Bertrand Finet, directeur général

Déclaration du responsable

du Document d'enregistrement universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations qui relèvent du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bertrand Finet
Directeur général

7.3 Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

MAZARS

61, rue Henri-Regnault, 92075 Paris-La Défense Cedex
Représenté par Virginie Chauvin

Date de première nomination :

Assemblée générale ordinaire annuelle du 9 juin 2011
statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Date du dernier renouvellement :

Assemblée générale ordinaire annuelle du 11 mai 2017
statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Date de fin de mandat :

Assemblée générale ordinaire annuelle statuant en 2023
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

SEC3

8-10, rue Léon-Frot, 75011 Paris
Représenté par Jean-Philippe Horen

Date de première nomination :

7 juin 2000.

Date du dernier renouvellement :

Assemblée générale ordinaire annuelle du 11 mai 2017
statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Date de fin de mandat :

Assemblée générale ordinaire annuelle statuant en 2023
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

7.4 Table de concordance du Document d'enregistrement universel

La table de concordance suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 complétant les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017.

Chapitres	Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980	Sections
1.	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	7.2
2.	Contrôleurs légaux des comptes	7.3
3.	Facteurs de risque	4.3
4.	Informations concernant l'émetteur	3.2
5.	Aperçu des activités	
5.1.	Principales activités	1.3, 1.11 et 4.1
5.2.	Principaux marchés	1.3 et 1.11
5.3.	Événements importants dans le développement des activités	4.1
5.4.	Stratégie et objectifs	1.3
5.5.	Dépendance éventuelle à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	4.6
5.6.	Éléments sur lesquels serait fondée toute déclaration de Peugeot Invest concernant sa position concurrentielle	N/A
5.7.	Investissements	1.2, 1.6, 1.8, 1.11, 4.1 et 4.4
6.	Structure organisationnelle	
6.1.	Description du groupe	1.8
6.2.	Liste des filiales	1.8 et 1.11
7.	Examen de la situation financière et du résultat	
7.1.	Situation financière	4.2 et 4.6
7.2.	Résultat d'exploitation	4.2 et 4.6
8.	Trésorerie et capitaux	
8.1.	Informations sur les capitaux	5.1 (p. 155 et note 21 p. 179) et 5.2 (note 14 p. 224)
8.2.	Source et montants des flux de trésorerie	4.2, 5.1 (p. 154 et note 28.2 p. 192) et 5.2 (p. 210)
8.3.	Besoins de financement et structure de financement	5.1 (note 22 p. 181 et s., note 28.2 et 28.3 p. 192 et s.) et 5.2 (note 16 p. 226)
8.4.	Restriction à l'utilisation des capitaux	5.1 (note 22 p. 181 et s.)
8.5.	Sources de financement attendues	5.1 (note 32 p. 198) et 5.2 (note 18 p. 227)
9.	Environnement réglementaire	4.3
10.	Information sur les tendances	4.5
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
12.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	2.1 à 2.4
12.2.	Conflits d'intérêts	2.5
13.	Rémunération et avantages	
13.1.	Rémunération des mandataires sociaux	2.10
13.2.	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	5.1 (note 23 p. 185)

14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1.	Date d'expiration des mandats actuels et durée d'exercice des mandats	2.1 et 2.9
14.2.	Contrats de service avec des membres des organes d'administration	N/A
14.3.	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	2.3 et 2.9
14.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	2.7
14.5.	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance	2.2 et 2.4
15.	Salariés	
15.1.	Nombre de salariés	1.5 (p. 26) et 5.2 (note 21 p. 228)
15.2.	Participation des mandataires sociaux au capital	2.10 (p. 111 et 112)
15.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital	3.1 (p. 118) et 5.1 (note 1.12 p. 162)
16.	Principaux actionnaires	
16.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	3.1
16.2.	Existence de droits de vote différents des actionnaires	3.1
16.3.	Contrôle de l'émetteur	3.1
16.4.	Accord connu de Peugeot Invest susceptible d'entraîner un changement de contrôle	3.1
17.	Transaction avec des parties liées	N/A
18.	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
18.1.	Informations financières historiques	1.7, 5.1 et 5.2
18.2.	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
18.3.	Audit des informations financières historiques annuelles	5.1 et 5.2
18.4.	Informations financières pro forma	N/A
18.5.	Politique en matière de dividendes	3.1 (p. 121) et 5.1 (note 21.1 p. 179)
18.6.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.3
18.7.	Changement significatif de la situation financière	4.2
19.	Informations complémentaires	
19.1.	Capital social	3.1
19.2.	Acte constitutif et statuts	2.8, 3.1 et 3.2
20.	Contrats importants	4.6 et 5.1 (note 28 p. 191)
21.	Documents disponibles	7.1

N/A : non applicable.

7.5 Table de concordance du rapport financier annuel

La table de concordance suivante permet d'identifier les informations requises dans le rapport financier annuel.

Informations requises par le rapport financier annuel	Sections
1. Comptes annuels (article 222-3-1° du règlement AMF)	5.2
2. Comptes consolidés (article 222-3-2° du règlement AMF)	5.1
3. Rapport de gestion (article 222-3-3° du règlement AMF), comportant :	
Situation de la société durant l'exercice, évolution prévisible et événements importants depuis la clôture (article L. 232-1 II du Code de commerce)	1.6, 4.1, 4.2, 4.4 et 4.5
Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société (article L. 225-100-1 du Code de commerce)	4.2
Indicateurs clés de performance (article L. 225-100-1 du Code de commerce)	1.7
Principaux risques et incertitudes, en ce compris les risques liés aux effets du changement climatique (articles L. 225-100-1 et L. 22-10-35 du Code de commerce)	4.3 et 5.1 (note 28 p. 191 et s.)
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques concernant l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière (article L. 22-10-35 du Code de commerce)	4.3 (p. 137 et s.)
Politique de couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture (article L. 225-100-1 du Code de commerce)	5.1 (note 28 p. 191 et s.)
Participation des salariés au capital social (article L. 225-102 du Code de commerce)	3.1 et 5.1 (note 21.7 p. 180)
Description des installations Seveso (article L. 225-102-2 du Code de commerce)	N/A
Déclaration de performance extra-financière (article L. 22-10-36 du Code de commerce)	N/A
Plan de vigilance (article L. 225-102-4 du Code de commerce)	N/A
Activité des filiales et des sociétés contrôlées et mention des prises de participation significatives (article L. 233-6 du Code de commerce)	1.11, 4.1 et 4.4
Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société (article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier)	2.7
Tableau des résultats des cinq derniers exercices (article R. 225-102 du Code de commerce)	5.2 (p. 229)
Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs (articles L. 441-6-1 et D. 411-4 du Code de commerce)	4.6
Descriptif du programme de rachat d'actions (article 241-3 du règlement général de l'AMF et article L. 225-211, al 2 du Code de commerce)	3.1
Rapport sur le gouvernement d'entreprise (article L. 225-37 du Code de commerce et article 222-9 du règlement général de l'AMF) :	
• informations relatives à la gouvernance	2.1 à 2.9
• informations relatives aux rémunérations et avantages de toutes natures des mandataires sociaux	2.10
• structure du capital et éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	3.1
• récapitulatif des délégations en matière d'augmentations de capital et de leur utilisation	6.2
4. Personnes responsables (article 222-3-4° du règlement AMF)	7.2 et 7.3
5. Rapports des contrôleurs légaux (article 222-3-5° du règlement AMF)	5.1 et 5.2

N/A : non applicable.



WWW.PEUGEOT-INVEST.COM





WWW.PEUGEOT-INVEST.COM

